

DE LA POLITIQUE

ET

DU COMMERCE

DES PEUPLES DE L'ANTIQUITÉ.

OUVRAGE DU MÊME AUTEUR.

Manuel de l'Histoire ancienne, considérée sous le rapport des constitutions, du commerce et des colonies des divers États de l'antiquité. Traduit par Al. Thurot. 1 vol. in-8°. Prix .... 8 fr.



SECONDE ÉDITION.

IMPRIMERIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES,
RUE JACOB, N° 24.

DE

LA POLITIQUE

ET

DU COMMERCE

DES PEUPLES DE L'ANTIQUITÉ;

PAR A.-H.-L. HEEREN,

PROFESSEUR D'HISTOIRE A L'UNIVERSITÉ DE GOETTINGUE, MEMBRE ASSOCIÉ DE L'INSTITUT DE FRANCE (ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES), ETC., ETC.



TRADUIT DE L'ALLEMAND

SUR LA QUATRIÈME ET DERNIÈRE ÉDITION,

Enrichie de Cartes, de Plans et de Notes inédites de l'Auteur,

PAR W. SUCKAU.

Tome quatrième.

PARIS,

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES,

RUE JACOB, Nº 24.

1832.

AFRIQUE.

PREMIÈRE SECTION.

TABLE DES MATIÈRES

DU QUATRIÈME VOLUME.

APPENDICES.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU QUATRIÈME VOLUME.

PRÉFACE.

Je vais suivre pour l'Afrique la même marche que j'ai suivie pour l'Asie. Je m'attacherai de préférence aux Carthaginois, aux Éthiopiens et aux Égyptiens (1), en confrontant toujours les traditions des anciens avec les découvertes des voyageurs modernes.

Lors de la première publication de ces recherches, l'Afrique commençait à exciter la curiosité publique, et à éveiller l'esprit d'investigation. Depuis, les voyages de Bruce, l'établissement de l'*African Society*, et la cé-

(1) M. Heeren n'a consacré que deux volumes de son ouvrage aux peuples de l'Afrique; mais ayant eu la bonté de me communiquer depuis plusieurs traités inédits sur ce continent, j'ai divisé ce travail en trois sections ou volumes : le premier traite de Carthage, le second de l'Éthiopie et de la Nubie, le troisième de l'Égypte.

(*Note du traducteur.*)

lèbre expédition d'Égypte, furent d'un resultat immense pour la science. Une foule de voyageurs hardis, dont plusieurs périrent victimes de leur courage, marchèrent sur les traces de leurs devanciers. On n'oubliera jamais les services rendus par Mungo-Park, Hornemann, Lyon, Denham, Clapperton, Caillaud, Gau, Burkhardt, Belzoni, Minutoli, Della-Cella, Pacho, Caillié et les frères Lander.

On concevra facilement sous quel point de vue il faudra envisager ces recherches. J'ai profité des dernières découvertes pour éclaircir tous les points sur lesquels on avait acquis de nouvelles lumières. C'est au lecteur à juger si j'ai atteint mon but. Une critique impartiale reconnaîtra cependant, à ce que j'espère, mes efforts constants pour donner à mon travail toute la clarté et la précision que comportaient le sujet et les ressources qui étaient à ma disposition.

Je dois aux soins de mon savant ami, le professeur Otfried Müller, la révision des plans d'Ammonium, de Méroé, de Thèbes, et de la carte qui représente l'Afrique telle qu'elle était avant les temps des Ptolémées

et des Romains. Quant aux noms modernes des pays, des peuples et des villes que j'ai été obligé de citer, je les ai toujours placés entre deux crochets; mais des anciens noms je n'ai rapporté que ceux qui offraient un intérêt vraiment historique.

DE LA POLITIQUE

ET

DU COMMERCE

DES PEUPLES DE L'ANTIQUITÉ.



OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

De tout temps, l'Afrique fut la partie du monde qui excita le plus la curiosité des hommes, sans qu'il leur fût donné de déchirer entièrement le voile mystérieux dont elle était enveloppée. Les obstacles que la nature du sol opposait aux voyageurs, ne permirent jamais de pousser les investigations au-delà d'une certaine ligne; mais ces difficultés même et ce que l'on connaissait de la variété des productions naturelles de ces pays, firent naître la passion des découvertes, et on vit succéder de nouvelles entreprises à celles qui avaient échoué ou qui n'avaient eu qu'un succès incomplet.

On dirait que la nature, en Afrique, a voulu cacher aux regards du reste de l'univers les races d'hommes particulières à cette contrée, les formes gigantesques des animaux qui peuplent ses déserts, et sa végétation qui, au premier aspect, se montre aussi étrange que féconde.

Cependant une partie de l'Afrique, et, comme nous l'apprend la comparaison des voyages modernes avec les anciens, une partie bien plus considérable qu'on ne le croyait ordinairement, se dégagea de bonne heure des ténèbres qui la couvraient.

Déja, lors d'une époque très-reculée, on avait fait le tour de l'Afrique, et cette circumnavigation se trouve confirmée par le témoignage le plus positif (1). Si ce voyage n'eut aucune influence sur la connaissance des contrées méridionales, plusieurs circonstances favorisèrent celle des contrées du Nord. La côte septentrionale de ce continent était depuis long-temps occupée par des populations civilisées et commerçantes, soit indigènes, comme les Égyptiens, soit transplantées par des émigrations, comme les Carthaginois et les Cyrénéens. Ces peuples, par l'étendue et la multiplicité de leurs

(1) Hérodote, IV, 42.

relations commerciales dirigées vers le centre de l'Afrique, acquirent une foule de renseignements précieux sur l'intérieur de ce continent.

C'est ainsi qu'Hérodote, durant son séjour en Égypte, rendez-vous des trafiquants de toutes les régions du monde, y put recueillir sur ces pays des données qu'on a souvent taxées de fables, mais qui ne sont que trop vengées de ce reproche banal par les découvertes de plusieurs voyageurs modernes.

Mais ce qui contribua peut-être le plus à répandre des lumières sur le Nord de l'Afrique, ce fut le règne des Ptolomées; et le commerce, en prenant de l'extension, dut agrandir encore le domaine de la géographie. Comme, dans les guerres d'alors, les éléphants étaient de puissants auxiliaires, et qu'on ne pouvait les tirer que de l'intérieur du pays, les successeurs de Ptolomée sentirent combien il leur importait, sous ce rapport, de connaître plus particulièrement cette partie de l'Afrique. Des renseignements plus positifs tentèrent l'ambition, et firent naître le goût des conquêtes, qui sous Évergète Ier paraissent avoir été poussées jusque dans le cœur de l'Éthiopie. Il ne faut donc pas nous étonner de trouver, dans les fragments qui nous restent des géographes d'Alexandrie, et surtout des écrits d'Agatharchide, une description si exacte des contrées

éloignées dont Bruce nous a donné une relation contemporaine. La chute de Carthage qui, durant sa splendeur, avait tout fait pour explorer l'Afrique, loin de nuire à ces conquêtes pacifiques, ne fit qu'en rendre l'activité plus grande. En effet, l'Afrique septentrionale devenue province romaine, ouvrait un chemin large et facile au peuple conquérant: aussi recula-t-il bientôt la limite des connaissances géographiques, en portant la gloire de ses armes dans le pays des Garamantes et jusqu'aux frontières de l'Éthiopie. Une autre cause vint encore favoriser ce développement.

Les déserts de l'Afrique devaient un tribut aux maîtres du monde pour ces grands combats d'animaux qui, principalement sous les empereurs, étaient les réjouissances favorites du peuple romain, dont la passion pour ces jeux sanglants semblait croître à mesure que l'état marchait plus rapidement vers sa décadence.

En lisant dans les historiens jusqu'où était porté le luxe de ces divertissements (1), combien

---

(1) Pour s'en faire une idée, on n'a qu'à parcourir la liste des animaux sauvages envoyés par l'empereur Philippe, lors des jeux séculaires, l'an 1000 de la fondation de Rome, pour figurer dans les grands combats. On n'y compte pas moins de dix giraffes (*camelopardali*). *Scriptores hist. Aug.*, II,

il fallait pénétrer dans les sables africains, pour rassembler ces troupeaux de lions, d'éléphants, et d'autres animaux, on ne saurait s'empêcher de regarder cette coutume comme le moyen qui aida le plus puissamment à jeter quelques clartés sur ces pays reculés.

Mais si, dans l'antiquité, ces investigations n'avaient pas amené de grands résultats, au moyen âge, elles furent couronnées d'un meilleur succès, grâce aux conquêtes des Arabes et à leur établissement dans le Nord de ce continent, où, sous leur domination, les pays plongés aujourd'hui dans la barbarie, comme Fez, Maroc et plusieurs autres, jouissaient d'une haute civilisation. Aussi c'est de cette source, et des découvertes faites par les Européens dans la dernière moitié du XVe siècle et au commencement du XVIe, que découlèrent jusqu'aux temps modernes nos connaissances sur l'Afrique, ainsi que les noms que nous lisons dans les premières cartes anciennes.

---

p. 58, édit. Bipont. Comme rien ne nous apprend que cette espèce d'animaux fût plus répandue dans le Nord que dans le reste de l'Afrique, nous pouvons croire que les chasses romaines s'étendaient jusque dans le cœur de ce pays, ou que les habitants de l'intérieur amenaient ces animaux en Égypte.

Comme l'Afrique ne semblait guère propre qu'à fournir des esclaves pour les plantations d'établissements éloignés, les Européens dirigèrent de préférence leurs voyages maritimes vers les Indes, où ils fondèrent même des colonies. Mais un concours de circonstances heureuses réveilla de nos jours l'esprit des découvertes, et, dans l'espace de vingt ans, le voile qui couvrait l'Afrique fut soulevé avec plus de succès qu'il ne l'avait été dans le même nombre de siècles.

Cependant sa constitution physique ne nous est pas encore assez connue pour pouvoir établir une division générale à son égard, comme nous l'avons fait pour l'Asie.

Malgré plusieurs voyages entrepris dans l'intérieur, à partir du cap de Bonne-Espérance, les notions acquises sur sa partie méridionale sont encore bien bornées; car personne, jusqu'ici, n'a visité les pays placés au-dessus du tropique du Capricorne; et, pour ce qui est au Nord de ce tropique, nous n'en avons qu'une idée très-incomplète (1).

(1) Cependant, s'il est permis de compter sur l'authenticité des renseignemens recueillis dans les écrits de feu Bowdich, et tirés des relations portugaises sur les pays de l'intérieur entre Congo et Mozambique, ces pays présenteraient un

Aujourd'hui donc, cette division serait encore restreinte, comme autrefois, au Nord de l'Afrique lors même que cette limite ne nous fût tracée par notre sujet, qui ne s'étend pas au-delà du temps où les connaissances géographiques de ce pays se bornaient à la partie septentrionale.

Hérodote l'a divisée très-judicieusement en trois régions bien distinctes : la Libye habitée (celle qui borde le littoral de la Méditerranée), la Libye peuplée d'animaux, et, enfin, la Libye déserte. Cette division fondée sur la nature du sol et du climat, répond aux dénominations modernes de *Barbarie*, *Biledulgerid*, et *Sahara*; mais les pays fertiles et habités que l'on trouve au-delà du désert, ordinairement compris sous le nom de Nigritie ou de Sudan, n'entrent pas dans cette classification. Ils ne restèrent cependant pas étrangers à Hérodote; ce qu'il en connaissait, il l'appelait Éthiopie, terme générique employé pour désigner l'Afrique intérieure.

La première région embrasse donc la Maurita-

---

plateau de montagnes peu élevées, entrecoupées de fleuves, où se trouverait le grand lac Maravi, qui doit s'étendre au Nord jusqu'à Mombaze, et former peut-être une chaîne de lacs à l'instar de ceux de l'Amérique septentrionale. *Nouvelles Annales de voyages*, 1824.

nie, la Numidie, le territoire de Carthage (appelée Afrique par les Romains, mais dans un sens très-restreint), la Cyrénaïque et la Marmarique; ce qui répond aux parties septentrionales des empires actuels de Maroc, d'Alger, de Tunis, de Tripoli et de Barca, désignés sous le nom de Barbarie. Ces contrées méritent avec raison le nom d'Afrique habitée, qu'Hérodote leur donne de préférence, à cause de la fertilité qui les caractérise.

Il n'y a que la côte de Tripoli et la partie orientale de Barca qui renferment près de la mer de grandes plaines sablonneuses; encore étaient-elles habitées anciennement par des tribus nomades.

Au-dessus de cette région, sous le 30e degré de latitude, l'Afrique est traversée par une chaîne de montagnes, appelée Atlas dans les contrées occidentales. Elle n'est encore connue que dans quelques-unes de ses ramifications; cependant les dernières découvertes montrent que cette chaîne s'étend dans toute la largeur du continent depuis la côte de l'Océan jusqu'aux frontières de l'Égypte. C'est à l'Ouest, où elle porte communément le nom d'Atlas, qu'elle paraît avoir le plus d'élévation et de largeur; car elle couvre toute l'étendue des provinces méridionales de Maroc et d'Alger; mais elle est plus

étroite et en même temps plus stérile à Tripoli, où elle est connue sous la dénomination de monts Harudsch. De là cette chaîne se continue jusqu'en Égypte, le long de la frontière Nord du désert, n'offrant que des rochers nus dans presque tout ce prolongement, et ne s'élevant jamais qu'à une petite hauteur (1).

Elle est, surtout dans les parties occidentales abondantes en eau, le vrai séjour des animaux sauvages; aussi porte-t-elle à juste titre le surnom que lui donne Hérodote. Chez les Arabes, elle s'appelle, dans ces mêmes contrées, le pays aux dattes (2), à cause de la quantité prodigieuse de ces fruits si importants pour l'Afrique. Toute la région comprend donc le côté méridional du

(1) Hornemann, *Tagebuch seiner Reise in Afrika* (Journal de son voyage en Afrique), p. 58. C'est, à ma connaissance, le premier voyageur qui, en nous donnant des renseignements sur la partie occidentale de cette chaîne, nous ait montré qu'elle traverse en effet l'Afrique. Ses données sont confirmées et développées par le voyage de *Della Cella* à Cyrénaïque, et par celui du général Minutoli. Quoique cette chaîne soit interrompue à l'Est par la grande Syrte (Della Cella, *Viaggio de Tripoli alle frontiere occidentali dell' Egitto, fatto nel* 1817, p. 162), on retrouve néanmoins la même pierre calcaire dans toute sa longueur.

(2) *Belad al Jerid*, qu'on prononce ordinairement ***Biledulgerid.***

mont Atlas avec le territoire qui l'avoisine de près jusqu'au commencement du grand désert, entre le 30° et le 36° de latitude Nord. Les géographes grecs et romains plus modernes l'appellent Gétulie, et même leurs poètes l'ont chantée comme le pays des animaux féroces. Aujourd'hui tout ce district forme les parties méridionales des royaumes nommés plus haut; mais l'impéritie et la faiblesse du gouvernement de ces pays y firent naître des états tout-à-fait indépendants ou du moins en partie comme le Fezzan (*Phazania Regio*, *Ptol.*), qui appartenait autrefois à Tripoli, Segelmessa et autres. Les habitants de ces contrées sont et ont été dès les temps les plus reculés, les marchands et les voyageurs les plus hardis. Ce sont eux surtout qui traversent le désert en grandes caravanes pour pénétrer dans les pays aurifères, ou qui vont exploiter le commerce de l'Égypte, de l'Arabie et de la Perse.

Leur pays, qui n'est fertile que dans les endroits où se trouvent des réservoirs d'eau, aboutit à un désert inculte nommé par Hérodote la région sablonneuse (1) et compris par les Arabes sous la dénomination générale de Sahara

(1) Hérodote, IV, 182, ὀφρύη ψάμμης, région sablonneuse. Il ajoute, en termes positifs, que cette région s'étend depuis Thèbes jusqu'aux colonnes d'Hercule.

(désert). Il traverse l'Afrique, comme l'observe Hérodote avec raison, depuis la côte occidentale jusqu'à l'Égypte, et se continue, sous les mêmes degrés de latitude, à travers l'Arabie et les provinces méridionales de la Perse jusque dans le cœur de l'Inde septentrionale (1). On tombe dans une erreur commune en se représentant ce désert comme une mer de sable non interrompue et frappée partout de stérilité. Il renferme au contraire des terrains fertiles et des steppes, où l'on voit errer des nomades avec leurs troupeaux. Irrégulier dans sa largeur, c'est entre l'empire actuel de Maroc et les pays du Niger, dans la partie occidentale du Nord de l'Afrique, qu'il a le plus d'extension; et nulle part il n'est aussi resserré ni parsemé d'autant de contrées fertiles qu'entre les états modernes de Tripoli et de Kaschna (2). Il s'élargit ensuite de nouveau sous le ciel de l'Égypte. Cette région est pour le voyageur isolé une barrière redoutable que n'ose franchir la prudence, et là où elle a le plus d'étendue, elle offre encore de grands dangers

(1) Par le Kerman (Carmania), le Mékran (Gedrosia), jusque dans le Multan de l'Inde septentrionale.

(2) Golberry, *Fragments d'un voyage en Afrique*, vol. I, ch. 6. Sur la nature physique du sol de ce désert, *voyez* Minutoli, *Voyage au temple d'Ammon*, p. 1994.

même aux caravanes nombreuses qui entreprennent de la traverser. Les déserts de Berdoa, de Bilma, de Barea, et celui de Zuenziga, le plus redoutable de tous, en sont les parties détachées et se terminent dans les sables de la Haute-Égypte et de la Nubie.

A ces déserts succèdent des contrées plus fortunées. Une chaîne de montagnes qui traverse l'Afrique par 12 degrés de latitude Nord, et sert de frontière aux régions septentrionale et méridionale, change toute la nature du sol par les grands et les petits fleuves auxquels elle donne naissance, mais elle n'est encore que très-peu connue et se trouve désignée sur nos cartes sous la dénomination de *montagnes de Kong*. Les torrents qui en descendent, enflés par l'abondance des pluies tropiques, dont la durée près de l'équateur est plus grande que partout ailleurs, inondent, comme le Nil, le pays circonvoisin et lui servent d'engrais. Au lieu de champs de sable, on aperçoit, ou de vastes plaines couvertes de bois, ou des collines d'une élévation moyenne, qui à quelques pieds de profondeur, renferment souvent les veines d'or les plus fécondes. Il est vrai que nous connaissons à peine quelques endroits isolés des pays immenses qui se déroulent plus loin; mais quelque restreintes que soient nos

notions, tout porte à croire que l'Afrique Sud est beaucoup plus fertile et par conséquent aussi plus habitée que la partie du Nord (1).

Il est de la plus haute importance de bien connaître la constitution physique de ce pays; car elle sert de clef pour expliquer tout le commerce intérieur de ce continent; et, sans cette connaissance, il serait impossible de comprendre quelques-unes des recherches auxquelles nous allons nous livrer. Nous éviterons d'entrer dans de trop grands détails, pour ne pas charger la mémoire de nos lecteurs de noms qui pourraient jeter de l'obscurité sur l'aperçu général.

Un des phénomènes les plus surprenants qu'offre cette partie de l'Afrique est sans contredit la rareté des fleuves; mais il s'explique par la position des principales chaînes de montagnes. La branche du Nord se trouve si près de la Méditerranée, que les fleuves qui descendent de ses sommités, forment des torrents dont les eaux se déchargent dans la mer après un court trajet. Les vastes contrées placées entre cette branche et celle du Midi n'ont ni au Nord

---

(1) Jusqu'à présent on ne sait pas si l'Afrique méridionale comprend de grands déserts; mais ses nombreux et larges torrents font présumer qu'il n'y en a pas.

ni au Sud une pente assez rapide pour que les eaux puissent prendre l'une ou l'autre de ces directions; elles ne s'inclinent qu'à l'Ouest et à l'Est, et même, à ce qu'il semble, seulement dans le voisinage des montagnes. Aucun fleuve ne pouvant donc se frayer un chemin par ces pays, ils devaient nécessairement être privés d'eau.

Ce n'est qu'en Égypte, où les chaînes de montagnes changent de direction, que les obstacles disparaissent; et le Nil est le seul grand torrent qui poursuive son cours du Sud au Septentrion.

Cependant, malgré les découvertes les plus modernes d'un célèbre voyageur qui s'est avancé jusqu'aux sources de ce fleuve, il reste encore à constater si l'on connaît bien réellement son point de départ, et s'il suit la même direction du Midi au Nord. Nous savons que le Nil se forme, dans le cœur de l'Éthiopie, de la réunion de plusieurs fleuves; mais auquel faut-il accorder ce nom si fameux? c'est un point sur lequel on n'est pas encore d'accord. Le torrent que Bruce appelle ainsi, prend sa source entre les 10 et 11 degrés de latitude Nord, et est connu sous la dénomination d'*Abavi;* mais le bras le plus occidental, auquel ce voyagenr donne le nom de *torrent blanc* (Bahar el Abyad, l'Astapus des Anciens), a sa source plus au cœur de l'A-

frique, et semble, d'après la masse d'eau qu'il roule, mériter plutôt l'honneur de la préférence. La direction de son cours est jusqu'à présent incertaine et inexplorée, et même M. Caillaud, qui vit la jonction de ce bras avec le Nil, ne put cependant pas le remonter; ce qui fait qu'on ne peut encore décider la question de savoir si le Nil vient du Sud ou du Couchant.

Une tradition très-ancienne, qui s'est conservée en Afrique, parle d'un bras du Nil coulant de l'Ouest à l'Est. Nous la trouvons très-clairement indiquée dans Hérodote: Le Nil, dit ce père de l'histoire, vient de la Libye qu'il coupe par le milieu, et si ce que l'on connaît peut donner une idée de ce que l'on ignore, on pourrait assimiler le développement de son cours à celui du Danube (1). Les géographes arabes appellent ce fleuve le Nil des Nègres; mais ces auteurs, ou quelques-uns d'entre eux, lui assignent une direction opposée, celle du Levant au Couchant, et ne lui reconnaissent rien de commun avec le Nil, excepté leur origine, qu'ils tirent tous deux du même lac (2); mais, au témoignage des dé-

(1) Hérodote, II, 33,

(2) Comme Edrisi et Abulfeda. *Voyez* Hartmann, *Geogr. Africæ Edrisiana*, p. 23.

couvertes faites de nos jours, l'indication d'Hérodote est encore actuellement la croyance générale des Africains (1), et selon le rapport du célèbre Ebn-Batuta, il en était de même au moyen âge. Cet illustre voyageur va beaucoup plus loin et donne la nomenclature des villes qui se trouvent sur le cours de ce fleuve (2), incertain jusque vers l'Égypte. On doit espérer que ce point ne restera pas long-temps sujet à controverse dans un temps où l'on travaille avec ardeur à dissiper l'obscurité qui couvre encore les parties reculées de notre globe; et depuis que Browne a poussé ses recherches sur le côté occidental du Nil jusqu'au Darfur (3) sans y rencontrer un fleuve, nous pouvons avancer avec assurance que s'il existe un tel bras à l'Ouest, on ne doit raisonnablement le chercher qu'au-delà de ce pays.

Cette question se lie intimement à une autre

---

(1) *Note inédite.* Hornemann, p. 138. 141. *Voyez* aussi les relations et dessins communiqués par le sultan Bello au Major Denham, dans *Narrative of travels and discoveries in northern and central Africa.*

(2) *Note inédite.* Kosegarten, *Commentatio de Mohamede Ebn Batuta*, p. 47.

(3) Browne se proposait de suivre le cours du torrent blanc jusqu'à ses sources lorsqu'il fut retenu prisonnier à Darfur.

qu'on a éclaircie dans ces derniers temps, et qui a pour objet le cours du fleuve désigné ordinairement sous le nom de *Niger*. Les géographes modernes l'ont souvent confondu avec le Sénégal, qui, après s'être avancé de l'Orient à l'Occident, se jette dans l'Océan, par 16 degrés de latitude Nord, et est placé au nombre des principaux fleuves de l'Afrique. Chez les Anciens, le Sénégal, que Ptolémée (1) et d'autres géographes appellent *Daradus*, ne prend jamais le nom de Niger. Cette dénomination indique, au contraire, dans Pline (2) et Ptolémée, un fleuve de l'Afrique centrale qui, d'après ce dernier auteur, coule, non de l'Est à l'Ouest, mais dans la direction opposée. Ces données et les notions d'un bras du Nil venant du Couchant de l'Afrique, s'étant confondues avec le temps, on ne distingua plus le Niger du Nil, et Pline (3) alla jusqu'à le prendre pour le même fleuve que l'Astapus ou le fleuve Blanc. La tradition qui fait couler un fleuve d'Afrique du Couchant au Levant, et sur laquelle Hérodote (4) fonda la conjecture que c'était le Nil dont il était

(1) Ptolémée, Afrique, IV.
(2) Pline, V, 8.
(3) *Ibid.*, V, 10.
(4) Hérodote, II, 32.— *Voyez* le chapitre du commerce continental des Carthaginois.

question (1), est confirmée par l'exploration du Joliba qu'a découvert Mungo-Park; cependant, rien ne vient à l'appui de la supposition que ce fleuve se réunisse au Nil; car, au contraire, la longueur du cours qu'il faudrait lui accorder, en coupant presque toute l'Afrique dans sa plus grande largeur, la direction des chaînes des montagnes et l'inclinaison des eaux, sont autant de raisons qui militent fortement contre cette conjecture (2).

Quel que soit cependant son point de départ, on ignore encore, d'après les derniers voyages des Anglais et des Français, s'il se perd dans un lac, ou si, comme le Benin, il se jette à l'Ouest dans l'océan Atlantique; et cette question ne pourra être résolue que lorsque les rapports de témoins oculaires viendront lever toute incertitude à cet égard (3).

L'extrême rareté de fleuves navigables, et l'immensité des déserts sablonneux, opposèrent des obstacles presque insurmontables aux relations commerciales et à la civilisation des peuples de

---

(1) Hérodote, II, 33.

(2) Les raisons contre cette assertion ont déja été exposées par Rennel dans les *Additions à Hornemann*, p. 191.

(3) Tout ce paragraphe a été changé depuis peu par l'auteur. (*Note du traducteur.*)

l'Afrique. Ceux que la nature avait, pour ainsi dire, relégués dans le cœur de ce continent, vivaient comme séparés du reste de l'univers. S'ils furent quelquefois visités par des caravanes pacifiques, ils furent aussi constamment garantis, par leurs déserts, des agressions des conquérants.

Les grandes révolutions morales ou politiques paraissent avoir été aussi rares dans cette partie du monde que les révolutions physiques. Cependant, on dirait que la nature avait tout disposé avec le plus grand soin, pour que ces peuples ne restassent pas étrangers les uns aux autres. En effet, en dotant de riches trésors les pays fertiles placés dans l'intérieur des terres, ainsi que les immenses déserts qui y conduisaient, elle excita la cupidité des hommes, ou les força à y chercher les produits indispensables au soutien de la vie. L'or qu'on y trouvait en abondance était déja estimé anciennement par les peuples septentrionaux; mais un don précieux de la nature, le sel, dont les pays du Niger sont entièrement dépourvus, était ici entassé dans des lacs ou des collines; ce qui resserra encore les relations mutuelles, et força les peuplades les plus éloignées à entreprendre, par compagnies nombreuses, la dangereuse traversée de ces régions de sable. Outre quelques branches de commerce moins importantes, il en existait une autre à la honte

de l'humanité, je veux parler de la traite des Nègres, fléau indigène de ces contrées.

Ainsi qu'aujourd'hui, le commerce était donc déja connu dans l'Afrique intérieure. Il devint la première cause de la civilisation de ses habitants, et c'est à lui que l'ancien monde fut redevable de quelques lumières sur ce continent.

Les notions que l'antiquité nous a conservées à ce sujet, sont en petit nombre, et d'ailleurs défectueuses; cependant ce défaut de documents exacts, loin de nuire à notre courage, ne fait que donner un nouvel attrait à notre travail. Les recherches qui vont nous occuper seront accueillies, nous l'espérons, avec quelque bienveillance, si elles parviennent à offrir un appât à la curiosité, et à fixer l'attention de nos lecteurs.

Si l'intérieur de l'Afrique ne subit guère de changements, ses côtes, celles du Nord surtout, n'en furent que plus exposées à des invasions étrangères. C'est dans cette dernière partie que s'éleva l'état de Carthage, un des premiers et des plus remarquables de l'antiquité; celui de Cyrène, qui aurait pu rivaliser avec Carthage, s'il n'avait pas été travaillé par des dissensions intestines. Nos regards se portent ensuite vers le Nil, sur le seul peuple indigène qui fût déja parvenu à un certain degré de civilisation politique; et

nous apercevons ensuite les Éthiopiens dans un lointain obscur, et sous un voile qu'on peut à peine soulever.

C'est entre les mains de ces peuples que se trouvait le commerce de l'Afrique centrale. Il ne fut pas fondé d'autre grand état dans ce continent; car l'empire de Numidie, comme plus moderne, ne peut pas nous occuper. Mais, tout en bornant nos recherches à ces peuples, nous ne laisserons pas échapper l'occasion de rapporter ce que nous aurons à dire sur les autres habitants de cette partie du monde. Cyrène ne s'éleva pas assez haut et laissa trop peu de souvenirs historiques, pour que nous puissions lui consacrer toute une section de notre ouvrage. Ce que nous en savons sera plus convenablement placé dans le volume qui traitera en général des Grecs et de leurs colonies.

SECTION PREMIÈRE.

CARTHAGINOIS.

Nec tantum Carthago habuisset opum sexcentos fere annos, sine consiliis et disciplina.
Cicero, *De Republica*, II, 48.

Carthage eut le triste destin de ne jeter un grand éclat qu'au moment de sa ruine, et de voir le soin de sa gloire abandonné à des historiens étrangers. La mémoire de ses écrivains nationaux s'est perdue depuis long-temps (1); et parmi les

(1) Salluste, *Jugurth.*, cap. 17. « *Qui mortales initio Africam habuerint, ut ex libris punicis, qui regis Hiempsalis dicebantur, interpretatum nobis est,...... dicam.* »

Les *libri punici* dont il est question ici sont évidemment des livres historiques écrits en langue carthaginoise, comme le prouve l'addition *interpretatum nobis est.* Les mots : *qui regis Hiempsalis dicebantur,* en désignent le possesseur et non l'auteur. Il est probable que Salluste vit ces livres, non à Rome, mais en Afrique où il fut gouverneur, et où il recueillit les matériaux de sa guerre de Jugurtha. Hiempsal II était alors roi de Numidie. On voit déja par leurs

étrangers, il n'en est aucun qui ait écrit, d'une manière suivie, l'histoire de cette république.

Les Romains et les Grecs n'en retracèrent que ce qui avait trait aux événements de leur patrie; et ils auraient peut-être passé entièrement cet état sous silence, s'il n'avait combattu contre Rome et Syracuse. Nous avons des données très-exactes sur tout ce qui concerne les guerres puniques; mais elles deviennent rares et incertaines, à mesure que nous remontons vers des temps plus reculés; ce silence de l'histoire est d'autant plus fâcheux, que l'époque de cette longue guerre est la moins propre à donner une idée juste de Carthage.

Car, à dater du moment où s'engagea cette lutte si fameuse entre la métropole du monde et sa redoutable rivale, celle-ci commença à déchoir de sa grandeur et de son importance politique. La fortune eut beau sourire quelquefois à ses armes, elles ne servirent plus aux Carthaginois qu'à défendre leur indépendance, et ils furent forcés de sacrifier à cette noble tâche tous leurs autres projets, ainsi que la politique qu'ils avaient suivie jusqu'alors. La famille héroïque

ouvrages sur l'agriculture, qu'on fit traduire à Rome, que ce peuple n'était nullement étranger à l'art d'écrire.

des Barca put bien soutenir quelque temps l'édifice chancelant de l'état; mais une fois ébranlé dans ses fondements, il ne recouvra plus sa solidité ni son ancien éclat.

Hérodote est le seul grand historien qui ait connu la période florissante de cette république, peu avant et pendant l'empire des Perses; et d'après le plan qu'il avait adopté, on devait s'attendre qu'il consacrerait une partie de son ouvrage à l'histoire de Carthage, comme il l'avait fait pour les autres états qu'il connaissait; mais c'est en vain que l'occasion s'en est présentée plusieurs fois (1).

Est-ce à dessein qu'il ne le fit pas? est-ce parce qu'il n'avait pas été lui-même dans cette république? fut-il arrêté par d'autres raisons? rien n'est plus difficile à démêler. Que de choses n'aurait pas pu nous apprendre sur ce sujet un historien aussi avide de connaissances, et aussi infatigable dans ses recherches! Néanmoins, ce qu'il a recueilli et jeté comme au hasard dans ses Annales, sera d'une très-grande importance pour cet ouvrage, comme nous le verrons plus tard.

Polybe vit encore Carthage dans sa décadence;

(1) Hérodote, VII, 165.

et quoiqu'il fût ami des Romains et même confident de Scipion le jeune, il est exact et impartial comme historien. Il nous fait souvent pénétrer dans la constitution intérieure de Carthage. Les documents authentiques qu'il nous a conservés et le voyage nautique d'Hannon (1), sont un faible dédommagement de la perte des écrivains nationaux.

Diodore de Sicile (2) est surtout remarquable, parce qu'il rapporte les guerres de Carthage avec Syracuse, et qu'il nous offre plusieurs éclaircissements d'un grand prix sur cette période qui a précédé immédiatement les guerres puniques.

Quant à Tite-Live, il ne faut le consulter que pour les expéditions militaires; car il ne s'était pas donné la peine d'étudier Carthage. Il prête à l'image qu'il s'en fait des formes et des couleurs toutes romaines. Appien s'est étendu davantage sur cette matière.

---

(1) On les trouve recueillis et traduits à la fin de ce volume.

(2) Diodore a tiré ses données sur Carthage de deux écrivains grecs, Éphore et Timée. L'exagération du premier se montre dans l'énumération qu'il nous a laissée des armées et des flottes carthaginoises. Timée, qui écrivait avec critique lorsqu'il n'était point maîtrisé par sa passion, les réduit à la moitié ou au tiers. *Voyez* DIODORE, I, p. 584, sqq.

Justin doit encore être distingué dans la foule, quelque incertaines que soient du reste ses notions (1); il est le seul à qui nous devions un aperçu suivi des premiers destins de Rome et de son premier accroissement, tandis que les autres écrivains nous ont laissés à cet égard dans une ignorance presque complète.

Il n'entre pas dans notre plan d'écrire une histoire de Carthage, et ce n'est pas sa dernière période qui doit proprement nous occuper. Nous choisirons pour point de départ le moment où cet empire était encore dans toute son activité, et jouissait de l'usage illimité de ses forces.

Sous quelles formes paraît-il alors ? Sur quelles bases repose sa constitution politique ? Quelle cause les fit chanceler ? Quelles furent l'étendue et la physionomie de son territoire indigène, ses rapports avec ses provinces, ses colonies et les peuples indépendants de l'Afrique intérieure ? Quelle était l'extension de son commerce et de sa navigation ? Comment ses armées et ses flottes étaient-elles organisées ? Quels furent les prin-

(1) Les données de Justin, ou plutôt celles de Trogus-Pompeius, qu'il se borna à extraire, sont la plupart tirées de Théopompe, mais peut-être aussi de Timée, comme je l'ai montré dans mon traité : *De fontibus et auctoritate Justini*, Voy. *Commentat. Societ. scient. Götting.*, vol. V. p. 225, sqq.

cipes de sa politique? Comment les a-t-on observés? En général, que fut Carthage et que se proposa-t-elle d'être? Aucune de ces questions ne me semble avoir été convenablement résolue, quoique cette république occupe une place importante dans l'histoire universelle (1).

(1) Tout ce qui a été écrit de mieux sur Carthage, nous le devons à des écrivains espagnols. Je citerai entre autres, l'ouvrage très-recommandable de CAMPOMANES, *Antiguedad maritima de la republica de Cartago*.

Le premier volume comprend une histoire de la navigation et de la puissance maritime des Carthaginois, et est précieux par cela seul qu'il traite un sujet si bien déterminé.

Le deuxième volume embrasse le périple d'Hannon, avec un commentaire, malheureusement un peu trop diffus, où la plupart des conjectures sont basées sur des étymologies. HENDRICH, *De republica Carthaginensium*, est une simple compilation où se trouvent une foule d'hypothèses hasardées.

Depuis la première publication de ces recherches, on s'en est servi dans presque tous les écrits relatifs à l'histoire ancienne. Avant d'entrer en matière, je me fais un plaisir de citer le traité fort intéressant de M. le professeur Kruse, à Breslau: *Aristoteles, de politica Carthaginensium*, 1824, sur lequel je reviendrai encore plus tard.

CHAPITRE PREMIER.

FORMATION ET ACCROISSEMENT DU TERRITOIRE DE CARTHAGE EN AFRIQUE.

Carthage, une des nombreuses colonies fondées par Tyr et d'autres états phéniciens sur la côte septentrionale de l'Afrique (1), est certainement moins ancienne qu'Utique (2) et peut-être même plus moderne que quelques autres

(1) Carthage, selon la chronologie ordinaire, fut fondée l'an 878 avant J.-C., et détruite l'an 146 avant notre ère, ce qui lui assigne une existence de 732 ans. Son histoire se divise en trois périodes. La première date de son origine jusqu'au commencement des guerres contre Syracuse, depuis 877 jusqu'à 480; elle comprend la naissance et l'accroissement de cet état, son extension en Afrique, en Sardaigne et autres îles de la Méditerranée, et ses guerres commerciales avec les Massiliens et les Étrusques. La deuxième s'étend de l'an 480 jusqu'à 265 avant J.-C., depuis le commencement de ses guerres avec Syracuse jusqu'au commencement des guerres puniques. C'est là l'époque de sa plus grande puissance et de sa splendeur. La troisième embrasse l'histoire de sa lutte contre Rome, de sa décadence et de sa chute, depuis 265 jusqu'à 145 avant J.-C.

(2) Les autorités se trouvent dans Bochart, *Canaan*, p. 473, etc.

établissements dont l'origine est inconnue. Tout le littoral depuis l'Ouest de la petite Syrte jusqu'au-delà des colonnes d'Hercule, le long des rivages de l'Océan, était occupé par les Phéniciens. Attirés par la fertilité du pays et par le commerce avec les indigènes nomades, le même motif qui les conduisit en Sicile, semble aussi les avoir guidés dans ces voyages; il leur importait d'ouvrir des communications avec l'Espagne méridionale, dont les mines étaient, pour ainsi dire, aussi fécondes que celles du Pérou et du Mexique, et d'y consolider leur domination.

La plupart de ces colonies paraissent avoir été dans le principe très-petites, et destinées plutôt à servir d'entrepôt que de véritables villes de commerce.

Cependant beaucoup d'entre elles, à la faveur de leur heureuse position, s'affranchirent de la métropole, et s'approprièrent les avantages qu'elles devaient lui assurer. Ces exemples si communs chez les Anciens, si on en excepte toutefois les Romains, se retrouvent plus d'une fois chez les peuples modernes; ce qui semblerait confirmer que l'on ne peut guère compter sur des possessions coloniales lorsqu'elles commencent à s'agrandir.

L'antiquité nous offre encore une autre espèce de colonies, très-fréquente chez les Grecs et pas

inconnue aux Phéniciens : celle qui dut son origine à des dissensions et des guerres intestines. Le parti mécontent émigrait, ou expulsé allait chercher une autre patrie. Les Grecs se portaient ordinairement vers l'Asie mineure ou l'Asie inférieure, les Phéniciens vers l'Afrique (1).

Nous savons de Carthage, qu'elle dut son origine à une semblable cause. Cette circonstance mérite d'être mentionnée, parce qu'elle détermine les rapports qui régnèrent entre Tyr et Carthage. Indépendants l'un de l'autre, ces deux états observèrent entre eux les devoirs de piété prescrits à la métropole et à la colonie selon les idées phéniciennes et grecques. Tyr se défendit constamment de donner sa flotte lorsque Cambyse voulut, à l'aide de celle-ci, attaquer Carthage (2); et Carthage ne rendit pas seulement hommage au dieu tutélaire de Tyr, en lui adressant des envoyés et des présents, mais reçut même, comme un dépôt sacré, les familles et les trésors des Tyriens assiégés par Alexandre (3).

---

(1) C'est ainsi qu'une fraction des habitants de Sidon alla fonder la ville du grand Leptis dans le pays des Syrtes. Salluste, *Jugurth.*, ch. 78.

(2) Hérodote, II, 17, 19.

(3) Diodore, II, p. 190.

L'histoire ne nous apprend pas comment Carthage a pu s'élever si promptement au-dessus des autres colonies phéniciennes. Si, selon toutes les probabilités, ce résultat est dû à un concours d'événements heureux, la situation de la ville qui facilitait sa navigation et qui la garantissait contre les invasions de l'étranger, y contribua sans doute pour beaucoup. Elle était construite dans l'intérieur d'un vaste golfe, formé par les caps Bon à l'Est, (1) et Zibib à l'Ouest (2), le golfe actuel de Tunis.

Au fond de ce détroit se trouve une presqu'île liée au continent par un isthme large d'environ une lieue. C'est sur cette presqu'île qu'on avait fondé Carthage, pour ainsi dire, entre Utique et Tunis, qu'on apercevait toutes deux du haut des murs de la ville, l'une n'en étant éloignée que de trois lieues, et l'autre pas même de deux. Une langue de terre très-étroite, qui entrait à l'Ouest dans la mer, formait un double port pour les vaisseaux de commerce et les navires de guerre, et séparait en même temps le lac de la mer. Le côté exposé à l'Océan n'était défendu que par un simple mur, tandis que sur la langue de terre on avait élevé la citadelle de Byrsa, et qu'un triple

(1) L'ancien *Promontorium Hermæum*.
(2) L'ancien *Promontorium Apollinis*.

mur d'environ quatre-vingts pieds de haut et de trente pieds de large la défendait contre toute attaque (1).

Carthage, placée à l'extrémité d'un grand continent, suivit d'abord la politique que prescrit naturellement à un état naissant sa faiblesse. Cherchant à demeurer en bonne intelligence avec les peuplades indigènes dont elle était entourée,

(1) Comme nous ne pouvons entrer dans de longs développements sur l'emplacement de l'ancienne Carthage, nous renvoyons nos lecteurs à APPIEN, VIII, 95, 96; POLYBE, I, p. 181. La copie de CAMPOMANES, I, est, en grande partie, faite d'imagination. Les notices de SHAW, 1, p. 186, de l'édition française, sur les grands changements des côtes, doivent servir de bases; la carte topographique qui y est jointe est sans contredit aussi la meilleure; mais on n'y trouve pas la position des ports, ce qui fait justement l'obscurité. Il paraît pourtant résulter d'Appien que la langue de terre, environ d'un demi-stade de largeur, formait un côté du port; ce qui explique comment les Carthaginois, lors de la fermeture du port par Scipion, y purent creuser si facilement une autre sortie. Il reste encore un point obscur, celui qui concerne la partie de la ville nommée *Magalia* ou *Magara*. Selon *Appien*, VIII, 117, ceci aurait été une espèce de faubourg rempli de jardins, et occupant la partie la plus méridionale de la langue de terre; mais il est difficile de se faire une idée claire du tout, d'après la description d'Appien. On espère encore, toujours inutilement, la publication des recherches faites par feu le comte Camille de Borgia.

les colons tyriens ne se présentèrent pas en conquérants, mais achetèrent, comme on sait, le sol de leur ville et de leur territoire urbain par un tribut foncier annuel. Justin prétend même qu'ils le payèrent jusqu'au temps de Darius, fils d'Hystaspe (1): mais cette opinion ne mérite aucune croyance; car à peine les Carthaginois virent-ils leur pouvoir raffermi, qu'ils changèrent de politique. Cette conduite les ayant brouillés avec leurs voisins, ils furent obligés de soutenir plusieurs guerres (2), d'où ils sortirent en effet vainqueurs, mais qui les chargèrent de sujets avides de saisir la première occasion favorable pour secouer le joug. La connaissance de ces peuples nous étant nécessaire pour pénétrer la constitution de Carthage et pour nous expliquer sa puissance, nous allons nous livrer à quelques recherches, où Hérodote, Scylax et Polybe nous serviront de guides.

Lorsque Polybe parle des peuples africains combattant dans les armées des Carthaginois, il a soin de distinguer les sujets de la république des tribus libres et soldées. Il appelle les uns Libyens (Λίβυες), les autres Numides ou no-

(1) Justin, XIX, 2.
(2) *Ibid.*, l. c.

mades (1). Par cette dernière dénomination il ne désigne, il est vrai, que la manière de vivre de ces différentes tribus; mais il les cite aussi ailleurs, d'après les noms particuliers affectés à chacune d'entre elles. Il embrasse, sous le nom générique de Libyens, tous les peuples africains vivant sur le territoire de Carthage. Apparemment n'avaient-ils plus du temps de Polybe leurs anciennes divisions par tribus: d'ailleurs il est certain qu'en perdant leur liberté et en se mélangeant avec leurs maîtres ils n'avaient pu conserver leur premier genre de vie.

Ils se distinguent tous des autres habitants de l'Afrique septentrionale. Établis dans des demeures fixes, ils sont agriculteurs, tandis que les peuples placés à l'Est et à l'Ouest de Carthage, furent nomades, même à l'époque la plus florissante de cet état. Le tribut qu'ils lui payaient était principalement soldé en blé (2), ce qui fournit à cette république les moyens d'entretenir les nombreuses armées qu'elle était obligée de tenir sur pied pour faire des conquêtes et pour les maintenir. Si elle voulait asseoir sa domination en Afrique d'une manière durable, il

(1) Polybe, vol. I, p. 161, 167, 168, édit. *Schweigh.*
(2) *Ibid.*, vol. I, p. 177.

fallait, avant tout, songer à ce que les peuples soumis à ses lois, changeassent leur vie errante et adoptassent des mœurs moins sauvages. Aussi Carthage ne négligea-t-elle aucun moyen propre à civiliser ces tribus nomades. Mais lorsqu'on considère toutes les difficultés qu'elle eut à vaincre pour déraciner d'aussi vieilles habitudes, on s'explique facilement ses guerres avec les aborigènes, et la haine que ceux-ci avaient vouée à leurs maîtres, lors même qu'ils n'eussent pas eu d'autres griefs à leur reprocher.

Quand Hérodote composa ses écrits, c'est-à-dire à l'époque la plus brillante de la république, il n'y avait pas encore de peuple agriculteur dans l'Afrique septentrionale, hors des limites du territoire de Carthage. Toutes les tribus indigènes depuis l'Egypte jusqu'à la petite Syrte et le lac Triton communiquant alors avec cette dernière (1)

(1) On connaît, dans l'ancienne géographie, une île et un fleuve Triton communiquant avec le lac de ce nom. *Voyez* Cellarius, *Geograph.*, Ant. II, p. 860. La position du lac n'est pas toujours déterminée également, et on peut donc douter que ce nom désigne toujours le même lac. Ordinairement on le place à côté de la petite Syrte; d'autres, au dire de Pline (V, 4), l'auraient placé entre les deux Syrtes; et Solin, cap. 27, vient même le ranger à côté de la grande Syrte, auprès des *Aræ Philænorum*. Mais Solin n'a pas bien compris Pline, et l'expression « entre les deux

étaient nomades d'après le témoignage exprès

Syrtes » est du moins si incertaine qu'elle ne contredit pas l'opinion ordinaire. Le vague de ces données repose peut-être en partie sur ce que les poètes des Argonautes transportèrent leurs héros dans ces contrées, et présentèrent les localités d'après leur imagination, fictions qui passèrent ensuite souvent dans les ouvrages des géographes. Hérodote (IV, 179) prend le lac Triton pour identique ou cohérent avec la petite Syrte; cette opinion est confirmée (comme l'observe déja RENNEL, *Geogr. of Herod.*, p. 662) par SCYLAX, p. 49, qui place le lac Triton dans la Syrte, et ne connaît pas de fleuve du nom de Triton. Le passage de Scylax me paraît cependant offrir une fausse leçon, et au lieu des mots : « Ἐν ταύτῃ τῇ Σύρτιδι ἐνέστηκεν ἡ νῆσος Τρίτωνος καλουμένη, καὶ ποταμὸς Τρίτων, » il faut lire : « Ἡ νῆσος Τρίτωνος, καὶ λίμνη, καὶ ποταμὸς Τρίτων, » ou, si l'on aime mieux : Ἡ νῆσος Τρίτωνος καλουμένη, καὶ λίμνη Τρίτωνος, etc. » Voilà ce qui résulte des mots suivants : « Ἡ δὲ λίμνη αὕτη, etc. » Car la λίμνη ne peut pas être la Syrte elle-même, parce qu'il est dit qu'elle a une ouverture étroite (στόμα μικρὸν); mais c'est le lac actuel qui, selon SHAW, I, p. 274, s'appelle *Shikkah el Low-Deah.* Mais encore, du temps de Scylax, ce lac ne communiquait avec la Syrte que par une entrée étroite, au milieu de laquelle se trouvait une île qui, à ce qu'il dit, était submergée par la mer lors du flux. Le banc de sable s'est donc depuis élevé, ce qui a fait naître la séparation du lac et du golfe. Un point difficile encore est de savoir où il faut chercher le fleuve Triton? Quand même on le prendrait avec Shaw pour le petit fleuve *El Hammah*, cela ne s'accorde plus avec la donnée d'Hérodote (IV, 178), qui l'appelle un grand tor-

de cet auteur (1). Nous aurons bientôt occasion de faire plus ample connaissance avec ces peuples. Le père de l'histoire nous en a laissé une liste si exacte et des données si positives qu'on ne saurait douter de la véracité de ses écrits. A l'Occident du fleuve Triton, dit-il (2), habitent les Libyens cultivateurs.

Les Maxyes (3), branche des Ausenses qui mènent encore une vie vagabonde, ont des demeures fixes et se livrent à l'agriculture; mais ils ont conservé leurs anciennes mœurs. Ils laissent croître leurs cheveux sur la partie droite de la tête et rasent le côté gauche. Cette dernière coutume étant commune à plusieurs peuples nomades (4), une tribu se distinguait de

---

rent. Mais la narration d'Hérodote découle vraisemblablement d'un poète des Argonautes; et si l'on ne peut nier l'existence du fleuve Triton, sa grandeur pourrait bien être due à l'imagination d'un de ces poètes. La détermination du lac Triton est importante pour la position topographique du territoire de Carthage, parce qu'on le regarde ordinairement comme sa limite au Sud.

(1) HÉRODOTE, IV, 186.

(2) *Ibid.*, IV, 191.

(3) Ces Maxyes ne font probablement qu'un peuple avec les Maxytanes de *Justin*, XVIII, 6, dont le roi Biarbas doit avoir demandé Didon en mariage.

(4) HÉRODOTE, l. c.

l'autre par la manière dont elle rasait ses cheveux, et, au dire de Hornemann, quelques souvenirs de cet usage se retrouvent encore aujourd'hui chez les Tuariks modernes, leurs descendants (1).

Aux Maxyes confinent les Zaueces, chez lesquels les femmes servent de cochers pour conduire les chars de guerre (2). C'était donc un peuple qui élevait des chevaux, et qui, par les attributions données à ses femmes, a peut être fait naître dans ces contrées la fable des Amazones. Ce qui paraît hors de doute, c'est que les Carthaginois empruntèrent aux Zaueces les chars de guerre dont ils firent usage dans les premiers temps.

Les deux tribus ne sont citées et dépeintes que par Hérodote, qui présente les Carthaginois comme garants de ce qu'il avance. Placé à l'extrémité méridionale de Carthage, leur pays était, selon lui, couvert de bois et rempli de bêtes féroces, telles que lions, panthères, éléphants et autres (3). Aussi l'agriculture y fut-elle encore né-

---

(1) HORNEMANN, p. 157.

(2) HÉRODOTE, IV, 193.

(3) *Ibid.*, IV, 191. Ceci se trouve confirmé par TULLY, *Narration of a residence in Tripoli*, 1820. Les bois dont le chemin de Tunis à Tripoli est couvert, sont remplis de tant

gligée; mais on conçoit facilement que, plus on approchait de la république, plus le sol était cultivé.

Hérodote et Polybe nous citent une troisième tribu, bien plus grande et plus remarquable : celle des Gyzantes ou Byzantes (1), qui se divisait en plusieurs branches.

« Dans la contrée qu'ils habitent, les abeilles donnent beaucoup de miel naturel, et l'industrie des hommes en produit encore plus. Ils se teignent tout le corps avec du minium, et mangent des singes qui viennent en grande quantité dans leurs montagnes (2). » Della Cella nous a donné des renseignements exacts sur le miel naturel que des essaims innombrables d'abeilles sauvages déposent dans les crevasses des montagnes : il ne sert pas seulement de nourriture aux indigènes, mais forme encore aujourd'hui

---

d'animaux féroces, qu'on y court les plus grands dangers même en se joignant à de nombreuses caravanes. Vers la nuit on entend retentir le hurlement du chacal et le rugissement du lion, que les signaux peuvent à peine empêcher d'aller chercher leur proie.

(1) STEPHANUS, *De urbibus*, leur donne le nom de Βύζαντες, et rapporte en notes les témoignages des autres écrivains qui en parlent.

(2) HÉRODOTE, IV, 194.

un article de commerce très-important (1). Le miel artificiel dont parle Hérodote est fait du suc des palmes, et Shaw nous apprend comment on le prépare (2). C'est justement dans ces contrées que l'usage en est le plus répandu. Quant aux montagnes dont il est ici question, ce sont des branches de l'Atlas que nous trouvons indiquées sur nos cartes, mais sous d'autres dénominations particulières. Il y avait là tant de singes, que, selon Diodore (3), trois endroits étaient appelés villes des singes, où les pithèques partageaient les demeures des habitants. Hérodote place ses Gyzantes à l'Ouest des Zaueces, par conséquent vers la frontière de la Numidie; ce qui prouve qu'il n'eut connaissance que des tribus les moins civilisées de ce peuple. Selon d'autres écrivains, les Gyzantes étendirent bientôt leur domination et finirent par occuper la partie la plus fertile du territoire de Carthage, ce qui lui valut le surnom de Byzazium (4). Cette contrée située du côté de la petite Syrte, touchait à la Méditerranée, et avait, au dire de Polybe, deux

(1) Della Cella, *Viaggio*, p. 154.
(2) Shaw, p. 291.
(3) Diodore, II, p. 449.
(4) Stephanus, l. c.

mille stades de circonférence (1). Nous aurons encore plus d'une fois occasion d'entretenir nos lecteurs de ce pays, grenier de Carthage. Les noms des autres tribus libyennes ne nous ont pas été conservés. Cette perte n'est heureusement pas grande. Cependant tout prouve que ces peuplades non-seulement se perpétuèrent mais furent même très-nombreuses. Combattant toujours dans les rangs des troupes carthaginoises, elles équipèrent soixante-dix mille hommes lors de la guerre civile que Carthage eut à soutenir après la première suspension d'armes avec Rome (2).

Les tribus placées au Sud et à l'Occident du territoire de Carthage, restèrent les plus pures de tout mélange; et ignorant jusqu'à la langue punique, elles semblent avoir parlé entre elles différents idiomes (3). Il n'en fut pas de même à l'Est pour le littoral, depuis la capitale jusqu'à Byzazium, où ses habitants se mêlèrent à un tel point avec les Carthaginois, qu'ils donnèrent naissance à un peuple connu sous le nom de *Libyphéniciens*, occupant la partie la plus riche et

(1) Polybe, III, p. 384.
(2) *Ibid.*, I, p. 281.
(3) *Ibid*, I, 168.

la plus fertile du pays, et distingué souvent des Libyens proprement dits (1).

Pour mieux tenir ces peuples sous sa dépendance, Carthage se servit du même moyen que Rome pour les peuplades italiques : des colonies de ses citoyens, envoyées dans ces pays, y firent respecter son autorité, et occasionnèrent en outre une alliance plus intime avec les indigènes. Aussi n'y a-t-il guère dans l'antiquité un peuple qui entendît mieux le système colonial, et qui l'exécutât sur une plus grande échelle que les Carthaginois.

Comme nous consacrerons un chapitre particulier à leurs colonies étrangères, nous allons nous ocuper ici de celles qu'ils avaient dans l'intérieur de leur pays.

Les colonies au dehors, fondées dans un but commercial, étaient toutes sans exception situées sur la mer, tandis que celles de l'intérieur étaient destinées à l'agriculture. Le commerce du litto-

---

(1) Polybe, I, p. 458. Diodore, II, p. 447. Celui-ci distingue expressément quatre espèces d'habitants sur le territoire carthaginois en Afrique. Les Phéniciens, ou les habitants de Carthage même; les Libyphéniciens, parmi lesquels il comprend à tort les habitants des villes littorales; les Libyens ou les anciennes peuplades indigènes, et les nomades.

ral était même si limité, qu'il ne pouvait guère suffire à tous les besoins. Mais, comme l'exportation des Carthaginois se composait en partie de produits de leur pays, l'agriculture et le commerce se soutinrent mutuellement. La politique de cette république lui fit regarder l'établissement de ces colonies comme le moyen le plus sûr d'obtenir la faveur du peuple, en prévenant le trop grand accroissement de la population, et en améliorant, par la distribution des terres, le sort des citoyens peu fortunés.

« C'est ainsi, nous dit Aristote (1), que l'état de Carthage sait se concilier l'amour du peuple. Sans cesse il envoie dans les contrées d'alentour des colons choisis parmi ses citoyens, à qui il assure une agréable aisance. Voilà ce qui caractérise, ajoute cet auteur, un gouvernement doux et éclairé; il vient au secours des indigents, en les habituant au travail. »

C'était là certainement une bonne politique! Mais elle supposait un peuple encore assez pur pour trouver du goût à l'agriculture; et, dans la dernière époque de Carthage, il n'est plus question d'établir de telles colonies (2).

(1) Aristote, *Op.*, II, p. 252. *Polit.*, II, 11; VI, 5, p. 317.

(2) Cicero, *De republica*, II, 4. « Il n'y a rien, dit cet

A Rome aussi, où l'on eut recours à ce moyen, il ne fut en vigueur que jusqu'au temps des Gracques ; les colonies militaires, fondées plus tard sous Sylla et ses successeurs, furent d'une tout autre nature ; et, loin de remplir les intentions de leurs fondateurs, elles ne font que confirmer d'une manière surprenante l'observation que nous avons émise plus haut (1).

Tout le territoire de Carthage semble avoir été couvert de ces établissements ; mais le plus grand nombre étaient placés du côté de l'Est, depuis le golfe et le canton urbain de la république jusqu'à la petite Syrte, dans le pays des Libyphéniciens et des Byzantes, ou de la contrée Emporia.

On sent aisément que la métropole avait un grand intérêt à tenir ces villes dans une étroite dépendance ; le tribut qu'elles payaient formait la base de son trésor public : c'est avec leurs subsides qu'elle fit en grande partie les guerres auxquelles elle dut son agrandissement (2). On re-

---

écrivain, qui ait plus affaibli Carthage que la cupidité de ses citoyens, lesquels, pour se livrer exclusivement au commerce et à la navigation, négligèrent l'agriculture et les armes. »

(1) Salluste, *Catilin.*, ch. 11, 16.

(2) Polybe, I, 177.

présente souvent ces villes comme le principal soutien de la puissance des Carthaginois en les confondant sous le terme générique de αἱ πόλεις, avec leurs autres colonies rangées sur la côte septentrionale de l'Afrique. Mais elles en sont quelquefois distinguées par le nom d'endroits voisins (αἱ περιοικίδες) (1), et paraissent d'ailleurs avoir été plutôt des bourgs que des villes (2); car les Carthaginois n'avaient de places fortes que le long du rivage.

Ce fut sans doute la jalousie de la métropole qui leur interdit le droit d'élever des fortifications; aussi devinrent-elles la proie certaine de chaque aventurier ou conquérant qui osait faire une invasion sur le territoire de Carthage.

Il faut bien se garder de confondre avec ces colonies de la république celles que Tyr et d'autres villes phéniciennes avaient établies sur le territoire qui, par la suite, vint à appartenir aux Carthaginois. Leur origine à toutes ne saurait être indiquée avec exactitude; nous con-

(1) Aristote, Polit., VI, 5.

(2) Le grand nombre de ces établissements est démontré par la conquête de plus de deux cents, faite en peu de temps par Agathoclès. Diodore, II, p. 418; Scylax, ch. 48, cite une foule de noms.

naissons celles d'Utique et de Leptis (1); et, d'après les relations de Salluste (2), la plupart des grandes villes littorales du territoire de Carthage, telles qu'Adrumète, Hippo, le petit Leptis, avaient été fondées par les Phéniciens.

Ces villes formant chacune, avec son territoire urbain, une petite république, avaient été libres dès le principe, ou bien n'avaient pas tardé à le devenir : mais, à mesure que Carthage étendit son pouvoir, celles-ci perdirent de plus en plus de leur indépendance, sans pourtant partager le sort de ses villes coloniales.

Les habitants de ces établissements étaient plutôt, à ce qu'il semble, ses alliés que ses sujets, de même que, dans la mère-patrie, Tyr ne paraît pas comme souveraine absolue de toutes les autres villes. Ceci est du moins certain pour une des plus considérables, Utique, qui, selon le témoignage unanime des Anciens, occupait le premier rang après Carthage, et qui, après la ruine de cette cité, demeura la capitale de l'Afrique devenue province romaine.

Je fonde cette opinion sur la raison qu'Utique est représentée comme état particulier dans deux documents nationaux qui appartiennent à deux

---

(1) Stephanus, de urb., Ἰτύκη.
(2) Salluste, *Jug.*, ch. 19.

époques fort différentes. Le premier document est le traité de commerce que Carthage conclut avec Rome, l'an 348 avant J.-C. Il y est dit tout au commencement (1) : « A ces conditions, la paix sera maintenue entre les Romains, leurs alliés, et les habitants de Carthage, d'Utique, de Tyr et leurs alliés. » On ne cite pas seulement Utique à côté de Carthage; mais on fait encore mention de ses alliés. Cet état semble donc avoir eu le droit de contracter des alliances. Et notez que cet acte tombe dans les temps où la rivale de Rome était arrivée au point culminant de sa splendeur.

Tyr, qu'on cite avec Utique, ne peut guère être la cité phénicienne du même nom. Déja sa position rend fort invraisemblable que cette ville ait fait un traité avec Rome; elle était d'ailleurs alors sous la domination des Perses : mais ce qui est plus décisif, c'est que dans tout l'acte il n'y a rien qui ait trait à cette cité, ou qui pût être de quelque importance pour elle. Je croirais qu'au lieu de Tyrus, il faudrait lire ou Tunis ou Tysdrus, si Polybe ne le rapportait directement à Tyrus; il se peut encore qu'une des grandes villes maritimes du territoire de Carthage

(1) Polybe, I, 437, etc.

fût appelée réellement de cette manière (1).

Ce n'était pas chose rare que de voir, chez les Phéniciens, des colonies prendre le nom de leur métropole. Qu'on se rappelle la nouvelle Carthage en Espagne, et Tyr sur le golfe Persique. Si cependant, dans l'acte mentionné, il était question de la ville phénicienne dite Tyr, il faudrait croire que les Carthaginois avaient coutume de comprendre la métropole dans leurs traités.

L'autre document que j'invoque en ma faveur date de la dernière période de Carthage, de la seconde guerre punique (2) : c'est le pacte d'Hannibal avec Philippe de Macédoine. Carthage et Utique y sont encore rangées l'une à côté de l'autre, et toutes deux entrent en alliance avec le roi Philippe. En admettant qu'Utique ne fût, lors de ces deux époques, qu'un état confédéré des Carthaginois, on concevra sans peine que, dans un temps plus reculé, elle ait encore mieux su soutenir ses droits.

Ce fait, constaté pour Utique, est plus que probable pour les autres villes phéniciennes du

(1) Il ne nous reste de quelques grandes villes du territoire de Carthage, comme Toka, Maschala et Hecatompylos dont parle Diodore (II, p. 449), d'autre souvenir que leur nom.

(2) Polybe, II, p. 589.

territoire de Carthage. Les historiens (1), comme les documents que nous venons d'alléguer, distinguent les sujets de la république de ses villes confédérées, gouvernées, comme elle, par les mêmes lois : et de quelles autres villes peut-il être question ici? Comme colonies phéniciennes, elles furent traitées d'abord comme alliées, et jouirent de la même liberté que Carthage.

Plusieurs exemples de l'histoire nous montrent à la vérité que, lors de la prépondérance d'un état puissant, ses alliés se transforment en sujets; et lorsque nous voyons qu'Utique seule est représentée comme cité libre, il faut en conclure que les autres villes n'étaient pas placées tout-à-fait sur la même échelle, sans qu'elles descendissent précisément au rang des colonies de l'intérieur.

Voilà ce qui ressort déja des paroles des traités, et c'est encore confirmé par l'histoire. Toutes ces villes paraissent généralement comme alliées de Carthage, et lui conservent d'ordinaire la foi jurée quand ses sujets se révoltent; fortifiées, elles sont bloquées et soutiennent des siéges (2). Tout cela prouve qu'elles entretenaient

(1) Diodore, II, p. 413.

(2) On en trouve les preuves dans toutes les guerres que les Carthaginois ont soutenues sur leur propre territoire.

des rapports très-intimes avec cette république, jusqu'à avoir les mêmes amis et ennemis; mais cela ne dénote nullement qu'elles lui reconnussent sur elles une souveraineté absolue.

Ce fut le principe constant de la politique des Carthaginois, de favoriser autant que possible la culture du sol, et d'habituer à ce genre d'industrie les peuplades indigènes soumises à leur pouvoir. Il y avait cependant une partie considérable de leur territoire qui, par sa nature physique, ne put être cultivée, ou du moins ne le fut qu'en très-peu d'endroits; c'était le pays des Syrtes, ou la rive septentrionale de l'Afrique entre la grande et la petite Syrte, le royaume actuel de Tripoli. Cette bande de terrain étroit comprend environ cent soixante-cinq lieues de longueur. Tandis que les terres de Carthage se trouvent arrosées et fertilisées par le Bagradas et d'autres fleuves, le pays des Syrtes n'offre qu'une plaine sablonneuse (1), qui s'étend depuis le cœur de l'Afrique jusque vers

(1) Hérodote (IV, 191). « En général, toute la partie orientale de la Libye, séjour de ces nomades, est découverte, plate et sablonneuse, jusques au Triton; au contraire, celle qui est au Couchant de ce fleuve, et où vivent les Libyens cultivateurs, est coupée de montagnes et de bois épais, retraites d'un grand nombre d'animaux sauvages.

la mer, et n'est baignée que rarement par de petits fleuves (1). Partout où il y avait quelque eau, on était sûr de rencontrer une colonie carthaginoise ou phénicienne, telles que le grand Leptis, dont les ruines attestent encore la grandeur passée, Œa et quelques autres. Mais, en somme, le sol ne s'y prêtait guère plus à l'agriculture que de nos jours (2); de sorte que les tribus indigènes restèrent même nomades pendant les temps les plus brillants de la république.

Hérodote nous retrace exactement ces peuplades, et, pour l'intelligence des recherches suivantes, il me paraît utile de leur consacrer quelques-unes de nos études (3).

---

(1) Nous devons une description plus exacte de ce pays littoral à DELLA CELLA, *Viaggio*, p. 22, etc. Depuis Tripoli jusqu'à Lebeda, l'ancienne Leptis, dit cet auteur, ce district fertile le long de la côte comprend à peine un demi-mille de large. On rencontre, à la vérité, dans le voisinage du fleuve Cinyps quelques prairies, mais elles se perdent bientôt dans des déserts de sable qui entourent le golfe de Sidra ou la grande Syrte.—Voyez aussi TULLY, *Residence in Tripoli*, p. 213.

(2) DAPPER, *Description de l'Afrique*, p. 295.

(3) Il est bon de comparer avec les données d'Hérodote celles de SCYLAX, p. 48, qui, pour être parfaitement d'accord avec elles, n'en sont cependant pas empruntées. Cette description de la côte prouve à elle seule l'ancienneté de cet ouvrage.

Les Ausenses étaient limitrophes des Machlyes, et habitaient comme eux les environs du lac Triton; le fleuve de ce nom séparait les deux territoires. Les Machlyes laissaient croître leurs cheveux sur le derrière de la tête, et les Ausenses sur le devant (1). Une branche de ce dernier peuple, les Maxyes, se livraient à l'agriculture. Venaient ensuite les Lotophages et les Gindanes. Les premiers, déja illustrés par les chants d'Homère, et dépeints d'une manière si fabuleuse par des poètes grecs plus modernes, désignent une ou plusieurs tribus qui, à défaut de blé, se nourrissaient spécialement des fruits du lotus. Les Anciens nous ont conservé sur cet arbre, qu'on ne doit pas confondre avec la plante d'Égypte du même nom, des descriptions trop exactes pour qu'on puisse se tromper à son égard (2). C'est le *rhamnus lotus* de Linnée. Non-seulement les naturels du pays, mais aussi les habitants de l'Afrique centrale, font encore aujourd'hui de ce fruit leur nourriture ordinaire, et en préparent une espèce de vin ou d'hydromel qui ne se conserve cependant que peu de jours (3).

---

(1) Hérodote, IV, 180.

(2) Polybe, III, p. 384; Strabon, p. 1191.

(3) Dapper, p. 296. Le marché est à Tripoli, où le fruit du lotus, ressemblant à une fève, est apporté en grande

Hérodote nous met à même de bien tracer les siéges des Lotophages (1) : ils semblent avoir tenu le milieu de la côte de Tripoli, à peu près depuis l'île de Meninx, où ils étaient aussi établis, jusqu'à l'ancienne *Leptis magna*. Mais ils ne s'étendaient certainement pas plus à l'Ouest, comme nous allons le voir de suite. Il importe beaucoup de bien déterminer ce point fort important pour nos recherches ultérieures.

A l'Est des Lotophages se trouvent les Maces. Ils portaient une sorte de houppe, qu'ils formaient en laissant croître leurs cheveux sur le milieu de la tête, et en les rasant tout à l'entour jusqu'à la peau. Leur pays est traversé par le fleuve Cinyps (*Zenifes*, *Magro*) (2). Cependant, selon Scylax, ils ne passaient que l'hiver dans le voisinage de la mer; l'été, au moment de la sécheresse, ils se retiraient avec leurs troupeaux dans l'intérieur des terres.

A l'extrémité de l'Est, sont rangés les Nasamons; car les peuples placés en dehors du pays des Syrtes appartiennent au territoire de Cyrène

---

quantité, surtout de l'île de Gerba, l'ancien Meninx. Tully, *Residence in Tripoli*, p. 11.

(1) Hérodote, IV, 175, 176.

(2) Dapper, p. 295. La ville, placée à côté du fleuve Cinyps, était déja déserte du temps de Scylax.

et de Barca (1). Les Nasamons constituaient une tribu nombreuse, et se livraient à l'éducation des troupeaux. Tous les ans ils envoyaient une caravane à Augila, pour y faire la récolte des dattes.

Les Psylles, anciennement limitrophes des Nasamons, périrent tous dans une expédition faite dans le cœur de la Libye. « Un vent du Midi, dit Hérodote (2), avait tari les réservoirs d'eaux de la contrée (le pays situé entre les Syrtes est entièrement privé d'eau). Les Psylles, pour faire cesser un tel fléau, résolurent de déclarer la guerre à ce vent funeste et de marcher contre lui (je répète uniquement ce que disent les Libyens). Mais, arrivés au milieu des sables, ils furent tous engloutis par ce même vent du Midi. » Ce récit répond parfaitement aux localités, comme nous l'apprennent les voyages les plus modernes. « Le vent du Sud, rapporte Della Cella (3), amoncèle en ces lieux des nuées de

---

(1) Parmi ces tribus nomades, nous citerons les Anschises et les Cabales, rangées autour de la grande Syrte; les Asbystes au-dessus de Cyrène; les Gilligames et les Adyrmachides, peuple limitrophe des Égyptiens. Hérodote, IV, 168—171.

(2) Hérodote, IV, 173.

(3) Della Cella, *Viaggio*, p. 93. L'expédition des Psylles

sable du grand désert, qui ensevelissent des caravanes entières. »

Ce sont là les peuples placés à l'Est du territoire de Carthage, depuis la petite Syrte jusqu'à la frontière de Cyrène. Auraient-ils entièrement disparu de la terre? Voilà ce que nous n'osons affirmer. Ils semblent plutôt avoir été refoulés dans les montagnes par les Bédouins de l'Arabie, avec lesquels ils se sont quelquefois mélangés malgré la différence de leur origine et de leurs mœurs (1).

Ils vivent toujours de lotus et de miel; leurs femmes portent des anneaux d'airain à chaque jambe, et offrent leurs faveurs aux étrangers (2). Leur peau, qu'ils teignaient de minium, est encore aujourd'hui chargée d'un vernis si épais, qu'on n'en peut distinguer la vraie couleur. Selon le témoignage d'Hérodote, ils étaient tous nomades, et le sol de leur pays les forçait de conserver ce genre de vie. Leurs rapports avec Carthage ne sont, à la vérité, nulle part bien déterminés; mais on ne saurait douter qu'ils ne fussent sujets de cette république. Nous igno-

se dirigeait probablement vers Phazania, située dans le pays des Garamantes.

(1) *Ibid.*, p. 154.

(2) Della Cella, p. 109; Hérodote, IV, 168.

rons quel tribut ils lui payaient; mais ce qui est avéré, c'est que la domination sur ces peuples devait être pour Carthage de la plus haute importance.

Ces pays lui servaient de boulevart contre Cyrène, colonie grecque, dont elle avait vu l'agrandissement d'un œil jaloux, qu'elle avait même combattue plus d'une fois, et qui menaçait de devenir une rivale redoutable. Ce n'était donc pas chose indifférente que la possession du désert (limite naturelle des ces deux états), et la souveraineté sur les tribus qui le traversaient.

Mais ces peuples offraient à la république des avantages encore plus sensibles : ils allaient en caravanes par les déserts de la Libye jusqu'aux rives du Niger, et se rendaient jusque dans la Haute-Égypte et jusqu'en Éthiopie.

Ces diverses tribus entretenaient les relations de Carthage avec l'intérieur de l'Afrique, et assuraient une branche importante de son commerce, comme je le montrerai dans un des chapitres suivants. Si l'histoire ne nous initie pas entièrement dans les mystères de la politique commerciale des Carthaginois, du moins ce qu'elle nous apprend suffit pour éclaircir le point principal.

Il me faut encore citer quelques villes d'Afri-

que, présentées sous le nom de *Métagonites* (1) comme tributaires de la république. Les historiens n'ont pas bien fixé leur position; mais elles semblent avoir été établies sur les côtes de la Numidie, à l'Occident du territoire de Carthage. Il y est question d'un cap Metagonium (2), d'une contrée du même nom, et d'un peuple appelé Metagonii (3). Aussi Pline regarde-t-il la dénomination de Metagonitis comme synonyme de Numidie (4). J'entends donc par ces villes toutes les colonies fondées par les Carthaginois à l'Ouest de leur territoire, sur les côtes de la Mauritanie et de la Numidie, établissements qui paraissent avoir formé comme une chaîne non interrompue depuis leurs frontières jusqu'aux colonnes d'Hercule.

Quoiqu'on ne sache pas si toutes ces villes étaient comprises sous le nom générique de Métagonites, un témoignage positif vient cependant confirmer le fait énoncé ci-dessus.

Scylax nous donne une liste des villes et des

---

(1) Polybe, I, p. 458.

(2) Ce Metagonium est aujourd'hui connu sous le nom de Cabo di Ferro, et se trouve près de Bone, dans la province de Constantine.

(3) Cellarius, *Geograph. ant.*, vol. II, p. 929, 936.

(4) Pline, V, 2.

ports assis sur la côte et sur les petites îles jusqu'aux colonnes d'Hercule (1). Puis il ajoute : « Les villes et places commerçantes, depuis les Hespérides (la grande Syrte) jusqu'aux colonnes d'Hercule, appartiennent toutes aux Carthaginois. » Elles ne leur étaient pas seulement utiles dans leurs relations avec les tribus aborigènes, mais elles donnaient à leurs marchands et à leurs armées le moyen d'aller en Espagne par la voie de terre. Aussi Hannibal, avant d'entrer en Italie, les fit-il garnir de troupes (2). Du reste, prises isolément, elles ne semblent pas avoir été d'une grande importance; car aucune d'elles ne s'est rendue célèbre.

Après ces observations, nous aurons moins de peine à résoudre cette question épineuse : Quelles étaient les frontières du territoire de Carthage en Afrique? Il est bien entendu qu'il n'est question que des temps les plus florissants de cette république. Au Sud et à l'Est, les dé-

(1) Scylax, p. 51, *Ed. Huds.* Il est fâcheux que les noms de ces villes soient la plupart si corrompus. D'après les corrections de Vossius, elles s'appellent : Kollops, Pithekusæ, Tipasa, Kanukkis, Jol, Chalka, Siga, Mes, Akris. Quant aux petites îles Acium, Psamathus et autres, on ne peut en déterminer la position.

(2) Polybe, I, p. 458.

terminations sont fixes; mais il n'en est pas de même à l'Ouest. Au Sud, où la nature avait tracé la ligne de démarcation, le territoire de Carthage s'étendait aussi loin que le pays fertile, c'est-à-dire jusqu'au lac Triton, nommé expressément la frontière (1). Déja, en deçà de ce lac, commencent des contrées désertes; mais jusque-là se trouvent cependant encore des villes détruites plus tard dans les guerres contre les Romains (2).

Comme à l'Est le territoire de Carthage aboutissait à celui de Cyrène, il devenait indispensable de bien fixer les limites; après de longues querelles et guerres, les Carthaginois obtinrent enfin un traité favorable par lequel la possession du pays placé entre les Syrtes leur fut assurée. Les frères Philæni, dit-on, leur auraient acheté ces avantages aux dépens de leur vie (3); ce sacrifice n'est certainement pas trop grand, lorsqu'on considère de quelle utilité ces contrées étaient pour la république. La dernière ville de

(1) Strabon, p. 1189.

(2) *Ibid.*, l. c.

(3) Salluste, *Jugurth.*, c. 79; Valerius-Maximus, V, 6, 4. Au dire de Salluste, les dissensions sur la délimitation des deux états amenèrent une guerre sanglante, qui eut lieu dans les temps de leur plus grande splendeur.

son territoire était *Turris Euprantus*, sur la rive orientale de la grande Syrte, d'où l'on faisait un commerce considérable de contrebande avec Cyrène (1). Dans son voisinage étaient les bornes de pierre appelées, en l'honneur de ces frères, *Aræ Philænorum*, mais elles n'existaient déja plus du temps de Strabon (2). Tous les écrivains s'accordent dans ces déterminations (3).

Quant à l'Occident, les limites sont plus difficiles à établir. Comme il n'y avait, dans le cœur de ces régions, que des tribus nomades, une ligne de démarcation exacte devenait ici aussi inutile qu'impossible.

Les auteurs les plus dignes de foi étendent le territoire des Carthaginois jusqu'au détroit de Gadès (4); mais on sent bien qu'il ne faut pas prendre cela dans l'acception la plus rigoureuse du mot. Ils avaient fondé des villes, des ports

(1) Strabon, p. 1193.

(2) *Ibid.*, l. c. Il existe cependant aujourd'hui des colonnes en grès avec une inscription inconnue, presque effacée, que l'on pourrait prendre pour ces bornes. Della Cella, *Viaggio*, p. 77.—Scylax (p. 47) les connaît déja, mais comme appartenant à un seul individu; οἱ τοῦ Φιλαίνου βωμοὶ, p. 47; Polybe I, p. 469. Le récit de Salluste est évidemment une tradition populaire défigurée.

(3) Polybe, I, p. 469, et Scylax, l. c.

(4) Polybe, I, p. 469.

et des forts le long de la côte et sur les petites îles situées à l'opposite. Ceci, ils l'avaient probablement fait avec l'assentiment des tribus nomades qui habitaient ces contrées; et c'est ainsi qu'ils parvinrent peu à peu à devenir maîtres de la côte dont la possession était pour eux d'un fort grand prix, tandis qu'elle importait fort peu aux Aborigènes. Carthage semble surtout avoir voulu s'en assurer, lorsqu'il s'agissait de conquérir l'Espagne; car cela garantissait ses communications avec cette province par terre, lorsqu'elles venaient à être interrompues par des désastres sur mer. Mais nous ne trouvons nulle part une preuve qu'elle ait prétendu s'arroger la souveraineté sur l'intérieur de la Numidie et de la Mauritanie.

« Les Carthaginois, dit Strabon (1), dominaient sur la Libye à l'exception de la partie habitée exclusivement par des nomades. » On sait que, dans les guerres contre les Romains, les princes indigènes de la Numidie paraissent tout-à-fait indépendants. Comment, d'ailleurs, Carthage aurait-elle pu les tenir sous sa dépendance?

Elle entretenait en effet avec ces princes des

(1) STRABON, p. 1189.

relations qu'elle cherchait à nouer ou à consolider par des alliances avec ses filles (1); il se peut aussi que quelques-uns d'entre ces princes lui fussent tributaires; mais l'exception ne constitue pas la règle.

La limite occidentale la plus vraisemblable du territoire carthaginois était donc en général là où cessaient les peuples agriculteurs, et où commençaient les nomades. Quoiqu'il n'y eût point ici, à ce que je crois, de ligne de démarcation bien fixe, on ne peut cependant pas trop se tromper en la plaçant sous le méridien du 6e degré de longitude Est. Au-delà de cette ligne était situé Hippo-Regius, résidence des rois numides qui ne fut jamais à Carthage.

Selon ces données, le territoire fertile de la république, occupé par les peuples agriculteurs, descendait du cap Bon en ligne droite jusqu'à l'extrémité la plus occidentale du lac Triton, et remplissait en longueur un espace de près de soixante-quinze lieues (2). Sa largeur était

(1) C'est ainsi qu'Hamilcar Barca sut gagner le prince nomade Narvan, en lui promettant de lui donner sa fille en mariage. Polybe, I, p. 193. L'histoire offre plus d'un trait conforme à celui de Sophonisbe.

(2) Strabon, p. 1189, indique 2,800 stades; mais il observe aussi que les déterminations diffèrent.

la plupart des endroits de soixante lieues. On appelle ordinairement la partie septentrionale *Zeugitana*, dénomination dont l'origine est incertaine. Outre la capitale, le district comprenait les principales villes maritimes, telles que Hippo Zarytus, Utique, Tunis, Clupea et autres.

Tout le pays, couvert de tribus indigènes qui s'étaient mélangées avec les Phéniciens, était parsemé de colonies carthaginoises, dont les plus renommées sont Vacca, Bulla, Sicca, Zama. La partie méridionale porte le nom de *Byzazium*, qu'elle tient des Byzantes, tribu principale qui y avait eu ses siéges dès les temps les plus reculés, mais qui s'était fondue insensiblement avec les colons de Carthage. Les rivages étaient également bordés d'une chaîne de villes florissantes, parmi lesquelles Adrumète, le petit Leptis, Tysdrus, Tacape occupaient le premier rang.

Dans une acception plus étendue, Byzazium comprend en outre un district, mais qui en est souvent séparé, et qui, à cause de sa haute importance pour Carthage, mérite une mention particulière. C'est la contrée placée autour de la petite Syrte et du lac Triton, citée ordinairement sous le nom d'*Emporia* (1). Tous

(1) La contrée dite *Emporia* est distinguée expressément de Byzazium ou Byssatis par Polybe, I, p. 436.

les écrivains lui reconnaissent une fertilité extrême. Scylax (1) dit: «Cette contrée, habitée par des Libyens, est la plus magnifique et la plus féconde; elle abonde en troupeaux, et les habitants sont les plus riches et les plus beaux de tous.» Le nom d'*Emporia* lui fut donné de ses nombreuses villes florissantes (2), qui, comme l'indique le mot, étaient en même temps commerçantes.

Plusieurs passages de Polybe nous apprennent quel prix les Carthaginois attachaient à cette possession. Ici se trouvaient les grands magasins d'où ils tiraient les provisions de leurs troupes, et principalement de celles qui étaient campées dans la capitale (3). Mais la dénomination de ces villes repose peut-être aussi sur leur situation qui les rendit propres à servir d'entrepôts pour le commerce avec l'intérieur de l'Afrique.

Outre ces terres défrichées, demeures de peuples agriculteurs, Carthage possédait encore la *regio Syrtica*, ou le rivage entre les deux Syrtes, depuis Tacape jusqu'au monument des

---

(2) Scylax, p. 49.

(2) Strabon, p. 1291, cite surtout un ἐμπορεῖον comme très-important. Appian, *Punic.*, c. 72, appelle aussi la contrée ἡ περὶ ὠ ἐμπόριον γῆ.

(3) Polybe, I, p. 204; I, p. 436; IV, p. 547.

Philæni; mais cette vaste région, de plus de cent soixante lieues, fut toujours habitée par des nomades, car son sol sablonneux ne se prêtait point à l'agriculture. Le Grand-Leptis, colonie de Sidon, qui dut son origine à des dissensions civiles (1), et OEa, sont les seules villes considérables fondées dans cette contrée.

Nos précédentes observations nous conduisent aux résultats suivants :

1° Le territoire de Carthage en Afrique ne forma jamais un ensemble tellement uni, que ses divers éléments fussent tous dans la même dépendance de la métropole.

Les anciennes colonies phéniciennes assises sur la côte ne présentaient, du moins en partie, qu'une chaîne d'états confédérés, parmi lesquels Carthage avait la prééminence, mais non la souveraineté absolue.

Les Carthaginois ne pouvaient regarder comme sujets que les peuples à qui ils avaient fait embrasser une vie agricole; car même les tribus nomades entre les deux Syrtes, n'étaient soumises à la république qu'autant qu'elles en étaient tributaires.

2° Ceci explique encore en grande partie la

---

(1) S. LUSTE, *Jugurth.*, c. 78.

faiblesse intérieure de Carthage, si souvent remarquée par les historiens, et attribuée à tort à ses institutions militaires et à ses troupes mercenaires. La politique des Carthaginois n'était pas conçue dans un esprit assez conciliant pour faire de leurs sujets en même temps leurs amis; au contraire, les vexations continuelles dont ils se rendirent coupables ne firent que fomenter la haine des anciens nomades. Aussi l'approche de l'ennemi devenait toujours pour eux le signal de la révolte; et Agathoclès, et après lui Régulus, purent aborder en Afrique, à la tête de quinze mille hommes, sans encourir le moindre reproche de témérité.

CHAPITRE II.

POSSESSIONS DES CARTHAGINOIS AU DEHORS.

§ Ier.

Provinces.

Carthage, en héritant de l'esprit commerçant de sa métropole, fut conduite insensiblement aux conquêtes par son heureuse situation et le succès de ses entreprises.

Ceci n'a rien d'étrange pour quiconque connaît l'esprit des grandes républiques. Dans l'antiquité, aussi bien que dans les temps modernes, elles sont toutes devenues des états conquérants, à moins qu'elles n'en fussent empêchées par leur position géographique. Athènes, Sparte, Rome, Carthage, Venise et Gênes nous en fournissent les preuves. La république la plus moderne de l'Europe commença et finit par des conquêtes; et l'Amérique septentrionale arrivera au même but, si ses moyens d'agrandissement pacifique viennent un jour à lui manquer.

Les états de la Phénicie proprement dite,

quoique gouvernés par des rois, furent des républiques que leur position força, ou de renoncer à tous les projets de conquête, ou de les resserrer du moins dans des limites très-étroites. Entourés d'empires puissants, ils eurent même de la peine à maintenir toujours leur propre indépendance.

Il en fut tout autrement de Carthage. Située à l'extrémité d'un grand continent, dont les nomades belliqueux lui offraient de nombreuses armées, et entourée, pour ainsi dire, de pays privés de maîtres, le champ des conquêtes lui était ouvert, et son intérêt lui imposa bientôt la loi de le parcourir. Elle nous offre, dans l'histoire, le premier exemple d'un état commerçant, libre et puissant, qui établit sa grandeur par l'envahissement de possessions placées hors de son territoire.

Dans ses conquêtes, elle suivit nécessairement une tout autre politique que les conquérants perses et babyloniens, qui ne subjuguaient et pillaient un peuple que par la raison qu'ils ne l'avaient pas encore assujetti. Loin de prétendre cependant que les Carthaginois, dans leurs agrandissements, procédèrent toujours d'après un système bien arrêté, nous croyons pouvoir affirmer que l'expérience les conduisit à certaines maximes dont ils ne dévièrent que pour des circon-

stances imprévues. Ceci était d'ailleurs conforme à l'esprit de la constitution aristocratique, où ces maximes passent d'une famille dominante à l'autre, et l'histoire en montre des exemples si frappants, que nous ne saurions plus en douter.

Déja la nature et l'étendue du territoire de Carthage sur le continent constatent suffisamment qu'il se joignait, à son désir de s'agrandir, une certaine modération basée sur le principe de ne pas occuper plus de pays qu'elle n'en pouvait conserver. Quel autre état eut plus de moyens d'étendre sa puissance, et sut cependant mieux imposer un frein à son ambition?

Carthage avait derrière elle l'Afrique immense, qui n'offrant aucun autre empire, semblait, pour s'asservir, n'attendre qu'un maître. Néanmoins son territoire y fut et demeura toujours d'une médiocre étendue. Il en fut de même pour l'Europe occidentale, jusqu'à la riche Espagne, que les Carthaginois connaissaient fort bien; mais ils ne songèrent à la conquête de ce pays, où ils avaient d'ailleurs quelques établissements, que pour se dédommager de la perte de la Sicile, lors de leur dernière et malheureuse lutte contre Rome.

Cependant toute leur conduite prouve qu'ils suivaient une maxime aussi simple que naturelle. Un peuple commerçant et navigateur doit arri-

ver sans effort à l'observation, qu'il ne peut y avoir pour lui de possessions plus sûres et plus avantageuses que celle des îles. Car, de nos jours, l'exemple de l'Amérique septentrionale a démontré que l'on ne peut conserver de grands continents à l'aide de flottes, lorsque, se suffisant à eux-mêmes, ils ferment ou leurs ports pour quelque temps, ou souffrent que d'autres les tiennent fermés. Carthage connut sans doute de bonne heure cette politique, et restreignit donc, même à l'époque la plus florissante de la république, les possessions hors de son territoire presque exclusivement à des îles (1). Ici il n'y avait point de rivalité importune à craindre, ou, si toutefois elle avait lieu, on en triomphait plus facilement; ici l'industrie pouvait s'exercer presque inaperçue et sans courir de risques, dans un âge où l'on n'avait pas encore de grandes puissances maritimes pour rivales.

---

(1) La république des Pays-Bas-Unis a suivi, dans les temps modernes, une politique semblable pour ses possessions aux Indes orientales, et confirme la vérité de cette observation. La Hollande a maintenu son pouvoir dans l'Inde avec bien moins d'efforts, et néaumoins avec de plus grands avantages que la France, et surtout la Grande-Bretagne, dont la puissance aux Indes menace de succomber sous le poids de ses propres conquêtes.

C'étaient là les maximes que les Carthaginois observèrent long-temps invariablement pour leurs conquêtes; et la partie occidentale de la Méditerranée, garnie de grandes et de petites îles, leur ouvrit un champ en harmonie avec leur position et leurs ressources. L'histoire ne nous a conservé que peu de relations sur la première cause de ces conquêtes. Il se peut que les établissements fondés dans ces parages par les Phéniciens ou les Carthaginois, aient donné à ces derniers occasion d'en venir aux mains avec les peuples indigènes, et que le système colonial ait enfanté le système des conquêtes. Cependant cela ne semble pas s'appliquer à la Sicile, et nous ignorons si les Carthaginois y conduisirent des colons; mais ce que nous savons, c'est qu'ils vinrent envahir cette île à la même époque où les Perses, sous Cyrus et ses successeurs, se montrèrent en conquérants à l'Asie consternée (1).

---

(1) Depuis l'an 550 à 450 avant J.-C.; JUSTIN, XIX, 1. Cette date chronologique ressort du récit de Justin que Darius, avant de marcher contre les Grecs, avait envoyé demander du secours à Hamilcar. Ceci arriva vers l'an 490. Le frère et le père de ce général avaient commandé avant lui, comme ses fils commandèrent après lui. Ainsi, cette date ne paraît pas sujette à controverse. D'ailleurs il avait

Les Carthaginois durent l'établissement de leur domination en Sicile à une seule famille, celle de Magon, qui leur donna autant de héros que plus tard la maison des Barca. Magon devint le créateur de leur art militaire et de leur puissance au dehors (1). Ses deux fils, Hasdrubal et Hamilcar, lui succédèreut, et firent de la Sardaigne le théâtre de leurs conquêtes. Hasdrubal, nommé onze fois général en chef, y perdit la vie et fut pleuré de sa patrie. Son frère, à qui il remit le commandement avant de mourir, eut le même sort en Sicile; car on dit qu'après la perte de la bataille contre Gélon de Syracuse, il se donna lui-même la mort (2). Ils laissèrent chacun trois fils : ceux d'Hamilcar furent Himilcon (qui succéda à son père dans le commandement en Sicile), Hannon (peut-être le même à qui nous devons le périple), et Giscon. Ceux

---

déja été fait avant Magon des tentatives de conquêtes contre la Sicile et la Sardaigne par Malcus ou Malchus, mais qui échouèrent dans ce dernier pays, et valurent l'exil au chef de l'entreprise (Justin, XVIII, 7.). Ces expéditions, qui tombent probablement entre l'an 600 et 550, sont les premières dont l'histoire fasse mention.

(1) Justin, l. c. *Primus omnium, ordinata disciplina militari, imperium Poenorum condidit.*

(2) L'an 480, Hérodote, VII, 167.

d'Hasdrubal s'appelaient Hannibal, Hasdrubal et Sappho. Tous, placés à la tête des armées de la république (1), agrandirent son territoire au dehors et au-dedans de l'Afrique, en combattant les Mauritaniens et les Numides. On dit aussi que c'est eux qui forcèrent les Libyens de renoncer au tribut qu'ils prélevaient sur Carthage. Mais voilà à quoi se borne notre science sur ces conquêtes. Nous allons développer les observations faites sur toutes les provinces, en parlant de chacune d'elles séparément.

1. *La Sardaigne.*

Cette province, la plus importante de celles de Carthage, était en même temps la plus grande des îles soumises à sa domination. Après avoir subjugué les habitants de la Sardaigne, à l'exception de quelques tribus confinées dans les montagnes inaccessibles, les Carthaginois fondèrent la ville de Calaris (Cagliari), encore aujourd'hui la capitale du pays (2), et Sulchi, toutes deux sur le côté méridional de l'île. La Sardaigne occupe le premier rang dans presque tous les documents authentiques qui nous restent de Carthage, et

(1) *Per hos res Carthaginensium ea tempestate gerebantur.* Justin, l. c.

(2) Pausanias, X, p. 838.

se trouve assimilée au territoire de cet état en Afrique, comme le montrent les deux premiers traités d'alliance de la république avec Rome.

Par l'un, Carthage accorde, sous de grandes restrictions, aux Romains la permission de faire le commerce avec la Libye, c'est-à-dire sur son territoire en Afrique, et avec la Sardaigne. Par l'autre, elle leur refuse toute navigation vers la Libye et la Sardaigne (1).

Il est étonnant que cette île, qui comprend environ soixante lieues de longueur et vingt-cinq de largeur, soit restée, dans l'antiquité comme dans les temps modernes, pour ainsi dire, le pays le plus inconnu de l'Europe. Ce n'est que de nos jours qu'il nous en a été donné une description plus exacte (2), mais qui laisse cependant encore beaucoup à désirer. Otaheiti et Oveihi nous sont jusqu'ici beaucoup plus connus que la Sardaigne, sur laquelle les anciens eux-mêmes ne nous ont transmis que des renseignements imparfaits.

Le grand intérêt que les Carthaginois attachaient et devaient attacher à la possession de cette île, s'explique par sa position géographique.

---

(1) Polybe, vol. I, p. 435, 439.

(2) Azuni, *Histoire géographique, politique et naturelle de la Sardaigne*; t. I, II, 1802.

Un peuple dont l'existence dépendait du maintien de sa domination sur la Méditerranée occidentale, et qui ne posséda jamais la Sicile en entier, devait nécessairement accorder à la Sardaigne la première place parmi ses provinces. Il s'en servait sans doute aussi comme d'un entrepôt pour son commerce avec l'Europe occidentale. Car où en aurait-il trouvé un autre qui lui offrît plus de commodités et plus d'avantages?

D'un autre côté, la Sardaigne, par la nature de son sol, présentait des ressources immenses. C'était, après leur territoire d'Afrique, le second grenier à blé des Carthaginois. Voilà le rôle que cette île joue constamment dans leur histoire (1). De toutes les tribus indigènes qui l'habitaient, la plus sauvage et la plus barbare, retirée dans les montagnes, n'était pas restée entièrement étrangère à l'agriculture. Les contrées montagneuses de la Sardaigne ne sont à la vérité pas trop labourables; mais en échange ses vallées et ses plaines fertiles ne le cèdent en rien à celles de la Sicile (2). On sent facilement combien ces pays agricoles devaient être importants pour Carthage, lorsqu'on songe à ses nombreuses

(1) Diodore, *Sicil.*, I, p. 274; Polybe, I, p. 205.

(2) Strabon, p. 344, etc.

armées, et qu'on se rappelle combien les terres étaient encore peu cultivées dans l'Europe occidentale et en Afrique (1).

Mais il faut croire qu'outre ces considérations,

(1) La Sardaigne peut servir de modèle pour caractériser la manière dont les Carthaginois avaient coutume de traiter leurs provinces. Lorsque les Romains enlevèrent cette île aux Carthaginois, elle se trouvait dans l'état le plus florissant (Polybe, I, p. 196). Il paraît qu'ils ne furent pas les premiers qui portèrent l'agriculture dans cette province; mais il est certain qu'ils contribuèrent à la répandre parmi ses anciens habitants. Strabon en a indiqué plus exactement les différentes tribus. Une partie habitait les cavernes des montagnes les plus inaccessibles, et ce fut elle que Carthage ne put jamais soumettre entièrement. Strabon, p. 334, et Diodore, I, p. 342.—Pausanias (X, p. 838) nous présente du reste la Sardaigne occupée, de temps immémorial, par différents peuples qui étaient venus s'établir dans le pays, et dont il donne la liste la plus complète. Un renseignement particulier, tout-à-fait en opposition avec ces remarques, est consigné dans le livre attribué à Aristote, *De mirabilibus,* chap. 105, où il est dit « que les Carthaginois avaient détruit en Sardaigne tous les arbres fruitiers, et défendu à ses habitants, sous peine de mort, de se livrer à l'agriculture ». Je ne sais comment expliquer cette tradition. C'était peut-être un moyen employé pour réduire les habitants des cavernes, et pour les prendre par la famine? Mais l'éditeur le plus moderne d'Aristote, Beckmann, a déja montré que cette tradition ne repose sur aucune donnée positive; de sorte qu'il me paraît inutile de la réfuter de nouveau.

il y en avait encore une autre qui donnait à la Sardaigne cette haute importance dont elle jouissait aux yeux de Carthage. A défaut de preuve matérielle, il est cependant plus que probable qu'il y avait dans ce pays des mines d'où elle tirait des pierres fines et des métaux précieux. Car on sait que les contrées qui produisaient un de ces objets ou tous les deux, attirèrent toujours de préférence l'attention des Phéniciens et des Carthaginois. On cherche aujourd'hui vainement de l'or en Sardaigne, mais l'argent s'y trouve en d'autant plus grande quantité (1). Parmi les pierres fines, nous placerons en tête la sardoine que l'on rencontre souvent dans cette île (2), quoiqu'il soit incertain si elle tire son nom de cette province, ou, selon Pline (3), de la ville de Sardes en Lydie. L'usage fréquent que les lapidaires faisaient de la sardoine prouve que cette pierre devait être très-estimée, et former un objet important de

(1) Azuni, II, p. 341, cite les diverses mines d'argent de Sardaigne. N'y aurait-il pas encore là quelques traces d'anciens établissements.

(2) *Ibid.*, p. 351.

(3) Pline, XXXVII, 7. — Nous verrons ailleurs que les Carthaginois faisaient un grand commerce de pierres fines.

commerce. Ce qui me ferait présumer que les Carthaginois allaient chercher en Sardaigne des trésors de cette espèce, c'est le soin avec lequel ils en écartaient tous les étrangers, comme le prouvent leurs traités avec Rome. Strabon (1) prétend même que la mort attendait l'étranger qui naviguait vers la Sardaigne ou vers les colonnes d'Hercule, et qu'on le noyait. Il faut entendre ici par les colonnes le Sud-Ouest de l'Espagne, où les Carthaginois possédaient les mines les plus fécondes. La défense d'aller en Sardaigne ne reposerait-elle pas sur le même motif? Carthage avait dans cette province une garnison composée en grande partie de mercenaires (2). Le pouvoir civil et le pouvoir militaire ne semblent pas avoir été réunis en une seule personne, comme dans ses autres possessions situées hors de son territoire, mais au contraire séparés (3); institution, qui, si jamais elle a existé réellement, lui donna un avantage marqué sur les Romains dans l'administration de ses provinces.

La prise de la Sardaigne coûta, comme nous

(1) Strabon, p. 1154.

(2) Polybe, I, p. 195.

(3) *Ibid.*, I, 195, où le béotarque (gouverneur en temps de paix ?) est distingué du stratège.

l'avons remarqué plus haut, plusieurs guerres à Carthage. Avant elle, les Étrusques doivent en avoir été les maîtres. Cependant il ne subsiste aucune trace qui indique qu'elle leur ait enlevé cette possession par les armes. Dans son premier traité de commerce avec Rome, conclu l'an 509 avant J.-C., et par conséquent dans le siècle de Darius, fils d'Hystaspe, la Sardaigne est déja présentée comme une de ses provinces. Mais, selon le renseignement fourni par Justin, d'où l'on ne peut que déduire la date chronologique en général, les Carthaginois auraient été encore occupés alors à faire la conquête de cette île; contradiction qui n'en est cependant pas une, lorsqu'on pense que des révoltes fréquentes devaient occasioner des réactions continuelles. La Sardaigne demeura soumise à Carthage jusqu'à l'an 237 avant J.-C., peu après la première guerre punique.

2. *La Corse.*

Le nom de Corse figure trop rarement dans l'histoire de Carthage, pour qu'on puisse présumer que cet état l'ait jamais possédée en entier. Occupée, dès les temps les plus reculés, par les Étrusques, cette île semble être restée, du moins en partie, sous leur domination. Il se présenta cependant une occasion où les Carthaginois

prouvèrent qu'il ne leur était du moins pas indifférent qui posséderait cette île. Des Phocéens, pour ne pas se courber sous le joug des Perses, avaient quitté leur patrie, étaient venus aborder en Corse, et y avaient fondé une colonie, nommée *Alalia*. Carthage crut devoir s'opposer à cette entreprise; elle s'unit aux Étrusques, et ils équipèrent ensemble une flotte. Un combat s'engagea, dans lequel les Grecs eurent le dessus; mais trop faibles pour se maintenir en Corse, ils quittèrent l'île et se portèrent vers l'Italie (1).

L'histoire ne nous dit pas quel fut alors le sort réservé à cette île; si les Carthaginois l'abandonnèrent à ses propres destinées et aux Étrusques, ou s'ils eurent une part dans sa domination. Mais environ quatre-vingts ans plus tard, vers l'an 450, on voit encore la Corse soumise aux Étrusques (2); cependant il faut croire qu'à une époque inconnue elle était retombée au pouvoir de Carthage; car, citée comme province carthaginoise dans les guerres puniques, elle devient, ainsi que la Sardaigne, après la

(1) Hérodote, I, 166. Ce combat maritime, le premier dont parle l'histoire, eut lieu l'an 536 avant J.-C., du temps de Cyrus.

(2) Diodore, I, p. 471.

première suspension d'armes, le partage des Romains. Néanmoins on ne peut admettre que les Carthaginois furent à cette époque maîtres de toute la Corse, ou du moins en possédèrent une grande partie ; d'ailleurs l'opinion qui leur accorde une certaine domination sur ce pays, ne repose que sur de faibles autorités. Mais ce qui est certain, c'est qu'ils ne firent jamais grand cas de cette île qui, par la stérilité du sol et l'état sauvage des habitants, était pour eux d'une bien moindre importance que la Sardaigne (1). Ils connaissaient en outre trop bien leurs intérêts pour attacher un si grand prix à une possession qui leur aurait coûté plus qu'elle ne rapportait. Ils s'opposèrent seulement à ce que des rivaux dangereux vinssent s'y établir, pour ne pas être troublés dans leur commerce et leur navigation sur la Méditerranée.

3. *La Sicile.*

Si Carthage était jamais parvenue à s'assurer la possession exclusive de cette grande île, sa puissance aurait été, nous osons le dire, fondée

(1) Strabon, p. 342; Diodore, I, p. 340. Dans ce passage, Diodore dit aussi que les Étrusques avaient été quelque temps maîtres de la Corse.

pour des siècles, et Rome aurait cherché en vain à l'ébranler.

Un regard jeté sur la carte, et quelque connaissance de la fertilité et de la richesse naturelle de cette île, suffiraient pour justifier la politique des Carthaginois qui les poussa long-temps à en faire la conquête; entreprise où ils montrèrent la fermeté et la persévérance qui n'appartiennent qu'aux gouvernements aristocratiques. Il nous paraît superflu de prouver que de l'exécution de ce projet dépendaient leur règne sur la Méditerranée, l'approvisionnement de leurs armées, et en grande partie leur commerce de vin et d'huile.

En Sicile les Grecs et les Carthaginois se rencontrèrent défendant les mêmes intérêts. Ils avaient en ce pays, les uns et les autres, des villes: celles des Grecs jouissant de leur indépendance et de la fertilité du sol, et écoulant sans obstacle leurs produits, s'élevèrent bientôt à un haut degré de puissance et de prospérité, tandis que les établissements de leurs rivaux, gardés avec la jalousie propre à des marchands avares et soupçonneux, ne purent jamais se mesurer avec Agrigente, et bien moins encore avec Syracuse.

Carthage, sans fonder elle-même de nouvelles colonies en Sicile, s'empara de celles que les

Phéniciens y avaient établies (1). Elle marcha sur les traces de sa métropole, et agrandit sa puissance maritime dans la partie occidentale de la Méditerranée, à mesure que celle de Tyr diminua. Les Phéniciens tenaient dans le principe toutes les côtes de la Sicile, et avaient occupé les caps et les petites îles voisines; mais plus les Grecs s'étendirent, plus ils reculèrent: forcés enfin de se borner à la possession de la partie occidentale de la Sicile, ils résidèrent longtemps à Motya, Panormus et Soloès; ils y trouvèrent souvent des alliés dans le peuple limitrophe, les Élymes. Les Carthaginois n'obtinrent d'abord, à ce qu'il paraît, que les villes d'où ils avaient le moins de trajet à faire pour retourner chez eux.

C'est ainsi qu'ils prirent pied en Sicile, bien

(1) Thucydide, liv. VI, chap. 2. Le passage le plus important qui traite de l'origine du pouvoir de Carthage sur la Sicile, est obscur, parce que l'expression Φοίνικες peut aussi bien s'appliquer aux Phéniciens qu'aux Carthaginois. L'historien a, à ce qu'il me semble, confondu les deux peuples sous cette dénomination, comme appartenant à la même souche.

Le commencement de ce passage se rapporte évidemment aux Phéniciens, comme premiers colons; la fin, au contraire, aux Carthaginois, parce qu'il est dit qu'ils avaient occupé les villes situées le plus près de Carthage.

contents encore de pouvoir se maintenir contre les envahissements des Grecs.

Mais de nombreux différends avec les indigènes occasionèrent bientôt des guerres; celles-ci firent naître des projets de conquêtes qui semblent avoir été secondés par les fréquentes dissensions des villes grecques, dont quelques-unes vinrent réclamer le secours de Carthage. Selon quelques rapports, il s'y forma même des alliances avec les Perses, en partie avec Darius, lorsque celui-ci suscita des ennemis aux Grecs, en partie avec Xerxès, lorsque ce roi fit lui-même une expédition contre la Grèce (1).

C'est du moins à cette époque qu'Hamilcar, fils de Magon, échoua dans son entreprise d'agrandir la puissance de Carthage en Sicile; car le même jour où les Asiatiques essuyèrent une défaite complète à Salamine, dans leur lutte contre les Athéniens et leurs alliés, les forces réunies de l'Afrique furent détruites en Sicile par les Grecs de l'Occident; Hamilcar tomba victime de son courage (2), et les Carthaginois eurent toutes les peines du monde à se maintenir dans leurs anciennes possessions au Couchant de l'île.

Pendant quelque temps, les Grecs jouirent de

(1) Hérodote, VII, 165.

(2) L'an 480 avant J.-C.

quelque paix en Sicile, mais elle ne fut pas de longue durée; car, après le second changement de la constitution républicaine de Syracuse en monarchique, l'an 410 avant J.-C., sous Denys I[er], Carthage tenta de nouveau de conquérir la Sicile.

Les querelles entre deux villes grecques furent encore la première cause de nouveaux combats. L'une, Segesta, ayant invoqué contre l'autre, Selinus, les secours des Carthaginois, ceux-ci firent d'abord de si grands progrès que, de défenseurs, ils devinrent bientôt conquérants. Mais ces mouvements amenèrent aussi une révolution à Syracuse, qui valut à Denys la souveraineté.

Denys, ainsi que ses successeurs, surtout Agathoclès, poursuivirent toujours le même plan, savoir, de soumettre à leur pouvoir toute la Sicile ainsi que l'Italie inférieure occupée par les Grecs. Si ce plan venait à être exécuté, Carthage ne devait pas seulement s'attendre à perdre ses possessions en Sicile, mais à voir consommer sa propre ruine! Sans compter qu'elle perdait la domination sur la Méditerranée, qu'elle était comme coupée de la Sardaigne, et que son commerce maritime aurait été anéanti, comment se serait-elle soutenue contre la puissance réunie des états grecs en Sicile et dans la Grande Grèce?

Ce ne fut donc pas une politique fausse ni ambitieuse de la part de Carthage qui la porta à réunir toutes ses forces pour déjouer ces projets.

Loin de nous la pensée de retracer la longue lutte sanglante que Carthage soutint jusqu'au commencement des guerres puniques, pendant près d'un siècle et demi, depuis l'an 410 à 264 avant J.-C. Il faut croire que le manque d'un chef habile empêcha les Carthaginois de s'emparer de toute la Sicile. S'ils avaient eu alors un Hannibal à leur tête, ni Denys, ni Agathoclès n'auraient osé se mesurer avec eux! D'ailleurs Syracuse avait dans son intérieur l'ennemi le plus dangereux, c'est-à-dire le peuple le plus turbulent de tous les états grecs; et selon Polybe (1), ses propres généraux n'osaient sortir des murs de la ville, dans la crainte que, pendant leur absence, il ne s'y fît une révolution! Aussi ne voit-on guère un autre état qui, dans le même espace de temps, eût passé par tant de phases, et éprouvé des changements aussi subits et aussi violents dans les formes de son gouvernement; son histoire renferme à elle seule tout un cours de haute politique.

(1) Polybe, I, p. 19.

On sent bien que, pendant ces combats, l'étendue du territoire de Carthage devait varier sans cesse; cependant, depuis la paix de l'an 383 avant J.-C., le petit fleuve Halykus, sur le côté méridional de l'île (1), était regardé comme ligne de démarcation; et tout ce qui était à l'Occident de ce fleuve, à peu près le tiers de la Sicile, reconnaissait la souveraineté de Carthage.

Mais si, sous Agathoclès, la ville de Syracuse seule manqua aux Carthaginois pour régner sur toute la Sicile, ils se virent dans d'autres temps réduits à leurs premières possessions, sur lesquelles ils cherchèrent à affermir leur pouvoir, en transportant de Motya, que Denys leur avait enlevé, à Lilybée, le principal siége de leurs flottes et de leurs armées (2).

4. *Les Baléares et autres îles plus petites dans la Méditerranée.*

Quant aux autres îles de moindre étendue, situées sur les côtes de l'Afrique ou en pleine mer, elles étaient tombées toutes au pouvoir de Carthage.

Elles lui servaient d'entrepôts de commerce,

---

(1) Diodore, II, p. 503, et *ibid. Nota.*
(2) *Ibid.*, I, p. 498.

et lui offraient des lieux d'asile pour radouber les vaisseaux dans des voyages de plus long cours. Les Phéniciens avaient déja établi des colonies en ces lieux; mais l'histoire ne nous apprend pas bien exactement les époques où les Carthaginois leur succédèrent dans la possession de ces îles.

Il semble qu'ils occupèrent de très-bonne heure la grande et la petite île Baléare, Majorque et Minorque, ainsi que l'Ebusus ou Yvika voisin. Diodore fixe l'époque où ils s'établirent à Ebusus, à cent soixante ans de la fondation de Carthage (1). Ce pays produisait du vin, de l'huile et de la laine fine. Ils y fondèrent une colonie, Eresus, renommée par la beauté de ses édifices et par ses excellents ports; mais rien ne prouve qu'ils se rendirent, à proprement parler, maîtres de l'île entière.

Les habitants des îles Baléares étaient Troglodytes, et combattaient dans les armées de la république. Ces îles possédaient en outre de superbes mulets; et les Carthaginois y trouvaient un débit avantageux de leurs esclaves, et surtout des femmes. La position des Baléares montre suffisamment qu'elles leur servaient en outre

(1) Diodore, I, p. 343.

d'entrepôts pour leur commerce avec l'Espagne.

Plus près de la côte africaine étaient les îles Melita, Gaulos et Cercina (1). Les deux premières avaient déja été occupées par les Phéniciens (comme on le voit par les monuments et les monnaies), et cela sans doute à la même époque où ils fondèrent leurs colonies sur les côtes du continent opposé (2). A côté de ces deux îles, une colonie ionienne de Chalcis s'était établie, probablement dans un temps reculé, à en juger par les inscriptions et les monnaies (3). Nous ne saurions dire avec certitude quand Melita et Gaulos tombèrent sous la domination de Carthage (cela arriva sans doute lors de ses entreprises contre la Sicile et la Sardaigne); ce qui est certain, c'est qu'elles lui appartenaient déja du temps de Scylax (4).

Malte était le siége principal des manufactu-

---

(1) Cluver., *Sic. Antiq.*, p. 425, etc. Elles s'appellent aujourd'hui Malte, Gozzo et Querkyness.

(2) *Malta antica illustrata, co' monumenti e coll' istoria, dal prelato Onorato* Bres; Roma 1816.

(3) Outre les monnaies, il faut remarquer surtout une *tessera hospitalis* émise par le peuple et le sénat. Bres, p. 91.

(4) Scylax, p. 50.

res de Carthage, surtout des tisseranderies. C'est de là que furent expédiés les tissus les plus fins (1). L'île était couverte de grands édifices et établissements, et ses habitants durent à leur industrie un haut degré d'aisance et même de richesse.

Gaulos et Cercina servaient de stations aux navires ; le port de la dernière place était même assez spacieux pour contenir des vaisseaux de guerre.

Je passe sous silence d'autres îles plus petites, comme Lipara et les adjacentes, soumises à Carthage avant ses guerres contre Rome (2), et qui lui étaient d'une grande utilité par leurs ports et leurs produits.

Polybe (3) nous apprend que Carthage était maîtresse de toutes les îles de la Méditerranée occidentale, ce qui nous dispense d'énumérer minutieusement les noms des plus petites.

Mais quant aux questions qui concernent l'administration intérieure de ces provinces, et les rapports des Carthaginois avec leurs habitants, elles ne peuvent être résolues que d'une manière imparfaite. Si l'on peut en juger par l'exemple

(1) Diodore, I, p. 339.
(2) Polybe, I, p. 53.
(3) *Ibid.* I, p. 22.

de Sardaigne, Carthage doit avoir eu dans ces pays des garnisons de mercenaires, mais commandés par ses propres officiers. Il en fut de même à Malte (1).

Il y eut cependant dans différentes provinces quelques tribus qui, pour échapper au joug et pour ne pas exciter la cupidité de leurs ennemis, se retirèrent dans des montagnes inaccessibles, ne reçurent chez elles ni de l'or ni de l'argent, et vécurent loin du commerce des hommes dans des cavernes reculées (2).

5. *L'Espagne.*

Il n'est peut-être pas de pays qui fasse mieux connaître que l'Espagne, la politique suivie par Carthage dans ses conquêtes. Elle commença par établir plusieurs colonies dans l'ancienne Ibérie, et entretint pendant quelques siècles des rapports intimes avec ses diverses peuplades, avant de songer sérieusement à la subjuguer. Ce ne fut qu'après la perte de la Sicile et de la

---

(1) L'an 218, lorsque le consul Sempronius s'empara de l'île, la garnison carthaginoise, commandée par Hamilcar, fils de Giscon, se composait de deux mille hommes. TITE-LIVE, XXI, 51.

(2) Les habitants des îles Baléares nous en fournissent un exemple. DIODORE, I, p. 342.

Sardaigne qu'elle tenta cette entreprise, pour conserver sa propre indépendance, et pour contre-balancer en quelque sorte la puissance colossale des Romains.

Il est difficile, ou pour mieux dire impossible, de bien fixer l'époque à laquelle les Carthaginois commencèrent à prendre pied en Espagne; mais ils suivirent dans ce pays, comme en Sicile, l'exemple de leurs devanciers, les Phéniciens. Déja, depuis un temps immémorial, ces derniers avaient fait de l'Ibérie le terme de leurs voyages, et fondé dans cette contrée, si féconde en argent, des établissements qui devinrent à leur tour des états riches et puissants. Qu'est-ce qui ne connaît les noms de Gadès, de Carteja et de Tartessus?

Le Sud-Ouest de l'Espagne, habité par les Turditains, l'Andalousie actuelle, peut être considéré comme le vrai pays des colonies phéniciennes; mais il nous reste si peu de données historiques sur ces établissements, que nous pouvons à peine en faire découler quelques idées générales sur leur constitution, leurs rapports mutuels et leur position vis-à-vis de Carthage.

Gadès occupe toujours le premier rang parmi ces colonies, et semble même avoir eu une certaine préséance sur les autres, ou du moins avoir été à la tête de ces villes confédérées,

comme elle fut aussi le siége du dieu national, l'Hercule tyrien.

Les nombreuses colonies répandues sur les côtes de l'Ibérie amenèrent ici comme en Afrique le mélange des colons et des anciens habitants, et donnèrent naissance à un peuple appelé les *Bastades*, que les habitants de l'intérieur du pays refusèrent de reconnaître comme leurs frères (1). Cela montre, qu'abstraction faite de la puissance, il y eut une grande analogie entre l'état de Gadès et celui de Carthage.

C'est dans les régions Sud-Ouest de l'Espagne que les Carthaginois ont d'abord pris pied, et cela sans doute à une époque très-reculée, comme le font présumer les premiers établissements aux îles Baléares, qui ne servaient probablement que de places intermédiaires pour leur commerce avec l'Espagne. Mais nous en acquérons la certitude par le témoignage exprès de Scylax: « Il existe en Europe, depuis les colonnes d'Hercule, dit-il (2), une foule de colonies commerçantes de Carthage ». Ce sont elles qui ont servi, bien avant le commencement des guerres puniques, à étendre la puissance de cet état.

(1) On en trouve les preuves dans MANNERT, *Geographie*, I, p. 224.

(2) SCYLAX, p. 1.

Voilà ce qu'atteste du reste Polybe d'une manière irrécusable. Selon lui (1), les Carthaginois n'étaient pas alors seulement maîtres de toutes les îles de la Méditerranée occidentale, mais possédaient encore plusieurs parties de l'Espagne. On chercherait en vain à déterminer exactement combien il leur en appartenait; mais la nature des choses montre que leurs possessions devaient se trouver dans l'Espagne méridionale et occidentale. On est cependant fondé de nier que leur domination se soit bien étendue dans le cœur du pays. Car lorsque Hamilcar Barca entra comme conquérant en Ibérie, les Tartessiens, dont les demeures longeaient les rives du Guadalquivir inférieur, ne leur étaient pas même soumis, et il fallut d'abord les combattre (2).

Il est probable que, jusqu'à ce moment, leur domination, comme l'avait été aussi celle des Phéniciens, ne s'étendait guère au-delà du littoral. Mais cela ne les empêcha pas de faire de bonnes affaires dans ces parages. Déja leur intimité avec le riche état commerçant de Gadès leur fut utile sous plusieurs rapports. Le voisinage des mines devait diminuer bien plus le prix de l'ar-

(1) POLYBE, I, p. 22.
(2) DIODORE, II, p. 570.

gent que dans des pays éloignés qui ne le produisent pas. Ajoutez à cela que les Carthaginois firent entrer leurs propres productions en Espagne; qu'ils se répandirent dans tout le pays, sinon en conquérants, du moins en marchands, qu'ils en tirèrent leurs meilleures troupes mercenaires, et que le port de Gadès fut aussi le point de station pour leurs navigations de long cours hors des colonnes d'Hercule sur les côtes de l'Océan.

Mais il faut croire que les trésors renfermés dans le sein des montagnes étaient le véritable aimant qui les attirait dans ce pays. Ces mines avaient été ouvertes par les Phéniciens; ils en trouvèrent donc le chemin frayé, et cherchèrent probablement, bientôt après leur établissement en Espagne, à les exploiter. Déja, lors de leurs guerres avec la Sicile et la Libye, ce furent, au dire de Diodore (1), les richesses de l'Ibérie qui les mirent en état de solder les grandes armées qu'ils mettaient alors en campagne; et les mines que les Romains exploitèrent plus tard, avaient déja été toutes ouvertes par les Carthaginois. Mais il n'en est pas moins vrai que les tentatives faites pour

(1) Diodore, I, p. 360.

conquérir tout le pays, entreprises et exécutées du temps des guerres puniques, portèrent seules l'exploitation des mines au dernier degré de perfection.

Ainsi les rapports des Carthaginois furent, durant la période de la splendeur de leur état, la plupart pacifiques. Ils jouirent, sans danger et sans frais, des avantages que ce riche pays pouvait leur offrir, tant qu'ils furent assez modérés pour préférer un commerce paisible à l'éclat des conquêtes. Ces mines d'argent, qu'ils en fussent les maîtres ou non, n'étaient pas moins exploitées à leur profit; car, par le débit avantageux de leurs denrées, ils en tiraient pour ainsi dire seuls les richesses. Les tribus de l'Ibérie étaient leurs amies et leurs alliées, et renforçaient volontairement leurs armées pour une solde modique. Carthage jouit long-temps des fruits de cette politique; et tandis que son trésor paraissait se remplir tout seul, ses flottes naviguaient sans obstacle sur toutes les mers. Plusieurs circonstances imprévues l'obligèrent enfin de changer de politique, et la placèrent dans des rapports qui préparèrent sa ruine.

Quant à l'administration des provinces, nous n'avons que quelques données vagues, et nulle part des renseignements détaillés. Nous savons cependant que le gouvernement était toujours

confié à un seul. Il s'appelle d'ordinaire *capitaine* (στρατηγὸς), quoique ce nom ne désigne pas le caractère militaire seul, et se rende mieux par *gouverneur* (1). Il y avait un stratège à Carthage (2); un autre était préposé au territoire de la république en Libye (3). On en cite encore d'autres pour la Sicile et la Sardaigne (4). Le général semble donc avoir été chargé en même temps de l'administration. On trouve néanmoins mentionné, dans les provinces tout-à-fait soumises et paisibles, au lieu de stratèges, des béotarques (5). Mais cette dénomination comprend aussi le commandement militaire, ce qui ferait croire qu'il n'y avait entre les deux titres d'autre différence que le nom. Le pouvoir des gouverneurs dans les provinces doit avoir été très-étendu; car ce furent leurs vexations qui poussèrent leurs subordonnés si souvent à des révoltes (6).

---

(1) POLYBE, I, 179. Il appelle le gouverneur en général στρατηγόν.

(2) Ὁ τῆς πόλεως στρατηγός; comme Giscon; POLYBE, I, 163.

(3) Comme Hannon. POLYBE, I, 166.

(4) POLYBE, I, 172.

(5) Comme Bostar en Sardaigne. POLYBE, I, 195; et Carthalon en Afrique. APPIEN, *Pun.*, 68.

(6) *Voyez* POLYBE, I, 179, où il est dit que les gouver-

§ II.

Colonies dans l'étranger.

Les précédentes recherches ont montré combien les conquêtes et les colonies des Carthaginois se touchaient de près, et que celles-ci provoquèrent souvent de nouvelles entreprises. Mais leurs colonies s'étendaient néanmoins beaucoup plus loin que leurs provinces; même là où ils ne voulaient pas faire de grandes conquêtes, ainsi que sur les côtes éloignées du continent, ils n'hésitaient pas de fonder quelques établissements dès que leur commerce maritime et leur navigation l'exigeaient.

Des colonies servant d'entrepôts de commerce deviennent indispensables pour un peuple navigateur et commerçant, dès qu'il va trafiquer avec des pays éloignés ou même peu cultivés, et même avec ceux dont les habitants sont encore nomades. Il faut que le marchand y trouve des endroits où il puisse déposer ses denrées en sûreté, et où, l'indigène puisse apporter les pro-

---

neurs les plus estimés étaient ceux qui savaient extorquer le plus d'impôts. Il est clair que cela ne peut pas s'entendre dans un sens général, ni pour tous les temps.

duits de son sol et les débiter avec certitude.

Ce n'est qu'alors que le commerce prend une marche régulière et suivie; que, durant l'absence des vaisseaux, on peut rassembler d'avance des cargaisons; sans compter une foule d'autres avantages faciles à saisir.

Carthage se trouvait dans les deux cas énoncés ci-dessus. Elle trafiquait avec des peuples dont les mœurs étaient sauvages. Les tribus indigènes d'Afrique, placées hors de son territoire, étaient toutes nomades; les habitants d'Espagne, des Gaules, de Ligurie, s'élevaient peu au-dessus de ce degré de civilisation. Ce ne fut donc pas seulement le désir de s'agrandir, mais le besoin de l'état, une politique saine qui engagea la république à fonder des colonies. Elles n'étaient nullement destinées à servir toutes de base pour les conquêtes à venir, quoiqu'elles en soient devenues la cause accidentelle.

Il n'y a pas d'état dans l'antiquité qui ait exercé le système colonial dans une aussi grande étendue que Carthage, et qui ait tiré toujours autant de parti de ses colonies. La république elle-même en était pour ainsi dire composée, ou du moins s'appuyait tellement sur ces établissements, que presque toute son existence en dépendait.

Nous avons parlé des colonies indigènes, destinées à l'agriculture et à la civilisation progres-

sive des naturels du pays; nous allons maintenant traiter des villes coloniales placées hors du territoire de Carthage.

La destination ordinaire de ces villes était de faciliter et d'assurer les rapports de la métropole avec les pays où elles se trouvaient.

Leur position seule en donne la preuve; car elles étaient toutes établies sur le littoral, ou même sur de petites îles près des côtes. Mais de leur destination devaient découler naturellement quelques maximes que l'on observa lors de leur première fondation aussi bien que dans la suite.

L'établissement des colonies était dans un rapport intime avec la religion. Ceci ressort déja de l'origine de Carthage. Elle aussi avait apporté de sa métropole le culte du dieu urbain et tutélaire de Tyr, de Melcarth ou Héraclès, comme le nomment les Grecs. De même que Melcarth fut adoré à Carthage, il le fut aussi dans ses villes coloniales, ce qui lui valut le surnom de *Dieu colonial* (1). Le culte fondé dans ces villes fut le lien qui attacha les colonies à la métropole, comme Carthage à Tyr, dont elle était du reste tout-à-fait indépendante.

---

(1) DIODORE, II, p. 415. Ἡρακλῆς ὁ παρὰ τοῖς ἀποίκοις. Ceci, du reste, n'exclut pas l'établissement d'autres sanctuaires.

Mais le but n'en fut pas moins la sûreté du commerce, qui, dans des contrées reculées, souvent même parmi des peuples barbares, ne pouvait être mieux placée que sous la sauvegarde d'un sanctuaire.

Un des documents les plus estimables de l'antiquité, le Périple d'Hannon, répand une grande clarté sur la manière dont les Carthaginois fondèrent et organisèrent leurs premières colonies. Hannon, envoyé dans les temps les plus florissants de la république, à la tête d'une grande flotte, pour fonder une chaîne de villes sur les côtes occidentales d'Afrique, le long de l'Atlantique, dans les empires actuels de Fez et de Maroc, et pour étendre même ses découvertes le long des côtes (1), consigna à son retour la mémoire de cette entreprise, dans une inscription qu'il plaça dans le temple de Kronos, un

(1) Voyez la traduction du Périple dans l'Appendice, ainsi que les documents de nos recherches ultérieures. Si cet Hannon est le fils d'Hamilcar qui périt l'an 480 en Sicile (voyez l'Appendice sur la généalogie des maisons régnantes de Carthage), il faudra placer son expédition, ainsi que celle de son frère Himilcon, vers la côte occidentale d'Ibérie, environ dans l'année 450; ce qui est d'autant plus vraisemblable, qu'à cette époque les Carthaginois n'avaient pas de guerres avec l'étranger à soutenir.

des principaux temples de Carthage. Cette inscription a été traduite probablement par un voyageur grec dans sa langue, et c'est cette version qui s'est heureusement conservée.

Il résulte de ce récit que les Carthaginois, en s'établissant sur des côtes éloignées, n'y fondaient pas une ville seule, mais un grand nombre de villes à la fois. La flotte d'Hannon, composée de soixante vaisseaux, portait trente mille colons, tant hommes que femmes et enfants. Il les répartit en six villes, de sorte que chacune eut environ cinq mille habitants. Carthagène, fondée plus tard sur la côte d'Espagne, fut dès le principe une grande cité (1). Cependant, des circonstances particulières contribuèrent à étendre le cercle de ces expéditions. Carthagène devait devenir le siége principal de la république en Espagne, et les villes élevées sur la côte africaine devaient servir de boulevarts aux attaques des nomades; attaques, auxquelles elles semblent enfin avoir succombé; car autrement, il ne pouvait guère entrer dans le plan des Carthaginois de débuter par d'aussi grands établissements. Ce n'était point là leur but; et quand même ils n'en auraient pas redouté les frais, il leur au-

(1) Polybe, I, p. 249.

rait été cependant trop difficile de maintenir leur pouvoir sur ces colonies.

Les colons qu'Hannon amena avec lui se composaient, comme nous savons, de Liby-Phéniciens ; ils n'avaient donc pas été pris parmi les citoyens de Carthage, mais parmi les naturels du pays. Ce choix fut-il dicté par la considération qu'ils devaient se livrer à l'agriculture dans leurs nouvelles demeures? L'histoire ne s'explique pas à cet égard ; d'ailleurs, on se tromperait peut-être si l'on allait regarder cet exemple comme une coutume générale. Il est très-probable que, dans d'autres occasions, les nouveaux colons étaient aussi choisis dans Carthage et les villes confédérées.

De la destination de ces villes coloniales résultaient naturellement les efforts de la métropole pour les tenir dans une dépendance absolue ; ce qui distingue singulièrement Carthage des autres états commerçants de l'antiquité. Les cités phéniciennes et grecques ne purent pas toujours conserver la domination sur leurs colonies, lesquelles, en s'affranchissant de leur dépendance, s'élevèrent souvent au-dessus de leurs métropoles, et attirèrent à elles le commerce qu'elles devaient assurer à la mère-patrie. Carthage sut se garantir de ces humiliations, à l'aide de sa position géographique, de sa puissance continentale et

maritime. Placée presque au centre de ces établissements extérieurs, elle pouvait s'en approcher quand elle le voulait. Ses forces navales et continentales lui donnaient une supériorité qui, grâce à une surveillance sévère, lui facilitait les moyens de tenir ses colonies sous le joug, et d'y prévenir toute tentative de séditions. Aucune de ces villes, sans en excepter celles de la Sicile, parmi lesquelles Panormus occupa le premier rang (1), n'est donc parvenue à un haut degré de puissance; et tant s'en faut qu'elle ait rivalisé avec la république : aucune d'elles n'a osé tenir tête à la métropole.

On ne peut plus fixer avec certitude jusqu'où s'étendaient ses colonies. Quant à celles qui longeaient les côtes de l'Océan, elles sont enveloppées d'une obscurité qu'on chercherait en vain à éclaircir; cependant les circonstances et l'expérience semblent aussi avoir donné naissance en ces lieux à certains principes, dont on ne déviа pas, à moins d'y être contraint par la nécessité. Leur navigation le long des côtes occidentales de l'Europe et de l'Afrique allait certainement au-delà des vestiges qui nous restent de leurs colonies; en cette occasion encore, comme dans d'autres,

(1) Polybe, I, 97.

ils semblent s'être tracé librement une certaine limite, qui ne leur permettait pas de s'étendre au-delà de ce qu'ils pouvaient défendre, pour maintenir la domination sur la mer, et pour s'assurer par ce moyen la possession et le commerce intermédiaire de leurs colonies. Ce fait explique comment, malgré leur rivalité avec les Grecs et les Étrusques, ils ne perdirent presque jamais une de leurs colonies.

C'est sur les rivages de la Méditerranée occidentale que les Carthaginois eurent leurs principaux établissements. La côte de l'Afrique, depuis les limites Ouest de leur propre territoire jusqu'aux Colonnes d'Hercule, en était couverte, et ils y auraient souffert difficilement quelque rival; il n'y eut pas même une nation qui osât le tenter. Les places situées en ces lieux sont citées, comme nous l'avons dit plus haut, sous le nom de villes Métagonites, mais paraissent avoir été en grande partie plutôt des forts (φρούρια) que des villes.

Nous avons déja exposé leur commerce et leurs établissements sur les côtes méridionales de l'Espagne.

Les rivages de la Gaule leur restèrent fermés. Ils rencontraient ici leurs ennemis mortels, les Phocéens, qui avaient construit Massilia. Les Massiliens, dominant sur une grande partie de

la côte, y toléraient aussi peu des rivaux que les Carthaginois en Afrique. Ils surent se défendre aussi bien par terre que par mer (1), et forcèrent les Carthaginois de renoncer à l'idée de s'établir dans ces parages. Mais néanmoins ces derniers doivent avoir entretenu de bonne heure des rapports avec l'intérieur du pays, puisqu'ils en tiraient une partie de leurs mercenaires (2). Du temps des guerres puniques, lors du traité d'Hannibal avec Philippe, on cite parmi leurs alliés les Celtes.

Ils furent mieux accueillis sur les rivages de la Ligurie. Ce peuple leur fournissait d'ordinaire pour une solde des troupes, et partageait leur haine contre les Massiliens; cependant nous ne trouvons pas de leurs colonies dans ce pays. Le voisinage des Massiliens, qui avaient couvert une partie de la côte ligurienne de leurs villes, pouvait suffire pour les en écarter.

Mais il n'y avait pas de pays sur lequel les Carthaginois portassent plus leur attention que sur l'Italie proprement dite. Tout devait les y inviter : la position, la fertilité du sol, et la ri-

(1) JUSTIN, XLIII, 5, et CAMPOMANES, *Antiguedad*, etc., II, p. 23, 24.
(2) POLYBE, I, p. 39.

chesse de ses habitants. Cependant on n'y rencontre pas de traces de leurs colonies. Les rivages de tout le pays étaient occupés par des peuples navigateurs et commerçants, comme Étrusques, Romains ou Latins et Grecs, qui connaissaient trop bien leur intérêt pour y souffrir de nouveaux établissements.

Néanmoins, les Carthaginois ne semblent pas avoir négligé une seule occasion pour atteindre le but qu'ils se proposaient; ce qui explique la foule de traités et d'alliances par lesquels leurs rivaux cherchaient à leur fermer l'entrée de ces parages. Les traités avec Rome se sont conservés en partie dans Polybe, et ont déja été mentionnés plusieurs fois. A leur première vue, on s'aperçoit avec quelle prévision méticuleuse les Romains se réservent que leurs antagonistes n'élèveront pas de forts dans le Latium, et ne garderont pas les villes qu'ils auraient pu prendre. Aristote cite une foule de traités semblables avec les Étrusques (1). Quant aux Grecs de l'Italie inférieure, on me dispensera d'en parler : car comment les Grecs et les Carthaginois se seraient-ils jamais accordés?

(1) Aristote, *Polit.*, III, 9; Op. II, 261. « Les Carthaginois et les Étrusques, dit-il, ont entre eux une foule de traités sur les alliances et les droits réciproques. »

Les côtes de l'Océan, tant en Europe qu'en Afrique, leur ouvraient en échange un champ aussi vaste que libre. Ils n'avaient pas de rivalité à craindre; ici il n'y avait personne qui eût seulement pu leur imposer des limites. Des établissements dans ces contrées pouvaient devenir les premières bases d'un commerce encore bien plus étendu, dont ils n'étaient pas même capables de calculer le dernier terme. Une mer immense et un nouveau monde se déroulaient ici devant leurs regards avides et leur esprit entreprenant!

Les Carthaginois, tout en se livrant à de hautes espérances, ne s'en laissèrent cependant pas enivrer. Quelque attrayante que fût cette perspective, il ne paraît pas que leur système colonial ait pris une plus grande extension que ne le leur permettait leur puissance maritime. Mais il faut avouer que nos notions à ce sujet sont si défectueuses qu'il est difficile de juger de leurs entreprises avec certitude.

Mais ce que nous savons, c'est que leurs colonies s'étendaient autant le long de la côte occidentale d'Espagne que de l'Afrique, et qu'elles furent établies en même temps dans les deux continents. A l'époque où Hannon alla explorer la côte de l'Afrique, on envoya Himilcon, autre chef, faire l'investigation de la côte occidentale

de l'Europe; tous deux ont fait des rapports de leur voyage (1) : cependant la relation d'Himilcon ne s'est pas conservée en entier comme celle d'Hannon ; mais des extraits considérables nous en sont parvenus dans le fragment d'un poème, la *Description du littoral de la mer*, par Festus Avienus, où Himilcon est souvent cité comme source (2), avec les géographes grecs qui furent plus ou moins ses contemporains.

Ce poème confirme tout ce que nous avons dit des Phéniciens et de leurs colonies, ainsi que de l'étendue et des significations du nom de Tartessus (3). Il est aussi constaté que les Carthaginois devinrent en ces lieux leurs successeurs, mais sur une plus grande échelle.

Avienus, aussi bien que Scylax, ayant consulté Himilcon, s'accordent en ce point, qu'en dehors des Colonnes d'Hercule il y avait plusieurs colonies fondées par la république (4). D'après

(1) Pline, II, 67.

(2) Festi Avieni *Ora maritima* (qu'il ne faut pas confondre avec sa *Descriptio orbis*), v. 117, 412, etc. Voyez la traduction de ces passages dans l'Appendice VI.

(3) Voyez tome II, p. 50 de cet ouvrage.

(4) Scylax, p. 2. Ἀπὸ τῶν Ἡρακλείων στηλῶν τῶν ἐν Εὐρώπῃ ἐμπόρια πολλὰ Καρχηδονίων, καὶ πηλὸς καὶ πλημμυρίδες καὶ πελάγη.

l'analogie même du Périple d'Hannon, qui dut établir une chaîne de villes sur la côte occidentale d'Afrique, il nous faut supposer qu'Himilcon avait reçu sinon la même commission, du moins avait une tâche semblable à remplir. Scylax, en disant, au commencement de son Périple, qu'il y a une foule de colonies carthaginoises, depuis les Colonnes d'Hercule, sur les côtes de l'Europe, veut sans doute parler des contrées situées au-delà de ces colonnes; car il ajoute qu'après venaient des marais et des bancs de sable; ce qui était l'idée ordinaire qu'on se faisait de cette mer regardée comme inaccessible, mais ce qui ne s'appliquerait point à la Méditerranée.

Mais Gadès et le pays colonial voisin des Phéniciens ne passaient-ils pas déja les Colonnes d'Hercule? Comment cette bande de terrain serait-elle restée inconnue aux Carthaginois, et comment ne l'auraient-ils pas occupée? Nous ignorons à la vérité où l'on établit ces colonies, et jusqu'où elles s'étendaient; mais nous pouvons affirmer qu'elles allaient jusqu'au fleuve Anas (Guadiana) et jusqu'au cap Sacré (cap Vin-

---

Déja Festus Avienus, v. 375, a traduit ἀπὸ par *ultra :*
« *Ultra has columnas propter Europæ latus*
« *Vicos et urbes incolæ Carthaginis*
« *Tenuere quondam.* »

cent) (1). Rien ne prouve positivement qu'ils aient fondé des établissements sur la côte Nord de l'Espagne et de la Gaule, et sur les îles de la Grande-Bretagne; mais nous montrerons, dans le chapitre consacré à leur navigation et à leur commerce maritime, qu'ils visitèrent ces rives, surtout les îles Sorlingues.

Les villes fondées par Hannon sur la côte occidentale de l'Afrique, quelle que soit la position qu'on assigne à chacune d'elles, ne s'étendaient certainement pas au-delà des limites de Fez et de Maroc; la première, Thymiaterium, était éloignée de deux journées de mer du cap Spartel (2), et est encore citée expressément par Scylax (3).

Sur le cap Blanc, près d'Azimur, on éleva à Neptune, ou au dieu de la mer, un sanctuaire (probablement en action de graces de l'heureuse navigation), que Scylax dépeint comme un grand

---

(1) Festus Avienus, v. 205, 225. Selon lui, le pays de Tartessus s'étendait jusqu'à l'Anas. Toute la côte est remplie de sanctuaires et de noms de villes phéniciens et carthaginois. Depuis l'Anas jusqu'au cap Sacré, habitaient les Cynètes, qu'Hérodote (IV, 49) appelle le peuple le plus occidental de l'Europe.

(2) Voyez les autres explications dans l'Appendice qui traite du Périple d'Hannon.

(3) Scylax, p. 52, 53.

autel, pavé, d'une manière artificielle, de bas-reliefs représentant en partie des figures humaines, en partie des lions et des dauphins. A une journée et demie au-delà, apparemment dans la contrée de Saffy, on construisit le long du rivage de la mer cinq autres villes appelées Karikum-Teichos, Gytta, Acra, Melite et Arambe. L'établissement le plus méridional enfin fut fondé sur une petite île, Cerné, qu'il faut chercher, ou près de Mogador, ou plutôt dans le golfe de Santa-Cruz. Le nom qu'elle portait lui avait été donné par Hannon lui-même (mais il fut appliqué chez les Grecs à toute île méridionale éloignée, comme la dénomination de Thulé fut reportée sur chaque île reculée au Nord). Elle n'avait que cinq stades de circuit, et était placée dans une baie tout près de la côte, où elle servait d'entrepôt de commerce aux Carthaginois, soit en les garantissant des invasions des indigènes, soit parce que leurs vaisseaux ne pouvaient atteindre la côte à cause des bancs de sable (1).

Les colonies fondées par Hannon en ces lieux semblent y avoir été les premières. Dans sa relation il n'est question d'aucune trace d'établisse-

(1) Scylax, p. 54.

ments antérieurs à ces temps; au contraire, la côte est dépeinte comme propre à de nouvelles découvertes, qu'Hannon poussa au-delà du Sénégal. Le sort qu'éprouvèrent ces colonies est obscur : lors des guerres puniques elles n'existaient plus, et il faut croire qu'elles sont devenues la proie des peuples nomades.

Mais si le commerce avec ces contrées, ou du moins les navigations vers ces parages se poursuivirent pendant un assez long espace avec une grande activité, on ne saurait s'étonner que quelques-unes des îles occidentales, situées en pleine mer, vinssent à être connues des Carthaginois. Il s'en est conservé des témoignages si positifs qu'on ne peut guère douter du fait en général, quoiqu'il subsiste des incertitudes pour les détails.

Au rapport de Diodore (1), les Phéniciens avaient déja découvert, dans l'Océan, à l'Ouest de la Libye, une île dont la description pittoresque rappelle presque involontairement certaines îles fortunées de la mer Pacifique trouvées de nos jours. Tout ce que Diodore raconte de sa position à une distance considérable au milieu de l'Océan, de sa nature, de ses fleuves

(1) Diodore, I, p. 345.

et de ses ruisseaux, de ses productions, surtout de ses nombreuses espèces d'arbres, ne s'accorde avec aucune autre île aussi bien qu'avec Madère (1). Le bruit de l'existence de cette île étant parvenu jusqu'à d'autres peuples, les Étrusques, alors puissants sur la mer, furent tentés de s'en emparer; mais les Carthaginois, marchant, ici comme ailleurs, sur les traces de leurs aïeux, ne le souffrirent pas, et la surveil-

(1) Mais non avec les îles Canaries, en considérant surtout le nombre de fleuves même navigables dont parle Diodore. Ces îles manquent d'eau, tandis qu'à Madère il y a sept fleuves, sans compter une foule de ruisseaux. Si l'on demandait: Les Carthaginois connurent-ils les îles Canaries? on pourrait répondre qu'un passage de la description des côtes, par Festus Avienus, ne l'indique pas seulement, mais je crois même y trouver une trace certaine de Ténériffe et de son Vulcain. Il dit, vers 164: « En dehors des colonnes d'Hercule il y a une île flottant au milieu de l'Océan, riche en herbes, et consacrée à Saturne; ici la nature s'y montre d'une manière redoutable, car, lorsqu'un vaisseau en approche, les vagues de la mer qui l'environne se déchaînent avec impétuosité, ébranlent l'île elle-même, et la font tressaillir d'épouvante, tandis que l'Océan conserve le calme d'un lac. »

Peut-on mieux dépeindre une île exposée aux fureurs d'un volcan? Consacrée à Saturne, cela montre évidemment que les Carthaginois l'avaient occupée. Nous verrons ailleurs que Saturne était une de leurs principales divinités.

lèrent depuis avec leur jalousie ordinaire. Et même est-il dit, selon un autre récit (1), que, lorsque les colonies envoyées de Carthage en ces lieux commencèrent à y devenir trop fréquentes, ils ne les interdirent pas seulement, mais exterminèrent même les anciens habitants. Ils attachèrent d'autant plus de prix à cette île qu'ils la considéraient, selon Diodore, comme un asile en cas de détresse. S'il paraissait jamais le jour où la superbe Carthage tomberait, cette île recevrait ses fiers républicains, et une nouvelle Carthage sortirait du sein de l'Océan! Malheureux peuple! connaissant les bases fragiles de son état, il en pressentit bien la chute; mais son génie tutélaire éloigna de lui la pensée fatale qu'il s'ensevelirait un jour sous ses ruines (2).

(1) Aristot., *De mirabil.*, cap. 85, *edit. Beckmann*, avec les corrections de Heyne.

(2) Polybe, II, p. 598. « Ἐναντίον δαίμονος Καρχηδονίων. »

CHAPITRE III.

CONSTITUTION DE CARTHAGE.

Aristote, certainement le meilleur juge des constitutions de son temps, reconnaît à celle de Carthage le mérite de ne pas avoir éprouvé de changements notables, par suite de dissensions intestines, ou par l'usurpation de quelques tyrans (1). Cette considération suffirait déja pour nous engager à examiner l'organisation politique de Carthage, lors même que d'autres motifs d'un puissant intérêt ne nous en feraient pas une loi. Cependant, à défaut de renseignements exacts, nous ne pouvons donner le développement historique de sa constitution pendant toutes les époques de la république, car nos notions à cet égard sont très-incomplètes, et les sources mêmes où nous pouvons puiser demandent à être consultées avec la plus grande circonspection. Les historiens étrangers s'arrêtent rarement sur l'administration intérieure de cet état, et, s'ils lui consacrent quelques mots, c'est d'ordinaire pour

(1) Aristote, *Polit.*, II, 11. Voyez la traduction de ce chapitre dans les *Appendices*.

établir entre Rome et Carthage des analogies qui n'existent le plus souvent que dans leur imagination.

C'est ainsi qu'ils appliquent les noms et les fonctions des magistrats romains à ceux de Carthage, quoiqu'il soit facile de voir que les magistrats d'un état commerçant devaient différer de ceux d'un état belliqueux.

Cela ne peut qu'augmenter les difficultés que nous avons à combattre; aussi, pour obtenir un résultat tant soit peu satisfaisant, il faudra faire un choix scrupuleux parmi les historiens qui ont traité de ces matières. Polybe mérite le plus de confiance : il est consciencieux, pénétré de son sujet; il s'explique ordinairement dans les mêmes termes. Son autorité l'emporte à nos yeux sur celle de tous les auteurs, qu'ils s'accordent avec lui ou non. Diodore et Appien se placent sur le second rang; et nous donnons encore bien moins de créance à Tite-Live et à Justin, auxquels nous n'avons recours que lorsque Polybe cesse de nous instruire. Mais heureusement nous ne sommes pas réduits aux seuls historiens; Aristote, dans son ouvrage sur la Politique, a consacré tout un chapitre à la constitution de Carthage (1). Nous lui devons les éclair-

(1) Aristote, *Politic.*, II, 11. Nous connaîtrions encore

cissements les plus curieux et en même temps les plus positifs ; aussi fondons-nous en grande partie nos observations sur ses recherches.

Carthage eut cela de commun avec Rome, Athènes, Sparte, et les autres républiques anciennes, qu'une seule ville présida à ses destinées. Si les diverses parties de l'état n'étaient pas absolument dans la même dépendance de la métropole, elles reconnaissaient du moins toutes sa suprématie. Les citoyens de la métropole formaient le corps régnant ; sa constitution n'en demeura pas moins celle d'une ville, et c'est sous ce point de vue qu'elle demande à être envisagée. Il importe donc de bien pénétrer dans les relations civiles de ses habitants, d'en fixer les

---

bien mieux l'organisation politique de Carthage, si nous possédions son ouvrage sur les Constitutions. Dans sa *Politique*, qui est venue jusqu'à nous, il ne se proposait pas précisément ce but; il y montre jusqu'à quel point Carthage réunit les éléments d'une bonne constitution, mais il n'en expose aucunement les principes. On a publié, il y a quelques années, le mémoire de *Theodorus Metochita*, du XIV[e] siècle : Περὶ Καρχηδόνος καὶ τῆς, καὶ αὐτὴν πολιτείας, dans les *Miscellanea philosophica et historica; græce, Lipsiæ*, 1821 ; et interprété par M. le professeur Kluge dans son ARITOTELES, *De Politica Carthaginensium* ; mais ce travail, tout en présentant quelques idées neuves, caractérise plutôt qu'il n'explique la constitution de Carthage.

diverses classes et les ressources. C'est ce qui nous donnera aussi les moyens d'asseoir sur des bases sûres les principes de leur civilisation.

Carthage, adonnée dès le principe au commerce, lui dut sans contredit la plus grande partie de ses richesses et de son élévation. Mais on tomberait dans une grande erreur si l'on allait se figurer les Carthaginois comme livrés exclusivement à cette branche d'industrie; d'ailleurs nos précédentes observations montrent quel prix ils attachaient en outre à la culture de leur sol.

La nature ne leur avait pas inutilement prodigué ses trésors; car une foule de colonies indigènes, consacrées à l'agriculture, font foi des soins qu'ils donnaient à la terre. Tous les auteurs s'accordent à vanter la superbe végétation des environs de Carthage, comme le fruit du travail de ses habitants. « La contrée qu'Agathoclès, après sa descente dans ce pays, traversa à la tête de ses troupes, était, au dire de Diodore (1), couverte de jardins, de plantations, et parsemée de canaux pour les arroser. De superbes maisons de campagne décelaient les richesses de leurs propriétaires. Ces demeures offraient toutes les commodités de la vie, car, dans l'intervalle d'une

(1) DIODORE, II, p. 411.

longue paix, les habitants y avaient entassé tout ce qui peut flatter la sensualité. Le sol était planté de vignes, d'oliviers et d'autres arbres fruitiers. D'un côté s'étendaient des prairies où paissaient des troupeaux de bœufs et de brebis; de l'autre, dans les contrées basses, s'élevaient d'immenses haras. On voyait partout l'aisance, car les Carthaginois les plus distingués y avaient des possessions, et rivalisaient de luxe. »

Polybe (1) nous retrace le même tableau de ces contrées, lorsque, cinquante ans après, les Romains y firent une invasion sous la conduite de Régulus. Grand nombre de maisons de campagne furent alors détruites; les vainqueurs emmenèrent une quantité prodigieuse de bétail et plus de vingt mille esclaves. En général, dit cet auteur ailleurs (2), les Carthaginois tiraient leurs revenus particuliers de leurs propres terres, mais les revenus publics de leurs provinces. On sait d'ailleurs que l'économie rurale n'était pas seulement exercée dans toute son étendue et dans toutes ses branches par les premiers fonctionnaires de l'état, mais encore

(1) Polybe, I, p. 76.
(2) *Ibid.*, I, p. 177.

traitée dans des écrits que les Romains ne dédaignèrent pas de faire traduire dans leur langue (1).

Chez eux l'amour de l'agriculture semble même avoir surpassé l'amour pour le commerce. Comme, dans l'antiquité, l'état de commerçant n'était pas le plus estimé, il est à croire qu'il ne le fut pas plus à Carthage. Nous savons que les grandes familles, en possession de biens-fonds, vivaient de leurs revenus; mais dans toute l'histoire de la république, il ne se trouve pas d'exemple qu'elles aient fait quelque négoce.

---

(1) Pline, XVIII, 3. Les Romains, dit-il, ayant pris Carthage, donnèrent les bibliothèques publiques aux princes indigènes, c'est-à-dire à leurs alliés en Numidie; ce qui explique encore comment les ouvrages des historiens carthaginois avaient pu tomber entre les mains du roi Hiempsal. L'ouvrage de Magon, roi ou suffète de ce pays, sur l'agriculture, en vingt-huit livres, fut traduit en romain par D. Silanus. — Les fragments qui s'en sont conservés dans Pline montrent qu'il entrait dans de grands détails sur toutes les parties de l'économie rurale, telles que l'agriculture, le soin des arbres, l'éducation du bétail, etc. (voyez-en la traduction dans les *Appendices*). On ne saurait donc douter qu'il n'y eût une littérature carthaginoise, tant en poésie qu'en prose, et qu'elle fût cultivée par les grands; car un ouvrage aussi étendu que celui de Magon ne pouvait être ni la première ni la dernière production littéraire.

Aristote (1) rapporte, il est vrai, qu'il n'avait pas été défendu à leurs magistrats de chercher à se procurer un gain ; mais l'expression dont il se sert est si vague qu'elle peut s'entendre, ou du rapport de leurs terres et de leurs mines qui appartenaient en partie à des particuliers, ou bien, ce qui paraît le plus probable, de l'usure. Quelle que soit cependant l'interprétation qu'on veuille lui donner, toute l'histoire des Carthaginois démontre que leurs grands ne s'occupaient pas habituellement du commerce. Ils se livraient plutôt de préférence au service militaire, comme nous l'apprendra la recherche sur leur art militaire, dans un des chapitres suivants : l'état de commerçant demeura toujours bien distinct de celui des guerriers (2).

La constitution de Carthage fut l'ouvrage du temps et des circonstances. Il n'est nulle part question d'une législation positive, déterminant les droits et les rapports des pouvoirs établis. Au contraire, les principes du gouvernement, loin d'être, à Carthage et à Rome, arrêtés et fixés au premier abord, durent auparavant subir les modifications d'une longue expérience. Il est à pré-

(1) Aristote, *Op.*, II, p. 311. Ἔξεστι ἀυτοῖς χρηματίζεσθαι.
(2) Diodore, II, p. 450.

sumer qu'à la suite des troubles intérieurs dont la première période de Carthage offre quelques traits obscurs, le besoin enfanta insensiblement une constitution que l'usage sanctionna. On donne d'ordinaire à cet état, lors de son origine, une forme monarchique, qui se changea depuis, sans qu'on sache pourquoi ni comment, en république. Aristote se contente de rapporter en passant ce fait comme une chose certaine (1). Cependant cette opinion n'étant fondée que sur la fable incertaine d'une reine Didon, représentée comme souveraine absolue (2), il nous paraît plus naturel de croire que Carthage, à l'instar de toutes les autres colonies de l'antiquité, adopta la constitution de sa métropole qui, tout en reconnaissant l'autorité d'un roi, comme l'ont montré nos recherches sur les Phéniciens, ne lui accorda point un pouvoir illimité.

Quoi qu'il en soit, tout le monde s'accorde en ce point, qu'il s'éleva parmi les Carthaginois une aristocratie qui, en asseyant son pouvoir sur des bases aussi larges que solides, marque distinctive de cette espèce de constitution, se

---

(1) ARISTOTE, *Polit.*, V, 12.

(2) APPIEN, VIII, 1, cite, outre la fable de Didon, une autre qui nous représente Zorus et Karchedon comme ayant institué les premiers cette souveraineté.

caractérisa néanmoins par quelques institutions originales.

Depuis la période florissante de la république jusqu'aux guerres puniques, cette aristocratie conserva son autorité, quelques tentatives pour la renverser étant restées sans résultat (1). La politique extérieure de Carthage, qui se réfléchit pour ainsi dire dans sa constitution intérieure, resta aussi uniforme que celle-ci était solidement établie. Cette persévérance à suivre durant plusieurs siècles les mêmes projets; cette délimitation volontaire des conquêtes, et cette modération au sein de la prospérité, voilà certes des traits caractéristiques d'une aristocratie modérée, incompatibles avec un gouvernement démocratique. Les projets dominants devinrent pour ainsi dire héréditaires dans les familles régnantes; aussi les guerres contre Rome leur ayant donné une autre direction, il se fit sentir une réaction dans les rapports intérieurs de l'état; car les liens qui les unissaient étaient trop étroits pour qu'ils n'exerçassent pas l'un sur l'autre une grande influence. Le temps destructeur, et le caractère national corrompu par la cupidité et par des ri-

(1) Aristote et Polybe, l. c. Ces tentatives, qui échouèrent, furent faites par un sénateur nommé Hannon, et par un certain Bomilcar. Justin, l. c.

chesses immenses, hâtèrent cette révolution. Néanmoins la politique toujours vigilante et active de l'aristocratie aurait peut-être encore trouvé moyen de soutenir le corps de l'état chancelant, s'il ne s'était joint aux bouleversements intérieurs des secousses du dehors.

Mais quelle fut la forme de cette aristocratie? Est-ce qu'il y eut une noblesse à Carthage? Et s'il y en eut, quels furent ses droits et ses priviléges? Toutes questions d'une haute importance, mais qui ne laissent pas de présenter beaucoup de difficultés!

Que Carthage ait connu une noblesse héréditaire, dans toute l'acception du mot, c'est-à-dire un certain nombre de familles investies par leur naissance de la prérogative de gouverner l'état, tels que les patriciens dans les commencements de Rome, et les nobili à Venise; ce sont là du moins des conjectures qu'on chercherait en vain à soutenir.

Mais, entre cette aristocratie héréditaire et une égalité politique entière, il y a encore beaucoup de degrés intermédiaires; et si l'on ne peut démontrer l'existence de la première à Carthage, on aura d'autant moins de peine à récuser la dernière. A défaut de constitution écrite, les circonstances et les localités avaient disposé de tout. Dans une grande cité commerçante, les

richesses formèrent naturellement le principal moyen d'influence. Comme d'ailleurs la magistrature n'était à Carthage qu'honorable, mais non lucrative (1), et que ces fonctions exigeaient de grandes dépenses, des personnes riches devaient seules pouvoir les remplir : c'est pourquoi les familles fortunées, sans prétendre à ces dignités par droit d'hérédité, acquéraient sur elles par leur aisance un droit dont la durée était sujette à la constance de leur fortune. Cependant, les richesses ne tranchaient pas à elles seules la question. Aristote (2) nous dit « que les magistrats étaient choisis selon leurs biens, leur crédit et leur popularité. » Celle-ci était nécessaire, vu que les élections dépendaient, du moins en partie, du peuple carthaginois. Le crédit découlait des qualités personnelles ; la naissance pouvait y concourir, mais ne suffisait pas pour l'assurer, car même des familles nobles réduites à l'indigence perdaient leur autorité. Dans un

(1) Aristote, *Polit.*, l. c.

(2) *Ibid.*, *Polit.*, V, 7 ; II, p. 280. Ὅπου τῶν ἡ πολιτεία βλέπει εἴς τε πλοῦτον καὶ ἀρετὴν, καὶ δῆμον, οἷον ἐν Καρχηδόνι, αὕτη ἀριστοκρατική ἐστι. *Ibid.*, II, 11. Οὐ μόνον ἀριστίνδην, ἀλλὰ καὶ πλουτίνδην οἴονται δεῖν αἱρεῖν τοὺς ἄρχοντας. Le mot ἀριστίνδην ne désigne pas la naissance, mais les qualités personnelles qui donnent à celui qui les possède l'estime générale.

état à la fois commerçant et conquérant comme Carthage ; la gloire des armes devait augmenter singulièrement cette considération. Les documents historiques échappés à la destruction attestent que ce ne fut que lors de ces conquêtes que des familles grandes et puissantes s'élevèrent, et cela d'une manière à exciter la jalousie de l'état.

Ce ne fut donc pas tant une noblesse héréditaire, qu'un certain nombre de familles *optimates* qui constituaient l'aristocratie à Carthage (1). On n'en saurait fixer exactement le nombre, il ne resta pas non plus toujours le même ; mais ce qui est certain, c'est que parfois une seule famille jouissait d'un tel crédit, que l'on choisissait parmi ses membres de préférence les généraux et les premiers magistrats. La maison de Magon, qui le premier débuta avec succès comme conquérant dans la Sicile et dans la Sardaigne, en fournit l'exemple le plus frappant. La généalogie de cette famille, autant qu'elle peut être recomposée avec les fragments des auteurs (2), montre que cette maison donna des généraux à Carthage par quatre générations durant un siècle, et peut-

(1) Polybe, I, p. 118, applique à ces familles le surnom de ἔνδοξοι ; Diodore, II, 399, celui de ἐπιφανέστατοι, et Tite-Live, XXII, 58, celui de *nobiles*.

(2) Voyez l'*Appendice*.

être même au-delà, sans que les infortunes de plusieurs de ses membres fussent capables d'ébranler son pouvoir.

Quelles que fussent néanmoins la puissance et l'influence de ces maisons, il n'est pas moins constant que la constitution ne fut jamais tout-à-fait aristocratique, mais qu'elle renferma au contraire toujours quelques éléments d'une démocratie mitigée. Polybe (1) et Aristote (2) rangent la constitution de Carthage parmi les constitutions mixtes, où cependant la forme aristocratique prédomine. A mesure que nous entrerons plus avant dans la recherche des droits du peuple, de la nature et de la puissance du sénat, des magistrats et de leurs attributions, ainsi que de l'organisation des tribunaux, nous saisirons davantage les ressorts intérieurs de cet état.

Aristote et Polybe désignent la constitution de Sparte comme se rapprochant le plus de celle de Carthage; et le dernier auteur la compare en

---

(1) Polybe, II, p. 562. « La constitution des Carthaginois me paraît aussi avoir été dans l'origine d'une nature mixte; car ils avaient des rois, et le sénat (τὸ γερόντων) y jouissait du pouvoir aristocratique; le peuple avait également ses droits; en général, la constitution ressemblait à celle de Rome et de Sparte. »

(2) Aristote, II, 11.

outre avec la constitution romaine, telle qu'elle était de son temps, lorsque aucunes menées démagogiques n'y avaient encore brisé le pouvoir du sénat (1). Tout en se gardant d'étendre ces comparaisons aux détails (à quoi s'opposent déja les mœurs différentes des deux peuples), elles peuvent cependant servir de bases à plusieurs recherches intéressantes. Ainsi, quand on en ferait l'application au pouvoir du peuple à Carthage, on se convaincrait facilement qu'il dut être restreint.

Les droits conférés au peuple étaient exercés dans les assemblées populaires, dont l'organisation intérieure nous est inconnue. Quant à l'étendue de ses droits, notre science ne s'élève guère au-dessus de quelques conjectures. Cependant, il est certain que tout ce qui devait être traité devant l'assemblée nationale était d'abord discuté dans le sénat; car autrement, comment l'aristocratie aurait-elle pu se maintenir ? Mais nous ne saurions fixer quels étaient les objets traités devant le for national. La première question est de savoir quelle part le peuple prenait aux choix des magistrats. Pour plusieurs d'entre eux, surtout pour les rois et les généraux, on procédait par voie

---

(1) Aristote et Polybe, l. c.

d'élection; mais, à en juger par quelques exemples, celle-ci partait du sénat pour être ratifiée ensuite par le peuple (1). Si l'élection n'était pas abandonnée entièrement à ce dernier, il y avait cependant une grande part. Ce droit en maintenant les grandes familles dans une certaine dépendance du peuple, leur imposait l'obligation de se mettre dans ses bonnes graces. Mais dans un état aussi riche que Carthage, on s'âssurait souvent ces nominations en corrompant les électeurs, chose si commune du temps d'Aristote, qu'il désigne expressément les premières places comme vénales.

Un autre droit, dont nous pouvons dire avec certitude qu'il appartenait au peuple, était celui de l'arbitrage, lorsque les rois et le sénat ne pouvaient s'accorder (2). Mais lorsque de telles affaires étaient présentées au peuple, il ne lui était pas seulement accordé d'approuver ou de rejeter les projets proposés, mais

---

(1) Voyez dans POLYBE, III, 419, la nomination d'Hannibal au rang de général en chef. On trouve d'autres exemples de nominations dans le même auteur (I, 206) et dans Diodore (II, 399). L'expression ordinaire de Polybe : « Les Carthaginois choisissaient », semble employée à dessein pour désigner en même temps le sénat et le peuple.

(2) ARISTOTE, *Polit.*, II, 11.

aussi d'en discuter l'opportunité (1). Nous trouvons enfin plusieurs exemples que des affaires importantes, comme des déclarations de guerre et des traités de paix, après avoir été arrêtées dans le sénat, étaient portées au peuple qui les ratifiait (2); cependant son assentiment ne semble pas avoir été regardé comme indispensable (3).

Le premier corps de la république chargé du soin d'examiner toutes les affaires d'état était le sénat; et il n'est pas douteux que, dans les temps florissants de Carthage, avant le commencement des guerres avec Rome, le gouvernement ne fût proprement entre ses mains.

Les auteurs anciens, même ceux qui font fréquemment mention du sénat carthaginois, se taisent sur son organisation intérieure, ce qui

(1) ARISTOTE, l. c.

(2) POLYBE III, 490, 493, et le principal passage du discours de Scipion (508) qui ne laisse subsister aucun doute. Voyez aussi DIODORE, I, p. 679.

(3) On trouve des exemples du contraire dans POLYBE, I, p. 456, et DIODORE, II, p. 412; mais ils sont plutôt apparents que réels, puisqu'on ne saurait conclure du silence du peuple qu'il n'a point voté. Lors de la toute-puissance de Carthage, comme à peu près à la même époque, lors du pouvoir du sénat romain, cette action du peuple ne devait se réduire qu'à une simple formalité.

prouve combien ils s'attachaient peu à l'étude de la constitution de ce peuple. Le sénat n'était-il qu'une assemblée, élite de la bourgeoisie, renouvelée périodiquement, ou bien était-ce un corps permanent? Tous les citoyens pouvaient-ils y siéger, ou bien quels étaient ceux qui y entraient, et quel en était le nombre? Enfin, qui nommait les sénateurs? toutes questions intéressantes, mais qui, à défaut de notions exactes, ne se laissent résoudre que d'une manière imparfaite.

Il est hors de doute que le sénat n'était pas une assemblée renouvelée périodiquement, mais un corps permanent. C'est ainsi qu'il put prendre la consistance nécessaire pour s'assurer le gouvernement de la république, sans quoi Polybe n'aurait pu le comparer avec celui de Rome, ni Aristote avec celui de Sparte.

Mais jusqu'à quel point il se recrutait lui-même? Comment, à l'instar de Rome, des charges remplies antérieurement en accordaient l'entrée, et jusqu'à quel point il était nommé par le peuple? Voilà des questions sur lesquelles nos données ne sont que très-incomplètes. Il est aussi difficile de fixer le nombre de ses membres; peut-être n'était-il pas même déterminé par une loi.

Quelques traces nous font cependant présu-

mer que leur nombre devait être considérable, et qu'il s'élevait probablement, comme à Rome, à plusieurs centaines. Le sénat envoyait parfois de grandes députations (1); plusieurs sénateurs allaient comme commissaires aux armées; en outre, le maintien de sa dignité et de son autorité exigeait que ses membres fussent nombreux.

La dénomination ordinaire du sénat carthaginois, dans les auteurs grecs, est celle de *gerusia*, par laquelle ils désignent aussi communément celui des Romains. On emploie souvent comme synonyme le mot d'assemblée du conseil (σύγκλητος) (2), et assez fréquemment celui de synédrin (3). Mais des écrivains plus exacts nous apprennent que ces termes n'étaient pas synonymes; ce qui nous donne un éclaircissement important sur l'organisation intérieure du sénat de Carthage, divisé en assemblée du conseil (syncletos), et en comité privé (gerusia), que l'on comprend ensuite quelquefois tous deux sous le nom de synédrin. Ainsi Polybe (4) a bien

(1) Polybe, I, p. 215. Une députation de trente membres est envoyée pour réconcilier Hamilcar avec Hannon. Voyez aussi Tite-Live, XXX, 16.

(2) Diodore, I, p. 679 et ailleurs.

(3) Polybe, I, p. 480.

(4) *Ibid.*, III, p. 228.

soin de distinguer la gerusia de la syncletos. Deux sénateurs du conseil privé et quinze du grand conseil furent faits prisonniers avec l'armée de Magon en Italie.

Les Carthaginois devant fournir, par ordre des Romains, trois cents jeunes gens comme otages, ils les choisirent en partie parmi les fils de la gerusia, et en partie parmi ceux de l'assemblée du conseil (1). Diodore aussi distingue les deux conseils (2), ce qui démontre qu'il existait entre eux une différence bien marquée. L'assemblée du conseil semble s'être composée de plus de membres que le sénat (gerusia), comité privé, où venaient siéger les membres les plus anciens, ou du moins les plus considérés du conseil, et où les questions les plus importantes étaient discutées en premier. Cette opinion est du reste confirmée par un passage de Tite-Live (3).

---

(1) Polybe, IV, p. 671. Ailleurs (III, p. 490) il appelle aussi le sénat Σύγκλητος.

(2) Diodore, l. c.

(3) Tite-Live, XXX, 16. « *Oratores ad pacem petendam mittunt triginta seniorum principes. Id erat sanctius apud illos consilium, maximaque ad ipsum senatum regendum vis.*

Ce que Tite-Live appelle le sénat est donc l'assemblée du conseil, Σύγκλητος, les *seniores;* la gerusia, au contraire, le conseil privé.

« Syphax ayant été fait prisonnier, les Carthaginois envoyèrent des députés pour demander la paix; ils en prirent trente parmi les chefs de leurs anciens. C'était, ajoute l'historien, le conseil privé qui, par son autorité, influençait en grande partie l'assemblée du sénat. »

Cela explique clairement le rapport dans lequel la gerusia était placée vis-à-vis de l'assemblée du conseil. Ce n'étaient pas deux colléges tout-à-fait différents; car les membres de la gerusia faisaient aussi partie du grand conseil. Plusieurs exemples montrent au contraire que les affaires importantes se traitaient d'abord dans le conseil privé avant de parvenir à toute l'assemblée du sénat.

Justin nous a conservé sur l'origine de ce conseil privé une donnée qui jette un grand jour sur la constitution de Carthage. La famille de Magon, dit-il (1), menaçant par sa trop grande puissance la liberté, il fut choisi parmi les sénateurs cent juges, qui eussent à demander compte de la conduite des généraux à leur retour, pour que ceux-ci se conduisissent de manière à ne pas se commettre avec les lois et les tribunaux de leurs pays. » Ce passage indique que le conseil

(1) JUSTIN, XIX, 2.

des Cent était un comité du grand sénat, comme il détermine aussi le nombre de ses membres. Que ce comité soit demeuré collége permanent, voilà ce qui est suffisamment démontré par les événements survenus depuis à Carthage, et par la sévérité avec laquelle on sévit envers des généraux malheureux, dont plusieurs se suicidèrent pour échapper aux supplices qui les attendaient (1).

La destination première de ce collége fut donc de servir de grand tribunal d'état et de police, chargé de veiller au maintien de la constitution établie. Un tel tribunal est tout-à-fait conforme à l'esprit d'une république aristocratique, où la police d'état est le principal soutien du gouvernement; mais il ne dégénère que trop facilement en espionnage et en tyrannie, comme le conseil des Dix, et l'inquisition d'état, son auxiliaire, à Venise. L'influence de quelques membres de l'aristocratie, surtout lorsqu'ils occupent des places de généraux, excite aisément la jalousie des autres; aussi ce collége servit autant à surveiller les nobles que le peuple. Mais on conçoit sans peine comment ce tribunal outrepassa à la longue le but pour lequel il avait

(1) Diodore, II, p. 412.

été institué, et comment il finit par s'arroger le droit de décider préalablement de toutes les affaires d'état les plus importantes. Ceci est confirmé par le témoignage d'Aristote, qui appelle le conseil des Cent le tribunal suprême (1). Il ne dit pas, à la vérité, que ce tribunal ne faisait qu'un avec la gerusia, mais il ne le contredit pas non plus ; et l'expression même qu'il emploie semble l'indiquer, car on ne voit pas comment un tel centumvirat aurait encore pu être supérieur à la gerusia. Le pouvoir imposant dont jouit un tel collége, et une certaine censure de mœurs (2), pour ainsi dire attachée à ce pouvoir, quoique spécialement dirigée contre la prodigalité, entravent souvent la liberté que ce tribunal devrait défendre. Telle fut aussi la marche des choses à Carthage. Dans les temps florissants de la république, il remplit bien sa destination, de prévenir des bouleverse-

(1) Aristote, Polit. II, 11.

(2) La censure des mœurs à Carthage fut très-sévère. Il y eut un magistrat particulier investi de cette fonction, et son pouvoir était si grand, qu'il fit même à Hamilcar des réprimandes, et lui interdit un commerce suspect. Cornelius Nep. *Amilcar*, c. 3.

Si ce magistrat n'était point membre de la gerusia, il devait du moins se trouver en rapport intime avec elle.

ments intérieurs. Deux tentatives pour troubler la tranquillité publique échouèrent (1), et la solidité reconnue de l'édifice social de Carthage était due en grande partie à cette institution. Mais dans la dernière période de la république, ce pouvoir dégénéra en despotisme oppressif, comme le montrera le dernier chapitre de ces recherches.

Il nous reste encore quelques notions sur l'organisation intérieure de ce collége. Selon Aristote, ses membres administraient leurs charges sans traitement. Ils étaient choisis, non par le peuple, ni par le grand sénat, mais par les pentarchies. Qu'étaient ces institutions? Aristote, le seul qui en fasse mention, rapporte que beaucoup d'affaires, et les plus importantes, étaient entre leurs mains, et que ces sociétés appelaient elles-mêmes, par voie d'élection, aux places vacantes dans leur sein. Il n'y avait donc pas une seule pentarchie, mais plusieurs, dont chacune, à en juger par le nom, se composait de cinq membres. Le philosophe de Stagire dit encore que les membres des pentarchies restaient le

(1) La tentative d'Hannon, l'an 340 avant J.-C., dont parle déja Aristote, et celle de Bomilcar (DIODORE, II, 437) qui ne tombe qu'en 308, et, par conséquent, après le temps d'Aristote.

plus long-temps en fonction, parce qu'ils avaient déja des places avant d'entrer dans les pentarchies, et qu'ils les conservaient en sortant de ces sociétés (1). Voilà à quoi se réduisent nos connaissances sur ce sujet. Beaucoup de choses sont encore matière à conjectures. Cependant, le point de vue général sous lequel il faut envisager les pentarchies, ne saurait être douteux. C'étaient des commissions auxquelles les principales branches de l'administration étaient confiées. Si on demande lesquelles? nous ne saurions les déterminer avec certitude; mais il est probable que ce furent celles des finances, de la haute police et autres; seulement nous ne pouvons partager l'opinion du commentateur le plus moderne d'Aristote, qui regarde ces sociétés comme instituées pour l'administration des provinces (2); car il est reconnu que cette administration fut toujours entre les mains d'un seul homme, d'un gouverneur, et jamais de tout un collége.

On ne saurait douter que les pentarchies ne

---

(1) Aristote, l. c.

(2) Kluge *ad Aristotelem*, p. 120, etc.

La raison que M. Kluge allègue est l'analogie avec les Dix à Sparte; mais elle ne peut être d'un grand poids, vu que ceux-ci n'étaient que des magistrats de guerre.

se trouvassent dans un rapport intime avec la gerusia, puisqu'elles en choisissaient des membres. On peut même supposer qu'elles ne furent rien autre chose que des comités de la gerusia; car, dès que les premières affaires de l'état étaient spécialement confiées à cette société, comment s'imaginer qu'elle en donnât l'administration à d'autres qu'à ses membres? Cela éclaircit singulièrement les données d'Aristote: ces hommes demeuraient le plus long-temps en fonction, et participaient au gouvernement, parce qu'ils devaient être déja préalablement de la gerusia, ou au moins de l'assemblée du sénat, d'où ils repassaient dans la gerusia. Nous accordons sans peine que ces données reposent souvent sur de simples conjectures, mais elles nous paraissent les plus plausibles, non-seulement au rapport des écrivains, mais parce qu'elles répondent le mieux au caractère aristocratique de la constitution, qui s'approche de l'oligarchie.

La sphère du sénat à Carthage, en y comprenant le grand conseil et le conseil privé, paraît avoir été en général la même que celle du sénat romain. Toutes les transactions avec l'étranger lui sont confiées. Les rois, qui le présidaient (1), y font

(1) Polybe, I, p. 456.

les rapports; il reçoit les ambassadeurs, il délibère sur toutes les affaires d'état; et son autorité était alors si grande qu'il décidait même de la guerre et de la paix, quoique, pour la forme, la ratification en allât quelquefois au peuple(1). La seule chose qui semble avoir limité son pouvoir, c'est que, pour les décrets, il fallait qu'il y eût unanimité entre lui et les suffètes: dans ce cas il était libre de faire encore présenter l'affaire à l'assemblée nationale; mais lorsque le sénat et les suffètes ne pouvaient s'entendre, la décision appartenait de droit au peuple(2). Le sénat disposait donc de la plus grande partie du pouvoir législatif; car il est certain qu'aucune cause n'allait devant le peuple, qu'il ne l'eût d'abord examinée; et après, il était encore le maître de la porter ou non devant l'assemblée nationale; chargé en outre du soin de veiller à la sûreté de la ville, il avait l'inspection des revenus de l'état : voilà ce que l'on peut admettre avec grande probabilité,

---

(1) POLYBE, I, p. 81, 456; III, 498.
DIODORE, I, p. 412, 450; II, p. 574, 679.

(2) ARISTOTE, *Polit.*, II, 11. Jean de Müller (Histoire générale, vol. I, p. 105) soutient à tort qu'il dépendait de l'accord entre la pentarchie et le sénat, de déterminer ce qui serait présenté au peuple. C'est absolument en contradiction avec Aristote qui exige l'harmonie des rois et du sénat.

d'après ce que nous avons dit de la gerusia; car tout cela tenait essentiellement au caractère de l'aristocratie.

Aristote, en comparant la constitution de Carthage avec celle de Sparte, croit trouver entre ces deux états encore une autre ressemblance, savoir, les *festins des compagnies* (1) et les *phidites* (φιδίτια) de Sparte. Mais il saute aux yeux que les *syssites* de Carthage n'offrent aucune analogie avec les repas communs de Sparte, auxquels assistaient tous les citoyens, et même les rois. Comment une telle institution aurait-elle pu subsister dans une des villes les plus commerçantes et les plus populeuses du monde, qui comptait encore, lors de sa ruine, sept cent mille habitants, avec cette variété et ce mélange de professions et de conditions? Mais il est tout-à-fait dans l'esprit d'un pouvoir aristocratique, qu'il se forme, dans la classe dominante, des réunions politiques, qui amènent à leur suite quelquefois de grands festins. Ce sont ces réunions que nous comprenons sous le mot de compagnies, mais ce n'est point une division générale du peuple. Le besoin fait naître de telles associations. Des états de cette espèce engendrent des partis, et nous savons que Carthage n'en a pas

---

(1) Τὰ βυσσίτια τῶν ἑταιρῶν.

manqué. Leurs membres doivent nécessairement se réunir, comme en Angleterre le club des whigs, pour s'entendre entre eux; et l'histoire la plus moderne nous apprend que dans ces clubs politiques on arrêtait d'avance les décrets qui étaient sanctionnés ensuite dans les assemblées régulières. Nous ignorons jusqu'à quel point cela s'applique à Carthage; mais son histoire nous en a conservé néanmoins quelques traces. Polybe (1) mentionne des délibérations prises par les grands, sans formes et même en secret. Un témoignage de Tite-Live encore plus clair, est celui où il rapporte que les projets d'Aristo, envoyé à Carthage par Hannibal réfugié, pour traiter avec le parti des Barca, avaient d'abord été discutés dans les cercles politiques avant d'arriver au sénat (2). Mais ceci sert principalement à expliquer un passage de l'écrit mentionné de Théodore Metochita. « Les Carthaginois, y est-il dit, traitaient leurs affaires de nuit, et, à cet effet, se réunissaient en sociétés le soir ou au milieu de la nuit. » Il est facile de constater qu'il n'entend pas parler des assemblées formelles du sénat et du peuple, puisque celles-ci avaient lieu d'ordinaire le jour et non

(1) Polybe, III, p. 83; IV, p. 669.
(2) Tite-Live, XXXIV, 61.

la nuit. Quand cela arrivait la nuit, c'était pour des affaires secrètes (1). Cela ne s'applique donc qu'aux réunions de sociétés existantes, et il était fort naturel que, sous un ciel brûlant, celles-ci se tinssent le soir et la nuit, et se terminassent par des festins, sans que l'on soit porté nécessairement à penser à des rassemblements secrets; il ne faut pas non plus les confondre avec les repas publics que certains grands donnaient quelquefois au peuple (2).

A la tête du sénat et de la république en général étaient les rois, comme les appellent les auteurs grecs; les Romains les comparent avec leurs consuls; leur véritable nom était celui de suffètes (3). Nous savons qu'ils étaient choisis parmi les premières familles de l'état; qu'ils avaient la préséance et la parole au sénat; qu'ils exerçaient

(1) Tite-Live, XLI, 27, comme pour l'audience que le sénat doit avoir donnée en secret à l'ambassadeur de Persée.

(2) Après un plus mûr examen, je ne saurais partager aujourd'hui, comme autrefois, l'opinion de Kluge *ad Arist.*, p. 45, relativement aux *syssites* des Carthaginois. Il ne s'agit point ici des festins d'Hannon (Justin, XX, 8), donnés dans le but de préparer une révolution politique; ceux-là étaient d'une tout autre nature.

(3) Tite-Live, XXX, 7. « *Suffetes, quod velut consulare imperium apud eos erat;* » Festus, « *Suffes, consul lingua Pœnorum.* » — Les *schophetins* des Hébreux.

une haute influence, et qu'ils jouissaient d'une grande autorité (1). Mais tout ce qui les concerne en outre repose sur plus ou moins de conjectures. Aristote les comparant avec les rois de Sparte, Polybe avec les consuls romains (2), et ces deux auteurs n'en parlant qu'au pluriel, il est à présumer qu'il en régnait toujours deux à la fois. A la vérité aucun auteur contemporain (car on ne peut guère ajouter foi aux écrivains plus récents (3)) ne soutient cette thèse, et la raison qu'il n'est souvent question que d'un seul roi (4) pourrait nous faire pencher pour la version contraire, si l'on n'était forcé d'avouer que ce fait n'empêche pas l'existence d'un autre suffète.

La question relative à la durée de leur magistrature a aussi été résolue de différentes manières. Une opinion assez accréditée les fait changer tous les ans à l'instar des consuls romains. Mais l'autorité de Cornélius Népos que l'on invoque (5) ne saurait être décisive, car on voit qu'il sacrifiait au désir d'établir un parallèle

---

(1) Aristote, l. c.

(2) Polybe, II, p. 562.

(3) Comme Cornelius Nepos, *Hannibal.*, c. 7.

(4) Polybe, I, p. 456, 478.

(5) Lorsque le deuxième archonte d'Athènes portait le

entre les suffètes et les magistrats romains. Plusieurs raisons semblent même combattre cette opinion. Déja le nom de rois (βασιλεῖς), par lequel les désignent les Grecs, ne signifie point un monarque choisi pour une année, mais pour la vie (1). De plus, Aristote les compare avec les rois de Sparte, entre lesquels il trouve la seule différence, qu'à Sparte cette dignité était héréditaire dans deux familles, tandis qu'à Carthage elle dépendait de l'élection publique. Si cette élection était renouvelée tous les ans, comment Aristote se serait-il tu sur cette grande différence? Et même, qu'est-ce qui l'aurait autorisé à faire cette comparaison? Polybe aussi me paraît avoir la même idée, lorsqu'il dit : « Dans l'armée d'Hannibal était Hannon, fils du roi Bomilcar. » Comment se serait-il attaché à rapporter cette circonstance, si Bomilcar n'avait été roi que pour un an? Mais un passage de l'ouvrage nouvellement découvert de Cicéron, sur la *République*, tranche, à ce que je crois, la difficulté (2). Cicéron compare ici les rois de Carthage avec ceux de Rome, et cela en opposition directe avec les

---

titre de βασιλεύς, il faisait les sacrifices des anciens rois, et remplissait ainsi leurs fonctions.

(1) Polybe, I, p. 478.

(2) Cicero, *De republica*, II, 23.

magistrats élus depuis pour un an. Il faut en conclure que le pouvoir qu'il leur attribuait était à vie.

Il est dit quelquefois de certain roi de Carthage : « Il régna selon la loi (1). » Je n'ose décider si cette expression marque seulement le caractère légal de sa fonction, ou la restriction par les lois, ou bien si elle désigne le roi chargé de l'administration politique des affaires, par opposition au roi investi comme général en chef du commandement militaire (2).

A côté de la dignité royale, celle des généraux occupait le premier rang dans la république. « Dans les nominations, dit Aristote (3), et surtout aux premières fonctions, comme celles des rois et des généraux, les Carthaginois s'attachent à deux choses, au crédit et aux richesses. » Leur constitution semble donc avoir un avantage marqué sur celle des Romains, c'est que chez eux le pouvoir civil et le pouvoir militaire étaient séparés l'un de l'autre. Leurs rois n'étaient ordinairement pas en même temps généraux; mais plusieurs exemples montrent qu'ils pouvaient l'être : il fallait alors qu'ils fussent nommés à part

(1) Diodore, I, p. 685; II, p. 574. Κατὰ νόμους βασιλεύων.
(2) Kluge *ad Aristotel.*, *Polit.*, p. 92.
(3) Aristot., *Polit.* II, 11.

pour cette charge, et que le commandement fût remis solennellement entre leurs mains (1). L'entreprise une fois terminée, ils déposaient cette dignité, et une nouvelle guerre nécessitait une nouvelle nomination (2); il s'est vu aussi qu'un général a été nommé roi durant son administration militaire (3). D'autres expéditions étaient encore confiées aux suffètes, comme nous l'apprend le Périple d'Hannon appelé roi des Carthaginois. Il se trouve, de même, des exemples de généraux qui ne furent pas rois. Aristote a donc pleinement raison de distinguer ces deux premiers dignitaires de l'état. Hannibal, dans son traité avec Philippe, se donne lui-même le titre de général et non celui de roi (4); il nous paraît assez superflu d'alléguer encore d'autres preuves.

C'était d'ordinaire la gerusia qui procédait la

---

(1) Diodore, I, p. 574; Hannibal l'aîné, II, p. 15. On confie au roi Magon l'expédition militaire contre la Sicile.

(2) *Ibid.*, II, p. 412.

(3) *Ibid.*, I, p. 685.

(4) Cornelius Nepos, *Hannibal*, 7, est le seul qui dise de ce chef qu'à l'âge de vingt-deux ans il soit devenu roi; mais évidemment le mot *rex* est pris ici pour *dux*, soit par la faute de l'écrivain, soit par l'inadvertance du copiste; car nous savons qu'Hannibal fut nommé à cet âge, général (στρατηγὸς).

première au choix des généraux; venait ensuite le tour du sénat et du peuple (1). Quand l'armée se permettait de proclamer un général, cette nomination irrégulière était soumise au contrôle du sénat et du peuple. Il n'était pas rare de voir nommer plusieurs généraux, lorsque plusieurs armées entraient en campagne (2). Le pouvoir des chefs militaires ne semble pas avoir été toujours le même à Carthage. Dans certaines occasions, il leur fut accordé un pouvoir absolu (3), où ils recevaient le titre de général en chef, comme chez les Romains celui d'*imperator* dans un sens plus élevé. Autrement, les Carthaginois avaient l'habitude d'adjoindre à leurs généraux quelques membres de la gerusia, qui, munis de pleins pouvoirs, traitaient ensemble des affaires d'état, contractaient des alliances, lors même que le pouvoir du général demeurait illimité en fait de choses militaires (4). Mais la haute responsabilité qui, à son retour, pesait sur lui, rendait des précau-

(1) POLYBE, I, p. 413.

(2) *Ibid.*, I, p. 77.

(3) *Ibid.* I, p. 156; DIODORE, II, 575.

(4) Il en fut de même dans l'armée d'Hannibal, comme le montre l'alliance avec Philippe. POLYBE II, p. 598. On sait qu'en France, lors des guerres de la révolution, la convention nationale agit de la même manière.

tions nécessaires; aussi trouve-t-on souvent des exemples qu'avant de commencer de grandes entreprises, le général en chef convoquait un conseil de guerre pour délibérer avec les autres commandants (1).

Les auteurs romains parlent de préteurs et de questeurs institués chez les Carthaginois (2). Mais il n'est question d'un préteur que dans un cas extraordinaire, lorsque Hannibal fut placé à la tête de l'état, après la guerre avec Rome. Il ne semble donc pas que ce magistrat fût ordinairement et continuellement en fonction. Le questeur, dans une liaison intime avec la gerusia, dirigeait les finances. On ne saurait guère fixer davantage ses autres attributions, ni son véritable titre. Il se peut qu'il fût à la tête d'une pentarchie, chargée de l'administration financière.

Quant à l'organisation judiciaire, nous n'en avons que des notions incomplètes; mais néanmoins nous pouvons en ébaucher le caractère. Nous devons ces notions à Aristote qui, tout en poussant la concision jusqu'à l'obscurité, dans

(1) Polybe, I, p. 537. C'est ainsi qu'Hannibal délibéra avec son frère Magon et les membres du conseil.

(2) Tite-Live, XXXIII, 46.

sa critique de la constitution des Carthaginois, s'exprime plus clairement dans un autre passage. « Il est des états, dit-il (1), où il n'y a ni bourgeoisie (δῆμος), ni assemblée de citoyens (ἐκκλησία), mais où l'on ne trouve qu'un sénat (σύγκλητος); et chaque affaire judiciaire est jugée, comme à Sparte, par un seul magistrat (κατὰ μέρος), car, dans les différents contrats (συμβόλαια), chaque éphore en particulier prononce sur un certain genre de causes; mais la gerusia sur des causes criminelles, et d'autres magistrats encore sur d'autres délits. Il en est de même à Carthage; car toutes les affaires judiciaires y sont jugées par quelques magistrats spéciaux. » Ce qui ressort d'abord de ces données, c'est qu'il n'y avait point à Carthage des tribunaux du peuple, comme à Rome et à Athènes. Cela devait nécessairement prévenir bien des maux; car qui ne sait que ces tribunaux étaient de toutes les institutions des républiques de l'antiquité la plus nuisible et la plus dangereuse? En ce point Carthage se montra encore fidèle à l'esprit de l'aristocratie, incompatible avec le pouvoir démocratique. Ce passage dénote en outre que, chez les Carthaginois, toutes les affaires judiciaires

(1) Aristote, *Polit.*, III, 1.

étaient jugées par des magistrats et des tribunaux. Aristote, notre seul guide en cette matière, à force d'être concis, ne nous a laissé que des notions imparfaites sur l'organisation de ces tribunaux. Il ne cite expressément qu'un seul de ces colléges, celui des *cent-quatre* (1), qu'il ne faut pas confondre, comme on l'a fait souvent, avec celui des *cent*, selon lui tout-à-fait différent. En comparant le collége des cent-quatre avec les éphores de Sparte, choisis dans toutes les classes du peuple, il remarque que les premiers, au contraire, sont élus parmi les hommes les plus considérés de l'état. Ceci était encore en harmonie avec les principes aristocratiques, et la grande différence dans le nombre des magistrats résulte naturellement de la disproportion frappante qui existait entre la population de ces deux états.

La comparaison avec les éphores conduit encore à une autre observation, c'est que ce collége devait être un tribunal suprême pour la juridiction des affaires privées. Quant à son organisation intérieure, nous sommes pour ainsi dire réduits aux conjectures. Probablement ce collége se composait de plusieurs sections char-

(1) Aristote, II, 11.

gées d'examiner certaines espèces d'affaires, et l'arrêt était ensuite prononcé par toute l'assemblée *in pleno*. Mais l'opinion de M. Kluge (1) me paraît bien sujette à controverse : non-seulement il veut faire entrer dans ce *plenum* les *cent-quatre*, mais encore tous les magistrats de Carthage.

Tite-Live dit, à la vérité, quelque part, que les suffètes aussi siégeaient au tribunal (2); mais je crois qu'il faut entendre par là le tribunal suprême, le centumvirat ou la gerusia, où les suffètes avaient la présidence, et où s'instruisaient les crimes d'état, comme dans la gerusia de Sparte, fait indiqué par la comparaison d'Aristote et confirmé par l'histoire. Personne ne révoquera en doute qu'à part ce collége des cent-quatre, il n'y eût encore d'autres tribunaux à Carthage dont Aristote ne parle pas, et qui nous sont restés inconnus.

Le manque de notions ne nous permet pas de suivre la constitution de Carthage durant sa splendeur. Ce qui lui fut surtout funeste, c'est l'influence fatale que les richesses exercèrent sur la répartition des grands emplois, et leur

(1) Kluge, *ad Aritot. Polit.*, I, p. 168.
(2) Tite-Live, XXXIV, 61.

cumul (1), abus qui ressortait inévitablement de cet état de choses. Mais les liens qui unissaient l'édifice politique étaient cependant trop solides pour que ses effets eussent pu se faire sentir immédiatement. Parmi ces liens il en est un surtout, la religion, que nous ne saurions passer sous silence.

La religion des Carthaginois fut celle de leurs ancêtres, les Phéniciens (2). Il faut croire cependant qu'elle subit plusieurs modifications sur les côtes de l'Afrique, les Carthaginois ne s'opposant pas à l'introduction du culte des divinités étrangères (3). Mais, quant au fond, elle resta toujours la même, comme le montre l'a-

(1) Aristote, *Polit.*, II, 11.

(2) Voyez surtout le savant traité de Münter, *Die Religion der Carthager* (la religion des Carthaginois); 2e édit. très-augmentée, Copenhague, 1822; auquel je renvoie pour les points d'histoire religieuse, qui n'entrent pas dans le plan de mes recherches. Mais, en général, il est à remarquer, qu'en parlant de la religion des peuples méridionaux, elle est toujours liée au fanatisme. On voit dans Diodore, I, p. 701, combien il devait être grand chez les Carthaginois, puisque trois cents hommes s'offrirent comme victimes pour le sacrifice sanglant.

(3) C'est ainsi que les Carthaginois introduisirent chez eux, de Sicile, le culte de Cérès, Diodore, I, p. 701. — Ils envoyèrent des ambassadeurs à l'oracle de Delphes, *Ibid.*, II, p. 318.

doration de l'Hercule Tyrien, fêté dans des ambassades annuelles et des sacrifices, ainsi que l'attachement à d'anciennes coutumes, en partie cruelles, mais adoucies successivement par l'esprit du temps (1).

---

(1) Nous savons que les sacrifices sanglants furent aussi usités à Carthage qu'en Phénicie. Selon Diodore (II, p. 415), ils étaient tombés peu à peu en désuétude, parce qu'on ne sacrifiait plus que secrètement des enfants d'esclaves. Ce ne fut qu'aux temps de détresse qu'on eut encore recours à ces sacrifices sanglants. Les Romains, et d'autres peuples éclairés de l'antiquité, en firent autant. Ainsi, on ne peut pas partir de là pour juger de la civilisation des Carthaginois; quoique le nombre de ces sacrifices ait été chez eux plus considérable que chez d'autres peuples. Mais, qu'est-ce que tout cela, comparativement aux milliers de victimes égorgées par l'inquisition d'Espagne? et ce n'est pas seulement des enfants, ni dans les moments de détresse, comme chez les Carthaginois, qui regardaient ces holocaustes comme la dernière ancre de salut. Loin de présenter cette observation comme une excuse de cette coutume barbare, je crois néanmoins pouvoir établir, en thèse générale, qu'en modifiant l'idée première, les mêmes horreurs se reproduisent dans différents siècles, aussi chez des peuples civilisés. Les particularités de cet usage sanglant sont consignées dans Münter, p. 17, etc. Quant aux données des auteurs romains plus modernes, je ne peux guère y attacher une grande importance lorsqu'il est question des temps reculés. Mais si nous lisons dans Bowdich et autres écrivains, qu'aujourd'hui encore cette coutume des sacrifices humains règne en Afrique avec une grande

Les Grecs donnèrent d'ordinaire aux divinités des Carthaginois des noms grecs, parmi lesquels Hercule, Saturne et Neptune sont les plus remarquables. Le nom carthaginois d'Hercule est *Melcarth*, roi de la ville, à Carthage aussi bien qu'à Tyr; celui de Saturne ou de Kronos, *Moloch* ou *Bel*, dont nous avons déja parlé en traitant des Babyloniens. Les dénominations de Poseidon ou de Neptune, ainsi que de Triton, deux dieux originaires de Libye, ne nous sont pas parvenues. Il y eut de plus une déesse Astarthe, confondue souvent avec Aphrodite, qui fut également d'origine phénicienne.

Nous laissons aux écrivains de l'histoire religieuse le soin de fixer quels étaient les objets et les forces de la nature adorés primitivement dans ces êtres personnifiés. La question qui nous regarde en ce moment se réduit à savoir si la religion des Carthaginois était liée à la constitution politique, c'est-à-dire si elle était religion d'état. Plusieurs passages dénotent qu'elle a dû l'avoir été à un haut degré Il n'y eut pas à

---

violence, n'en faudrait-il pas chercher la cause beaucoup plus loin? Cette coutume ne se rattacherait-elle pas, dans l'origine, en quelque sorte à la traite des esclaves?

la vérité, à Carthage, comme en Égypte, un état sacerdotal, ou plutôt une caste religieuse tout à part. Il ne se trouve même pas de trace que certaines dignités ecclésiastiques aient été héréditaires dans certaines familles. Nous ne sommes guère plus instruits sur les degrés de la hiérarchie religieuse. Cependant les fonctions de prêtres étaient remplies par les premiers personnages de l'état, et se liaient à des honneurs extérieurs; de sorte que même les fils des rois ambitionnaient les hautes dignités sacerdotales (1). Il faut certainement ranger dans cette catégorie le culte de Melcarth, auquel se rattachaient ensuite les députations solennelles ou *théories* à Tyr, au temple du dieu national de sa métropole (2).

Aux affaires publiques les plus importantes se joignaient des cérémonies religieuses; et il n'est pas invraisemblable que les magistrats étaient en même temps prêtres, ou du moins qu'ils pouvaient l'être. Leurs généraux étaient obligés d'offrir des sacrifices, même durant les

---

(1) Voyez les récits sur Cartalo, fils de Malchus, dans Justin, XVIII, 7. Lorsque les cultes de Cérès et de Proserpine furent introduits à Carthage, les premiers personnages de la ville furent nommés prêtres de ces divinités. Diodore, I, 701.

(2) Justin, l. c.

combats (1). Ils avaient des devins, espèce d'augures dans leurs armées, sans l'avis desquels ils ne pouvaient rien entreprendre (2). Des monuments publics en l'honneur de leurs grandes entreprises furent élevés dans les principaux temples de Carthage (3); et la fondation de leurs colonies dans l'étranger était, comme nous l'avons montré ailleurs, liée à l'établissement de sanctuaires, qui conservèrent aussi en ces lieux le culte existant à Carthage (4).

Cet aperçu de la constitution carthaginoise, malgré sa défectuosité, suffira cependant pour en déterminer le caractère général. Dans un état commerçant, présidé par une seule cité, on devait naturellement s'attendre à ce que les familles les plus riches s'emparassent de l'administration. Ainsi se forma une aristocratie dont le centre fut le sénat, et qui agrandit son autorité

---

(1) Ainsi Himilcon en Sicile, Diodore, I, p. 690; et Hamilcar dans le même pays. Hérodote, VII, 167.

(2) Diodore, l. c.

(3) Tels sont le Périple d'Hannon, comme inscription dans le temple de Kronos, et les monuments qu'Hamilcar, fils de Magon, éleva dans les colonies et dans la capitale. Hérodote, l. c.

(4) Comme le sanctuaire de Neptune, sur la côte occidentale d'Afrique, fondé par Hannon, et celui d'Hercule, à Carthagène en Espagne, élevé par Hasdrubal.

par l'éclat de ses richesses et par ses conquêtes, en trouvant ses appuis dans une surveillance sévère de ses propres membres et dans la religion du peuple.

Elle subsista ainsi une longue suite de siècles sans être ébranlée par des commotions, jusqu'après la première paix avec Rome, où d'autres circonstances détraquèrent la machine publique, et déchirèrent les liens qui jusqu'alors avaient uni la constitution. Comment cela arriva, et quels en furent les résultats, c'est ce que nous réservons pour le dernier chapitre de nos recherches sur cette république.

CHAPITRE IV.

REVENUS DE CARTHAGE.

Il entre dans le caractère d'un état à la fois commerçant et conquérant, de fonder avant tout sa grandeur et sa puissance sur ses finances. Car ses plus brillantes entreprises sont la plupart d'une tout autre nature que celles des peuples simplement belliqueux, et c'est d'ordinaire plutôt ses trésors que ses bras qui mènent ses guerres à une fin glorieuse. Que ne devaient pas coûter à Carthage l'établissement de tant de colonies, et l'entretien de tant d'armées, composées de mercenaires étrangers?

La question de savoir d'où découlaient ces sommes, et comment elles étaient administrées et employées, serait sans contredit des plus intéressantes, si malheureusement les anciens auteurs n'eussent été si avares de renseignements à ce sujet.

Mais lorsqu'il s'agit des ressources d'un état, il faut d'abord déterminer exactement en quoi consistent ses richesses, et quelles sont ses dépenses les plus importantes.

Il est certain qu'à Carthage, l'or et l'argent

étaient la mesure du prix des choses; on avait aussi des monnaies, probablement des deux métaux (1). Les Carthaginois s'étant mis en possession de mines fécondes, avaient sans doute aussi une grande quantité de métaux précieux à leur disposition. Mais leurs véritables richesses, ils

(1) Les Carthaginois frappaient-ils des monnaies d'or et d'argent? voilà une question encore contestée par les numismates. Voyez EKHEL, *Doctrina numm. vet.*, IV, p. 136. Il ne manque pas de monnaies avec inscription punique, frappées en partie dans les villes de la Sicile, sonmises, comme par exemple Panormus, à la domination des Carthaginois. Ce qui est seulement incertain, c'est de savoir s'il existe des monnaies de la ville de Carthage même? Cette question est à résoudre par les numismates. Mais qu'à Carthage, des monnaies, du moins celles en or, aient eu cours, voilà ce qui résulte de POLYBE, I, p. 164, qui rapporte qu'elles devaient servir à solder les troupes mercenaires. Hannon en fournit un autre exemple : après la perte d'Agrigente, on lui fait payer une amende de six mille pièces d'or (DIODORE, II, p. 503). Mais comment même supposer que Carthage, qui faisait frapper des monnaies dans ses colonies, n'en eût pas chez elle? Cependant il est fort probable que les Carthaginois n'apprirent l'art nnmismatique que des Grecs de Sicile, qui excellaient dans cet art. Les monnaies puniques ont été la plupart frappées dans les villes de la Sicile; et cela explique en quelque sorte comment la science numismatique put se restreindre à cette île, sans avoir été exercée dans la métropole.

les devaient, du moins tout autant, aux productions de leur industrie. Nous avons montré avec quelle ardeur ils se livraient à l'agriculture qui, dans des contrées aussi fertiles, devait récompenser leur travail avec usure; les produits de leurs manufactures et de leurs fabriques n'étaient pas moins considérables. Beaucoup de dépenses d'état, et précisément les plus importantes, étaient de nature à ne pas être faites en métaux précieux. L'administration politique de Carthage elle-même ne coûtait probablement pas beaucoup, car les charges publiques y étant considérées, ainsi qu'à Rome, comme honoraires, n'étaient pas rétribuées. Mais ce qui devait être sans contredit le plus onéreux pour la république, c'était l'entretien de ses flottes et de ses armées; cependant nous savons que les troupes de terre étaient en grande partie nourries par des fournitures de productions naturelles. Son commerce avec l'étranger n'était pas seulement alimenté par l'or et l'argent, mais se faisait en grande partie par des échanges.

Ainsi, jusqu'aux temps des grandes conquêtes en Espagne par Hamilcar Barca et ses successeurs, l'or et l'argent, ainsi que les métaux monnayés, se trouvèrent à Carthage en bien moindre quantité que l'on ne serait tenté de le croire au premier abord.

Aussi les vestiges de l'histoire montrent-ils clairement que les revenus de la république et ses trésors n'ont pu augmenter que depuis ces conquêtes. La première paix avec Rome, et la guerre survenue ensuite avec les mercenaires, furent proprement les résultats du manque de valeur numéraire; mais celui-ci disparaît après les conquêtes en Espagne. Carthage offre encore dans les premiers temps un phénomène, lequel constate sinon un manque absolu d'or et d'argent monnayés, du moins leur insuffisance comme moyens de circulation relativement aux besoins.

Les Carthaginois ne connurent pas le papier-monnaie, ni les billets de banque; mais ils possédèrent une institution qui découla de la même source, et exista dans quelques villes commerçantes de la Grèce et dans quelques états modernes, savoir, des *signes de monnaies.*

Il en est fait mention plusieurs fois comme d'une monnaie, à ce qu'il est dit, de cuir; mais nulle part elle n'est mieux décrite que dans le discours sur les richesses, attribué à Eschine, disciple de Socrate(1). « Il faut, dit Socrate, considérer aussi

(1) ÆSCHINIS, *Dialogi c. Fischeri, edit. tertia*, p. 78, où l'on trouve aussi les autres autorités tirées de Platon, d'Aristide et autres.

la nature de l'argent. C'est ainsi que les Carthaginois se servent de la monnaie suivante : dans un petit morceau de cuir ils enveloppent quelque chose de la grosseur d'une pièce de quatre drachmes; mais ce que c'est que la chose enveloppée, voilà ce que savent seulement ceux qui l'ont confectionnée. Puis cachetée on la met en circulation; et celui qui en possède le plus est regardé comme ayant le plus d'argent et étant le plus riche. Mais quelle que fût la quantité qu'en posséderait un homme chez nous, il n'en serait pas plus riche que s'il avait autant de cailloux. »

Il résulte naturellement de cette description que cette monnaie, appelée à tort par quelques écrivains argent de cuir, ne se composait pas de cuivre ni de bronze, et qu'elle n'était pas taxée d'après sa valeur intrinsèque, mais plutôt que c'était des signes de monnaies auxquels on attribuait une valeur fictive, et qui par conséquent ne pouvaient avoir cours hors de Carthage. Il s'ensuit en outre, ce qui me paraît du reste incontestable, que cet argent n'était frappé et mis en circulation que sous l'autorité de l'état. Le cachet appliqué dessus est sans doute un signe que l'état y faisait mettre, s'il ne désignait peut-être même la valeur qu'il devait avoir dans le cours. On avait de plus trouvé moyen de pré-

venir la contrefaçon en couvrant la confection du voile du mystère. Les paroles : « ce que c'est que la chose enveloppée dans le cuir, voilà ce que savent seulement ceux qui l'ont confectionnée », ne peuvent, d'après le bon sens, être comprises de manière qu'on ignorait absolument ce que contenait le cuir, mais plutôt quelle masse il renfermait. Si c'était, comme il faut le supposer, une composition de métaux, leur fabrication resta un secret d'état. Le dommage attaché à la contrefaçon de ces signes représentatifs de l'argent comptant sautait trop aux yeux, pour qu'on ne sentît pas aussitôt le besoin de la prévenir autant que possible.

Les revenus de la république, qui découlaient de sources fort hétérogènes, étaient aussi d'une nature très-différente. Il faut donc les ranger sous certaines classes pour les envisager dans leur ensemble.

Chez un peuple conquérant qui avait tant de grandes possessions au dehors, les tributs des peuples soumis devaient former nécessairement la source première des revenus de l'état; mais ceux-ci n'étaient pas partout les mêmes, et en Afrique, les revenus des villes sont distingués de ceux des campagnes (1). Ces villes assises sur le

(1) POLYBE, I, p. 179.

littoral, étaient presque toutes en même temps de riches places commerçantes : il était donc tout naturel qu'elles payassent leurs tributs en or ou en métaux précieux.

La côte du territoire carthaginois était couverte d'une chaîne de villes qui, déja par leur nombre, devaient être importantes ; mais bien plus l'étaient les villes sur la petite Syrte, dans la contrée Emporia (1), où le Petit-Leptis à lui seul rapportait à la capitale un talent par jour (2). Ces impôts étaient sans doute, dans les temps ordinaires, bien fixes et bien déterminés ; mais, lors des guerres, on les augmentait quelquefois d'une manière exorbitante, ce qui explique l'aversion de plusieurs de ces villes pour Carthage (3).

Mais il en fut autrement des tributs payés par les colonies établies au centre du pays. Comme les peuplades qui habitaient ces contrées se livraient à l'agriculture, il était bien naturel de les voir payer leurs tributs en produits de leur industrie (4). Il en fut de même pour les pro-

(1) Polybe, IV, p. 547.
(2) Tite-Live, XXXIV, 62.
(3) Polybe, I, p. 179.
(4) *Ibid.*, l. c.

vinces dans l'étranger, surtout la Sardaigne. Plusieurs passages dénotent que les contributions se payaient ici en productions du sol (1), qui étaient ou entassées dans les pays mêmes pour l'entretien des armées, ou bien transportées à Carthage, pour y être conservées dans des magasins (2).

On ne sait pas jusqu'où se montaient les impôts en temps de paix; mais il ne manque pas d'exemples que, dans des cas urgents, on les augmentait considérablement, et on prélevait quelquefois même la moitié du rapport (3). Il ne faut donc pas s'étonner si cela provoqua souvent le mécontentement, et si chaque émeute ou chaque invasion d'une puissance étrangère, sur le territoire de Carthage, devint si fatale à la république.

Une autre source principale des revenus semblent avoir été les douanes, prélevées aussi bien dans les ports de la capitale que dans ceux des colonies. Les traités de commerce avec Rome, encore existants, montrent que les conditions auxquelles on admettait les étrangers dans quel-

(1) Voyez le chapitre consacré à la Sardaigne.
(2) Polybe, I, p. 178; Appian, I, p. 435.
(3) *Ibid.*, I, p. 179.

ques ports de Carthage, étaient déterminées d'une manière exacte. Dans les traités avec les Étrusques, il était bien arrêté, selon Aristote, quelles marchandises pouvaient être importées ou non (1). Que les droits des douanes durent être considérables, voilà ce qu'indique le commerce de contrebande qui semble en être la suite ordinaire, et qui était surtout très-actif de la Cyrénaïque aux villes commerçantes de Carthage (2). Dans la dernière période de la république, les douanes paraissent avoir été, pour ainsi dire, la source la plus importante des revenus publics. La réforme générale des finances opérée par Hannibal, appelé au gouvernement de l'état après la seconde paix avec Rome, regardait proprement le changement des douanes de terre et de mer, lequel devint si important que, sans imposer de nouveaux tributs au peuple, on put suffire à tous les besoins de la république (3).

Mais une troisième source de revenus, et dans

---

(1) Aristote, *Polit.*, III, 9; *Op.*, II, p. 261.

(2) Strabon, p. 1193.

(3) Tite-Live. XXXIII, 47. *Annibal postquam vectigalia quanta terrestria maritimaque essent, et in quas res erogarentur, animadvertit*, etc. — Ces mots montrent clairement que les *vectigalia* sont proprement les douanes.

les derniers temps, je crois, la plus féconde, furent les mines. Les Carthaginois avaient hérité des Phéniciens le goût de rechercher les métaux précieux; et, devenus leurs successeurs dans la possession des terres qui renfermaient ces métaux, ils exploitèrent naturellement les mines qu'ils y trouvèrent entamées. Le pays où cela se faisait, sinon exclusivement, du moins de préférence, l'Ibérie, nous est connu par nos recherches sur les Phéniciens et sur l'Espagne. Les chaînes de montagnes qui parcourent la partie méridionale de ce pays semblent avoir abondé en métaux, comme l'or, le fer, mais surtout l'argent; aussi les descriptions que Diodore nous a laissées à ce sujet (1) nous prouvent que les mines y étaient exploitées régulièrement. Ces mines doivent avoir été d'une grande étendue, puisque ce même écrivain rapporte que toutes les galeries que l'on voyait de son temps avaient déja été ouvertes par les Carthaginois (2). Mais il faut distinguer l'époque avant et après leurs grandes conquêtes dans ce pays, par la maison des Barca. Les mines que les Carthaginois possédaient ici dans les premiers temps, se bor-

---

(1) Diodore, I, p. 359, etc.
(2) *Ibid.*, I, p. 360.

naient probablement à Bética, ou aux contrées situées autour du Guadalquivir, anciennes colonies des Phéniciens, où les montagnes du district de Castalo près de Cordoue, la Sierra-Moréna d'aujourd'hui, sont renommées par leurs richesses (1). Mais les conquêtes d'Hamilcar Barca tendirent, en grande partie, à agrandir ces établissements, et les mines les plus fécondes se trouvèrent plus tard dans le voisinage de Carthagène, nouvelle capitale que les Carthaginois construisirent dans ce Pérou de l'Europe. Ces mines, selon Polybe (2), environ à une lieue de la ville, étaient si considérables que, de son temps où les Romains en disposaient, quarante mille esclaves y travaillaient, et que le rapport de chaque jour était évalué à vingt-cinq mille drachmes. Un certain Alètes, à ce que l'on dit, les découvrit; les Carthaginois se montrèrent plus reconnaissants envers lui que les Espagnols envers le premier explorateur des mines du Potosi. La postérité reconnaissante l'adora comme un héros, dans le temple qui lui avait été élevé à

(1) Polybe, III, p. 277. Il est cependant une chose digne d'attention, c'est que Diodore place les premières mines de l'Espagne dans les Pyrénées; ou ce nom ne serait-il que la dénomination générique des montagnes de ce pays?

(2) *Ibid.*, III, p. 208.

Carthagène, à côté de ceux d'Esculape et de Vulcain (1).

Nous ignorons si les Carthaginois faisaient travailler dans ces mines, ou des esclaves, comme firent plus tard les Romains, ou bien les aborigènes, qui se livraient sans doute aussi à l'exploitation des mines (2). Mais le nombre de leurs esclaves étant très-considérable, il est probable qu'ils employaient les uns et les autres à ce travail. Nous ne savons guère mieux jusqu'à quel point ces mines étaient la propriété de la république ou des particuliers. On serait tenté de croire qu'elles appartenaient, du moins en grande partie, à la république, lorsqu'on songe qu'elles la mettaient en état de solder ses nombreuses armées et de soutenir ses longues guerres, si on ne trouvait, d'un autre côté, des exemples de quelques familles puissantes qui avaient des mines qu'elles faisaient exploiter à leur profit (3). C'étaient là les revenus ordinaires;

(1) Polybe, l. c.

(2) Diodore, l. c. Ce que Diodore dit dans ce passage des esclaves ne s'applique qu'aux temps des Romains.

(3) On sait que la famille Barca employait les trésors d'Espagne pour se faire des partisans. Pline (XXXIII, 6) rapporte qu'Hannibal tirait de grands revenus d'une mine qui lui appartenait.

mais on recourait aussi à des moyens extraordinaires dans des circonstances plus compliquées et plus difficiles. C'est ainsi que la république, lors de sa première guerre avec Rome, chercha à emprunter au dehors, et qu'elle envoya une députation à Ptolémée Philadelphe, en Égypte, sans qu'elle réussît dans cette démarche (1).

La piraterie lui offrait quelquefois des ressources inattendues. Aristote nous en rapporte un exemple très-intéressant. « Les Carthaginois, dit-il (2), ne pouvant pas payer la solde aux nombreuses troupes de mercenaires répandues dans leur ville, recoururent à l'expédient suivant : ils firent publier que tous les citoyens et habitants (*inquilini*), qui auraient à porter plainte contre des villes ou des personnes étrangères, eussent à les dénoncer à la justice. Une foule de plaintes ayant été déposées au parquet, ils enlevèrent, sous ce prétexte, les vaisseaux des ac-

(1) Appian, I, p. 92. Les Carthaginois demandèrent deux mille talents à Ptolémée; celui-ci s'y refusa, mais il proposa son intercession; car il entretenait des relations amicales avec Rome aussi bien qu'avec Carthage, et il craignait probablement qu'en prêtant une somme d'argent à un de ces états, l'autre ne pût regarder cet acte comme une rupture de la neutralité.

(2) Aristot., *Op.* II, p. 384.

cusés qui sortaient du port, et fixèrent ensuite une époque à laquelle les affaires en litige seraient terminées. De cette manière, ils amassèrent une quantité d'argent énorme, qui leur permit de payer leurs mercenaires. Dans cet intervalle, les plaintes furent examinées judiciairement, et ceux qui avaient été dépouillés injustement furent remboursés par l'état. »

Voilà un exemple frappant du droit maritime des Carthaginois ! Ainsi ils exercent une piraterie sous le prétexte de représailles, où l'état joue en même temps les rôles d'accusateur, de juge et d'exécuteur. Cela ne présente-t-il pas en quelque sorte le modèle d'une institution moderne, d'un tribunal de prises?

Ce sont là toutes les sources connues, d'où découlaient les revenus de la république. Le peu de notions que nous avons pu recueillir sur cet état font voir notre ignorance à l'égard d'une foule de leurs institutions. Malheureusement, le système financier est de ce nombre. Cependant, d'après ce que nous avons dit plus haut de la puissance du conseil privé (*gerusia*), on ne saurait presque pas douter qu'il n'eût l'inspection générale des revenus de l'état ; de même, on peut admettre avec quelque certitude qu'une des pentarchies formait la chambre qui, présidée par un magistrat, appelé *questeur* chez les Ro-

mains, était chargée de l'administration proprement dite. Mais combien n'y a-t-il pas de questions qu'on ne peut pas résoudre du tout, ou auxquelles on ne peut répondre que d'une manière dubitative ?

A qui les administrateurs rendaient-ils compte de leur gestion ? Qui fixait les impôts ? Était-ce le peuple, ou, comme il est plus probable, le sénat ? Sur tous ces points il vaut mieux, je crois, avouer son ignorance qu'établir de vaines hypothèses ; car, même en s'appuyant pour certaines choses, sur le passage précité de Tite-Live (1), on ne serait conduit qu'à de faux résultats, vu qu'il ne parle que des abus, qui ne nous mettent pas à même de juger des institutions établies aux époques florissantes de la république.

---

(1) Tite-Live, XXXIII, 45, 46.

CHAPITRE V.

NAVIGATION ET COMMERCE MARITIME DES CARTHAGINOIS.

Le commerce de Carthage, maritime et continental, quant à ses directions principales et à son étendue, était en grande partie déterminé par la position de la métropole. Nous examinerons dans ce chapitre son commerce maritime, et dans le suivant celui de terre.

Les éclaircissements que nous avons donnés sur les possessions et les colonies des Carthaginois, hors de leur territoire, peuvent servir de base à cette recherche. S'il est conforme à la nature que tous les grands peuples navigateurs fassent de leurs pays coloniaux en même temps les siéges de leur commerce avec l'étranger, ce qui d'ailleurs nous a été confirmé par l'exemple des Phéniciens, nous pouvons bien nous attendre à la même chose de la part des Carthaginois. Mais le caractère propre à Carthage comme métropole, mise en rapport avec ses colonies, explique naturellement d'autres phénomènes, qui autrement pourraient nous surprendre.

Vous voyez qu'un homme, qui a trouvé une branche d'industrie lucrative, fait tous ses efforts pour la conserver, autant que possible, à lui tout seul; combien plus un état, qui peut disposer de bien plus grandes ressources! Ainsi, la rivalité de commerce ne fut pas le fruit d'une politique commerciale civilisée, mais elle prit déja naissance avec les premiers progrès du commerce. Nous ne serons donc pas étonnés de rencontrer dans les anciens états beaucoup de mesures tendant à s'assurer, par tous les moyens, le monopole de cette industrie. Cependant nulle part cette politique ne se développa mieux qu'à Carthage, car aucun autre état ne sut maintenir ses colonies dans une si grande dépendance, et aucun autre n'eut par conséquent, comme lui, la faculté de s'attribuer presque exclusivement et pour si long-temps les affaires commerciales.

Si nous possédions encore cette masse de traités et de transactions que Carthage signa avec d'autres peuples, nous connaîtrions bien mieux les principes de la politique qu'elle suivit. Le peu de fragments qui nous restent constatent que cette république fut trop intéressée pour partager avec une autre puissance, lorsqu'elle pouvait l'empêcher; elle ne se désista de ses prétentions que lorsqu'elle courut le danger de perdre le tout par son obstination.

La ville de Carthage était la capitale et la souveraine de l'état; le peuple ou les citoyens de la métropole constituaient la nation dominante. Les colonies, au contraire, devaient seulement servir d'entrepôts sur les côtes étrangères. Il en résulta que la capitale devint le centre du gouvernement, et que les colonies ne purent agir que dans l'intérêt de la métropole. C'est de ce point de vue qu'il faut envisager toutes les restrictions que Carthage, dans sa jalousie, imposa à ses colonies; et de cette manière on concevra aisément pourquoi aucune d'entre elles ne brilla jamais comme grande ville commerçante. Si la république leur avait octroyé la liberté de trafiquer pour leur propre compte, il lui aurait été impossible de s'opposer à leur élévation, et de les maintenir sous sa domination.

La capitale ouvrait ses ports aux vaisseaux et aux marchands des nations étrangères avec lesquelles elle avait stipulé des traités; tandis que toutes les autres villes placées sur le territoire de la république, en Afrique et en Sardaigne, n'en avaient pas le droit, ou luttaient du moins contre de grandes entraves. Dans les pays où la concurrence était inévitable, comme en Sicile, les Carthaginois recevaient des étrangers, mais toujours avec les plus grandes res-

trictions. Le commerce avec les étrangers se faisait sous la surveillance du peuple, et des magistrats devaient y assister; l'argent dû au vendeur était considéré, sous la garantie publique, comme une dette de l'état (1).

Cette politique, quelque intéressée qu'elle paraisse, n'est cependant pas restée sans exemple de nos jours, et, pour Carthage, des raisons particulières viennent encore militer en sa faveur.

1° La plus grande partie de son commerce fait avec des barbares était un trafic d'échange, où la concurrence est ce qu'il y a de plus à craindre. Tant que le barbare demeure dans l'ignorance, il donne ses marchandises, dont il ne connaît pas le prix, pour des bagatelles; mais aussitôt que des concurrents s'établissent, cette ignorance cesse, vu que les rivaux offrent souvent le double, et même dix fois le prix des premiers acquéreurs. Ainsi, accorder liberté de com-

(1) Les deux premiers traités avec Rome, dont nous avons déja eu occasion de parler plusieurs fois, fournissent les preuves de ces observations. Ils nous apprennent que l'accès du golfe dans lequel Carthage était placée, ainsi que de toute la côte riche et fertile à l'Est de ce golfe, resta entièrement interdit aux Romains.

merce à ses colonies, et ouvrir leurs ports à des étrangers, aurait été se gâter le marché à soi-même.

2° L'Afrique et la Sardaigne étaient les pays à blé qui mettaient Carthage en état de nourrir ses nombreuses armées. Quant aux autres pays sur la Méditerranée, moins ils se livraient à l'agriculture, plus la république perdait par le commerce libre, et par conséquent par l'exportation libre des céréales.

On en peut donc conclure, je crois, avec raison, que Carthage suivait une politique commandée par sa position, quoique, envisagée dans son ensemble, elle fût mesquine et intéressée.

Je vais maintenant essayer d'énumérer les principales branches de son commerce maritime, après les avoir fait précéder de quelques observations sur la manière dont elle trafiquait avec l'étranger par mer.

Il semble qu'il en fut des Carthaginois comme, en général, de tous les anciens peuples navigateurs. Chez eux le commerce de commission, s'il ne leur fut pas tout-à-fait inconnu, resta cependant dans l'enfance. Le négociant ne commerçait pas seulement sur ses propres vaisseaux, mais il conduisait aussi lui-même ses marchandises au terme du voyage. C'est ce que nous montre

le *Pœnulus* de Plaute (1). Ce fait seul explique pourquoi les maisons régnantes à Carthage ne pouvaient guère se livrer à des spéculations mercantiles. Les voyages des marchands nécessitaient des institutions qui leur assurassent une bonne réception dans l'étranger ; il s'ensuivit que les Carthaginois adoptèrent le droit d'hospitalité d'après les formes grecques, probablement parce qu'ils le faisaient le plus valoir dans les cités de la Grèce. Cette hospitalité était exercée par des individus envers des individus, ou bien par des villes entières envers quelques individus. On se donnait mutuellement des tablettes qui renfermaient l'assurance de ces amitiés. Ainsi le marchand de Carthage, dans Plaute, réclame son droit d'hospitalité à Calydon en Étolie (2). Il est certain que cela avait lieu aussi pour beaucoup d'autres villes de la Grèce, mais surtout pour ses colonies.

Carthage, malgré les rapports intimes qu'elle conserva toujours avec sa métropole, et malgré

(1) PLAUTE, acte V, sc. 2, v. 54, etc. Dans cette scène, le patriotisme et l'orgueil national attribués par Plaute au marchand de Carthage méritent d'être remarqués.

(2) *Ibid.*, l. c., v. 85.

.... Si ita est, tesseram
Conferre si vis hospitalem : eccam attuli.

son commerce avec Cyrène, la Grèce et l'Égypte, surtout du temps de Ptolémée, ne semble cependant pas avoir élevé trop de prétentions sur le commerce de la partie orientale de la Méditerranée, soit parce que la concurrence y était trop grande, soit parce qu'elle n'y avait pas de colonies. Mais il faut croire que ses relations commerciales furent bien suivies avec sa métropole tant que celle-ci brilla de tout son éclat. Quant au commerce de la Méditerranée occidentale, la république désirait autant que possible l'accaparer; mais plusieurs concurrents à Massilia, en Italie et en Sicile, s'étant opposés à l'exécution de ce projet, elle fit jouer tous les ressorts de sa politique pour y tenir une place honorable à côté de ses rivaux; et c'est en effet plutôt à cette politique qu'à une violence manifeste qu'elle dut sa supériorité.

La Sicile et l'Italie méridionale étaient les termes les plus proches de sa navigation. Des marchands de Carthage s'étaient établis à Syracuse, comme dans d'autres villes grecques, dont les ports étaient remplis de leurs vaisseaux (1). Ces pays fertiles trouvaient à Carthage le débit le

(1) Diodore, I, p. 678.

plus prompt de leurs productions, surtout de leur huile et de leur vin (1), d'autant plus que les Carthaginois plaçaient aussi à Cyrène du vin, qu'ils échangeaient contre du silphium, exporté mystérieusement (2).

On fait mention de la culture des vignes dans quelques contrées de l'Afrique ancienne (3), comme il y avait également des oliviers, du moins sur le territoire de Carthage; mais ces provisions, si toutefois elles suffisaient pour les besoins de la capitale, n'étaient pas en proportion avec la grande consommation de l'état, surtout dans les armées. Si la république s'était jamais mise entièrement en possession de la Sicile, elle aurait pu se dédommager, par le seul commerce de cette île, de tous les frais des expéditions qu'elle avait faites pour s'y établir; car on sait quelles richesses les villes de la Sicile et de l'Italie durent à ce commerce.

Nous voyons, par les nombreux traités que Carthage conclut avec les Étrusques et les Romains, quelles relations actives elle entretenait

---

(1) Diodore, I, p. 606.

(2) Strabon, p. 1193.

(3) Diodore, II, p. 411; Scylax, *Periplus*, p. 55, *ed. Hudson.*

avec ces peuples (1). Une grande partie de ces transactions se rapportent à la répression de la piraterie, métier qu'exerçaient tous les peuples navigateurs de ce temps, mais surtout les Romains et les Étrusques; car la piraterie, favorisée par la traite des esclaves, était regardée comme tellement permise, qu'à moins de stipulations particulières elle n'était pas même considérée comme marque d'hostilités. Les Romains s'engageaient, dans leurs traités de commerce, à ne pas se permettre de pillages sur la côte de Carthage ; et les Carthaginois, à leur tour, de ne pas en exercer sur la côte du Latium. Les Romains ne peuvent garder les villes qui ne leur sont pas soumises, quand même ils les auraient prises et pillées; et les prisonniers qu'ils auraient faits ne peuvent être portés dans les ports romains pour y être vendus : autrement, chaque Romain y aurait le droit de les revendiquer comme hommes libres (2). C'est ainsi que les idées du droit des gens subissent des modifications d'après les différentes époques!

Les Étrusques paraissent, en général, avoir été plutôt des pirates que des navigateurs commerçants. Lorsqu'il est question de leurs villes

(1) Aristote, *Polit.* III, 9.
(2) Polybe, I, p. 438.

maritimes, il ne faut pas tant penser aux villes de l'Étrurie proprement dite, qu'à leurs colonies de l'Italie méridionale. Sauf Populonium, l'Étrurie n'avait pas de port connu; ses autres villes plus grandes étaient dans le cœur du pays, et par conséquent ne pouvaient s'occuper spécialement de la navigation. Mais les Étrusques s'étaient aussi répandus dans l'Italie méridionale et dans les petites îles de la Méditerranée. Au rapport de Polybe (1), ils entreprenaient toutes leurs grandes expéditions de leurs villes de l'Italie méridionale; et, parmi les petites îles de la Méditerranée, celles de Lipari leur servaient principalement de stations pour leurs flottes de pirates.

Les objets de commerce, apportés par les Carthaginois du fond de l'Afrique intérieure, étaient des esclaves noirs qui, dès les temps les plus reculés, étaient très-recherchés en Italie et en Grèce (2); des pierreries, de l'or, et des marchandises tirées des manufactures de Carthage. Les habitants d'Italie leur donnaient en échange les principales productions de leur pays, dont nous avons parlé plus haut, et celles de leur propre industrie.

---

(1) Polybe, I, p. 260.

(2) Terent., *Eunuch.*, I, 2.

Déja, du temps de Scylax, Malte, ainsi que les petites îles voisines de Gaulos et de Lampedusa, étaient habitées par les Carthaginois (1). Malte s'était élevée de bonne heure, grâce à ses manufactures et à son commerce. Elle fut anciennement célèbre par les beaux tissus qu'on y fabriquait, et qui étaient aussi fins que moelleux (2).

Le coton était indigène à Malte (3), ce qui fait présumer que c'est de cette étoffe qu'on les confectionnait.

Lipara et ses petites îles contiguës ayant été soumises de bonne heure aux Carthaginois, l'état tirait aussi parti des productions de ce pays. La plus importante, le bitume, était transportée au loin ; commerce qui, joint aux bains chauds de ces îles visitées fréquemment, en faisait la prospérité. Lors de leur guerre avec Syracuse,

---

(1) SCYLAX, p. 50. Gaulos est le Gozzo moderne.

(2) DIODORE, I, p. 339.

(3) Aujourd'hui on élève à Malte trois espèces de coton, celui du pays, celui de Siam, et celui des Antilles, dont on fabrique des tissus dans cette ville ainsi qu'à Gozzo. *Neuestes Gemälde von Malta* (*Dernière description de Malte*). Vol. 3, p. 9. L'ancienne capitale, Melita, était située au milieu de l'île, aujourd'hui *Città-Vecchia*. Les tisseranderies de Carthage étaient en général très-renommées. Un Grec nommé Polémon a écrit sur ce sujet un ouvrage spécial : Περὶ τῶν ἐν Καρχηδόνι πέπλων. *Athen.*, p : 541.

les Carthaginois firent exposer, dans une des îles de Lipari, un certain nombre de troupes mercenaires, et les laissèrent mourir de faim pour s'être livrées à des rapines meurtrières (1).

La Corse produisait de la cire et du miel en abondance, et les esclaves de ces contrées étaient préférés à beaucoup d'autres (2).

La petite île d'Éthalia, l'Elbe moderne, était déja anciennement très-renommée pour ses provisions inépuisables en minerai de fer; ce qui avait donné naissance à la fable, que ce minerai repoussait dans cette île (3). Il y était purifié dans de grands fourneaux de fonte, exporté ensuite par les marchands, et employé à fabriquer toutes sortes de petits ustensiles (4).

Les îles Baléares, Majorque et Minorque, lors même qu'elles ne dépendaient pas entièrement de Carthage, finirent cependant par être importantes pour son commerce. Leurs grossiers habitants, instruits probablement par l'exemple des pays voisins, ne souffraient pas d'or et d'argent chez eux; mais cela n'empêchait pas d'entrete-

(1) Diodore, I, p. 339.
(2) *Ibid.*, l. c.
(3) Aristote, *Mirab.*, p. 194, *ed. Beckmann.*
(4) Diodore, I, p. 340.

nir avec eux un trafic d'échange avantageux (1). Leur goût pour la boisson et le sexe assurait le débit du vin et des femmes esclaves ; cela allait au point que les soldats de ce pays, servant comme mercenaires dans les armées des Carthaginois, échangeaient aussitôt leur solde contre ces articles. Des fruits et des bêtes de somme, surtout des mulets qui y venaient d'une beauté exquise, étaient les produits indigènes pour lesquels les Carthaginois donnaient les leurs. Le voisinage de l'Espagne, dont ces îles étaient les meilleures stations pour le commerce, et où l'on arrivait par mer dans une journée, en rehaussait encore le prix.

Nous avons exposé ailleurs que l'Ibérie, si riche en produits, fut toujours le but principal de leur navigation; que ses mines étaient une des sources les plus fécondes pour le trésor de Carthage; et que les relations avec les peuples d'alentour, tant Phéniciens qu'indigènes, étaient des plus importantes pour la république. Les peuples de ce pays étaient arrivés au degré de civilisation nécessaire pour savoir

(1) Diodore (I, p. 343, 344), évalue le nombre des habitants à trente mille. Ceux-ci recherchaient tellement les femmes esclaves, qu'ils donnaient trois à quatre hommes pour une seule femme.

apprécier les marchandises étrangères, mais ils n'avaient pas encore assez de connaissances pour les fabriquer eux-mêmes. Combien le marché que les Carthaginois trouvaient ici pour débiter les productions de leur industrie ne devait-il pas être grand et lucratif, puisque leurs relations, comme le montrent les nombreux mercenaires espagnols reçus dans leurs armées, s'étendaient sur tout le pays !

En outre, il est probable que Carthage trafiquait aussi par l'Espagne avec la Gaule, beaucoup plus barbare, puisqu'elle n'avait pas de colonies sur ses côtes, et que les Massiliens, en ouvrant leurs ports à ses vaisseaux, ne le faisaient qu'avec de grandes restrictions. Ces rapports anciens avec la Gaule sont également constatés par les nombreuses troupes de mercenaires gaulois, qui combattaient dès les temps les plus reculés dans les armées de la république, et par la rivalité des Carthaginois contre Massilia, qu'ils auraient bien désiré voir détruite.

Les Phéniciens, leurs ancêtres, leur ayant frayé un chemin en dehors des Colonnes d'Hercule, ils participèrent bientôt au commerce établi dans ces parages, et leur navigation vers ces lieux n'est que la continuation de celle des Phéniciens.

On s'est livré à beaucoup de conjectures et de

fables sur ces derniers termes du commerce phénicien et carthaginois. Mais lors même que toutes les obscurités géographiques disparaîtraient entièrement, ce serait cependant une peine inutile que de vouloir distinguer les entreprises des Phéniciens proprement dits et des Carthaginois, autrement que d'après des données chronologiques générales, puisque ces deux peuples ne sont pas même toujours distingués dans l'antiquité par leurs noms particuliers.

Cela s'applique surtout à la navigation sur les côtes d'Europe; les notions sur le littoral occidental de l'Afrique sont bien plus précises.

La république avait une foule de colonies sur la rive occidentale de l'Espagne, et entretenait des relations intimes avec Gadès. Cette circonstance prouverait que ses vaisseaux ne furent pas sans visiter la côte occidentale de l'Europe, lors même que le commerce d'étain et d'ambre, auquel elle prit part, ne le montrerait pas d'une manière irrécusable. Nous allons résumer dans quelques observations tout ce que nous savons à ce sujet, sans chercher à réfuter ou à défendre les opinions d'autres écrivains.

1° Lorsqu'on parle d'étain, on entend par là le métal connu chez les Grecs sous le nom de *cassiteros*. Ce métal était-il notre étain? Voilà une question qui, d'après le jugement des con-

naisseurs en minéralogie, ne peut être résolue négativement, ni prouvée rigoureusement par la science.

Il en est de même pour mille autres produits de l'antiquité, dont les auteurs anciens ne nous ont pas laissé des descriptions régulières. Cependant, lorsqu'il est constant que les mêmes pays qui produisaient le cassiteros fournissent aujourd'hui l'étain, et non un autre métal de valeur ou de nature pareille, et qu'aucune donnée des anciens ne contredit l'identité de ce métal et de l'étain, on ne peut pas s'empêcher de pencher pour cette opinion. Mais le développement approfondi de cette question sort du cercle de nos recherches, et peut être passé d'autant mieux sous silence qu'un autre écrivain l'a déja donné avec toute l'exactitude qui s'accorde avec nos notions défectueuses (1).

Ce métal, qu'on me permettra d'appeler de l'étain, était trouvé, d'après les témoignages positifs de l'antiquité, dans différentes contrées de

---

(1) Beckmann (*Histoire des inventions*), IV, p. 327., etc. Il dit d'abord que le *stannum* des Latins diffère du κασσίτερος des Grecs, qu'il regarde comme synonyme de *plumbium album* (Pline, 34, 17, etc.). Il présume que le κασσίτερος est de l'étain, sans se charger de le prouver. Ce n'est que la recherche chimique d'anciens chefs-d'œuvre qui pourra nous conduire à un résultat certain.

l'Europe occidentale. Il y en avait dans le Nord de l'Espagne (1), dans la Grande-Bretagne et dans les îles surnommées, d'après ce métal, Cassitérides, qui quoique toutes les indications des anciens ne soient pas en harmonie, ne sauraient être que les îles Sorlingues (2). Je ne sais si l'on rencontre encore actuellement de l'étain dans ces îles. Jadis elles abondaient en plomb (3), mais surtout en étain, dont elles portaient le nom et dont elles offraient les principaux marchés; celui qu'on tirait des mines de la Grande-Bretagne était porté aux petites îles situées aux extrémités de la terre ferme, que l'on pouvait atteindre avec des voitures lors du reflux (4). Un autre exemple nous montrera bientôt que ces petites îles servaient d'ordinaire d'entrepôts et de marchés aux Carthaginois.

Quant à la marche du commerce, Strabon remarque que c'est de Gadès que les Phéniciens étaient partis dans les premiers temps (5). Il se

(1) Strabon, p. 219.

(2) Mannert, vol. I, p. 412.

(3) Strabon, p. 265.

(4) Diodore (I, p. 347) cite ici la petite île d'Irtica. Peut-être s'est-elle maintenant jointe à la terre ferme, ou peut-être encore est-ce la petite île de Bresan?

(5) Strabon, p. 265. Par Phéniciens il faut entendre ici les Carthaginois et les Gaditanes.

peut donc que les Carthaginois n'y prirent d'abord qu'une part indirecte ; cependant, à en juger par toute l'organisation de leur commerce et par leur navigation, on ne saurait révoquer en doute que leurs vaisseaux ne se fussent portés vers ces contrées.

Mais heureusement nous pouvons parler ici avec pleine connaissance de cause, puisque Avienus nous a laissé à ce sujet des notions exactes tirées du voyage maritime d'Himilcon (1). Les îles Oestrymiques (c'est ainsi qu'il appelle les Cassitérides, d'après un nom plus ancien, probablement phénicien) sont riches en étain et en plomb. Ses habitants nombreux, fiers et industrieux, s'occupent exclusivement du commerce, et passent la mer dans des canots confectionnés avec des peaux en guise de planches. A deux journées de là on arrive à *l'Ile-Sainte*, habitée par le peuple des Hiberniens, et dans le voisinage de laquelle se trouve l'île des Albions.

Les premiers qui trafiquèrent avec les îles Oestrymiques furent les Tartessiens ; mais ensuite aussi les colons et le peuple carthaginois placés autour des colonnes d'Hercule naviguèrent sur

(1) Festus Avienus, *Ora maritima*, v. 95—125, 375, etc. Voyez-en la traduction dans l'*Appendice*.

mers dont Himilcon, originaire de Carthage, rapporte qu'on en faisait le trajet en quatre mois, comme sa propre expérience le lui avait appris.

Ce passage répand assez de clarté sur l'étendue et le genre de ce commerce. C'étaient donc en premier les Tartessiens, c'est-à-dire les colons phéniciens d'Espagne, surtout de Gadès, surnommée Tartessus, qui se livraient à cette navigation. Mais les Carthaginois aussi bien que leurs villes coloniales prirent une part active à ce trafic; et Himilcon lui-même avait étendu son voyage jusqu'à ce point, soit qu'il y fût poussé par des spéculations mercantiles, soit par l'esprit de découvertes. Ce voyage aurait duré quatre mois; car au rapport d'Himilcon même, il se faisait le long des côtes, vu que les roseaux entravaient souvent la marche des vaisseaux, et qu'on ne naviguait pas dans la haute mer. Le terme de la navigation était les îles Cassitérides ou Sorlingues, dont les habitants allaient en canots porter les marchandises chez leurs voisins d'Hibernie et d'Albion. Pourquoi les Phéniciens et les Carthaginois n'y auraient-ils pas été eux-mêmes? Le commerce sur les côtes de la Grande-Bretagne devait être bien animé; car Strabon fait observer que les peuplades indigènes y adoptèrent des mœurs plus douces, grâce à leurs relations continues avec les étrangers. Ceci nous porte à croire

que les Carthaginois eurent aussi des établissements sur les côtes de la Grande-Bretagne, car autrement ils n'auraient guère pu y faire un long séjour. Du reste, ici comme dans les îles Sorlingues, on trafiquait au moyen d'échanges. Des ustensiles de terre et de fer, du sel, étaient les objets importés par les marchands (1). Les Carthaginois cherchèrent jusqu'au temps des Romains à cacher ce commerce, sans cependant pouvoir éviter toute concurrence. Le chemin que les Phéniciens s'étaient frayé par mer pour arriver dans ces lieux, les Massiliens se le frayèrent par terre jusqu'aux rivages du canal. Ils portaient ce métal si recherché dont nous venons de parler, à travers la Gaule dans leur pays, et ils mettaient trente jours pour atteindre les bouches du Rhône (2).

Les données géographiques des anciens sont jusque-là si positives qu'on ne peut élever de doutes fondés sur les observations que nous venons de faire, mais il en est autrement quant au commerce de l'ambre (*electrum*). Des recherches détaillées sur ce sujet demanderaient un traité particulier qui n'entre pas dans notre plan, et qui d'ailleurs ne conduirait qu'à de simples con-

(1) Strabon, l. c. p. 265.
(2) Diodore, I, p. 348.

jectures. Tout s'enveloppe d'une obscurité fabuleuse, laquelle n'a pas été même débrouillée dans les temps où l'on avait les notions les plus positives sur les îles d'étain. Cette circonstance seule rend probable que les pays d'ambre étaient plus éloignés que ceux d'étain. On se trompe aussi en voulant restreindre ce commerce à une seule place fixe. Il résulte des renseignements donnés par Pline que l'ambre se trouvait dans plusieurs endroits ou îles de la côte septentrionale de l'Europe (1). Je ne conçois pas pourquoi le peuple hardi qui fit le tour de l'Afrique, et qui, de Tyr pénètra jusqu'à la Grande-Bretagne, n'aurait pas poussé jusqu'à la côte de Samland, le vrai pays de l'ambre. D'ailleurs une foule de traces quoique incertaines semblent le confirmer. Qu'on ne cherche cependant pas à déterminer et interpréter les données obscures de l'antiquité ! Vouloir appliquer une vérité sévèrement historique à une géographie fabuleuse, voilà ce qui sera toujours une entreprise ingrate!

L'ancien fleuve Eridanus fut de tout temps un fleuve qui n'exista jamais ailleurs que dans la tradition du peuple et dans l'imagination des poètes. Je ne vois pas ce que l'on gagne à l'expliquer par le Rhin ou la Radouna, car on

(1) PLINE IV, 13; DIODORE, l. c.

peut appliquer son nom indistinctement à chaque fleuve.

La navigation des Carthaginois par la côte occidentale de l'Afrique est démontrée par leurs colonies en ces lieux. Il s'agit seulement de savoir quelle était la marche de cette navigation, et quel parti ils tiraient de leurs établissements. L'histoire ne nous laisse pas d'incertitude à cet égard.

Les colonies carthaginoises qui nous sont connues longeaient, comme nous l'avons dit ailleurs, les côtes de Maroc et de Fez. Elles avaient pour objet d'entretenir des relations avec les peuplades voisines de l'Afrique, et l'île de Cerne était le marché principal de ce commerce. C'était dans cette île que venaient décharger les vaisseaux de Carthage; on élevait des tentes sur l'île, et l'on transportait à terre les denrées dans de petites barques. Ce lieu était habité par un peuple de pasteurs noirs aux cheveux longs, d'une taille extrêmement belle, qui nommait le plus grand d'entre eux roi, et qui était très-adonné à la parure. Tous étaient des cavaliers et des tireurs exercés. Le commerce se faisait par échange. Les Carthaginois apportaient des objets de toilette pour les femmes, des harnais, des gobelets artistement travaillés, de grands vases de terre, du vin et du lin d'Égypte, qu'ils échan-

geaient contre des dents d'éléphants et des peaux d'animaux féroces et apprivoisés. On cite même une ville où ce peuple aurait résidé, ce qui ferait croire qu'il avait abandonné, du moins en partie, sa vie nomade (1).

Si l'on peut ajouter foi à d'autres rapports, une pêcherie extrêmement lucrative se joignait à ces branches de commerce (2). Les poissons étaient salés et portés à Carthage, où on les estimait tellement qu'il était, à ce qu'on dit, défendu de les transporter plus loin.

On ne pouvait pas aller au-delà de ces îles, disent les Carthaginois, car la mer est pleine d'écueils et couverte d'herbes, ce qui empêche la navigation (3).

Ce peuple entreprenant se serait-il en effet arrêté à ces côtes stériles? Comment! il n'aurait pas poussé jusqu'aux pays aurifères qui ne commencent que dans le voisinage du Sénégal?

---

(1) Scylax, p. 54. Ne seraient-ee point les Tuariks? Tout s'accorde à nous le faire croire.

(2) L'espèce de poisson s'appelait *thynnus ;* d'après notre système actuel, *scomber thynnus*. Aristote, *De mirabil.*, c. 148, avec la note de Beckmann.

(3) Scylax, l. c. Ces herbes flottantes, *fucus natans* ou *sargassa*, se trouvent, telles que les décrivent les anciens, dans les environs des îles Canaries, et couvrent d'ordinaire une grande quantité de poissons. Beckmann, l. c.

On ne pourrait pas lui en vouloir d'avoir voulu en faire un secret, mais ce secret a fini par être divulgué.

Déja le périple d'Hannon s'étendit au-delà du Sénégal et de Gambia. Mais son voyage se borna à la découverte du pays, car la férocité des habitants ne lui permit pas d'y établir un commerce. Cependant ce mystère du trafic de l'or a encore été dévoilé par Hérodote.

« Les Carthaginois, dit cet historien (1), affirment qu'en dehors des colonnes d'Hercule, sur les côtes de la Libye, il existe des pays habités. Ils ajoutent qu'ils y abordent avec des vaisseaux de commerce, et que, lorsqu'ils sont arrivés, ils déposent sur le rivage leurs marchandises; ils remontent ensuite dans leurs navires, et font paraître de la fumée. Les naturels du pays, avertis par ce signal, accourent vers la mer, placent à côté des marchandises la quantité d'or qu'ils offrent en échange, et se retirent dans l'intérieur. Les Carthaginois reviennent, et si l'or qui leur est offert leur paraît payer la valeur de la marchandise, ils la laissent et emportent l'or. Si le prix ne leur semble pas convenable, ils remontent dans leurs vaisseaux et attendent tranquillement de nouvelles offres. Les indigènes reparaissent et

(1) Hérodote, IV, 196.

ajoutent une certaine quantité d'or, jusqu'à ce que l'on soit satisfait de part et d'autre. Dans tous les cas on ne se fait aucun tort réciproquement: les uns ne touchent pas à l'or tant que la quantité offerte n'est pas estimée égale à la valeur de la marchandise, et les autres ne touchent point aux marchandises tant que leur or n'a pas été enlevé. »

Hérodote a été souvent accusé de trop de crédulité, jusqu'à ce qu'enfin des temps plus modernes l'ont vengé de ces reproches injustes. Il en est de même dans cette occasion. Aujourd'hui nous ne savons pas seulement qu'il est certain que ce commerce muet existait, mais qu'il se fait dans les pays aurifères qu'arrose le Niger.

« Les habitans de Maroc, rapporte Höst (1), envoient ordinairement, une fois par an, une caravane à Tombouctou sur les frontières de Guinée, où ils apportent du tabac, du sel, de la laine brute aussi bien qu'ouvrée, des pièces de soie et de toiles de toute espèce, pour les échanger contre des grains d'or, des nègres et

(1) Höst, p. 279. L'ignorance mutuelle du langage est la cause la plus naturelle d'un tel commerce. Mais un trafic muet, fait seulement par des signes, n'est pas rare en général dans l'Orient, comme nous l'apprennent les récits des grandes foires de l'Arabie Heureuse.

des plumes d'autruche. Cette caravane conduit, à ce qu'on dit, quelques centaines de chameaux, dont une grande partie ne porte que de l'eau, vu que de l'autre côté de Suse on n'en trouve pas une goutte durant vingt jours de marche (1). On raconte que les Maures ne se rendent pas dans le pays des Nègres, mais jusqu'à un certain endroit des frontières, où chacun montre et échange ses marchandises, sans presque ouvrir la bouche. »

Un des voyageurs les plus modernes retrace les mêmes faits, à peu près comme les raconte Hérodote. Dans le Soudan, au-delà de la frontière, dans les pays aurifères, dit Lyon (2), on parle d'un peuple invisible qui ne se livre au commerce que la nuit. Ceux qui, en échange de son or, veulent trafiquer avec lui, placent leurs marchandises en tas, après quoi ils se retirent. Le lendemain ils trouvent une quantité de pièces d'or auprès de chaque tas, qu'ils prennent à la place

(1) C'est la plus dangereuse de toutes les routes de caravanes, parce qu'elle passe à travers le désert de l'Afrique le plus redoutable, celui de Zuenziga. Je trouverai occasion d'en dire encore quelque chose plus bas. Les Carthaginois ne semblent pas avoir hasardé d'y entrer, et lui préférèrent la navigation.

(2) *Narrative*, p. 149.

des marchandises si le nombre leur paraît suffisant; sinon ils n'y touchent pas que les indigènes n'aient encore ajouté d'autre or.

Les différences des détails tiennent, à ce qu'on voit, seulement aux différences des localités; car les Carthaginois arrivaient par eau, et non par terre comme les habitants de Maroc et de Fez. Mais il est démontré que Carthage eut des relations intimes avec ces contrées riches en or, et probablement plus importantes et plus lucratives que ne le fait présumer le passage cité d'Hérodote. Rechercher et cacher les pays fertiles en métaux, c'était là toute la politique phénicienne. Plus le pays était riche, plus ils avaient à craindre le danger de la concurrence, et plus ils s'efforçaient de le soustraire à l'attention des autres peuples.

Le port de Gadès est à considérer comme place principale de commerce, et, pour ainsi dire, comme nouveau point de départ pour tous les voyages de long cours. C'est de Gadès qu'on s'embarquait sur l'Océan, dont la surface infinie semblait engager le hardi navigateur à le franchir pour explorer ce qu'il y avait au-delà. Les Phéniciens ou les Carthaginois atteignirent-ils jamais ce terme? un de leurs vaisseaux aborda-t-il jamais aux côtes de l'Amérique? voilà des questions que la curiosité a souvent proposées, et qu'elle a réso-

lues à sa manière, c'est-à-dire, selon ses désirs. Lorsqu'on observe bien le caractère de l'ancienne navigation bornée au cabotage, on ne peut croire à des expéditions volontairement dirigées par la haute mer ; du reste, s'il subsistait encore quelque doute à cet égard, il est levé par le témoignage d'un marin et voyageur carthaginois(1), qui s'exprime ainsi : « Au-delà des Colonnes, vient la pleine mer ; elle s'étend au loin, comme nous dit Himilcon, personne encore ne l'a vue et personne n'y a dirigé son navire. » Mais ce qui ne saurait être contesté, c'est qu'on naviguait sur une vaste étendue de mer en longeant les côtes.

(1) Festi Avieni, *Ora maritima*, v. 380—384.

CHAPITRE VI.

COMMERCE DE TERRE DES CARTHAGINOIS.

Jusqu'à présent les historiens ne se sont occupés que de la navigation et du commerce maritime de Carthage; ils ne semblent pas même s'être doutés de l'existence des relations que la république entretenait avec les tribus de l'Afrique intérieure. Néanmoins, comment admettre que l'esprit entreprenant de ce peuple industrieux ne lui ait fait entrevoir de bonne heure les avantages qu'il pouvait tirer d'un commerce par la voie de terre?

Il faut l'avouer, tout concourt pour couvrir cette question de la plus profonde obscurité. L'Afrique fut et est encore aujourd'hui (peut-être pour le bonheur de ses habitants) la partie du monde la moins explorée. A peine sait-on les noms des empires qu'elle renferme, et les nombreuses caravanes qui la traversent actuellement n'ont encore jeté que de faibles clartés sur l'intérieur de ce vaste continent.

Les Carthaginois paraissent d'ailleurs avoir enveloppé leur commerce de terre du plus grand mystère. Ces marchands soupçonneux en par-

lèrent si peu, qu'il ne parvint pas même à la connaissance des auteurs qui ont écrit sur cette république. Réduits à quelques renseignements vagues et obscurs, nous n'aurions eu pour nous guider que des conjectures, si l'historien par excellence, Hérodote, n'eût pénétré et dévoilé le secret. C'est encore lui qui nous conduit par les déserts de la Libye, depuis le Nil jusqu'au Niger, d'où il nous transporte sur le territoire de Carthage. Mais pour l'accompagner avec fruit dans ces sables brûlants, il ne sera peut-être pas hors de propos d'examiner d'abord en quoi consistait le commerce des peuples d'Afrique.

Ce commerce se bornait ou à des objets de première nécessité, tels que les dattes, le sel, et les esclaves (regardés anciennement comme les rouages obligés de l'organisation sociale); ou bien à des objets d'une valeur fictive, tels que l'or en grains ou en poudre, auxquels l'homme a attaché depuis un si grand prix, qu'il affronte hardiment tous les dangers pour se les procurer.

La traite des esclaves sur laquelle la philosophie, après de longs combats, vient enfin de remporter une de ses victoires les plus glorieuses, remonte en Afrique jusqu'aux premières traces de l'histoire.

Les peuples établis sur la côte septentrionale de l'Afrique, comme les Égyptiens, les Cyréniéens, les Carthaginois, connaissaient non-seulement les esclaves, mais les employaient ou à leur propre usage, ou bien les vendaient à l'étranger. On les tirait en grande partie du cœur de l'Afrique, et des esclaves noirs des deux sexes formaient même un objet de luxe chez les peuples susmentionnés, ainsi qu'en Grèce et en Italie. Il s'ensuit que les malheureux nègres, emmenés dans des pays étrangers, eurent déja alors le sort fatal de succomber sous le joug de l'esclavage.

Un autre objet important, ou, pour mieux dire, le plus indispensable, est le sel. Les côtes habitées de l'Afrique Nord ne manquent pas de salines; mais il n'en est pas de même des contrées fertiles et populeuses placées au-delà du grand désert, c'est-à-dire des pays sur le Niger; au Sud de ce fleuve, il ne s'y trouve pas le moindre sel ni de salines, ni de sources (1). En récompense, la nature a établi des magasins énormes de ce minéral au milieu de grands déserts. On y rencontre ou des lacs salés qui sèchent durant la chaleur de l'été, et laissent sur le sol une certaine quantité de sel; ou de

(1) Leo, p. 260; Dapper, p. 329; *Proceedings, etc.*, p. 237.

grands amas de cette substance, longs quelquefois de plusieurs lieues, et hauts comme de grandes collines; et là où le sel est caché sous terre, on l'extrait de la mine par des travaux réguliers d'exploitation (1). Les peuples qui avoisinent le Niger sont donc forcés ou d'aller chercher eux-mêmes ce produit en caravanes nombreuses, ou de l'acheter aux marchands étrangers, en leur donnant en échange de la poudre d'or ou d'autres marchandises.

A Kaschna, ainsi que dans le Tombouctou, on éprouve souvent la disette du sel comme chez nous celle du blé. Le sel monte alors à un prix si exorbitant, que Léon l'Africain vit payer à Tombouctou la charge d'un âne quatre-vingts ducats (2). C'est ainsi que la nature, en dotant jusqu'aux déserts de productions dont les hommes ne peuvent se passer, les amène forcément à des relations mutuelles.

Un troisième article de commerce, c'est les dattes. L'arbre qui les produit, appartenant à l'espèce des palmiers, est généralement connu sous le nom de dattier. Le fruit, qui renferme un gros noyau, est doux au goût et farineux.

---

(1) Hornemann, p. 10, 20, 82; Leo, *Afric.*, p. 224; Lyon, *Travels in northern Africa*, p. 205, 211.

(2) Leo, p. 250.

Depuis que l'on connaît l'arbre à pain et son utilité pour les pays circonvoisins de la mer Pacifique, on doit concevoir l'importance du dattier pour une grande partie de l'Afrique. Ses habitants se nourrissent généralement de dattes. Déja dans l'antiquité, comme aujourd'hui, on avait recours à l'art pour conserver ces fruits. Ils servent aussi de nourriture au bétail, et avec leurs noyaux pilés on engraisse les chèvres (1). On fait avec le suc de l'arbre une boisson qui, par sa vertu enivrante, tientlieu de vin.

Mais toute l'Afrique ne produit pas de dattes. De même que la nature plaça une partie de ses trésors dans le désert, de même elle assigna des contrées particulières au dattier. Avec une sage prévoyance elle le planta dans les pays habités, mais dont le sol ne se prête pas à la culture du blé. On trouve les dattes dans toute la région placée aux confins du grand désert, entre les 29e et 26e degrés de latitude Nord, comprise sous la dénomination de Biledulgerid, ainsi que sur

---

(1) Leo, 31, 235. Suivant des renseignements plus modernes, le vin de palmes n'est pas fait avec le suc du palmier, mais avec son fruit (Rennel, *Expedition of Cyrus*, p. 120). Il se peut cependant que la fabrication de ce vin se fasse des deux manières.

quelques points fertiles du désert. Ailleurs il n'y en a pas du tout, ou du moins fort peu. La récolte des dattes se fait tous les ans au mois d'octobre; et dans ces pays, son résultat n'est pas attendu avec moins d'impatience que chez nous celui de la récolte du blé (1).

Les dattes sont ensuite transportées de ces contrées dans une grande partie de l'Afrique jusqu'en Nigritie, et même au-delà du Niger. Mais ceux qui recherchent le plus ces fruits, ce sont les habitants du désert. Ils se rendent en nombreuses caravanes à Biledulgerid, pour échanger contre des dattes le rapport de leurs troupeaux, tandis que les Arabes agriculteurs donnent en place du blé.

Il nous reste encore à parler d'un objet principal du commerce intérieur de l'Afrique, c'est-à-dire de l'or, soit en poudre ou en grains. Mais il faut bien se garder de croire qu'on recueille ce métal dans les déserts. En Afrique, comme partout ailleurs, l'or étant renfermé dans le sein des montagnes, on y fait des fouilles, mais sans suivre les règles de l'art; ou bien, dans les mois

(1) Leo, p. 31. Les derniers voyageurs, comme Hornemann, Lyon et autres, confirment ces données. La récolte des dattes varie beaucoup selon les années. Minutoli, p. 89.

pluvieux, l'or est emporté par la force des torrents, et ceux-ci une fois écoulés, il est détaché du sable par un procédé très-simple (1).

L'or manque tout-à-fait, ou du moins est très-rare dans l'Afrique Nord, en-deçà du désert; mais au-delà de cette limite, surtout dans les pays situés au Sud du Niger, ce métal se trouve en grande abondance; et quelque exagérés que soient les récits qu'on fait sur les richesses de ces contrées, elles ne doivent pas moins être immenses.

Il faut chercher les pays aurifères, parmi lesquels Bambouk est le plus important, dans les montagnes de Kong qui traversent l'Afrique. Toute cette chaîne semble être également féconde, car il n'y a pas de raison qui puisse faire supposer qu'une de ses parties fût seulement privilégiée. Mais dans ces contrées aussi bien qu'à Bambouk, les métaux n'ont pas encore été exploités régulièrement (2). Les habitants ne savent que creuser des puits, auxquels ils ne donnent pas quarante pieds de profondeur, de peur d'y être ensevelis. Cependant ce n'est que là que le sol commence à devenir plus fécond; les principales

(1) *Description de la Nigritie*, p. 140, 141.

(2) Voyez sur Bambouk, GOLBERRY : *Fragments d'un voyage en Afrique*, vol. I, ch. 10, 11.

veines sont certainement bien au-dessous : cela n'empêche pas que le produit de l'or ne soit très-considérable. Chez différentes peuplades de la Nigritie, il se trouve en si grande quantité que leurs rois en font fabriquer tous leurs ustensiles (1).

Les merveilles qu'on racontait de ces pays, et qu'on avait d'abord taxées d'exagérations, ont été confirmées en tout point, grâce aux découvertes des derniers voyageurs, depuis que l'on connaît les Ashantis, leur capitale et la cour de leur roi.

---

(1) « A cent lieues du fort de la Mina, dans le cœur du pays, habitent des Nègres nommés les Argentais, qui possèdent tant d'or que les portes de la demeure royale en sont couvertes, et qu'on achète aux marchés les moindres choses pour de l'or. » *Description de la Nigritie*, p. 142. Ces Argentais, d'après l'indication de leur domicile, ne peuvent être que les Ashantis, que nous connaissons mieux depuis le voyage de Bowdich. Les renseignements donnés par ce voyageur confirment entièrement les indications de l'ouvrage français cité. Voyez ci-dessus, dans Bowdich, *Mission to Ashantee*, p. 34, etc., la description du spectacle brillant que le roi et sa cour étalèrent lors de sa visite de réception, où les yeux étaient presque éblouis par l'éclat et la quantité d'or dont étaient fabriqués, non-seulement la parure, mais aussi une grande partie des ustensiles. Bowdich (p. 331) atteste également qu'au marché de la capitale Kumassi les grains d'or servent de paiement ordinaire.

C'est contre des grains ou de la poudre d'or que les trafiquants maures échangent d'ordinaire leurs marchandises. De tout temps ce fut là l'aimant qui leur fit quitter l'Afrique septentrionale, et braver les dangers du désert. Ceci explique aussi l'ancienneté de ce commerce.

La nature, en invitant les peuples de l'Afrique à un commerce mutuel par la répartition de ses produits, leur prescrivit aussi en quelque sorte les voies par lesquelles ils devaient le faire. Les distances énormes des pays, les grands déserts et les hordes de brigands qui les parcourent, s'opposaient à ce que des marchands isolés y fissent des voyages; ce n'était qu'en compagnies nombreuses qu'on pouvait affronter ces dangers; le commerce intérieur de l'Afrique dut par conséquent se faire par caravanes : il devint ainsi le partage d'une nation entière. Aussi voit-on certaines tribus nomades, riches en bêtes de somme et endurcies à la fatigue par leur manière de vivre, se livrer exclusivement au commerce et exploiter cette branche d'industrie, soit pour leur propre compte, soit au profit de ceux qui leur ont confié des marchandises. La civilisation de ces tribus, et par suite des peuples de l'Afrique intérieure en général, dépendait donc spécialement de ce commerce, dont l'importance ressortira encore davantage des recherches con-

sacrées aux Éthiopiens et aux Égyptiens. Mais les entrepôts et les routes commerciales, vu l'état physique du sol, ne pouvaient guère être soumis à beaucoup de changements.

Dans un commerce dont les routes passent par des déserts immenses, les pays frontières de ces déserts deviennent les entrepôts où s'entassent les marchandises pour le transport, et où se rassemblent et se forment les compagnies de commerce. Cela explique comment certaines contrées en Afrique, malgré tant de révolutions, restèrent toujours très-importantes pour le négoce. Les routes à travers les déserts ont été aussi tracées par la nature d'une manière invariable.

Si elle n'avait pas placé au milieu de ces mers de sables quelques endroits fertiles, couverts de sources et de palmiers, nommés oasis dans l'antiquité, nul voyageur n'aurait osé y pénétrer. Comment aurait-on pu emporter des provisions d'eau pour plusieurs mois, et où aurait-on trouvé des bêtes de somme assez fortes pour supporter un tel chemin ? Mais la nature, en créant ces îles dans le désert, les désigna comme stations du voyage, et indiqua en même temps les routes les plus avantageuses. Il ne faut donc pas s'étonner de voir les caravanes de l'Afrique suivre aujourd'hui les mêmes chemins qu'elles prenaient il y a deux mille ans.

Les renseignements qu'Hérodote a été à même de recueillir sur l'Afrique intérieure montrent la grande étendue qu'avait alors le commerce de ce continent, et indiquent les peuples trafiquants. Hérodote ne visita en personne que l'Égypte; fait qui est déja démontré par la circonstance qu'il compte de ce pays les distances et les journées. L'Égypte fut de tout temps le rendez-vous des caravanes sorties des contrées de l'Ouest et du Sud; le père de l'histoire ne manqua donc pas d'occasions de voir et d'entretenir ces Ammoniens, Carthaginois, Nasamons, et autres naturels de la Libye qu'il cite souvent comme garants de ses récits (1). La connaissance qu'il a de l'Afrique s'étend en général sur la plus grande partie de sa moitié septentrionale. Il énumère exactement toutes les peuplades habitant le long des côtes jusqu'au territoire de Carthage (2). Les peuples placés à l'Ouest, nommés plus tard Numides ou Mauritaniens, lui restèrent inconnus, quoiqu'il nous donne le nom du cap Soloës, sur la côte occidentale de l'Afrique (3).

Mais ce qui est bien plus digne d'admiration,

(1) Hérodote, II, 28, 32; IV, 43, 173, 187, 195, 196.
(2) *Ibid.*, IV, 168.
(3) *Ibid.*, IV, 43.

c'est le talent avec lequel il dépeint les régions de l'Afrique intérieure. Il ne connaît pas seulement les curiosités que renferme le désert, les oasis et les peuplades qui les habitent; mais il rend même compte de ce fleuve remarquable qui, coulant de l'Ouest à l'Est au-delà du désert, a, sous le nom de Joliba, fixé depuis peu notre attention. La narration de sa première découverte est trop importante pour que nous hésitions un instant de la transcrire tout en entier :

« Cependant, raconte Hérodote (1), j'ai entendu dire à des Cyrénéens qu'étant allés consulter l'oracle d'Ammon, ils avaient eu un entretien avec Étéarque, roi des Ammoniens; qu'entre autres choses ils lui avaient parlé du Nil, comme d'un fleuve dont personne ne connaissait les sources, et que le roi leur avait répondu qu'il était venu autrefois chez lui des Nasamons (c'est le nom d'une nation libyenne qui habite la Syrte et une contrée peu étendue située à l'Orient de la Syrie), et que, leur ayant demandé s'ils savaient quelque chose de remarquable sur les déserts de la Libye, ils lui avaient rapporté le fait suivant.

«Quelques hommes de distinction de leur pays eurent, disaient-ils, des enfants d'un caractère naturellement hardi; parvenus à l'âge viril, ces

(1) Hérodote, II, 32.

jeunes gens avaient imaginé, après plusieurs entreprises courageuses, de désigner par le sort cinq d'entre eux qui visiteraient les déserts de la Libye, et chercheraient à étendre la connaissance qu'on en avait. Il faut savoir, pour l'intelligence de ceci, que toute la partie de la Libye, qui s'étend le long de la mer, à commencer du point où finit l'Égypte jusqu'au cap Soloës où se termine la Libye, est habitée par les Libyens qui forment diverses nations à l'exception de ce que les Grecs et les Phéniciens en occupent; mais que toute la partie qui s'éloigne de la mer et des peuples qui vivent sur les côtes, c'est-à-dire la haute Libye, n'est habitée que par des bêtes féroces, et qu'au-delà de cette contrée sauvage, on ne trouve qu'un désert de sable dépourvu d'eau. Ceux qu'entre les jeunes gens le sort avait désignés, munis de vivres et d'eau, traversèrent d'abord le pays habité, ensuite la contrée sauvage, et entrèrent enfin dans le désert, où ils firent route en se dirigeant vers le Couchant. Après avoir marché plusieurs jours dans des sables profonds, ils aperçurent des arbres qui s'élevaient au milieu d'un champ; ils s'en approchèrent, et cueillirent des fruits que portaient ces arbres. A peine avaient-ils commencé à en goûter qu'ils furent surpris par un grand nombre d'hommes d'une stature fort inférieure à la taille moyenne

qui les saisirent et les emmenèrent avec eux. Ces hommes parlaient une langue inconnue aux Nasamons. Ils conduisirent les jeunes gens à travers un pays coupé de grands marécages, dans une ville dont tous les habitants étaient noirs et de la même stature que leurs conducteurs. Auprès de cette ville coulait un fleuve considérable, dont le cours était du Couchant à l'Orient, et l'on y trouvait des crocodiles.

«Tel fut le récit du roi Étéarque. J'ajouterai que les Cyrénéens me rapportèrent aussi avoir entendu dire au roi que les Nasamons, revenus dans leurs foyers, assuraient que la nation chez laquelle ils étaient parvenus , se composait entièrement d'hommes adonnés à la magie. Étéarque soupçonnait donc que ce fleuve, dont il était question dans la narration des jeunes voyageurs, était le Nil, et cette opinion me paraît fondée sur plusieurs raisons. »

Les Nasamons dont faisaient partie les aventuriers qui firent cette découverte, étaient du nombre des peuples de la région syrtique, lesquels, comme nous l'avons marqué plus haut, exploitaient principalement le commerce de l'Afrique intérieure. C'est pourquoi cette expédition n'est pas citée comme un voyage de découverte dans un pays tout-à-fait inconnu, mais comme un moyen d'étendre les connaissances qu'on en avait déja.

On conçoit, du reste, que les cinq aventuriers dont il est question n'entreprirent pas seuls ce voyage, mais, selon l'usage, à la tête d'une petite caravane. C'étaient en outre les fils des principaux habitants, et ils emportèrent, au dire d'Hérodote, de grandes provisions d'eau et de vivres.

Après avoir franchi l'Afrique habitée et peuplée d'animaux, ils atteignirent le désert. Ils le traversèrent dans la direction Sud-Ouest (1), et arrivèrent enfin, au bout de plusieurs journées, dans un pays civilisé, habité par des hommes noirs, d'une stature inférieure à la taille moyenne (2), qui les reçurent amicalement et leur servirent de guides.

Ceux-ci les conduisirent à travers un pays coupé de grands marécages, dans une ville dont

---

(1) L'expression employée par Hérodote, πρὸς ζέφυρον, signifie en général la direction occidentale; mais il est clair qu'il faut la supposer Sud-Ouest, car autrement nos voyageurs n'auraient pas du tout pénétré dans l'intérieur du désert. Peut-être cela tient-il encore à autre chose. La grande route des caravanes dans l'intérieur, en partant du pays des Nasamons, allait, comme nous le verrons ailleurs, en droite ligne vers le Sud. Il semblerait donc qu'on se serait porté exprès dans une autre direction plus à l'Ouest, pour explorer le grand désert de l'Afrique occidentale.

(2) Ce n'étaient cependant pas des nains.

les habitants étaient de la même stature que leurs conducteurs, et se livraient à la magie. Auprès de cette ville coulait un fleuve considérable, dont le cours était du Couchant au Levant.

Il résulte évidemment de ce récit que les Nasamons arrivèrent dans les pays des Nègres au-delà du désert, chez un peuple noir où ils furent reçus avec cette hospitalité qui distingue encore aujourd'hui ces tribus de leurs voisins, les Maures. C'est prouvé par la couleur noire, par l'extérieur de ces hommes que les Africains du Nord regardent comme une tout autre race d'hommes. Les relations de Mungo-Park nous apprennent que la croyance à la magie et aux amulettes est généralement répandue parmi les Nègres; de même le récit de leur petite stature est confirmé par l'opinion établie aujourd'hui en Afrique. Car le frère du sultan de Dafar raconta à un voyageur français (1), que les habitants de Tombouctou avec lesquels les Septentrionaux entre-

(1) Denon, *Voyage en Égypte*, I, p. 309. — Quant à ce qu'il dit du fleuve qui prendrait son cours vers le Couchant, cela ne peut reposer que sur une erreur ou sur un malentendu.

Strabon (p. 1176) remarque aussi la petite stature des Éthiopiens. Cela a peut-être donné lieu à la fable des Pygmées.

tiennent des rapports suivis, en leur amenant les marchandises d'Égypte pour les échanger contre des grains d'or et de l'ivoire, sont fort petits et doux, et habitent près d'un grand fleuve. Mungo-Park, en s'approchant du Joliba, trouva aussi les habitants de ces contrées sous leurs arbres fruitiers, image fidèle d'un pays africain.

Mais la chose la plus remarquable est, sans contredit, le fleuve coulant de l'Ouest à l'Est, dont nous avons parlé. Était-ce le Joliba, et les Nasamons en firent-ils les premiers la découverte? Ce qui n'est pas moins curieux, c'est qu'Hérodote en fut instruit, et que de nouvelles découvertes nous sont devenues nécessaires pour expliquer la tradition des anciens (1). Hérodote ne nomme pas le fleuve, mais il le dit grand.

On sait aujourd'hui qu'il n'y a pas d'autre fleuve dans l'Afrique Nord, qui suive le cours du Couchant à l'Orient; de plus le Joliba porte le nom de *grand fleuve* (2). C'est le premier fleuve qu'on rencontre après avoir traversé le désert, et le chemin que prenaient les Nasamons devait les y conduire. D'ailleurs les autres renseigements donnés par Hérodote viennent corrobo-

(1) Voyez l'*Appendice inédit* (n° IX) à la fin de ce volume. (*Note du traducteur.*)

(2) MUNGO-PARK, *Travels*, etc., p. 194.

rer cette opinion. Il fallait, dit-il, parcourir des contrées entrecoupées de marécages, pour arriver à ce fleuve dont les eaux, habitées par des crocodiles, baignaient une ville.

Le Joliba coule dans un enfoncement formé au Nord par le désert plus élevé, au Sud par la chaîne des montagnes de Kong. Sujet comme les autres fleuves tropiques à des inondations périodiques, il remplit de ses eaux la fertile vallée par laquelle il prend son cours. Il forme des marécages et des lacs, et se perd, à ce qu'on prétend, dans le Wangara. Les plus grandes cités de l'Afrique intérieure étant construites sur les rives du Joliba, les Nasamons durent arriver à une ville.

Quant aux crocodiles qui peuplent le fleuve, ce fait est confirmé par le témoignage de Mungo-Park. Ils y sont nombreux, mais nullement dangereux (1).

La narration d'Hérodote jointe à d'autres données encore plus positives, ne montre pas seulement l'existence d'un commerce entre les habitants de l'Afrique intérieure, mais caractérise aussi les tribus spécialement occupées de cette branche d'industrie. Ce sont les nomades placés entre les Syrtes; et au dire des derniers voya-

(1) Mungo-Park, p. 219.

geurs, ce sont encore les mêmes nomades dont les caravanes parcourent presque exclusivement l'Afrique (1).

Cependant les Carthaginois ne prirent pas moins une part active à ce commerce, qu'on faisait en grande partie pour leur compte, comme le prouve déja la quantité d'esclaves (2) dont ils se servaient eux-mêmes, ou qu'ils revendaient aux autres peuples. Chez eux les esclaves étaient chargés de l'agriculture, des travaux publics, et servaient sur les flottes. Et où les auraient-ils trouvés meilleurs et plus à leur portée, si ce n'est dans les endroits d'où les tirent encore aujourd'hui les habitants des côtes de Tripoli et de Tunis? C'est aussi des régions les plus reculées de l'Afrique qu'ils faisaient venir les pierres précieuses dont ils dérivèrent le nom de celui de leur ville (3). L'exemple d'un Carthaginois nomméMagon, qui avait fait trois fois le voyage du désert avec de la farine sèche pour toute nourriture (4), indique qu'ils se joignirent eux-mêmes aux caravanes.

---

(1) HORNEMANN, p. 78; LYON et autres.

(2) APPIEN, I, 378.

(3) Ils les recevaient du Fezzan par l'intermédiaire des Garamantes. STRABON, p. 1192.

(4) ATHEN., p. 44. Il est connu que la farine sèche trempée dans de l'eau est un des aliments les plus ordinaires dans ces voyages. HORNEMANN, p. 7.

Mais ce n'est qu'à la connaissance des routes commerciales que les relations des peuples de l'Afrique doivent leur véritable jour. Cette science, nous l'avons acquise grâce aux découvertes et aux écrits de Bruce, Browne, Mungo-Park, Hornemann, Lyon, Danham et autres voyageurs.

Nous savons que la partie septentrionale de ce continent est visitée dans toute sa latitude et longitude, depuis Tripoli jusqu'au Niger, à Kaschna et Bornou, et depuis Tombouctou et Maroc jusqu'au Caire; même le Zahara occidental, le désert le plus redoutable de tous les déserts du globe, qui n'offre pas une goutte d'eau dans un espace de près de cent lieues, et qui engloutit presque la moitié des caravanes, n'a pu arrêter le courage et la cupidité des hommes (1).

Il n'en fut pas autrement dans l'antiquité.

---

(1) Voyez la description dans Leo, p. 28, qui fit lui-même ce voyage; les relations données par Gray-Jakson, *Account of the empire of Marocco*, 1809, et surtout les derniers renseignements fournis par M. Caillié, *Voyage à Tombouctou*. — On compte de Fez à Tombouctou cinquante-quatre journées, sans parler des jours de repos. L'an 1806, une caravane de deux mille hommes et de dix-huit cents chameaux, allant de Tombouctou à Tafilet, périt faute d'eau. — Je ne puis m'empêcher d'extraire de Leo l'anecdote suivante : « Au milieu du désert on trouve deux monuments en marbre, auxquels la tradition donne cette origine : Un riche négociant rencontra ici un conducteur de caravane, qu'il

Nos précédentes observations pourront en quelque sorte nous préparer au grand voyage de caravane que nous allons entreprendre, à l'aide d'Hérodote, dans les déserts et les sables. A cet effet nous transcrirons du quatrième livre de son histoire le chapitre 181 jusqu'au 185[e] en entier.

« Jusqu'ici, les peuples dont j'ai parlé sont les Libyens nomades, qui habitent les bords de la mer. En remontant dans l'intérieur des terres on trouve la partie de la Libye qui nourrit les bêtes féroces (Biledulgerid); et au-delà de cette contrée, est une vaste ceinture de sables qui s'étend de Thèbes d'Égypte jusqu'aux colonnes d'Hercule. De dix en dix jours de marche au milieu de ces sables, on rencontre des tertres couverts de monceaux de sel en gros fragments; et du sommet de chacun de ces tertres jaillit, au milieu du sel, une source d'eau fraîche et douce. Autour de ces sources vivent quelques nations qui sont les derniers des habitants de la Libye du côté du désert, et au-delà de la contrée habitée par les bêtes féroces. La première de ces nations, à peu près à dix journées de Thèbes,

---

pria de lui vendre une coupe pleine d'eau. Ils convinrent du prix de 10,000 ducats; mais de cette manière le vendeur étant privé de boisson, tous les deux moururent de soif. »

est celle des Ammoniens, chez laquelle se voit le temple du Jupiter Thébain ; car c'est à Thèbes que l'on a élevé, comme je l'ai dit, la statue de ce dieu à face de bélier. Les Ammoniens possèdent aussi une source dont les eaux sont tièdes le matin, plus fraîches vers l'heure du marché, tout-à-fait froides à midi, et ils s'en servent alors pour arroser leurs jardins. Lorsque le jour commence à baisser, la fraîcheur des eaux diminue jusqu'au coucher du soleil où elles deviennent tièdes : enfin elles s'échauffent graduellement et la chaleur augmente de plus en plus; vers le milieu de la nuit elles entrent en ébullition ; après minuit elles se refroidissent peu à peu jusqu'au lever de l'aurore. On appelle cette source, *la Fontaine du Soleil.*

« Après avoir dépassé les Ammoniens, à dix autres journées de marche, on rencontre, dans cette même enceinte de sables, un tertre de sel semblable à celui des Ammoniens, et de l'eau près de laquelle sont des habitations. Cette contrée porte le nom d'Augila, et les Nasamons y viennent pour se procurer des dattes.

« A partir d'Augila, et encore après dix journées de marche se trouve un nouveau tertre de sel, de l'eau et un grand nombre de palmiers qui portent des fruits, comme dans les autres contrées que je viens de décrire. Le peuple

qui habite celle-ci porte le nom de Garamantes, nation forte et nombreuse. Elle est dans l'usage de répandre de la terre végétale sur la croûte de sel qui couvre le sol, et c'est de cette manière qu'elle sème et récolte des grains. Le chemin le plus court pour aller du pays des Garamantes chez les Lotophages est de trente jours de marche.

C'est aussi dans cette contrée qu'il y a des bœufs qui paissent à reculons, à cause de la direction de leurs cornes saillantes en dehors de leur tête, et qui s'enfonceraient dans la terre s'ils marchaient devant eux en paissant. Du reste ces animaux ne diffèrent en rien des autres bœufs, si ce n'est par la souplesse et l'épaisseur de leur peau. Les Garamantes vont sur des quadriges à la chasse des Troglodytes éthiopiens, qui sont de tous les hommes dont nous avons entendu parler les plus légers à la course. Ces Troglodytes se nourrissent de serpents, de lézards et de toutes sortes de reptiles. Leur langage ne peut se comparer à aucun autre, et ne consiste qu'en un sifflement assez semblable à celui des chauves-souris.

« A dix journées de marche des Garamantes, on trouve un autre tertre de sel, de l'eau et la peuplade des Atarantes. C'est la seule du monde à ma connaissance, dont les individus ne soient pas distingués par un nom propre. Celui d'Ata-

rante est commun à tous, et personne n'en porte d'autre. Ils maudissent le soleil au moment où il se lève sur leur horizon, et se répandent en injures et en imprécations contre cet astre dont les rayons brûlent et dessèchent eux et la contrée qu'ils habitent. Plus loin, et toujours à dix journées de marche, un autre tertre de sel se présente, et fournit de l'eau; les environs en sont également habités. Près de ce dernier est la montagne à laquelle on a donné le nom d'Atlas. Ce mont étroit et de forme circulaire a une telle élévation qu'il est impossible, à ce que l'on assure, d'en voir les sommets que les nuages n'abandonnent jamais, ni pendant l'été, ni pendant l'hiver. Les naturels du pays prétendent que l'Atlas est une colonne du ciel.

« Les peuples qui habitent les flancs de la montagne en ont tiré le nom d'Atlantes. On assure qu'ils ne mangent rien de ce qui a eu vie, et qu'ils ne font jamais de rêves.

« Je viens de rapporter les noms des nations, y compris celle des Atlantes, qui vivent dans la zone de sables dont j'ai parlé; mais je ne puis pas donner ceux des nations qui sont au-delà. Je sais seulement que cette zone s'étend jusqu'aux Colonnes d'Hercule et même plus loin, enfin que l'on y trouve une mine de sel (ἁλὸς μέταλλον), de dix jours de marche : les habitants

s'y construisent des maisons avec des fragments de sel, ce qui prouve que, dans cette partie de la Libye, il ne tombe jamais d'eau du ciel, car ces murs ne pourraient subsister s'il venait à pleuvoir. La couleur du sel que l'on tire du sein de la terre est tantôt blanche, tantôt rouge. Au-delà de cette zone, en allant au Midi, et en s'enfonçant dans l'intérieur de la Libye, on ne rencontre plus qu'un désert, sans eau de source, sans pluie, entièrement dépourvu de bois, et où ne vit aucun animal. Le sol même est privé d'humidité. »

C'est jusqu'ici que nous accompagnerons Hérodote. Il est presque impossible de méconnaître dans ces relations la description d'une route de caravanes, quoique aucun de ses commentateurs ne l'ait encore dit.

Je suis convaincu que la plus grande partie de mes lecteurs partageront sans autre preuve mon avis, s'ils ont quelques notions générales sur le commerce intérieur de l'Afrique et la manière d'y voyager. Mais, pour plus de clarté, nous ajouterons les observations suivantes :

1° Le chemin parcourt sans interruption des déserts qui ne peuvent être visités que par des caravanes. C'est à celles-ci que l'on doit les données portées en Égypte et recueillies par Hérodote.

2° Les termes de voyage sont tous indiqués

comme pour des routes de caravanes, les distances mesurées par journées, les haltes fixées dans les endroits où il y a de l'eau douce.

3° Hérodote ne fait pas non plus mystère des sources auxquelles il a puisé; il en appelle plusieurs fois au témoignage des Libyens (1) qui exécutaient ces voyages de caravanes, et qui étaient sans doute venus en Égypte de la manière ordinaire.

4° Aujourd'hui encore, le chemin désigné par Hérodote est suivi, sauf quelques faibles déviations dont les raisons sont faciles à indiquer, preuve bien concluante pour celui qui connaît l'immutabilité de ces routes commerciales.

Mais si l'on demandait pourquoi Hérodote n'a pas fait une mention expresse des caravanes, je ne saurais répondre autre chose sinon qu'il le croyait inutile à sa tâche, celle de rassembler des notions géographiques. Des hommes qui ont beaucoup voyagé finissent par se familiariser tellement avec une foule d'idées et de connaissances, qu'ils s'imaginent pouvoir les supposer dans d'autres.

En admettant que nous ayons devant nous la description d'une route de caravanes en Afrique,

(1) Hérodote, IV, 173, 187.

il se présente naturellement la question : Quelle route est-ce, et où conduit-elle ?

Nous répondrons sans hésitation que les données d'Hérodote contiennent la description de la route commerciale entre la haute Égypte et le Fezzan; entre Carthage et ces pays, et probablement encore au-delà jusqu'aux pays du Niger.

En partant d'Égypte cette route traverse le désert de la Thébaïde, conduit jusqu'au temple d'Ammon, ensuite par une partie du désert de Barca et les régions arides des monts Harudsch, au Fezzan, d'où elle semble enfin se perdre dans les royaumes actuels de Kaschna et de Bornou.

La première de ces routes, Hérodote l'a décrite, station par station. Mais quoiqu'on puisse en général la déterminer avec beaucoup de certitude, il reste cependant des difficultés pour la distance de quelques stations. On peut soupçonner que plusieurs places intermédiaires ont été omises, ce qui ne tient probablement pas à la négligence de l'auteur, mais à celle des voyageurs qui lui fournissaient des renseignements. Ceux-ci visaient, je crois, à donner à toute la route une telle régularité qu'il y eût tous les dix jours un lieu de repos qui renfermât en même temps quelque curiosité. Mais ce n'est qu'un commentaire exact sur les paroles d'Hérodote, qui peut contenir les

preuves de ces données, et elles sont d'autant plus faciles à fournir que la route décrite par le père de l'histoire a été aussi visitée et décrite par un voyageur moderne (1).

Notre point de départ est Thèbes, capitale de la haute Égypte. Toutes les distances qu'Hérodote donne des contrées ou peuples de l'Afrique intérieure sont calculées à partir de cette ville. Thèbes fut anciennement le rendez-vous des caravanes, comme l'est aujourd'hui le Caire. Ce changement a nécessairement modifié un peu la direction de la route du désert, comme allant plus au Nord.

Le premier terme du voyage est le temple de Jupiter Ammon. On voit la destination qu'avait ce grand oracle, et on conçoit la raison pour laquelle ce temple était placé au milieu d'un désert dont les dangers devaient écarter le voyageur le plus intrépide. La cupidité de la caste sacerdotale connaît trop bien ses intérêts pour attendre de quelques aventuriers arrivés heureu-

(1) Le voyage de M. Hornemann s'écarte seulement en ce point de cette route, qu'elle ne part pas de Thèbes, mais de la capitale moderne, le Caire, et qu'elle se dirige jusqu'à Ammonium plus au Nord. Les derniers voyageurs qui ont parcouru cette route en partie, tels que Lyon, Caillaud, Edmonstone et Minutoli, seront cités en temps et lieu.

sement autant de bénéfices qu'elle en peut tirer des légions de curieux repoussés par la crainte du voyage de ce désert! Ces entraves sont maintenant levées. Le temple de Jupiter Ammon était un sanctuaire, mais en même temps un caravanserai pour les voyageurs qui venaient de la Nigritie, et pour ceux qui allaient de l'Afrique septentrionale en Égypte. Combien de présents ne devaient pas offrir la curiosité ou bien la pieuse gratitude des riches marchands, sur le point d'entreprendre un voyage périlleux par ce désert redouté, ou qui, venant d'Afrique, voyaient ici le terme prochain d'une heureuse traversée!

Retrouver ce temple, telle a été la tâche favorite des derniers investigateurs; et leurs efforts ne sont pas restés infructueux. Déja deux de nos premiers voyageurs avaient atteint ce but. Browne découvrit le premier les ruines du temple d'Ammon, et ses relations furent en partie confirmées, en partie développées par Hornemann (1). Tous deux, sur la simple vue des ruines, la seule chose qui leur fût permise par les circonstances et la jalousie soupçonneuse des habitants, s'accordèrent à prendre le Siwah mo-

(1) Voyez Browne *Travels*, etc., p. 23; Hornemann, p. 18.

derne pour l'Ammonium antique. L'emplacement indique tout ce qu'en rapportaient les auteurs anciens. Leurs déterminations topographiques d'Ammonium conduisaient au même résultat (1). Les relations du dernier voyageur, le général Minutoli, qui ne s'est pas borné à examiner les lieux, mais qui en a aussi dessiné et levé des plans, ont mis fin à toute incertitude.

Ammonium nous est présenté dans l'antiquité non-seulement comme temple, mais comme un petit état fondé en commun par des Égyptiens et des Éthiopiens, et gouverné par un chef ou roi particulier (2). Cette origine et sa population nombreuse sont constatées par une foule de catacombes et par les restes des momies dont les collines voisines sont couvertes (3). L'oasis elle-même est d'une étendue moyenne. Le sol fertile a, d'après l'évaluation de Minutoli, plus de trois lieues de longueur, mais nulle part plus d'une lieue de largeur (4). Le Siwah moderne

(1) Rennel, *Geography of Herodotus*, p. 576.

(2) Hérodote, II, 32, 42.

(3) Minutoli, p. 171. Leur nombre est bien plus grand qu'on ne l'avait cru. Plusieurs d'entre elles sont peintes et munies d'hiéroglyphes; elles portent tout-à-fait le caractère égyptien.

(4) *Ibid.*, p. 88.

AIRE
AMMONIUM
ou de
SIWAH

a. Ruines du Temple d'Ammon.
b. Débris de l'ancien mur d'enceinte
c. La source du Soleil
d. Autre Source.
e. Bois de Dattiers.

forme encore un état de ce genre, composé de quatre ou cinq villes, dont la plus considérable, nommée Kébir, est régie par des sheiks ou chefs particuliers; ce n'est que depuis peu qu'elle a été rendue tributaire du souverain actuel d'Égypte qui fit faire une expédition contre elle (1). On voit encore le château des anciens princes ou dynastes, qui, appelé aujourd'hui Shargieh, a été décrit et dessiné par Minutoli (2). Il se trouve à trois cent vingt pas de l'entrée de l'ancien temple, dont la porte principale donne sur Kébir.

La ruine de l'ancien temple est nommée par les habitants *Birbé* (temple), mais plus souvent *Umebeda* (3). Elle est éloignée environ d'une lieue de Kébir, et placée entre le village Schargieh et une montagne qui renferme les carrières d'où l'on a tiré les matériaux de construction. Les restes du temple même sont divisés en deux parties, en une espèce de *pronaos* ou vestibule extérieur, et en une pièce d'intérieur, le sanctuaire proprement dit. Le mur de derrière, au Sud, a entièrement disparu; il est donc impossible de déterminer l'étendue primitive du tem-

(1) Minutoli, p. 93. Ceci est arrivé l'an 1820.

(2) *Ibid.*, p. 165, 167. Et la copie, tab. XI, fig. *a*.

(3) *Ibid.*, p. 95, etc. Voyez aussi le plan qui y est joint.

ple. L'édifice ne peut cependant pas avoir été fort grand, quoiqu'il soit certain qu'il a été plus vaste autrefois (1). La construction, ainsi que la forme de l'édifice, correspondent avec celles de l'Égypte ancienne.

Les murs sont en pierres de taille. Tout le temple était couvert en dedans et en dehors de sculptures et d'hiéroglyphes, qui n'ont pas été conservés partout également bien (2). Les espaces entre les hiéroglyphes sur les parois et sur le plafond étaient peints; la couleur verte et bleue s'est très-bien conservée. Les sculptures, semblables à celles de Thèbes, montrent les traces du culte d'Ammon, sans oublier la procession et la nef sacrée; le reste du temple, à la mode égyptienne, était entouré d'un mur circulaire qui séparait le sanctuaire de la place moins sacrée. Le mur était d'une épaisseur considérable et en pierres de taille; on n'en revoit pas les moindres vestiges au-dessus de la terre, mais

---

(1) Que l'ancien temple d'Ammon n'était que d'une moyenne grandeur, voilà ce qui est suffisamment constaté par l'éditeur de Minutoli, M. le professeur Toelken, et par des documents de l'antiquité. Minutoli, p. 169. Voyez le plan, les dessins, tab. VI—X.

(2) Nous en devons la copie exacte à M. de Minutoli, ainsi que l'explication détaillée à son savant éditeur, qui lui a consacré tout le 6e chapitre de son ouvrage, p. 100—162.

on reconnaît encore la direction qu'il suivait. Aux angles seulement, les pierres de taille ont gardé leur première position, et marquent l'étendue de toute l'enceinte. Elle a soixante-dix pas de long sur soixante-six de large, et ses flancs sont assez bien orientés d'après les points cardinaux (1). On découvre en dedans de ce mur les traces d'un autre mur qui, à en juger par ses ruines, semblait former diverses cloisons de séparation ; mais voilà où s'arrêtent nos conjectures.

Au Sud du temple, à la distance d'une demi-lieue environ, s'élance d'un bois de dattiers la source du Soleil, jadis consacrée au dieu Ammon : elle prend la forme d'un lac (2), long d'environ trente pas et large de vingt. On lui donne six toises de profondeur ; mais son eau est si claire, qu'on en voit sortir une foule d'ébullitions comme d'une marmite bouillante. La température de l'eau change : elle est la nuit plus chaude que le jour, et fume d'ordinaire un peu de grand matin. C'est probablement une source chaude, dont on n'aperçoit pas la température naturelle le jour à cause de la chaleur ardente du soleil. Un petit ruisseau après s'être dé-

(1) Minutoli, p. 166.
(2) *Ibid.*, p. 96, 164.

taché du lac se joint à une autre source, qui jaillit également du sein de ce bois de palmiers, et se dirige ensuite vers la ruine du temple, dans le voisinage de laquelle elle forme à présent un marécage, probablèment parce que les anciens courants sont bouchés. La haute culture de l'oasis se montre encore aujourd'hui dans la grande abondance de dattes, de grenades et autres fruits; mais ce que l'on y récolte le plus, ce sont des dattes d'un goût exquis. Les habitants racontent que, dans les bonnes années, toute la place en est couverte; ils obtiennent tous les ans de cinq à neuf mille charges de chameau, comptées chacune à trois quintaux; aussi paient-ils actuellement leur tribut en dattes (1). Ils ne manquent pas de bétail; cependant le chameau ne prospère pas chez eux, probablement à cause de l'humidité du sol : ce qui fait qu'ils n'exportent pas eux-mêmes leurs produits, mais que les étrangers viennent les chercher (2); leur existence dépend donc du passage des caravanes. A côté de l'oasis, la nature a établi un grand magasin de sel (3). Des masses considérables s'en détachent tous les jours; il y a des endroits

(1) Minutoli, p. 89.
(2) *Ibid.*, p. 90, 91.
(3) *Ibid.*, p. 174, 175.

qui, dans l'espace d'une demi-lieue, sont tellement couverts de sel, qu'ils ressemblent à un champ de glace, et au milieu de ces couches salsugineuses jaillissent quelquefois des sources d'eau douce. Le sel, qui est très-bon, était déja gardé anciennement comme plus pur et plus sacré que tout autre. Chaque année, à un jour fixe, le même où la grande caravane part pour la Mecque, les habitants font leur récolte de sel. L'analyse chimique de ce minéral en a confirmé la bonté (1).

Ainsi tous ces indices affirment que Siwah est l'ancien Ammonium; mais une difficulté se présente, savoir la distance de dix journées qu'Hérodote met entre Ammonium et Thèbes (2). Comme nous connaissons la position de Siwah aussi bien que de Thèbes, on peut déterminer avec certitude la distance des deux

---

(1) Elle a été faite par M. le professeur John. MINUTOLI, p. 179. Selon lui, c'est un mélange de plâtre avec 10 à 20 p. c. de sel à cuire.

(2) RENNEL, *Geography of Herodot.*, p. 577, chercha à lever ce doute en s'appuyant sur la version d'Hérodote, qui parle de la distance jusqu'au territoire des Ammoniens, et non jusqu'au temple d'Ammon. Mais comme les Ammoniens n'habitaient que la contrée circonvoisine du temple, ou cette oasis d'une très-médiocre étendue, je ne vois pas en effet ce que l'on gagne par là.

villes, qui s'élève à plus de cent soixante lieues. Or, comme les journées des caravanes ne peuvent être évaluées qu'à sept ou huit lieues, il faut en inférer que ce voyage n'exige pas dix jours, mais vingt, ce qui fait le double.

Mais même en supposant que Siwah ne fût pas Ammonium, et qu'il fallût placer cette dernière ville plus près de Thèbes (1), cela ne conduirait pas à un bon résultat, vu que la distance de la station suivante ne s'accorderait plus, tandis que maintenant elle est tout-à-fait exacte, comme nous allons le voir tout à l'heure. Il est plutôt à présumer qu'on a omis ici une station de dix journées, ce qui lève aussitôt toute difficulté. Cette station peut aussi être déterminée avec la plus grande vraisemblance. Le chemin de Thèbes à Ammonium doit mener d'abord à la grande oasis el Wah, où la nature elle-même a formé une station semblable pour les caravanes. Que le chemin ordinaire à Ammonium passait par cette oasis, résulte d'un autre passage d'Hérodote (2), où il fixe la distance de Thèbes à sept journées. La grande oasis vient de sortir avec ses monu-

---

(1) Belzoni croit l'avoir trouvée dans la petite oasis qu'il visita la première (*Narrative*, p. 408); hypothèse qui, depuis le voyage de Minutoli, n'a pas besoin d'être réfutée. Belzoni était un voyageur plus heureux et hardi que savant.

(2) Hérodote, III, 26; Strabon, p. 1168.

ments, jadis inconnus, de son obscurité, depuis que Caillaud (1) et Edmonstone (2) l'ont visitée et décrite.

On l'a divisée en deux parties, que l'on regarde comme deux oasis différentes parce qu'elles sont séparées entre elles par un terrain aride de trente lieues. On les distingue d'après leurs endroits principaux : l'orientale, la véritable grande oasis, renferme la ville d'el Karghé ; l'occidentale el Dakel. Il paraît qu'anciennement ces deux oasis n'en faisaient qu'une (3), et encore aujourd'hui il se trouve entre elles des traces de demeures, même des restes d'un temple près d'el Amur. Elles abondent en monuments : sur l'orientale le temple principal d'el Karghé, dont nous devons le plan et les copies à Caillaud (4); sur l'occidentale, le temple d'el Hadjer et quelques autres d'une moindre étendue.

La distance de Thèbes, indiquée par Hérodote et

---

(1) Caillaud, Voyage à l'oasis de Thèbes. Paris, 1813.

(2) *A Journey to two of the oases of Upper Egypt, by* Sir Archibald Edmonstone. Lond., 1823.

(3) Strabon (p. 1168) ne distingue que trois oasis en Libye, la grande, la petite et celle d'Ammon. Il est donc évident qu'il joignait l'occidentale avec la grande oasis ; du reste, aucun autre écrivain ancien ne l'en a séparée.

(4) Caillaud, tab. XV—XVIII.; Edmonstone, tab. VI, qui donne aussi les vues des autres temples.

confirmée par Strabon, s'accorde parfaitement, et montre qu'il est question de journées de caravanes. De Thèbes à l'oasis allaient deux chemins: l'un plus au Nord et plus court en partant d'Abydus; l'autre plus au Sud de Latopolis (1). Le premier compte, selon Caillaud, quarante-deux, l'autre, cinquante-deux lieues jusqu'à la ville principale d'el Karghé, qui est sans doute la ville Oasis d'Hérodote. La dernière route semble avoir été primitivement la plus fréquentée. Sept à huit lieues forment d'ordinaire une journée de caravane. Mais à Siwah même, la distance de cet endroit à el Karghé était évaluée à douze journées (2). Ainsi en ajoutant à peu près une journée pour le chemin à travers l'oasis, on obtient la somme de vingt journées, ou le double de l'indication d'Hérodote pour la distance de Thèbes à Siwah. La grande oasis, située au milieu du chemin, est d'ailleurs encore à présent la station des caravanes, tant de celles qui vont à Siwah que de celles qui se dirigent au Sud vers le Soudan et le Darfur (3); et si dans leurs temples, comme on a tout droit de le présumer, le culte d'Ammon était généralement établi, cela peut

(1) Caillaud, tab. X, etc., p. 46.
(2) Hornemann, p. 150.
(3) Caillaud, p. 50. Edmonstone, p. 126.

être la raison pourquoi on omit de citer la station ; il se peut encore qu'on n'en parla pas, parce que l'oasis faisait partie dee la Thébaïde, et que le grand voyage du désert ne commence qu'en ce lieu, ou bien parce qu'il ne s'y trouve pas de tertre de sel comme dans les autres stations.

Quelle que soit la cause de cette erreur, il ne peut pas y avoir de doute sur le fait même. Siwah reste la place du temple d'Ammon, où notre caravane va prendre quelque repos avant de continuer son voyage.

En quittant les bois élevés de palmiers et les bosquets sacrés de Jupiter Ammon, on voit disparaître les dernières traces de la nature végétale et animée; le désert méridional de Barca nous ouvre des plaines dépourvues d'eau, entrecoupées seulement de collines arides (1).

Ce chemin se prolonge pendant dix jours, jusqu'à ce que se montrent enfin les bois de dattiers d'Augila, et que la caravane épuisée arrive à une de ces îles fertiles créées par la nature, d'une main avare, dans les sables de l'Afrique.

Augila est connu dans la géographie ancienne et moderne; c'est encore aujourd'hui la capitale d'un district qui comprend deux autres en-

(1) Voyez la description de la route dans HORNEMANN, p. 36, etc.

droits (1). Le voyage de Siwah à Augila fut fait par Hornemann en neuf fortes journées (2), lesquelles, comptées comme dix ordinaires, confirment la distance indiquée par Hérodote. Cette ville ne doit pas sa réputation à sa grandeur, ni à quelque autre curiosité, mais aux caravanes qui, allant de l'Afrique occidentale au Caire, viennent s'y reposer (3); même actuellement une partie de ses habitants se livre exclusivement aux voyages de caravanes (4). C'était de plus une place principale du commerce des dattes, que l'on y trouvait et qu'on y trouve encore actuellement en grande quantité et d'une qualité exquise (5).

Hérodote rapporte que les Nasamons placés autour des Syrtes y allaient tous les ans pour faire leurs provisions de dattes (6). Aujourd'hui les Arabes de Bengasi y transportent des mêmes contrées, leur froment et leur orge (7). Les renseignements donnés par Minutoli qu'il reçut

(1) Mojabra et Mélédila, Hornemann, p. 46.

(2) Hornemann, l. c. Les géographes arabes évaluent aussi la distance à dix journées (p. 154). L'indication d'Hérodote est donc généralement adoptée en Afrique.

(3) Leo, p. 246; *Proceedings*, etc., p. 289.

(4) Hornemann, p. 44.

(5) Leo, l. c.; *Proceedings*, etc., p. 289.

(6) Hérodote, IV, 182.

(7) Hornemann, p. 48.

des Augiléens réfugiés à Siwah, ont confirmé tous ces points (1). A les entendre, le district d'Augila est éloigné de dix journées de Siwah. Il n'a pas tout-à-fait une lieue et demie de longueur, une lieue de large, et ne contient que deux villages. Les habitants font un commerce avec les caravanes qui passent, et y prennent surtout part comme conducteurs de chameaux ou marchands.

Le voyageur le plus moderne qui ait séjourné lui-même à Augila, Pacho, enlevé trop tôt au monde, ne reproduit pas seulement ces relations, mais il en étend encore le cercle (2). Selon lui, Augila n'a qu'une seule source, nommée *Sibilleh*, laquelle est donc celle d'Hérodote; il n'y a point de ruisseaux connus à Siwah qui répandent l'eau et la fertilité.

Le triste pays placé au milieu des déserts force ses habitants d'entreprendre des excursions lointaines pour se procurer ce dont ils manquent.

---

(1) Minutoli, p. 172. La moitié des habitants s'était sauvée pour se soustraire au tribut que la régence de Tripoli voulait lui imposer, et avait établi sa demeure dans les catacombes de Siwah.

(2) Pacho. *Relation d'un voyage dans la Marmarique, la Cyrénaïque*, etc., p. 276.

Nous devons ce paragraphe et cette note inédits à la bonté de l'auteur. (*Note du traducteur.*)

A peine sortis de l'enfance, on les voit porter leurs yeux sur la voûte du ciel, et les anciens du lieu les instruisent dans l'astronomie. Des enfants nus, encore dans les bras de leurs mères, lèvent déja les mains vers le ciel, et balbutient les noms des astres qui doivent un jour leur servir de guides. Ils se dirigent d'abord vers Bengasi pour y chercher leurs vivres, ou vers Siwah et la vallée fertile du Nil, pour vendre en Égypte le miel des montagnes de Barca, et le peu de plumes d'autruche, produit de leurs chasses. Ce n'est que dans un âge plus avancé qu'ils visitent les grands déserts du Midi, la vaste vallée du Soudan, en général les pays et les villes de l'Afrique centrale. Ils mettent plusieurs années à faire ces voyages. Tout dans ces contrées est absolument dans le même état que c'était il y a un grand nombre de siècles. Ceci vient donner une nouvelle force aux renseignements d'Hérodote.

Mais qui nous dit où demeurent les Garamantes chez lesquels nous sommes sûrs de rencontrer des sources d'eau? Quelle direction prendrons-nous pour ne pas nous égarer dans le désert.

Le nom de Garamantes seul ne saurait nous guider, car il a une signification trop étendue chez les anciens géographes, et désigne un peuple de l'Afrique intérieure, très-répandu depuis le pays

des dattes jusqu'au Niger, et à l'Est jusqu'en Éthiopie (1). C'est donc avec raison qu'Hérodote appelle les Garamantes un grand peuple. Il s'agit maintenant de décider où habitent ses Garamantes. Heureusement le père de l'histoire a eu soin de nous mettre, autant que possible, sur la voie.

Les Garamantes, dit-il, demeurent vers le Sud au-dessus des Psylles. Le plus court chemin de chez eux pour se rendre auprès des Lotophages est de trente journées (2).

Cette double destination permet d'indiquer avec assez de certitude la contrée où se trouve le lieu de repos le plus proche. Les Psylles habitaient, d'après les indications mêmes d'Hérodote, au milieu des Syrtes, dans les environs du Mésurate actuel, entre les Lotophages et les Nasamons, lesquels Nasamons avaient occupé ce pays depuis que les Psylles, ou plutôt une partie de cette nation, avaient péri, par manque d'eau, dans une expédition entreprise dans l'intérieur de l'Afrique (3).

Ce renseignement nous conduit nécessairement dans le Fezzan moderne, le Phazania antique,

(1) Cellar., *Geogr. ant.*, II, p. 944.
(2) Hérodote, IV, 174 et 183.
(3) *Ibid.*, IV, 173.

premier pays habité au Sud, placé au-dessus de cette contrée. Mais l'indication qu'il y avait trente journées de là jusqu'aux Lotophages confirme la première donnée d'une manière irrécusable. Les demeures des Lotophages étaient, comme nous l'avons dit plus haut, à l'Ouest des habitations des Psylles, depuis Tripoli jusqu'à la petite Syrte. Si le centre de leur pays et Zuila, la station ordinaire des caravanes arrivant d'Égypte près de Germa, capitale de l'ancien Phazania, forment les deux termes de voyage, la distance comprend le nombre de journées indiquées, comme nous aurons bientôt occasion de le montrer lorsque nous donnerons une description plus détaillée de cette route.

Ce n'est aussi que dans les derniers temps qu'il a été répandu un vive lumière sur le Fezzan, le pays des Garamantes.

Si Hornemann y fit déja avant cette époque un séjour de six mois, il ne parle pas de la partie méridionale qu'il ne vit que plus tard. Celle qu'il nous importe de connaître n'a été décrite et visitée que par le capitaine Lyon. Mais il ne faut pas croire que le Fezzan soit une oasis d'une faible étendue : c'est un district assez vaste, d'environ cent trente-cinq lieues de long, du Nord au Sud, et de cinquante à soixante-cinq lieues de large. La première question qui se présente c'est de

savoir où il faut chercher la station dont parle Hérodote, et où se trouvent les indices qu'il nous offre.

C'est encore le même endroit où est placé le lieu de repos des caravanes venant d'Égypte et du Soudan, comme nous l'apprennent Hornemann et Lyon ; savoir, la ville et les environs de Zuila, près des frontières orientales du pays, ainsi donc le lieu de repos assigné par la nature. La latitude de Zuila a été fixée par Lyon, en prenant l'élévation du soleil à 26° 11′ 48″ Nord ; la longitude comme dans Rennel à 16° 50′ de Greenwich (1). Non loin de Zuila près de Traghan, sont les sources d'eau douce, les seules qu'il y ait dans le Fezzan, au dire de Lyon (2). (Partout ailleurs, il faut creuser douze à vingt pieds dans la terre pour rencontrer de l'eau.) C'est aussi dans le voisinage de Zuila qu'on voit le grand champ de sel de Mafen, qui s'étend sept lieues de l'Ouest à l'Est (3).

La distance entre Zuila et Murzuk, capitale actuelle, est de deux fortes journées, tandis que,

(1) *Narrative*, p. 219. Rennel a placé la latitude sur sa carte presque d'un degré plus au Nord.

(2) Ces sources sont au nombre de trois. *Narrative*, p. 270.

(3) *Narrative*, p. 257. Il ressemblait à un champ brûlé par la lave. Ce n'est qu'avec peine qu'on y avait tracé un sentier.

selon Rennel (1), Zuila est à peine à une journée de l'ancienne capitale Germa. Tout concourt pour désigner le local indiqué par Hérodote. D'ailleurs la contrée de Zuila et de Germa fut autrefois le principal siége du commerce qui s'est maintenant porté à Murzuk, et cela à un tel point qu'aujourd'hui même le négoce du Fezzan dans l'Afrique intérieure est appelé le négoce de Zuila (2).

Mais la difficulté qui s'est présentée dans les données d'Hérodote pour Thèbes et Ammonium se reproduit en cette occasion. La distance d'Augila au Fezzan est trop grande pour que le voyage puisse s'effectuer en dix jours. La caravane à laquelle Hornemann s'associa, tout en faisant des journées plus longues, en employa néanmoins seize pour aller jusqu'à Temissa, premier village du Fezzan, et en mit encore un de plus pour atteindre Zuila. Mais les géographes arabes évaluent la distance de Zuila jusqu'à Augila à vingt journées, ce qui semble aussi s'accorder avec la marche habituelle des caravanes (3). Il

(1) Sur la carte de Lyon, Germa a été placé bien plus au Nord-Est, mais sans motif. Lui-même n'a pas été sur les lieux. Rennel a exposé ses raisons dans *Geography of Herodotus*, p. 615.

(2) Hornemann, p. 69.

(3) Hartmann, *Geogr. Edrisii*, p. 158; *Proceedings*, p. 197.

en est donc ici de même que pour la distance entre Thèbes et Ammonium, c'est-à-dire qu'on trouve le double de l'indication d'Hérodote. Comme il ne peut cependant pas y avoir de doute pour la détermination des deux points aboutissants d'Augila et du Fezzan, il faut supposer qu'une station du milieu a été omise; ce qui devient d'autant plus vraisemblable qu'elle se laisse démontrer aussi bien pour ce chemin que pour la route entre Thèbes et Ammonium.

Les géographes arabes placent au milieu du chemin, entre Augila et Zuila, à dix journées l'un de l'autre, l'endroit nommé Zala (1). Hornemann arriva dans la vallée arrosée et fertile qui renferme Zala, le neuvième jour d'un voyage pénible; mais la marche de la caravane se dirigea par la partie méridionale de la vallée (2); de sorte qu'elle laissa la ville, ou du moins l'emplacement où elle était située (car le nom même paraît s'être perdu) (3), à environ une demi-journée au Nord.

Qu'on adopte cette explication ou une autre, le chemin à prendre par notre caravane ne reste

(1) Edrisi, l. c. Voyez aussi la carte de Rennel; *the Rout of Hornemann*, où la position de Zala et la distance des deux points se trouvent exactement indiquées.

(2) La vallée fertile que Hornemann (p. 55) décrit est sans doute la vallée de Zala, quoiqu'il n'en dise pas le nom.

(3) Hornemann ainsi que Hadgee Abdallah (*Procee-*

aucunement douteux, puisque nous connaissons d'une manière positive le terme du voyage. Jusqu'ici la caravane s'était dirigée presque tout-à-fait vers l'Ouest; à présent qu'elle doit pénétrer dans le cœur de l'Afrique elle se porte plus vers le Sud, en suivant néanmoins toujours d'un côté la route de l'Ouest.

Enfin nous quittons Augila après avoir repris de nouvelles forces. En laissant derrière nous les bois de palmiers, rien ne se présente à nos yeux, si ce n'est la voûte du ciel et la plaine de sable (1).

Jamais le son d'un être vivant ni le murmure d'une feuille n'interrompent ici le silence funèbre de la nature. Des oiseaux étouffés marquent la direction que vient de prendre le simoun brûlant; le ciel semble être en feu, et des colonnes de sable, soulevées par le vent, passent dans la plaine comme des nuages de brouillards (2).

---

dings, p. 197) ne connaissent pas le nom de cet endroit.

Pacho (p. 307) ne fixe la distance d'Augila à Zuila, d'après l'itinéraire qui lui a été communiqué, qu'à quatorze journées; mais il s'entend bien que l'indication de Hornemann, fondée sur l'expérience, doit être ici décisive. (*Note inédite.*)

(1) Hornemann, p. 51.

(2) Celui qui désire lire une description plus détaillée de ces

Jusque dans les endroits où la vallée fertile de Zala semble promettre une plus heureuse végétation, l'espérance est douloureusement frustrée. Le désert le plus aride, traversé par les monts Harudsch (1), reçoit le voyageur, et ce n'est qu'après une marche de dix jours que ces dangers se trouvent surmontés. L'autruche gigantesque reparaît; on revoit folâtrer des troupeaux d'antilopes qui annoncent l'approche de contrées plus hospitalières (2).

C'est ainsi que nous arrivons au Fezzan, ou le

---

redoutables phénomènes du désert, n'a qu'à consulter Bruce, IV, page 584, et *Proceedings*, p. 195. La description d'une caravane surprise par le simoun se trouve dans Lyon, qui en fit lui-même l'expérience (*Travels in northern Africa*, p. 85, 94, tab. VII). Le silence de mort qui régnait dans ce désert, lui parut aussi la chose la plus lugubre. « Rien, dit-il, n'est plus épouvantable que ce silence. Souvent je m'éloignais la nuit à un tel point de la caravane, que le bruit des chevaux et des chameaux n'arrivait pas jusqu'à moi; j'éprouvais alors une sensation indéfinissable lorsque j'entendais le sifflement du vent dont le choc venait frapper mon corps » (p. 347).

(1) Ces montagnes arides, où la nature semble entièrement éteinte, sont divisées en noires et blanches, et ont été décrites pour la première fois par Hornemann. Les noires étaient déja connues des Romains sous le nom de *mons ater*. Pline, V, 5.

(2) *Proceedings*, l. c.; Hornemann, p. 55.

pays des Garamantes. Les habitants, nous dit Hérodote, se livrent à l'agriculture en mettant de la terre végétale sur le sel! Le Fezzan offre en général, au rapport de Lyon, un sol sablonneux et stérile; ce n'est qu'à l'aide d'engrais qu'on parvient à en faire quelque chose (1). Il est certain que le sel remplace l'engrais, et que la grande plaine de Mafen, remplie de ce minéral, en fournit abondamment. Rien n'empêche donc d'ajouter une entière foi au récit d'Hérodote; si cependant on voulait le révoquer en doute, la relation de Lyon offre encore une indication presque plus vraisemblable : car, selon lui, le Fezzan est, dans quelques endroits, très-riche en argile blanche (2). Pour rendre le sol labourable, ils mêlent le sable à l'argile, comme chez nous dans différents pays, on le mêle à la marne. Il saute aux yeux combien il était facile aux gens inexpérimentés de confondre cette matière avec le sel.

Quant aux bœufs avec des cornes inclinées en avant, j'ai cherché en vain quelques éclaircissements plus détaillés auprès de nos natura-

(1) *Narrative*, p. 271.

(2) *Ibid.*, p. 272, *white clay*. Quand même ce ne serait pas l'argile blanche, mais la grise, il n'aurait pas été moins facile de la confondre avec le sel.

listes. Le Fezzan contient, au dire de Lyon, trois espèces de bœufs, le blanc et le rouge, le dernier aux cornes élevées, et encore une espèce plus petite (1); cependant il ne parle pas des cornes inclinées en avant. Anciennement ils étaient plus connus; un célèbre naturaliste, Alexandre de Myndus, les avait décrits d'une manière circonstanciée dans son histoire naturelle (2). Je doute néanmoins qu'ils aient formé une espèce particulière; les peuples pasteurs s'occupent souvent à donner aux cornes de leurs bœufs des formes artificielles en les courbant (3). Il en fut peut-être de même ici, et cette conjecture ancienne s'est confirmée depuis par l'examen des monuments. Dans la procession sur le grand bas-relief de Kalabsche, dont nous devons une copie exacte à M. Gau, paraissent, à côté des présents apportés au roi, deux couples de taureaux avec des cornes d'une forme que ne pouvait leur donner la nature, mais seulement l'art (4), car une de ces cornes est courbée tout en avant, l'autre en arrière. Je ne saurais déci-

(1) *Narrative*, p. 76.

(2) *Athen.*, p. 221.

(3) C'est ce qui a lieu chez les Cafres. Barrow, *Descrip. of the Cap*, etc., p. 130.

(4) Gau, *Monuments de la Nubie*, Tab. XV.

der si ce n'était qu'un jeu, peut-être pour les faire paître à reculons, ou s'ils étaient employés, comme chez les Cafres avant qu'on apprivoisât des éléphants, dans les guerres pour les rendre par ce moyen plus habiles à l'attaque. L'épaisseur et la dureté énormes de la peau qu'Hérodote leur attribue, sont aussi mentionnées dans des écrivains modernes qui parlent des bœufs de l'Afrique (1).

Les chasses aux hommes, auxquelles s'amusaient les Garamantes, demandent à peine une explication. « Ils ont l'habitude, dit Hérodote, de chasser les Troglodytes éthiopiens sur des quadriges. »

Ces Éthiopiens semblent donc avoir été un peuple de nègres qui, habitant les cavernes des montagnes voisines, étaient enlevés par les Garamantes pour être vendus comme esclaves; mais les dernières relations sur l'Afrique, en jetant aussi sur ces données d'Hérodote un grand jour, ne laissent pas de nous affliger.

Les montagnes dont il est question ici sont les montagnes Tibesti qu'on trouve à quelques journées Sud-Est du Fezzan, dans les déserts de Bourgou. Elles sont habitées aujourd'hui par les Tibbos, probablement une branche de l'ancienne

---

(1) MARMOL, *Afrique*, I, p. 52.

tribu libyenne, dont les Tibbos-Raschades, ou Tibbos des rochers, vivent toujours en Troglodytes. Mais les anciens habitants de ce pays, parmi lesquels les Tibbos se sont établis de force, étaient des nègres (1); et actuellement encore Bilma est en grande partie peuplé de nègres ou d'hommes naturellement noirs. Hérodote avait donc raison de les désigner comme tels.

Les chasses aux hommes y sont tombées si peu en désuétude que le sultan du Fezzan les fait faire tous les ans, sinon sur des quadriges, mais avec de la cavalerie et des fantassins (2). Lorsque Lyon y séjourna, cette chasse eut lieu sous le commandement d'un fils du sultan; et celui-ci versa des larmes de joie lorsque son fils revint de son expédition, nommée la *grazzie*, avec dix-huit mille prisonniers, tant vieillards qu'hommes, femmes et enfants (3). Ainsi sous ce point l'Afrique est restée la même! et en outre la circonstance relative au langage de ces peuples, rapportée par Hérodote, se confirme. « Leur langage, dit-il, ne peut se comparer à aucun

(1) Hornemann, p. 127.

(2) *Narrative*, p. 281.

(3) *Ibid.*, p. 250, etc.

autre, et ne consiste qu'en un sifflement assez semblable à celui des chauves-souris. » On lit dans Hornemann (1) que: « Les Augiléens, en parlant de ces tribus, disent que leur langage ressemble au gazouillement des oiseaux. »

Dans un autre passage, Hérodote dit des Garamantes qu'ils fuyaient la société des autres hommes; qu'ils n'avaient pas les moindres armes, et qu'ils ne savaient pas se défendre (2).

On voit facilement que cela s'applique à une seule tribu, habitant quelque coin reculé du désert qui ne se trouvait point sur la route des caravanes. Il est presque impossible de peindre, d'une manière plus concise et plus exacte que l'a fait Hérodote, la timidité de ces pauvres gens, regardant chaque étranger comme un brigand. Un pendant à ce tableau, mais présenté encore sous des couleurs plus vives, nous est donné par Leo, dans son récit d'une troupe de marchands égarés, rencontrant inopinément une telle horde sauvage (3); et celui qui en veut un autre dans le Fezzan moderne, n'a qu'à lire ce que Lyon ra-

(1) Hornemann, p. 143.

(2) Hérodote, IV, 174.

(3) Leo, p. 246. Nous en trouvons un exemple dans le récit de Hornemann (p. 16). Selon lui, les pauvres habitants pacifiques du village d'Ummesogeir aiment mieux se

conte des pauvres habitants du village de Terbou (1).

Nous aurions donc exploré la route qui conduisait de la Haute-Égypte au Fezzan, et prouvé que c'était la même qu'on suit encore aujourd'hui. Mais ces recherches nous ont presque fait perdre Carthage de vue : nous savons, à la vérité, que ces caravanes se composaient aussi en grande partie de ses sujets; mais Hérodote, dans sa narration, nous a ramenés naturellement à Carthage ; il nous a indiqué la route par laquelle on parvenait du territoire de la république au Fezzan. Nous allons donc d'abord nous occuper de cette route avant de chercher à expliquer les deux autres stations plus éloignées, celles des Atarantes et des Atlantes.

Hérodote, en parlant des Garamantes, ajoute: « Le chemin le plus court pour aller du pays des Garamantes chez les Lotophages est de trente jours de marche (2). » Cette donnée nous instruit suffisamment.

Nous connaissons les demeures des Lotophages, qu'il faut placer dans le voisinage du Tripoli

soumettre à la protection de leurs saints que de prendre les armes.

(1) *Narrative*, p. 220.

(2) Hérodote, IV, 185.

moderne, à partir de ce lieu jusqu'à la petite Syrte. Par quelles contrées nous faudra-t-il passer pour aller de cet endroit jusque dans le cœur du pays des Garamantes?

Selon les relations les plus modernes des Anglais, nous prendrons la même route que suivent les caravanes de Tripoli pour le Fezzan, et ensuite nous pousserons jusqu'en Nigitrie. Hornemann en a déja fait le chemin, non cependant avec une caravane, et dans une direction un peu différente. C'est à Lyon que nous devons les éclaircissements les plus complets à ce sujet (1).

La route ordinaire va de Tripoli, le long de la côte, jusqu'à Lébida, l'ancien grand Leptis, près de Mésurata. De là elle se porte en ligne droite vers le Sud. Le grand Leptis a donc été l'entrepôt du commerce de caravanes; et ses ruines colossales attestent encore à présent son ancienne splendeur (2). On apercevait la mer en y arrivant de l'intérieur du pays, ou lorsqu'on retournait de ce côté on quittait la mer pour ne plus la revoir. Le chemin va d'abord à Bonjam, ville frontière septentrionale du Fezzan, ce qui fait 30° 1/2 latitude Nord; de là à Sokna

(1) *Narrative*, cap. VIII, IX, p. 290—334.

(2) Les restes des murs, des pilastres, etc., sont d'un goût grandiose. *Narrative*, p. 337.

29° 5'; ensuite à Sebha 27°2', et enfin à Murzuk ou à Zuila, dont les distances sont les mêmes. Quoique la route passe en partie par des déserts, on n'a cependant nulle part besoin de se munir d'eau pour plus de cinq jours, et on rencontre souvent des contrées fertiles. Cette route, préparée par la nature même, est donc l'ancienne; car des deux côtés, à l'Est et à l'Ouest, il y a des déserts non interrompus. Si l'on pouvait encore en douter, la concordance exacte du temps indiqué par Hérodote et par Lyon nous en fournit la certitude. Lyon partit de Murzuk le 10 février, avec une caravane qui, sans être grande, avait à sa suite des chameaux chargés et des esclaves, auxquels s'en joignirent encore d'autres en route : ses journées furent donc celles des caravanes. Le 17 mars il aperçut la Méditerranée entre Lébida et Mésurata, dans le pays des anciens Lotophages; son voyage avait duré trente-six jours, dont six furent consacrés au repos à Sokna. Ainsi le nombre des journées est de trente, et absolument le même que donne Hérodote (1).

---

(1) Hornemann fit toute la route de Murzuk jusqu'à Tripoli en cinquante-un jours; mais son indication ne peut servir de règle, car il observe lui-même qu'il voyage très-lentement; en outre, le nombre des jours de repos non indiqués

Il reste donc constant que la route du pays des Lotophages, et par conséquent du territoire de Carthage au Fezzan dans l'Afrique intérieure, était une route suivie et connue, sur laquelle il ne peut pas y avoir plus de doute que sur le chemin qui conduit de la Haute-Égypte chez les Lotophages. Mais les routes décrites par Hérodote ne viennent pas aboutir chez les Garamantes, dans le pays desquels elles se touchent; il nous transporte encore à vingt journées au-delà, aux habitations des Atarantes et des Atlantes, où, à ce qu'il avoue lui-même, se termine sa science.

Jusqu'à présent nous avons pu le suivre, guidés par des voyageurs modernes qui ont marché exactement sur ses traces; mais voilà que ces guides nous abandonnent peu à peu, sans cependant nous manquer entièrement. Les relations de Lyon, jointes à celles des derniers voyageurs, répandent quelque lumière (1); mais les lecteurs ne pourront guère s'attendre ici qu'à des probabilités, qui cependant, j'ose l'espérer, vaudront mieux que de simples conjectures.

---

se trouve compris dans son itinéraire. HORNEMANN, p. 119. Il passa par Wadan que Lyon laissa un peu de côté.

(1) *Narrative of a voyage in northern and central Africa by major* DENHAM *and captain* CLAPPERTON, p. 17 — 27. (*Note inédite.*)

Ces dernières découvertes ont changé la géographie de l'Afrique intérieure en un point essentiel. Elles nous apprennent que le grand empire de Bornou, placé sur nos cartes au Sud-Est du Fezzan, se trouve au contraire presque au Sud de ce pays. Murzuk, capitale du Fezzan, et Lari, ville frontière, ainsi qu'Engornou, une des capitales de l'empire, sont situées, pour ainsi dire, sous le même méridien (1). Ces relations, fondées sur l'expérience et non sur des indications communiquées, répandent aussi une nouvelle lumière sur la direction dans laquelle s'étendent les peuples cités par Hérodote.

Hérodote n'a déterminé cette direction qu'en ce qu'elle descend le long de la lisière du grand désert. Il se la figura sans doute comme se prolongeant à l'Ouest, sans cependant déterminer quelque chose de positif à cet égard. Nous avons néanmoins appris par la recherche précédente, et par l'indication d'Hérodote sur les demeures des Garamantes, que cette ligne ne conserva pas toujours une direction occidentale, mais qu'elle se détourna au Sud. Ce n'est donc nullement forcer le sens des paroles de l'historien que de laisser se succéder ces peuples dans la même di-

(1) Voyez la carte jointe au voyage de Denham et de Clapperton.

rection au Sud. Cette ligne continue le long de la lisière du désert interrompu ici par des districts fertiles. Où nous conduirait au contraire une direction tout-à-fait occidentale du Fezzan? dans l'intérieur du grand désert, qu'il regarde lui-même comme inaccessible.

Sans chercher à prévenir le jugement des lecteurs, et sans présenter les choses vraisemblables comme certaines, on me permettra cependant d'exposer les raisons qui me font croire que ces deux peuplades sont placées au Sud des Garamantes.

Le pays des Garamantes, ou le Fezzan, fut de tout temps le siége principal du commerce pour l'Afrique intérieure et les pays du Niger. C'est ainsi qu'il se présente déja chez les géographes arabes, et qu'il se montre de nouveau chez les voyageurs modernes (1). C'est là le rendez-vous des caravanes allant à Bornou et aux pays du Sud, compris sous le nom de Nigritie. Cependant le Fezzan n'est nullement productif par lui-même, mais il sert d'entrepôt au commerce qui se fait entre les pays placés sur les deux côtés du désert. Si nous trouvons le Fezzan cité dans l'antiquité comme place où se réunissaient les routes du commerce d'Égypte et du territoire des

(1) Hornemann, p. 186.

Carthaginois, sans cependant en être le terme, ne peut-on pas présumer qu'il en fut autrefois comme aujourd'hui, et que la continuation de ces routes allait au Sud, surtout lorsqu'on se rappelle la stabilité des relations commerciales dans ce continent?

Ajoutez à cela que les marchandises qu'on recevait de ces contrées indiquent un tel commerce. Les esclaves et les pierres fines, que les Carthaginois tiraient du pays des Garamantes, font nécessairement supposer des relations avec des pays plus reculés, où on les trouvait et d'où on les tire encore actuellement.

Qui sont donc ces Atarantes, et quel chemin prendra la caravane pour ne pas les manquer dans un nouveau voyage de dix journées? En suivant la grande route du Bornou et du Soudan, nous les rencontrons dans la contrée de Tegerry, l'endroit le plus méridional que visita Lyon.

Tegerry est la ville frontière méridionale du Fezzan par 24° 4' de latitude Nord.

C'est, selon Lyon, la station ordinaire des caravanes venant du Bornou, et souvent aussi de celles arrivant du Soudan par le désert (1). Les habitants vendent des vivres à un prix très-élevé aux marchands mourant presque de faim.

(1) *Narrative*, p. 240, 241.

Les dattes seules s'y trouvent à bon compte et en grande quantité; mais la culture du dattier cesse en ce lieu. Au Sud de la ville commence le désert. Les sources renferment une eau salée ; on ne peut donc pas manquer de sel, quoique cela n'ait pas été dit expressément. La distance directe de Zuila s'élève sur la carte de Lyon à cent soixante milles anglais, qui, selon la marche ordinaire des caravanes, ne feraient que huit journées (1). C'est à mes lecteurs à décider s'ils préfèrent considérer les journées comme plus courtes, ou adjoindre les deux dernières à la station suivante qui, comme nous verrons plus bas, comprend un peu plus de dix journées.

Quoique Tegerry fasse encore partie du Fezzan, le langage arabe, au dire de Lyon, cesse d'y être parlé, et celui de Bornou lui succède; une observation certes digne d'être remarquée, c'est qu'une tradition rapportée par Hérodote est confirmée par un voyageur moderne qui ne le connaissait pas. « Les Atarantes, dit Hérodote, sont

(1) C'est le temps que mit LYON, *Narrative*, p. 219—238, sans être de la société d'une caravane chargée, qui ne peut guère en employer moins. Des circonstances fortuites peuvent faire naître facilement une différence d'une et même de deux journées dans des voyages particuliers.

le seul peuple dont les individus ne soient pas distingués par un nom propre. » Voilà sans doute un des plus singuliers phénomènes ; car de tous les voyageurs modernes, qui ont visité les peuplades les plus barbares, il n'en est pas un qui ait rencontré quelque chose de semblable.

Cependant Leo rapporte le même fait des habitants du Bornou, situé au Sud-Ouest du Fezzan, et nous donne la clef de cette énigme.

« Un marchand, dit-il (1), venu de l'empire de Bornou, après y avoir vécu long-temps, me raconta qu'il n'y avait aucun nom propre. Tous étaient désignés par leur grandeur, leur grosseur ou autres qualités accidentelles, et n'avaient donc que des surnoms. »

Jusqu'à quel point ce récit est vrai ou non, voilà un fait qui ne nous importe guère ; mais il prouve qu'une tradition, telle qu'Hérodote la cite des Atarantes, était encore accréditée en Afrique du

(1) Leo, p. 255. Le même voyageur dit de ce peuple (p. 247), qu'il invective le soleil à son lever.

Cela explique-t-il le rapport d'Hérodote relatif aux imprécations qu'ils prononcent contre le soleil ? — Il faut d'ailleurs observer que Leo n'avait pas lu Hérodote. Il ne savait que l'arabe, et n'apprit qu'un peu d'italien dans un âge avancé. Quand même il l'aurait lu, son témoignage est toujours son bien propre ; car de tels hommes ne se copient pas.

temps de Lyon. Et ici encore nous pouvons citer selon les derniers voyageurs qui ont visité ces pays, un exemple à l'appui de cette assertion.

Une épouse noire de Mukni, sultan du Fezzan, native de ces contrées, dit Lyon (1), n'avait pas d'autre nom que celui d'*Olivier* (*Zeitun*), qu'elle devait probablement à sa taille.

Il ne nous reste plus que la dernière station; celle des Atlantes, où finit la nation des peuples libyens d'Hérodote. Lyon nous manque ici, à la vérité, comme témoin oculaire; mais il recueillit cependant des notions, lesquelles, jointes aux relations des derniers voyageurs anglais, jettent une lumière toute particulière sur les narrations du père de l'histoire. La route conserve la même direction; elle demeure grande route jusqu'à Bornou. Elle nous conduit justement au milieu du chemin entre Murzuk et Lari, ville frontière du Bornou à Bilma, endroit principal des Tibbos, où nous trouvons les Atlantes d'Hérodote. La distance de Tegerry est fixée par Lyon à dix-huit journées, chacune de huit lieues (2), par d'autres, à dix-sept jours (3), ce qui ferait, suivant la mesure ordinaire, douze à treize jour-

(1) *Narrative*, p. 50.
(2) *Ibid.*, p. 244.
(3) *Ibid.*, p. 265.

nées. On ne peut guère s'attendre à plus d'exactitude. En ajoutant les deux journées qui restaient de plus près de Tegerry, on obtient le nombre de vingt journées fixé par Hérodote, depuis les Garamantes jusqu'aux Atlantes; et tout se borne à la seule différence que la station intermédiaire des Atarantes ne tombe pas justement dans le milieu de la route.

Selon lui les Atlantes demeurent au pied d'une montagne très-escarpée, isolée de toutes parts. Elle est si élevée que les habitants l'appellent la colonne du ciel; dans son voisinage il y a une mine de sel (1).

La contrée de Bilma, à ce qu'on rapporta à Lyon, est très-montagneuse (2). Quelques rochers noirs s'élèvent presque à pic; on peut à peine en atteindre la pointe des yeux, ou, comme disent les Arabes dans leur langage figuré, « que celui qui y porte ses regards laisse tomber son bonnet de sa tête.» Sur ces rochers sont placées les quatre villes des Tibbos (pour se garantir des agressions des Tuariks), dont Bilma est la plus importante (3). Cela prouve la vérité de

---

(1) Voyez p. 226 de ce volume.

(2) *Narrative*, p. 266.

(3) *Ibid.*, l. c. Ces villes s'appellent Kischbi, Aschanuma, Dirki et Bilma.

la description des localités faite par Hérodote. Mais à cela il faut encore ajouter que Bilma est le grand marché du sel pour la Nigritie. Tous les ans, trente mille charges de chameaux sont portées de ses salines par les Tuariks au Soudan. C'est donc la nature elle-même qui prescrivait ce commerce. Car plus au Sud il n'y a pas de sel (1). Mais cela n'expliquerait-il pas pourquoi l'ethnographie d'Hérodote finit là?

Bilma était là le marché où les peuples échangeaient leurs marchandises. C'est encore le même fait dont nous avons vu un exemple dans les steppes de l'Asie centrale, chez les Argippéens (2).

Que les lecteurs décident maintenant s'ils veulent accéder aux explications que nous venons de donner. Mais avant de quitter notre guide, nous allons retracer une chose fort curieuse qu'il nous rapporte de l'Afrique intérieure (3). Il dit:

(1) *Proceedings*, p. 252, 253. « Les marchands de Kaschna et d'Agades, y est-il dit, vont tous les ans en caravanes nombreuses à Bilma, pour chercher du sel qu'ils ne trouvent pas plus près. »

(2) Voyez tome II, p. 347 de cet ouvrage.

(3) Hérodote, IV, 185. L'ensemble de la narration d'Hérodote montre qu'il ne poursuit pas la description de la route des caravanes, et qu'il ne répète pas ce qu'il a déja raconté, mais qu'il cite séparément un fait remarquable. C'est pourquoi il dit : « Dix journées faites dans le grand désert, » et

« Après dix journées faites dans le grand désert on trouve une mine de sel (ἁλὸς μέταλλον). Les habitants s'y construisent des maisons avec des fragments de sel, vu qu'il n'y tombe jamais d'eau. La couleur du sel que l'on tire du sein de la terre est tantôt blanche, tantôt colorée. Au-delà de cette zone, en allant au Midi, on ne rencontre plus qu'un désert tout-à-fait inculte. »

On croit retrouver presque textuellement ces mêmes renseignements dans la description que nous donne Leo des grandes mines de sel de Tegasa dans l'intérieur de ce désert, où il s'arrêta lui-même trois jours. Selon lui (1) elles se trouvent sur la frontière Sud-Est du désert de Zanhaga (2), mais elles sont néanmoins à vingt journées de Tombouctou. Elles sont exploitées par des hommes envoyés à cet effet sur les lieux, qui habitent de mauvaises cabanes à l'entrée des mines.

---

non sur la lisière, comme il se figurait qu'étaient les autres stations. Un des grands mérites d'Hérodote est de se servir toujours de l'expression propre. C'est ainsi qu'en se servant des mots ἁλὸς μέταλλον, il a bien soin de distinguer la mine regulière d'avec les tertres de sel.

(1) Leo, p. 224, 946.

(2) Zanhaga est, dans Leo, le nom de la partie occidentale du désert entre Maroc et Tombouctou, auquel touche le désert de Zuenziga. La région sablonneuse a là sa plus grande largeur, et est très-dangereuse à passer.

Il faut leur porter leur nourriture; il y en a souvent plusieurs qui meurent de faim ou qui sont éblouis par la chaleur brûlante. C'est de ces mines de sel blanc et coloré que les états occidentaux de l'empire de Tombouctou sont approvisionnées. De grandes caravanes de marchands s'y rendent pour faire leurs provisions.

Je laisse à mes lecteurs le soin de rechercher les points où les deux narrations s'accordent et où elles diffèrent, vu que d'ailleurs les relations incertaines des deux écrivains ne suffisent pas pour indiquer la place où se trouvent ces mines de sel. Mais sans nous arrêter à cette question, puisque le désert immense peut contenir un grand nombre de ces mines, ces relations prouvent cependant combien Hérodote connaissait les curiosités renfermées dans le désert, et combien son récit est fidèle. De mauvais critiques ont souvent insulté à sa mémoire; mais le silence du désert est demeuré, avec une redoutable majesté, le témoin éternel de sa véracité.

Quelques rayons ont pénétré dans les régions de l'antiquité, enveloppées si long-temps d'une obscurité vénérable et de la nuit des siècles. Il est temps de nous arrêter pour rassembler, sous tous les points de vue, les divers objets qui se sont présentés à nos yeux.

Si l'ancien commerce des peuples de l'Afrique

intérieure ne peut plus être sujet à controverse, il y a aussi dans les traces qui en subsistent des preuves de sa grande activité. Nous avons vu que les mêmes endroits qui sont aujourd'hui les principaux marchés l'étaient anciennement. Mais combien leur état actuel diffère-t-il de celui des temps antérieurs, comme le démontrent les monuments existants? Qu'est-ce que le Siwah moderne comparé à l'ancien Ammonium, et même le Caire auprès de la royale Thèbes?

Et c'était cependant ce commerce, aujourd'hui transporté à la Mecque, auquel se rattachaient peut-être encore certaines idées religieuses, auquel ils durent probablement jadis leur éclat. S'il faut baser ce commerce sur cette mesure, combien n'a-t-il pas dû être alors plus grand et plus important, lorsque ce n'étaient pas des barbares, mais des nations puissantes et cultivées qui occupaient la côte septentrionale de l'Afrique, et qui faisaient du négoce, sinon leur affaire exclusive, du moins leur occupation favorite.

De plus, les principaux objets de ce commerce étaient les mêmes qu'aujourd'hui : du sel, des dattes, des esclaves et de l'or. Les caravanes ne passaient pas sans motif par les contrées salsugineuses. Elles y pouvaient charger gratuitement leurs chameaux de cette substance qui trouvait

le débit le plus prompt et le plus sûr, dans les pays des Nègres, contre des esclaves et de la poudre d'or. Quant à la traite des esclaves, son organisation, son étendue, nous én avons vu tant de traces certaines dans l'Afrique intérieure, Carthage et ses possessions, que nous n'avons plus besoin de nous appesantir de nouveau sur ce sujet. La seule chose que nous croyons devoir ajouter, c'est que dans ce trafic on recherchait moins les hommes que les femmes, qui avaient dans les îles Baléares trois fois la valeur des esclaves mâles (1). La poudre d'or fut de tout temps une des marchandises les plus demandées de la Nigritie, et une relation d'Hérodote nous a montré combien les Carthaginois étaient au fait du commerce de l'or.

A ces marchandises se joignent en outre, dans l'antiquité, des pierres précieuses, c'est-à-dire l'espèce qu'on avait coutume alors d'appeler des calcédoines, et qui tenait son nom de Carthage elle-même (2). Les Carthaginois les tiraient, comme nous l'avons dit plus haut, du pays des Gara-

(1) Diodore, I, 344. Il résulte des relations de Lyon, de Burkhardt et d'autres voyageurs, que les caravanes exportent encore aujourd'hui plus de femmes que d'hommes comme esclaves.

(2) Καρχηδόνιος λίθος.

mantes, où elles étaient portées des pays montagneux de l'Afrique intérieure (1). On assigna à la calcédoine, ou, comme on la nomme encore, au *carbunculus*, le premier rang parmi les onyx; on l'employait pour en faire des vases et des coupes; et la prodigalité qu'on montrait à son égard peut nous donner une idée de l'étendue de ce commerce.

Les peuples adonnés à ce négoce étaient les habitants des contrées situées entre les deux Syrtes, surtout les Nasamons, dont Hérodote cite avec éloge les voyages et les expéditions hardies, et qui lui communiquèrent aussi eux-mêmes ces renseignements (2).

Aujourd'hui encore ces peuples et leurs voi-

(1) Pline, XXXVII, 7. On sait que, parmi les pierres taillées de l'antiquité, il y en a beaucoup dont la patrie est aujourd'hui tout-à-fait inconnue. Plusieurs d'entre elles ne seraient-elles pas de l'Afrique intérieure? Cette conjecture est peut-être confirmée par l'observation que j'entendis faire à un naturaliste; c'est que ces pierres paraissent toutes appartenir à l'art romain et non à l'art grec. Mais ce n'est qu'une connaissance approfondie de l'Afrique qui pourra un jour expliquer ce point.

(2) On n'a pas besoin de rappeler qu'ils ne demeurèrent pas tous conducteurs de marchandises, mais qu'ils prirent part au commerce. Ainsi, quoique nomades, ils amassèrent de grandes richesses. Scylax, 49.

sins sont les plus grands commerçants. On en voit qui, partis de Fez, vont depuis les bords du Niger, jusqu'au milieu de l'Inde (1).

A l'aide de ces tribus placées sous la domination de Carthage, cette république disposa du commerce des caravanes, et le pays des Syrtes, du reste inculte, devint par ce moyen une de ses propriétés les plus importantes, dont l'acquisition était continuellement célébrée dans la tradition par le sacrifice volontaire de ses ambassadeurs (2). Les villes contiguës à cette contrée dans le Byzazium, étant, par leur position, les entrepôts naturels de ce commerce, les Carthaginois se montrèrent avec raison jaloux de leur possession, et enveloppèrent de mystère tout ce qui les concernait. Le trafic intérieur de l'Afrique dut rester d'autant plus caché que les caravanes ne choisissaient pas Carthage elle-même pour but de leur voyage, mais qu'elles se formaient dans des contrées inconnues, et trouvaient dans les villes les plus voisines, sur la lisière du désert, les entrepôts de leurs marchandises.

---

(1) *Proceedings*, p. 192.

(2) Voyez p. 59 de ce volume.

CHAPITRE VII.

FORCES MILITAIRES DES CARTHAGINOIS.

Quoique l'histoire des guerres soutenues par Carthage ne doive pas nous occuper, nous croyons cependant nécessaire de dire quelques mots sur ses flottes et ses armées; car c'est leur organisation qui nous donne la clef de la puissance de Carthage, et qui nous fait comprendre la marche de son accroissement et de sa chute.

Elle présenta une puissance militaire sur terre et sur mer, dans l'acception propre aux états de ce temps, où il n'était pas encore question de domination sur mer ni d'armées permanentes.

Cependant l'idée de régner sur la mer ne fut rien moins qu'étrangère aux Carthaginois (1).

Elle dut naître chez eux dès qu'ils eurent des possessions au dehors, où ils ne pouvaient se rendre qu'à l'aide de leurs flottes. Conserver en outre les fruits d'un commerce durable et paisible, aurait été déja pour eux un besoin, quand même

(1) Diodore, II, p. 134, 412.

la sûreté de leur propre territoire n'en eût dépendu. Mais voilà précisément ce qui servit à fixer l'étendue et le mode de cette souveraineté de mer.

Le cercle dans lequel se mouvait la puissance des Carthaginois se bornait à la Méditerranée, ou proprement à sa partie occidentale, et peut-être à une petite portion de l'Océan, immédiatement après les colonnes d'Hercule. C'est dans ces parages qu'étaient les îles qu'ils avaient conquises en entier ou en partie, et les côtes étaient couvertes de leurs colonies. Le mode de souveraineté dut résulter naturellement de cet état des choses. Il importait de maintenir les établissements sous la dépendance, d'en avoir toujours l'accès libre pour y transporter des troupes et pour pouvoir empêcher les descentes d'armées ennemies. Tout cela ne demandait qu'un passage libre et des stations sûres pour les flottes de guerre. Lors même qu'on livrait des batailles navales en pleine mer, elles n'exigeaient néanmoins pas autant de mouvements ni d'art; des excursions de long cours avec des escadres de guerre étaient tout-à-fait inutiles, et par conséquent inconnnes.

Mais cette domination, toute limitée qu'elle fût, n'en coûta pas moins de grands efforts, car on avait de puissants adversaires à combattre, tels que les Étrusques en Italie, les Grecs à Syracuse

et à Massilia. Enfin, lorsqu'on pouvait se flatter de l'avoir emporté sur ces peuples, on eut à lutter contre la plus redoutable de toutes les rivales, Rome qui reconnut bientôt qu'il fallait qu'elle fût maîtresse sur mer pour soumettre Carthage. Ce fut, sans doute, grâce à cette rivalité continue que Carthage dut le développement progressif de sa puissance. On voit aussi quelles ressources immenses elle avait à sa disposition, en parcourant cette longue série de victoires qu'elle remporta et de défaites qu'elle essuya, pendant plusieurs siècles, pour maintenir le rang qu'elle occupait parmi les autres états.

Sur ce qui regarde l'organisation et la force de sa puissance maritime, nous sommes mieux informés que sur la plupart des autres objets qui concernent Carthage. Les écrivains eurent trop souvent occasion d'en parler, pour ne pas en avoir noté différentes choses.

Le principal port de guerre de la république, la vraie place de ses flottes était dans la capitale même (1).

(1) Nous devons les renseignements que nous allons donner à Appien, I, p. 435—438, 482. Cependant d'autres villes carthaginoises, telle qu'Hippone, eurent aussi des ports

Elle avait un double port, l'un en dehors, et l'autre en dedans. Au port extérieur conduisait une entrée de soixante-dix pieds de large, que l'on pouvait fermer au moyen d'une chaîne. Il n'était destiné qu'aux vaisseaux marchands, qui trouvaient là des places sûres pour jeter l'ancre. Il était bordé d'un large quai, où les marchandises étaient déchargées et exposées à la vente; on allait, par une porte particulière, de ce port dans la ville, sans entrer dans le port intérieur. Ce dernier était séparé de l'autre par un double mur, et réservé uniquement aux navires de guerre. Au milieu de ce port était une île élevée, d'où l'on pouvait dominer la pleine mer. Dans cette île se trouvait le quartier du commandant de la flotte, où se donnaient les signaux et se tenaient les postes; de sorte que l'on pouvait savoir ce qui se passait au dehors, sans que ceux qui tenaient la mer fussent en état d'examiner l'intérieur du port. L'île ainsi que le port étaient fortifiés et entourés de hautes digues, le long desquelles on avait construit des bassins pour les galères, au nombre de deux cent vingt. Au-dessus de ces petits bassins étaient rangés

---

et des rades pour des vaisseaux de guerre. Appien, I, p. 459.

en autant de divisions, les magasins qui contenaient les choses nécessaires à l'équipement des navires (1). Devant l'entrée de chaque bassin étaient deux colonnes ioniennes; et cette colonnade, en bordant l'île et le port, donnait à l'ensemble l'aspect d'un superbe portique.

Avant les guerres puniques, les vaisseaux de guerre des Carthaginois semblent avoir été d'ordinaire des trirèmes, comme le prouve l'histoire de leur lutte contre Syracuse (2). Mais l'usage de construire des vaisseaux plus grands, mis en vigueur depuis les temps d'Alexandre-le-Grand, surtout par Démétrius, le preneur de villes, paraît aussi avoir été suivi par les Carthaginois; et déja, dans leur première guerre contre Rome, leurs flottes se composent de galères à cinq rames (3); on cite même un vaisseau à sept

---

(1) Chaque vaisseau avait donc sans doute un magasin particulier, comme cela a lieu dans nos ports de guerre modernes. Ces magasins étaient probablement de bois; car, sous Denys I[er], la nouvelle se répandit qu'ils étaient brûlés; sur quoi ce tyran fonda sa fausse croyance que leur flotte avait éprouvé le même sort. DIODORE, II, p. 60.

(2) DIODORE, II, p. 409, etc. Il faut croire que les Carthaginois, poussés par la nécessité, prirent, dans la construction des vaisseaux, les Grecs, surtout les habitans de Syracuse, pour modèles.

(3) POLYBE, I, p. 158, 159.

rames, il est vrai, comme butin pris à l'ennemi (1).

La navigation des Carthaginois était placée sous la protection de leurs dieux, parmi lesquels Poseidon, Triton et les Cabires formaient une classe particulière (2). Les images de ces dieux étaient attachées aux poupes des vaisseaux, surtout des navires de guerre, qui en portaient souvent même les noms, si toutefois l'on peut s'en rapporter au témoignage d'un poète (3).

Le nombre ordinaire de leurs vaisseaux de guerre ou galères semble avoir été fixé, à peu près, par les dispositions du port; ce qui correspond aussi avec les données sur la force de leurs flottes (4). Des auteurs dignes de foi évaluent à cent cinquante ou deux cents le nom-

---

(1) Polybe, I, p. 58. On l'avait pris à Pyrrhus.

(2) Münter. *Religion der Carthager*, p. 97, etc.

(3) Silius Italicus, l. XIV, dans la description de la bataille navale, et de l'incendie de la flotte, surtout v. 572 :

Uritur undivagus Python, et corniger Ammon,
Et quæ Sidonios vultus portabat Elissæ ;
Et Triton captivus, et ardua rupibus Ætne, etc.

(4) Diodore, I, p. 685, 691 ; II; 134. Si ce même écrivain rapporte dans d'autres passages, comme I, p. 419, 606, des nombres bien plus grands, ce sont sans doute des augmentations dues à l'éphore. Du reste, on distingue toujours chez les Carthaginois les vaisseaux de transport des vaisseaux de guerre.

bre des vaisseaux employés du temps des guerres de Syracuse. Il fut outre-passé dans la première lutte de Carthage contre Rome, où leur puissance maritime paraît être arrivée à son apogée. Dans la terrible bataille navale par laquelle Régulus se fraya le chemin de l'Afrique, trois cent cinquante galères, armées de cent cinquante mille hommes, combattirent contre trois cent trente galères de Rome, armées de cent quarante mille hommes (1).

Leurs vaisseaux de guerre étaient en partie équipés de combattants (ἐπιβάταις), en partie de rameurs, de manière qu'une quinquérème contenait cent vingt soldats et trois cents mariniers (2).

La quantité de rameurs contribuait le plus à la vitesse par laquelle les Carthaginois se distin-

---

(1) POLYBE, I, p. 66. La description de cette bataille donne la meilleure idée de la tactique maritime de ce temps. La flotte des Romains, placée en coin, rompit celle des Carthaginois rangée de manière à tourner l'ennemi. Dans la bataille, cinquante vaisseaux de Carthage coulèrent à fond, et soixante-quatre furent pris par les Romains. Plus de trente mille hommes y périrent. A en juger par ce résultat, nos plus grandes batailles navales ne sont-elles pas des combats légers comparées à celles d'alors?

(2) *Ibid.*, l. c.

guaient de tous les autres peuples (1). Ces rameurs étaient des esclaves que l'état achetait à cet effet (2), et qui, ayant besoin d'être exercés, formaient sans doute un corps permanent entretenu en entier, ou du moins partiellement, même en temps de paix. Car autrement, comment expliquer le prompt armement de leurs escadres?

Les commandants de leurs flottes étaient distingués de ceux de leurs troupes de terre, auxquels ils étaient subordonnés dans les expéditions entreprises conjointement (3); dans toute autre occasion ils recevaient leurs ordres du sénat, lesquels ordres leur étaient souvent transmis cachetés, pour n'être ouverts qu'à une certaine hauteur (4). De même que les victoires de leurs flottes étaient célébrées par des réjouissances publiques, de même leurs défaites entraînaient

---

(1) Cela s'applique aussi bien aux habitants de Syracuse qu'aux Romains. DIODORE, II, p. 409; POLYBE, I, p. 130.

(2) Selon Appien (I, p. 315), Hasdrubal, lors de la seconde guerre avec Rome, acheta en un jour cinq mille esclaves ponr les employer comme rameurs.—Voilà encore une preuve de l'étendue de la traite d'esclaves que faisaient les Carthaginois! Quel marché d'Afrique pourrait en offrir maintenant autant à la fois?

(3) POLYBE, I, p. 223. C'est ainsi qu'Hamilcar avait son gendre Hasdrubal sous ses ordres.

(4) DIODORE, I, p. 681; POLYBE, V, 10, 2.

un deuil général : on tendait les murs de la ville en noir, et on déroulait des peaux sur les proues des vaisseaux (1).

La position de Carthage et ses relations extérieures durent naturellement lui faire sentir de bonne heure le besoin d'une marine imposante; aussi la république y attacha-t-elle toujours la plus grande importance, et, selon Polybe (2), ses forces de terre n'allèrent jamais de front avec ses forces navales. Ses nombreuses guerres et la défense de ses vastes possessions l'obligèrent cependant d'entretenir de grandes armées, en quelque sorte permanentes. Mais sa politique, fondée sur des institutions et des projets de commerce, l'engagea à enrôler plutôt des tribus étrangères pour soutenir des luttes sanglantes, qu'à sacrifier ses propres sujets. Ceci devint, en outre, un moyen de communication, et la base de relations commerciales avec les peuples les plus éloignés.

Dans un état commerçant tel que Carthage, une faible partie de ses habitants embrassait la carrière militaire, encore était-ce principalement

(1) Diodore, I, p. 422; II, p. 399, 412. Le sens de ce dernier usage est douteux. Étaient-ce peut-être des peaux de moutons noirs ?

(2) Polybe, II, p. 564.

la classe noble et élevée de la société (1). Ce fait explique à lui seul l'observation de Polybe, lorsqu'il dit que les Carthaginois négligeaient le service militaire sur terre ; il faut cependant en excepter la cavalerie (2), car les dépenses que celle-ci exigeait lui donnaient du prix aux yeux des nobles (3), prix que rehaussaient encore des signes extérieurs, des anneaux. On en portait un aussi grand nombre qu'on avait fait d'expéditions (4). Dans les grandes armées de la république, il y avait toujours, proportion bien gardée, une quantité très-faible de Carthaginois proprement dits (5). Ils formaient, ou en entier ou en partie, un corps spécial connu sous le nom de *légion sacrée*, qui semble avoir servi de garde au

(1) Diodore, II, p. 144, 399, 414.

(2) Polybe, p. 565.

(3) On conçoit facilement que les autres citoyens étaient aussi obligés de s'armer en cas d'urgence. Alors la ville de Carthage fournissait quarante mille fantassins et mille chevaux. Diodore, II, p. 413, 450.

(4) Aristote, *Polit*, VII, 2. Cela n'explique-t-il pas pourquoi Hannibal, après la bataille de Cannes, envoya à Carthage les anneaux des chevaliers romains morts, en ajoutant que les chevaliers seuls pouvaient en porter chez les Romains. Tite-Live, XXIII, 12.

(5) Dans une armée de soixante-dix mille hommes, il n'y en eut que deux mille cinq cents. Diodore, II, p. 143, 414.

général en chef. Ils excellaient par leur bravoure et par leur luxe, qui se trahissait non-seulement dans leurs armures, mais surtout dans leurs coupes à boire (1).

Les grandes armées que Carthage mettait en campagne se composaient donc, pour la plupart, de troupes mercenaires. Les états à la fois commerçants et conquérants suivirent, jusqu'à un certain point, la même marche, qui ne paraît avoir varié que selon les circonstances; car, que sont les subsides accordés de nos jours à des puissances étrangères, sinon une modification apportée dans ce système? Mais il n'y a guère d'autre état qui ait poussé ce système aussi loin que Carthage : ces riches républicains eurent presque la moitié de l'Afrique et de l'Europe à leur solde.

Une armée de Carthaginois devait donc présenter un aspect plus intéressant pour l'observateur que pour le tacticien. C'était, pour ainsi dire, la réunion des peuples les plus hétérogènes et des pays les plus opposés. Des hordes de Gaulois à moitié nus, avec des Ibériens habillés de blanc; des Liguriens sauvages à côté des Nasa-

(1) Diodore, l. c. Il résulte cependant de ces mêmes passages, que cette légion sacrée ne se composait pas de cavalerie, mais de grosse infanterie.

mons et des Lotophages; des Carthaginois et des Africains-Phéniciens formaient le centre. Des troupes de cavaliers numides, de toutes les tribus du désert, se pressaient autour des ailes sur des chevaux privés de selle. Des frondeurs des îles Baléares ouvraient l'avant-garde, et une foule d'éléphants, guidés par des cornacs éthiopiens, couvraient le front comme une chaîne de forteresses mobiles.

C'est à dessein que Carthage recrutait ses armées parmi les peuplades les plus diverses, parlant une multitude de langues, pour prévenir, au rapport de Polybe (1), les intelligences entre les soldats qui auraient pu provoquer des tumultes.

Un corps d'armée de Carthaginois ressemblait à celui des troupes perses. Tandis que celui-ci comprenait les peuples de l'Orient, celui-là renfermait les nations de l'Occident. Une seule fois, lors de l'expédition de Xerxès contre la Grèce, et de l'entreprise contemporaine des Carthaginois contre la Sicile, ces deux états furent alliés. Si les circonstances avaient permis qu'ils eussent réuni tous deux leurs forces, on aurait vu le spectacle le plus surprenant, c'est-à-dire un tableau-modèle de presque toutes les races d'hom-

(1) Polybe, I, p. 167.

mes alors connues. Mais déja une armée de Carthaginois seule ne manque pas de variété dans son ensemble : nous allons suivre ce tableau intéressant dans tous ses détails.

Le nombre de leurs citoyens qui servaient dans les armées n'était jamais considérable, quoique leur corps en formât la partie la plus brillante. Leurs sujets africains, présentés dans Polybe toujours sous le nom de Libyens (1), offraient l'élite de leurs troupes. Ils servaient à cheval et à pied, et ils constituaient aussi bien une portion de la grosse cavalerie que de la grosse infanterie (2). Ils étaient munis de longues lances, qu'Hannibal échangea, après la bataille près du lac de Thrasymène, contre des armes romaines (3).

A côté de ces troupes se rangeaient des cohortes d'Espagnols, de Gaulois ou de Celtes. Les soldats espagnols étaient les plus disciplinés des armées de la république, et faisaient d'ordinaire le service de la grosse infanterie. Ils portaient des habits blancs de lin avec des ornements rouges ; et un grand glaive, disposé en même temps

(1) Polybe, I, p. 161, 196, 458, etc. ; III, p. 359.

(2) *Ibid.*, p. 647.

(3) *Ibid.*, I, p. 584.

pour frapper et percer, était la principale de leurs armes (1).

Des hordes gauloises combattirent de très-bonne heure dans les armées des Carthaginois. On n'indique nulle part de quelles contrées de la Gaule on tirait ces phalanges mercenaires (il est probable que c'était des pays circonvoisins de la Méditerranée); mais il semble cependant que l'on prenait pour ce service les tribus les plus féroces et les plus barbares. Leurs corps étaient nus jusqu'à la ceinture (2); un glaive, destiné seulement à frapper, leur servait d'arme.

L'Italie aussi grossissait le nombre des mercenaires de Carthage. On voit paraître dans ses armées des Liguriens, dès le commencement de ses guerres contre Rome (3); et les Campaniens,

(1) On trouve les renseignements les plus exacts sur l'armure et le costume des différentes troupes, dans Polybe, I, p. 648.

(2) Dans la bataille, ils jetaient loin d'eux leurs habits. Polybe, I, p. 287. Ce même écrivain (I, p. 39) les cite déja avant les guerres contre Rome comme mercenaires de Carthage.

(3) Polybe, I, p. 39. Voyez dans Hérodote, VII, 165, la liste des peuples dont se composait, l'an 480, l'armée d'Hamilcar, lors de l'invasion en Sicile : on y voyait des Phéniciens, des Libyens, des Ibériens, des Ligyens, des

déja lors des guerres avec Syracuse (1). Elle avait en outre des Grecs à son service, mais ceci n'arriva probablement que lors de sa lutte contre Rome (2).

Les frondeurs baléares, espèce de troupe légère particulière aux Carthaginois, fournissaient ordinairement jusqu'à mille hommes. Leur jet formidable avait presque l'effet de nos petites armes à feu : leurs pierres brisaient les boucliers et les cuirasses; et dans une bataille contre les habitants de Syracuse, ils assurèrent la victoire aux Carthaginois (3).

Mais la force principale de leur armée se composait de cavalerie légère, qu'ils tiraient des tribus nomades placées sur les deux côtés de leur territoire.

De tout temps comme aujourd'hui, ces hordes

Sardes et des Corses, en tout trois cent mille hommes. Ce passage nous apprend en même temps que la mort de cet Hamilcar fut regardée comme un sacrifice; qu'il fut adoré comme un héros, qu'on lui éleva des monumens dans les villes coloniales (Πόλισι τῶν ἀποικίδων). HÉRODOTE, VII, 167.

(1) DIODORE, I, p. 605.

(2) POLYBE, I, p. 82. Il faut en chercher probablement la première cause dans les guerres avec Pyrrhus en Sicile, qui influèrent du reste beaucoup sur l'art militaire des Carthaginois.

(3) DIODORE, II, p. 399, 401; POLYBE, I, 647.

s'étaient livrées à l'éducation des chevaux. Ils étaient, pour ainsi dire, nés cavaliers, et habitués dès leur jeunesse à manier leurs coursiers agiles. Toutes ces tribus, depuis les Massyliens limitrophes jusqu'aux Maurusiens reculés, demeurant dans le Fez et le Maroc modernes, sur l'Océan occidental, avaient l'habitude de se battre dans les armées des Carthaginois et d'être à la solde de cette nation (1), dont les levées, provoquées en Afrique comme en Europe par des sénateurs députés en tous lieux, s'étendaient à l'Est jusqu'au territoire de Cyrène (2). Les

(1) Polybe (I, p. 458) compte quatre différents peuples de ces nomades depuis le territoire de Carthage jusqu'à l'Océan : les Massyliens, les Massessyliens, les Maces (sur les noms desquels les critiques ne s'accordent pas), et à l'extrémité, les Maurusiens. Toutes ces tribus avaient leurs chefs, qu'on les nomme princes ou rois, avec lesquels les Carthaginois entretenaient des alliances continuelles, et dont ils cherchaient à conserver l'amitié par tous les moyens possibles, surtout par des mariages avec des Carthaginoises d'un rang élevé. Outre l'exemple de Syphax, on en trouve déja un autre dans Polybe, I, p. 193. Si l'on devait rassembler une armée, Carthage envoyait quelques sénateurs à ces chefs qui avaient à conclure avec eux les contrats pour les troupes à fournir : ces tribus suivaient alors leurs chefs. (Diodore, I, p. 531.)

(2) Diodore, I, p. 605. Ce passage donne une idée bien

troupes de ces cavaliers numides se battaient sur de petits chevaux non sellés. Une corde tressée de jonc leur servait de bride, qu'ils employaient à peine pour guider leurs animaux dociles. La peau d'un lion ou d'un tigre leur fournissait à la fois un vêtement et une couche la nuit, et lorsqu'ils combattaient à pied, un morceau de peau d'éléphant leur tenait place de bouclier. Leur attaque était terrible, vu l'agilité de leurs chevaux, et la fuite n'avait rien de honteux pour eux, puisqu'ils fuyaient seulement pour faire une nouvelle attaque (1) : ils étaient aux Carthaginois ce que sont les Cosaques aux Russes. La grosse cavalerie au contraire (*equi frœnati*) se composait, selon Polybe (2), outre les Carthaginois mêmes, de cavaliers libyens, espagnols, et plus tard aussi de gaulois.

Tous les avantages et les désavantages inhérents à l'organisation des grandes armées composées en grande partie de troupes légères, se faisaient aussi sentir à Carthage. On était garanti de surprises; les marches et les grands mouvements s'effectuaient facilement, et en détruisant

exacte de ces grandes levées. Quels préparatifs ne fallait-il pas pour rassembler une telle armée?

(1) Strabon, p. 1184; Appien, I, p. 317.

(2) Comme, par exemple, I, p. 532, 647.

tout autour d'elles, les troupes se privaient des moyens d'opérer leur retraite; mais il en résultait le manque de discipline, des épidémies pestilentielles, la difficulté du transport par mer à cause des chevaux et des éléphants (1), et une perte presque inévitable dans des batailles régulières contre des troupes disciplinées.

---

(1) Une observation générale à faire, c'est que les Carthaginois préféraient, lorsque cela se pouvait, la marche par terre au transport par mer. Hamilcar prit la voie de terre pour aller en Espagne (Polybe, I, p. 222). Hannibal alla par terre en Italie. Quant à l'art de transporter des éléphants par mer, ils ne semblent l'avoir appris que lors de leur lutte contre les Romains (Diodore, II, p. 502). Du moins on n'en entend pas parler dans leurs premières guerres avec Syracuse. Il est probable qu'ils apprirent de Pyrrhus l'usage qu'on pouvait faire de ces animaux, et qu'ils l'adoptèrent d'autant plus facilement que l'Afrique leur en offrait. Les chasses de ces animaux doivent avoir été très-étendues, car même leurs premiers généraux, comme Hasdrubal, fils de Giscon (Appien, I, p. 314), étaient envoyés à ces expéditions. Dans les premiers temps, ils employèrent à leur place des chars de guerre. Il est incertain s'ils importèrent cette invention de la Phénicie (on sait par les guerres de Josué qu'elle n'y était pas inconnue); ou s'ils l'adoptèrent des peuplades africaines chez lesquelles ces chars étaient usités, comme chez les Garamantes et les Zanèces. (Hérodote, IV, 183, 193). Les épidémies pestilentielles dans leurs armées méritent encore une recherche particulière. Était-ce la vraie peste? J'en doute. (Diodore, I, p. 697.)

Il fallait en effet la force et le génie d'un Hannibal pour dompter ces hordes sauvages, et pour en former une armée qui battît même des légions romaines.

Si la composition de leurs armées explique comment elles pouvaient s'élever à un nombre aussi considérable, c'est cependant avec raison que l'on doit se méfier du chiffre auquel on les porte. Même, selon les données modérées de Timée (1), leurs forces paraissent bien plus imposantes dans les guerres de Syracuse que dans celles avec Rome, pour lesquelles nous avons des renseignements positifs (2); mais il est certain qu'avec ces ressources la république ne devait guère avoir beaucoup de peine pour mettre sur pied une armée de cent mille hommes.

Carthage n'avait besoin de ces grandes armées qu'en temps de guerre; mais il n'est pas douteux

---

(1) Voyez p. 24 de ce volume.

(2) Selon les propres données d'Hannibal, copiées par Polybe du monument que ce général avait laissé à Lacinium, son armée (qui à la vérité fut bientôt renforcée par les Gaulois) n'était composée, lors de son arrivée en Espagne, que de vingt-six mille hommes; et les troupes africaines, laissées en Espagne sous le commandement de son frère Hasdrubal, ne s'élevaient qu'à treize mille quatre cents hommes. (POLYBE, I, p. 459, 511.)

qu'elle entretenait aussi une certaine puissance en temps de paix. Les nombreuses garnisons cantonnées dans les provinces se composaient, pour la majeure partie, de mercenaires (1); il en était de même de la garnison de la capitale (2). Les triples murs de la citadelle renfermaient à la fois les quartiers pour ces troupes et pour les magasins. Chacun de ces murs était bordé en dedans d'une double rangée de caveaux. La rangée inférieure contenait les étables pour trois cents chevaux et les cases pour leur entretien (3). Il y avait dans la rangée supérieure des écuries pour quatre mille chevaux avec les magasins nécessaires, et des quartiers pour vingt mille fantassins et quatre mille chevaux (4). Un commandant particulier de la ville était à la tête de ces troupes (5).

Ces renseignements nous conduisent naturellement à des considérations qui nous font mieux apprécier la véritable force de la république.

---

(1) Diodore (II, p. 457) prouve clairement qu'il y avait de ces troupes qui recevaient toujours une solde.

(2) Comme, par exemple, en Sardaigne. Polybe, I, p. 195, 203.

(3) Polybe, I, p. 459.

(4) Appien, I, p. 436.

(5) Polybe, I, 163. ὁ ἐπὶ τῆς πόλεως στρατηγός.

Des soldats mercenaires ne peuvent jamais remplacer entièrement des guerriers nationaux, parce qu'il leur manque la force morale. Le génie supérieur d'un grand homme, joint à un long exercice des troupes, peut, comme nous l'avons vu dans la seconde guerre punique, rendre une telle armée redoutable pour quelque temps, mais un tel chef ne se trouve pas toujours. Les guerres contre les souverains de Syracuse étant la plupart faites avec des mercenaires contre des mercenaires, la balance resta ici à peu près égale; mais les guerres contre Rome étant des combats contre des soldats romains, Carthage dut enfin succomber.

D'un autre côté, la république devait à ce système l'avantage que des défaites essuyées au dehors ne lui causaient pas un grand préjudice. C'était la tête de l'hydre qui renaissait à mesure qu'on l'abattait. Qu'importait à Carthage qu'il y eût cent mille barbares de plus ou de moins au monde, tant qu'il y en avait d'autres pour les remplacer, et qu'elle ne manquait pas d'argent pour les payer (1)? Entraver ces enrôlements ou

(1) On voit par plusieurs exemples frappants quel peu de cas les Carthaginois faisaient de ces troupes. On laissa mourir de faim, sur une des îles de Lipari, une bande de ces mercenaires pour s'être livrée au pillage. (Diodor, I,

les rendre impossibles, c'était paralyser les ressources de l'état, et la politique romaine n'oublia pas d'en préparer les moyens. Scipion leur défendit de lever des troupes en Europe (1); et en Afrique Masinissa transforma ses nomades en agriculteurs (2).

On voit enfin facilement que ce système militaire était aussi en rapport avec leur politique commerciale, car rien n'était plus propre à resserrer les liens des peuples et à assurer leurs relations. Des masses d'hommes rassemblés des contrées les plus éloignées se reconnaissaient ici comme compagnons d'armes; tous se considéraient en outre comme alliés de Carthage dont ils défendaient les intérêts. Les marchands de la république ne devaient-ils pas trouver un prompt accès chez ces peuples, lorsqu'ils rencontraient partout des amis et d'anciennes connaissances? Cela ne devait-il pas aussi lui frayer le chemin pour étendre son pouvoir? Cette circonstance seule explique la conquête d'Espagne faite par Carthage en peu d'années après la première

p. 339.) Himilcon abandonna toute une armée de ces soldats en n'effectuant la retraite qu'avec les Carthaginois. (Diodore, I, p. 700.)

(1) Appien, I, p. 370.

(2) *Ibid.*, I, p. 452; Strabon, p. 1190.

guerre punique, tandis que Rome fut plus d'un siècle à soumettre cette province.

Néanmoins, malgré tous les avantages de ce système, la république n'était pas trop bien défendue dans l'intérieur du pays même. L'impossibilité de rassembler promptement une telle armée devait lui faire craindre toute surprise. Ses ennemis pénétrèrent bientôt le secret; et des expériences réitérées ont montré que ses flottes ne suffisaient pas pour s'opposer à leur passage. Un combat à outrance en était alors la suite; et plus dangereuse que les échecs éprouvés au dehors, et si facilement oubliés, une guerre dans l'intérieur de Carthage mettait en question l'existence de tout l'état.

CHAPITRE VIII.

DÉCADENCE ET CHUTE DE CARTHAGE.

En examinant les causes qui ont fait déchoir et tomber tant de grands états, on est conduit naturellement à des observations philosophiques de la plus haute importance : aussi nulle part l'histoire n'offre plus de sujets d'instruction. Cependant il est de fait que dans ces études on s'intéresse bien plus vivement au sort des républiques qu'aux destinées des monarchies. Si chez celles-ci le succès dépend presque en entier des talents et du caractère des souverains, la prospérité ou les revers tiennent chez celles-là à des causes bien autrement profondes. Mais de toutes les anciennes républiques, il n'y en a peut-être pas une autre comme Carthage, dont la décadence soit plus instructive; néanmoins il s'en faut de beaucoup qu'on ait éclairci convenablement ce point d'après les documents qui nous restent de ce temps. Ou l'on croyait l'expliquer par la supériorité croissante de Rome; ou si toutefois on jetait un regard sur l'intérieur de la république, on parlait d'un parti d'Hannon,

qui, par jalousie contre la famille de Barca, aurait empêché qu'on envoyât du secours à Hannibal en Italie. On sent facilement combien ces raisons sont peu satisfaisantes (1). Nous allons essayer de les compléter et de les rectifier, en envisageant la question sous un point de vue plus élevé.

Dans la recherche consacrée à la constitution de Carthage, nous avons eu occasion de fixer l'époque de laquelle date sa décadence intérieure, c'est-à-dire depuis sa première paix avec Rome (2). Mais il est certain qu'un principe des-

(1) La cause de toutes ces fausses idées repose sans doute sur l'erreur où l'on est tombé de considérer Tite-Live comme la première source. Mais je crois déja avoir démontré l'insouciance que témoigne cet écrivain sur tout ce qui concerne l'intérieur de Carthage; et je ne crains pas qu'un lecteur doué d'une saine critique me contredise. Polybe est certainement bien au-dessus de lui; mais pour l'époque décisive, c'est-à-dire qui s'étend depuis la fin de la guerre des mercenaires jusqu'au commencement de la deuxième guerre punique, il est d'une concision outrée, de sorte qu'on ne peut guère le citer comme source. Heureusement il existe d'autres notions dont nous avons tiré parti, et que l'on trouve dans les fragments de Diodore, surtout dans le livre 25 des *Op.*, II, p. 510, 511 et 567; et dans Appien, I, 105 — 110.

(2) Voyez p. 159 de ce volume. Cette paix fut conclue l'an 241 avant J.-C.

tructeur avait déja commencé auparavant à saper les fondements de l'état, depuis que deux abus avaient jeté dans le pays de profondes racines : la vénalité des hautes fonctions, qui suppose la corruptibilité des électeurs; et la coutume d'accorder plusieurs dignités à la même personne (1).

Cependant l'histoire de Rome comme celle de quelques états modernes, nous montre que la vénalité des hautes fonctions n'est pas absolument un mal irrémédiable, comme on le croirait au premier abord (2). Tout le monde connaît l'institution des élections du parlement en Angleterre; en France, la vénalité était autrefois presque légale pour toutes les places. Jusqu'à quel point de telles institutions deviennent nuisibles, voilà ce qui dépend surtout du degré de patriotisme et des mœurs d'une nation. Dans une république aristocratique telle que Carthage, elles portent peut-être moins d'ombrage, vu qu'il importe en général le plus aux riches qui achètent les charges, de conserver la consti-

(1) Aristote, II, p. 280.

(2) Je n'ai pas besoin de rappeler que je ne me propose pas de défendre ces abus. Je suis au contraire bien persuadé qu'ils doivent à la longue devenir très-nuisibles, quand même ils ne le seraient pas au commencement.

tution et la tranquillité intérieure. C'est du moins ce que l'expérience a confirmé pour Carthage. Nous en savons assez de l'histoire de la république, pour pouvoir dire avec certitude que, jusqu'aux temps des guerres avec Rome, l'esprit de la constitution n'avait pas encore trop dégénéré. Le témoignage d'Aristote le prouve pour son siècle (1); les tentatives faites par deux hommes excessivement puissants, pour renverser la constitution, échouèrent toutes deux sans avoir d'autres suites (2): le pouvoir du sénat fut toujours respecté; et ce qui fournit une preuve décisive, c'est que jusqu'à cette époque on n'entend pas parler de factions dans la république.

Mais déja, durant la première guerre avec Rome, les semences des discordes intestines furent jetées, et l'homme qui les répandit fut Hamilcar Barca. Le destin de la république voulait que la même maison qui devint le soutien de l'édifice de l'état ébranlé dût la première en saper les fondements.

On sait généralement de quelle manière glorieuse cet homme remarquable, à peine adulte, débuta lors de la première guerre punique.

(1) Aristote, *Op.*, II, p. 251.

(2) Voyez p. 123 de ce volume.

Il se montra déja alors tel qu'il sut se mainte-nir pendant les six dernières années, comme un de ces génies supérieurs qui, en abandonnant les traces de leurs devanciers, se forment eux-mêmes un nouveau système. Sans être vaincu, il signa enfin avec une fureur concentrée la paix qui, en enlevant la Sicile à la république, lui ravit le pays regardé comme son boulevart (1).

Mais immédiatement après cette paix, il se joua en Afrique un drame, où Hamilcar exécuta le rôle d'un des principaux personnages. Aussitôt après la conclusion de la paix, la république voulut licencier les troupes mercenaires, dont elle pouvait alors se passer; mais elle commit l'imprudence de faire venir une armée de trente mille hommes en Afrique, au moment où le trésor public était si épuisé, que l'on ne se trouvait pas en mesure de satisfaire aux demandes de ces hommes. Cela les excita au pillage, et amena bientôt une guerre civile, plusieurs ou la plupart des sujets carthaginois ayant passé dans les rangs des rebelles, commandés par deux chefs des plus téméraires et des plus adroits. Ce ne fut qu'après une lutte sanglante qui dura près de quatre ans, que la république parvint à avoir le

1) Polybe, I, p. 406.

dessus (1). Mais malgré cette heureuse issue, ce fut cependant cette guerre qui appela les malheurs sur Carthage ; c'est elle qui fit naître entre Hannon, surnommé le Grand (2), et Hamilcar Barca, une inimitié dont ils étaient sans doute loin de prévoir les suites. Hannon, avant cette guerre, gouverneur d'une des provinces africaines, avait trouvé occasion d'agrandir le territoire de la république par la conquête de la ville d'Hécatompylos en Libye et des contrées d'alentour (3). Lors de la rébellion des mercenaires il fut nommé général de la république; mais il remplit si peu l'idée qu'on s'était formée de lui, qu'il mit au contraire Carthage à deux doigts de sa perte (4). Les maîtres de la république qui la veille encore accusaient Hamilcar d'avoir provoqué cette guerre dans la

(1) Polybe raconte dans le premier livre de son ouvrage l'histoire détaillée de cette guerre.

(2) Appien, I, p. 106. C'est le même dont le parti se montre plus tard l'antagoniste d'Hannibal. Selon Appien (I, p. 348), Hannon vécut après la seconde guerre punique, et il doit par conséquent être parvenu à un âge fort avancé. Cela explique comment son parti put se consolider à ce point.

(3) Polybe, I, p. 180, 181; Diodore, II, p. 565. Il y est appelé ami de la gloire et des grands projets.

(4) *Ibid.*, I, p. 182, 184, 204.

Sicile en faisant aux mercenaires de trop grandes promesses, se virent obligés de recourir à lui et de l'adjoindre au général Hannon dans le commandement. Ses brillants exploits excitèrent bientôt tellement la jalousie de son collègue que le sénat reconnut qu'il ne pouvait y avoir qu'un seul chef; mais pour n'offenser ni l'un ni l'autre, il laissa le choix à l'armée qui se déclara pour Hamilcar. Hannon se retira; cependant la fortune tourna de nouveau le dos aux Carthaginois; un de leurs généraux fut battu et fait prisonnier; Utique et Hippone embrassèrent la cause des rebelles. Dans cette détresse, on crut ne pas pouvoir se passer du général naguère congédié; une députation de trente sénateurs réconcilia momentanément ces deux hommes puissants (1), et amena l'heureuse fin de la guerre.

Mais l'esprit de parti une fois suscité ne s'amortit plus. Les ennemis d'Hamilcar, qui ne lui imputaient pas seulement la guerre, mais aussi la perte de la Sardaigne, l'attaquèrent formellement, en élevant sur ces griefs une accusation contre lui. Dans ce danger, Hamilcar chercha la protection du peuple. Il gagna un des présidents et des favoris du peuple, son futur gendre

(1) POLYBE, I, p. 215.

Hasdrubal; et en flattant la masse, il réunit autour de lui une foule d'hommes méchants et turbulents (1). En se formant de cette manière un parti dans le peuple, il parvint non-seulement à se faire absoudre, mais aussi, des troubles ayant éclaté chez les Numides, à obtenir, conjointement avec Hannon, le commandement de l'Afrique, qui lui resta seul lorsque Hannon fut révoqué, une fois les troubles apaisés (2).

Le premier général de la république se montrant démagogue, il dut en résulter nécessairement une forte commotion. L'autorité du sénat jusqu'alors intacte, et avec lui toute l'aristocratie existante, reçurent un choc qui ébranla ce corps politique de manière à lui enlever à jamais son ancien poids: Hamilcar devint ou menaça du moins de devenir le Marius de Carthage.

Ainsi se forma dans la république un parti

(1) Diodore, II, p. 567.

(2) Appien, I, p. 105. Le passage d'Appien ne détermine pas si l'accusation d'Hamilcar tombe dans le temps de la guerre contre les mercenaires, avant qu'il fût appelé au commandement, c'est-à-dire 216 ans avant J.-C., ou deux ans plus tard, cette guerre étant terminée. La comparaison avec Diodore me fait pencher pour la dernière opinion, quoique cette différence ne soit du reste guère importante en elle-même.

d'aristocrates, composé du sénat et des grands, et un autre de démocrates ou du peuple; et ce fut à ce dernier parti que la maison des Barca dut sa première élévation (1). Mais peut-être aurait-on pu mettre un terme à cette scission, ou du moins ne serait-elle pas devenue aussi funeste, si elle n'eût pas provoqué un nouveau projet, dont les derniers résultats devaient être incalculables pour l'état.

Ce projet fut celui de la conquête d'Espagne. Quand même l'histoire ne désignerait pas Hamilcar comme le premier moteur de cette entreprise, la position seule dans laquelle il se trouvait alors le ferait déja supposer. Mais il n'y a pas d'événements de ce temps sur lequel nous soyons mieux instruits que sur celui-là; bien plus, d'après des rapports positifs, il entreprit l'expédition à l'insu de l'état, et le succès put

---

(1) J'emploie ce nom, dont font déja usage des auteurs romains, quoiqu'il soit inexact. Le nom de Barca (*Fulmen*) était un surnom personnel d'Hamilcar, et non un nom de famille, car il n'y avait pas de ces sortes de noms à Carthage, mais des surnoms empruntés à certaines qualités, ou à la ressemblance avec certains animaux, voilà ce qui était à Carthage chose très-commune. Cela prouve encore qu'il n'y avait pas de noblesse de famille proprement dite, laquelle ne peut guère prendre racine sans noms patronimiques.

seul le justifier (1). Mais dès lors la conquête d'Espagne devint le projet héréditaire de sa famille, et la base proprement dite de sa grandeur.

La position d'Hamilcar explique l'origine de ce projet de conquête. Comme général et démagogue, il fut à même de reconnaître que, pour se soutenir comme chef de son parti, il ne fallait pas seulement s'illustrer par des exploits brillants, mais aussi être maître d'immenses richesses. Cet agrandissement devait, à la première vue, flatter la république, et peut-être même lui paraître nécessaire. Son ancienne politique n'était plus à la hauteur de ses besoins présents. Une nouvelle puissance maritime, qui ne visait pas au commerce mais aux conquêtes, s'était établie

(1) Appien, I, p. 229. Il y est dit : « La faute de la malheureuse issue de la première guerre contre Rome ayant été déversée sur Hamilcar par ses ennemis, il parvint à se faire accorder un commandement en Afrique contre les nomades avant d'avoir rendu compte de sa gestion. Ses démarches ayant été heureuses, il gagna l'armée par des présents et du butin, et la conduisit, sans la permission des Carthaginois, par Gadès, en Espagne, d'où il envoya de grands trésors à Carthage pour séduire le peuple. Ses conquêtes et sa gloire excitèrent dans la république le désir d'occuper toute l'Espagne. »

dans les îles de la Méditerranée, et en avait expulsé les Carthaginois.

Après la perte de la Sicile et de la Sardaigne, dans quel pays la république pouvait-elle espérer mieux s'en dédommager qu'en Espagne, où elle avait déja noué les relations les plus diverses? Si enfin, comme des témoignages positifs le font présumer, Hamilcar crut voir dans la conquête de l'Espagne un moyen de renouveler avec succès la lutte contre Rome, il s'ensuit que l'intérêt personnel du général s'accorda en cette occasion avec celui de Carthage.

Mais il n'est pas moins vrai que l'exécution de ce projet dut ébranler l'édifice de l'état dans ses bases.

On regardait l'Espagne comme le pays le plus riche du monde ancien. A quelle puissance ne devait donc pas s'élever une maison qui parvenait à s'assurer les trésors qu'offrait ce Pérou européen? En répandant ces richesses sur Carthage, il ne lui devenait pas seulement facile de se faire un parti imposant dans le peuple, mais aussi dans le sénat, et de dominer ainsi la république, en minant la constitution, sans cependant la renverser de fond en comble. Et qu'est-ce qui aurait même empêché un chef investi du pouvoir suprême de la renverser, lorsqu'une fois il avait rassemblé, comme César

dans les Gaules, une armée entièrement dévouée à son chef?

L'histoire nous apprend que ces craintes n'étaient que trop fondées! Tant que les Barca régnèrent en Espagne, ils dictèrent, quoique absents, des lois à Carthage. Les neuf ans qu'Hamilcar eut le commandement en Espagne lui suffirent pour en conquérir une partie considérable, soit par la force des armes, soit par des négociations. Les trésors de ce pays servirent à soutenir son influence : il les employa ou pour enrichir le trésor, ou pour s'attacher son armée, ou bien aussi pour tenir son parti en mouvement (1).

L'argent d'Espagne allant ainsi continuellement à Carthage, on devait s'attendre à ce que la république attachât de jour en jour plus de prix à la possession de ce pays.

Hamilcar ne vécut pas assez long-temps pour voir ses derniers projets s'accomplir; mais lorsqu'il périt (2) et que son gendre Hasdrubal lui succéda, le pouvoir de la maison de Barca commencait déja à devenir redoutable. Tout en étant fidèle au système de son beau-père, de verser

(1) Appien, I, p. 106.

(2) Cela arriva l'an 228 avant J.-C., dix ans avant le commencement de la seconde guerre punique.

sur Carthage à grands flots l'or de l'Espagne (1), il étendit de plus en plus son pouvoir dans cette province; il y fonda une nouvelle capitale nommée Carthagène, où il déploya un faste royal (2). Il fit ouvrir dans le voisinage les mines d'argent les plus fécondes, et se soumit les Espagnols plutôt par sa bonté que par la force des armes. Il épousa la fille d'un de leurs rois, et fut nommé unanimement leur chef; de sorte que, selon les rapports d'un auteur contemporain (3), il chercha à s'affranchir en Espagne de toute dépendance de la république. La tentative d'une révolution qu'il avait faite lui-même à Carthage ayant échoué après un laps de huit ans, il tomba victime d'un assassinat.

(1) APPIEN, p. 109.

(2) DIODORE, II, p. 511; POLYBE, III, p. 206; STRABON, p. 220.

(3) C'est-à-dire de Fabius dans POLYBE, I, p. 403. Fabius lui aurait rapporté qu'Hasdrubal, après avoir reçu le commandement en Espagne, serait allé à Carthage pour s'en rendre maître par une révolution. Mais les premiers hommes de l'état, s'en étant aperçus, et s'étant coalisés contre lui, il serait retourné en Espagne, où il aurait régné arbitrairement, sans s'inquiéter du sénat. Peut-être le récit de Fabius est-il exagéré; mais on ne saurait douter que, malgré la critique acerbe et peu satisfaisante de Polybe, elle ne repose sur une foule de faits réels. On voit du moins de quoi l'on croyait Hasdrubal capable.

Hannibal, qu'il s'était plu lui-même à élever, fut nommé son successeur par l'armée, et plus tard par le sénat. Cependant le parti opposé dans Carthage n'avait rien négligé pour gagner le peuple et pour l'engager à demander que tous les hommes séduits et corrompus par les largesses d'Hamilcar et d'Hasdrubal eussent à rendre compte de leur conduite (1). Aussi Hannibal pour y maintenir son autorité crut devoir accélérer son projet de susciter une guerre contre les Romains.

Tout cela peut servir à faire juger en quelque sorte l'origine et l'agrandissement du parti de Barca, ainsi que les vicissitudes de fortune qu'il éprouva. Il fut, dans son principe, démocratique; mais les trésors de l'Espagne lui ayant fait gagner plusieurs grands de l'état, et avec eux de nombreux partisans dans le sénat, il disposa, au commencement de la seconde guerre punique, de la majorité de ses membres.

Cependant plus la fortune subite des partisans de cette famille excita l'envie, plus il dut être facile d'exciter contre eux le peuple, jusqu'à ce que les exploits d'Hannibal lui imposèrent de nouveau silence.

C'est justement cette mobilité dans ce parti

---

(1) Appien, I, p. 109.

qui parle le plus en faveur des faits que nous venons de relater; car il n'y a pas dans l'histoire d'erreur plus grossière que de se figurer les partis politiques, surtout des républiques, comme des masses fermes et invariables; mais en même temps il n'y a pas de tâche plus difficile pour l'historien que de suivre le fil de ces vicissitudes.

Cela démontrera la vérité et le sens de l'observation de Polybe(1), que lors du commencement de la seconde guerre punique, la constitution carthaginoise était déja dégénérée par l'accroissement de la puissance démocratique. Si l'on représente encore le sénat comme corps dominant, il ne faut pas oublier qu'il était travaillé par une faction qui, tout en comptant sur un parti puissant dans le peuple, avait contre elle un autre parti présidé par Hannon-le-Grand, jusqu'à la fin de la seconde guerre punique.

Mais les intentions et les rapports de ces deux partis méritent d'autant plus d'être développés, que l'on fausse le point de vue, en n'attribuant aux adversaires de Barca d'autre motif que la jalousie.

Le renouvellement de la lutte avec Rome était, selon l'aveu de tous les écrivains, le projet fa-

(1) Polybe, II, p. 563, 564.

vori des Barca, et d'ailleurs intimement lié à leur plan de conquérir l'Espagne.

C'est pourquoi l'expédition fut entreprise de ce pays, centre de leurs ressources; une armée aguerrie par les combats qu'elle y avait soutenus, obtint les succès les plus éclatants. Les grandes journées près du lac de Thrasymène et près de Cannes surpassèrent les espérances les plus hardies que l'on nourrissait à Carthage.

Le résultat le plus naturel de ces victoires aurait dû être une paix avec Rome sous des conditions raisonnables, qui auraient rendu à la république ses possessions perdues en Sicile et en Sardaigne; aux yeux de tout Carthaginois patriote, qui ne demandait pas une guerre d'extermination, ce désir était d'autant plus pardonnable que la république, malgré tous ses efforts, ne tirait pas d'autres avantages immédiats de la guerre: mais chaque victoire parut plutôt faite pour éloigner cette paix que propre à l'amener. Plus la gloire des Barca grandissait, moins ils voulaient la paix; et la preuve la plus frappante qu'on puisse en donner, c'est, je crois, que pendant toute la durée de la guerre jusqu'à l'invasion de Scipion en Afrique, il ne fut pas une seule fois question de négociations (1).

(1) Polybe, III, p. 502.

Jusqu'à quel point cette politique était vraie ou fausse, et si Carthage pouvait exister à côté de Rome, voilà des questions que nous n'aborderons point en ce moment.

Mais dès que l'on ne considère pas la grandeur des Barca comme but de la guerre, on conviendra que le parti opposé à cette famille pouvait aussi avoir raison, et n'agissait peut-être pas dans des intentions suspectes en désirant la paix (1).

---

(1) Un pendant parfait de cette lutte de deux partis à Carthage, se trouve dans la querelle qui eut lieu entre les torys et les whigs en Angleterre, lors de la guerre de la succession d'Espagne. Les torys n'avaient-ils pas raison de réclamer la paix, quoique les partisans de Marlborough, à la tête des whigs, poussassent à la guerre? Cette comparaison plus développée pourrait nous conduire à des résultats intéressants si elle était ici à sa place. Peut-être l'histoire ne fournirait-elle pas de parallèle plus exact que celui d'Hannibal et de Marlborough, si un Plutarque venait à l'établir. On voit au premier abord que tous deux firent, pendant plus de dix ans, la guerre dans l'étranger sans être vaincus; mais il existe des analogies bien plus surprenantes dans leur position, dans leurs projets hardis, dans la formation de leurs armées composées d'éléments si hétérogènes, dans les batailles meurtrières qu'ils livrèrent, dans leur grande activité politique, dans leur autorité sur les hommes qui les entouraient, dans leurs destins malheureux, et même dans leur faiblesse commune de ne pas avoir su résister à l'attrait de

Le témoignage de Tite-Live (1) nous apprend que le point de vue principal d'où il faut envisager la lutte des deux partis, c'est que l'un demandait ardemment la paix, l'autre la continuation de la guerre. Le manque de renseignements nous empêche, à la vérité, de donner une histoire détaillée de cette lutte; cependant on voit, vers la fin de la guerre, que le parti pacifique, pour lequel Hannibal se déclara lui-même après son retour en Afrique, eut le dessus dans le sénat, tandis que les chefs de l'opposition démocratique faisaient encore alors tout ce qui était en leur pouvoir pour rompre les négociations déja entamées (2).

Mais quelles que fussent les révolutions que subirent ces factions, il est néanmoins certain que, jusqu'aux dernières années de la guerre, le parti de Barca eut la supériorité dans le sénat; et l'opinion ordinaire que le parti d'Hannon eut assez de puissance pour empêcher qu'Hannibal

---

l'or. POLYBE (III, p. 144) donne les vrais éclaircissements authentiques sur le caractère d'Hannibal, car il les tient de la bouche même de Masinissa, ancien ami et compagnon d'armes du grand général carthaginois.

(1) Voyez le discours d'Hannon. TITE-LIVE, XXIII, 12.

(2) APPIEN, I, p. 345.

ne fût secouru en Italie et paralyser ainsi ses progrès, demande à être rectifiée.

Il n'entrait nullement dans le projet du général carthaginois de tirer du secours et du renfort directement de l'Afrique. Une de ses idées favorites au contraire, depuis le commencement de la guerre jusqu'au moment où il quitta l'Italie, fut de désirer que ce secours lui vînt d'un autre côté, c'est-à-dire de l'Espagne. On saisit toute l'histoire de la guerre sous un faux point de vue, en ne partant pas de ce principe.

Les raisons qui lui faisaient rechercher l'appui de l'Espagne sont faciles à développer. Ce pays était en général le siége de la puissance et des ressources de sa maison (1), mais, surtout, le camp d'exercice de ses troupes. La guerre avec Rome continuant toujours en ces lieux, on y formait des corps d'armée habitués à combattre les légions romaines, et qui devaient avoir un tout autre prix que des troupes d'Afrique

(1) Les revenus que la famille de Barca tirait de l'Espagne devaient être immenses, comme on peut le conclure de ce que Pline raconte du produit de la mine de Bebulo auprès de Carthagène, appartenant à Hannibal. PLINE, XXXIII, 6. *Ex quibus Bebulo puteus appellatur hodieque, qui CCC pondo Hannibali subministravit in dies*; c'est-à-dire trois cents livres d'argent romain par jour, ce qui fait par an environ cent mille livres.

nouvellement rassemblées. Cela explique le projet du général carthaginois, vers lequel il tendait sans relâche dans les premières années de la guerre; c'est que son frère Hasdrubal lui amenât, comme renfort, une seconde armée d'Espagne, tandis que des troupes d'Afrique iraient remplacer en ce pays les soldats espagnols, pour y tenir également tête aux Romains (1).

La vérité de cette observation ressort aussi clairement de l'histoire de la guerre que la supériorité continuelle de Barca dans le sénat de Carthage. L'ordre de marcher sur l'Italie fut adressé à Hasdrubal presque immédiatement après la nouvelle de la grande victoire remportée à Cannes; et à cet effet, pour maintenir l'Espagne, il y fut

(1) M. le docteur et prorecteur Becker à Ratzebourg, à qui nous devons un savant traité: *Vorarbeiten zu einer Geschichte des zweiten punischen Kriegs* (*Matériaux pour l'histoire de la seconde guerre punique*), s'écarte ici, et pour quelques autres idées, de mes opinions. J'avoue qu'il n'a pas su me persuader; mais je crois plus convenable d'en faire le lecteur juge, puisqu'il ne s'agit point des événements mêmes, mais de la critique des événements, où la diversité des opinions est ce qu'il y a de plus instructif. Quant au point essentiel, l'importance de la guerre d'Espagne et de la conservation de cette province aux yeux de Carthage, que je crois avoir exposé le premier, nous ne différons pas d'idée.

envoyé une nouvelle armée sous les ordres d'Himilcon (1). Les Romains ayant eu connaissance de ce projet, les deux Scipions s'efforcèrent en Espagne d'en empêcher l'exécution. Ils y réussirent d'abord par la victoire auprès d'Ibéra (2) ; mais les Carthaginois expédièrent la même année Magon, le second frère d'Hannibal, avec un grand renfort en Espagne (3).

Cependant la double victoire des Scipions auprès d'Illiturgis leur procura partout le dessus (4).

Carthage fit néanmoins marcher une troisième armée sous les ordres d'Hasdrubal, fils de Giscon (5); pendant qu'un autre corps avec une flotte, s'avançait au secours de Syracuse assiégée (6). Mais après la triple victoire auprès de Munda (l'an 214 avant J.-C.), les Scipions se maintinrent (7). Après ces efforts formidables, la

(1) Tite-Live. XXIII, 27, 28, l'an 216 avant J.-C. A Rome, on redoutait déja l'exécution de ce plan depuis les première victoires d'Hannibal. (Polybe, I, p. 608.)

(2) *Ibid.*, XXIII, 29.

(3) *Ibid.*, 22.

(4) *Ibid.*, 49.

(5) *Ibid.*, XXIV, 41.

(6) *Ibid.*, 35.

(7) *Ibid.*, 42.

lutte commença à s'affaiblir (1), jusqu'à ce que, deux ans après, les généraux carthaginois réussirent à faire tomber les Romains dans le piége et à se débarrasser des deux Scipions (2). Cependant les victoires que Marcius remporta sur les Carthaginois, et les succès encore plus importants obtenus l'année d'après par Scipion le jeune en Espagne, arrêtèrent l'exécution du projet; mais on y persistait d'autant plus à Carthage, en fondant sur son exécution toute l'espérance de la victoire (3), et en faisant les plus grands préparatifs pour renforcer l'armée d'Espagne. Enfin, malgré ses succès, Scipion ne put entraver les projets des Carthaginois (4); Hasdrubal, à la tête

(1) Tite-Live, XXV, 32.

(2) *Ibid.*, 35, 36.

(3) *Ibid*, XXVII, 5.

(4) Sur ce point de l'histoire il règne dans Polybe et dans Tite-Live une obscurité faite pour surprendre tout lecteur attentif. Il est certain que Scipion commit la plus grande faute militaire, de permettre l'expédition d'Hasdrubal lorsqu'il pouvait encore l'empêcher. Cependant, selon Polybe (III, p. 280), il aurait remporté une victoire sur Hasdrubal; mais celui-ci s'étant retiré avec les restes de son armée vers les Pyrénées, il ne jugea pas à propos de le poursuivre, et peu de mois après, Hasdrubal paraît en Italie avec cinquante-six mille hommes, ayant fait une marche extrêmement rapide. — N'y aurait-il pas quelques soupçons à élever contre cette victoire? Ne serait-on pas porté à croire que l'écri-

d'une grande armée, traversa les Pyrénées et les Alpes; et si ce guerrier n'eût succombé à ses des-

vain a parlé d'une affaire désagréable pour les Scipions le plus brièvement possible? Il ajoute, il est vrai, que Scipion ne poursuivit pas l'ennemi de peur de deux autres généraux de Carthage; mais cela décharge-t-il Scipion du reproche de s'être laissé attraper par Hasdrubal?—Tite-Live présente déja les faits tout autrement. Il parle bien aussi de la victoire de Scipion près de Bæcula (XXVII, 18, 19); mais il résulte de sa narration qu'Hasdrubal avait fait ses préparatifs pour marcher vers les Pyrénées, même avant la bataille, et que Scipion, quoique conseillé de le poursuivre, crut suffisant de faire occuper ces défilés de montagnes par un corps d'armée (XXVII, 20). Mais ces événements paraissent sous un autre jour dans Appien, I, p. 135. Selon lui, Scipion était avant cette bataille dans une position très-critique; il s'en tira par la bataille dont l'issue demeura long-temps douteuse, mais qui se décida enfin en sa faveur (Polybe pouvait donc, sans être infidèle à l'histoire, attribuer la victoire à Scipion). Mais Hasdrubal avait déja fait faire de grandes levées de troupes sur le littoral Nord de l'Espagne, et il trompa Scipion en s'y portant tout-à-coup et en passant les Pyrénées avec les troupes réunies en ces lieux.

Il n'y a pas de capitaine ancien à qui l'on ait moins rendu justice qu'à Hasdrubal. Il est bien apprécié par Diodore (II, p. 569), où il est appelé le premier capitaine après son frère Hannibal. Il fut d'ailleurs le frère puîné, et Magon le frère cadet de ce général. (Polybe, III, p. 138). L'histoire offre rarement de pareilles familles de héros. Ce sont des hommes extraordinaires, trop grands pour que le temps puisse effacer leur gloire.

tins en Ombrie, la gloire de Scipion placé au rang des dieux, courait de grands risques.

Cette marche de la guerre est peut-être aussi propre à nous expliquer en quelque sorte la décadence de la marine des Carthaginois (opinion que partagent déja quelques auteurs anciens (1)). Cette décadence ne se montre nulle part d'une manière aussi surprenante qu'au passage de Scipion en Afrique, où l'on n'envoya pas même une flotte au-devant du général romain.

Comme d'ailleurs les Barca, pour l'exécution de leurs projets, n'avaient pas trop besoin de s'appuyer sur une puissance navale, celle-ci n'eut toujours à leurs yeux qu'une importance secondaire. Il se peut en outre que les grandes dépenses nécessitées par l'entretisn des troupes de terre s'opposassent à ce que l'on consacrât des fonds aussi considérables à l'usage de la marine.

Mais quoi qu'il en soit, les observations précédentes résoudront la question comment surgit à Carthage l'esprit des factions : et c'est proprement de la solution de cette question que dépend le plus, d'ordinaire, l'histoire de la

(1) Appien, I, p. 310.

chute de toute république. Un peuple uni reste invincible, tandis que les nations les plus puissantes succombent facilement à leurs ennemis, lorsque l'esprit de faction a étouffé chez elles le patriotisme.

Mais combien cet esprit de faction prédominait durant la seconde guerre punique, voilà ce que dénote la constitution si dégénérée à la fin de cette guerre; la narration de Tite-Live, quoique empreinte de sa partialité pour les Romains, n'en laisse pas subsister le moindre doute (1).

Selon lui, un corps puissant de la république, qu'il nomme l'ordre des juges (2), s'était arrogé

---

(1) Tite-Live, XXXIII, 46.

(2) *Ordo judicum.* Dans l'explication du passage de Tite-Live, plusieurs choses restent livrées aux conjectures, à cause des noms romains qu'il leur donne. On voudra donc bien considérer mon interprétation sous ce point de vue. Deux choses sont certaines : 1° l'*Ordo judicum* était un tribunal élevé d'état et de police; 2° Hannibal en était président (*prætor eorum scilicet judicum factus*).

Je regarde ce tribunal comme le centumvirat ou la gerusia, laquelle, sortie de l'anarchie, avait usurpé un pouvoir tyrannique. Dans la gerusia les suffètes présidaient. L'expression de *prætor* est employée pour suffète, ou il faut admettre qu'elle désigne une magistrature extraordinaire, une espèce de dictature, mais non guerrière, ce qui n'aurait rien de surprenant dans les circonstances extraordinaires alors

un pouvoir tyrannique. Il disposait arbitrairement des personnes et des biens des citoyens.

---

existantes. Quoi qu'il en soit, Hannibal était alors comme magistrat suprême à la tête de la république. Comme tel, il cite devant lui le questeur (*quæstor*), qui ne peut être autre que le chef de l'administration des finances. Mais celui-ci n'obéit pas, parce qu'il était sûr, après sa questure, d'entrer dans l'ordre des juges, le centumvirat.

Selon Aristote (*Polit.*, II, 11), on passait des pentarchies dans le centumvirat. Il est donc très-probable que le questeur était le président de la pentarchie chargée des finances. Voilà ce qui répond à ce que nous dit encore cet auteur, que l'on passait des pentarchies daus la gerusia.

La réforme d'Hannibal portait sur deux choses: 1° il changea les fonctions à vie des membres du centumvirat, en les réduisant à un an, ce qui en détruisit le pouvoir oligarchique; 2° il abolit les abus introduits dans l'administration des finances, ou en percevant sévèrement les arriérés, ou en réclamant pour l'état ce qui appartenait à l'état. Voilà ce qui me paraît s'accorder le mieux, tant avec les paroles de Tite-Live qu'avec ce que nous savons de la politique de Carthage durant l'époque florissaute de la république.

L'identité de la gernsia et du centumvirat, comme tribunal d'état, me semble encore confirmée par le passage de Tite-Live, XXXIV, 61, où il est dit: « Les suffètes s'étant assis pour rendre justice (*ad jus dicendum*), on trouva attachée sur leurs siéges la note d'Ariston (émissaire secret et fugitif d'Hannibal), qu'il avait eu des commissions non pour des particuliers, mais pour les *seniores* (*ita senatum*

Les membres de ce tribunal étaient nommés à vie, et en se recrutant parmi les employés de finances, ils en avaient aussi fait leurs partisans. D'après ce que nous savons de la constitution de Carthage, il est probable que ces juges n'étaient autres que les membres du centumvirat, qui, en ces temps orageux, pouvaient trouver la meilleure occasion de fonder un règne de terreur, produit ordinaire de la tourmente des factions.

Après la paix, Hannibal étant parvenu à la tête de la république, abolit ces abus par une double réforme, en changeant les places à vie du centumvirat en fonctions annuelles, et en réglant l'administration des revenus de l'état. Mais Hannibal, en se faisant par ces réformes des ennemis de tous ceux qui s'étaient enrichis jusqu'alors aux dépens de la république, donna un nouvel aliment à l'esprit de faction, que ne pouvaient guère étouffer les conditions de la dernière paix avec Rome.

Pour des républiques menacées de ruine, toute infortune devient doublement fatale, puisqu'elle

---

vocant), ce qui veut dire pour la gerusia, où présidaient les suffètes pour rendre justice. Car, dans quel autre lieu que celui de leur réunion, cette note pouvait-elle être attachée convenablement?

ranime presque toujours la fureur des factions. L'orgueil blessé veut se venger; et ainsi la faute de la guerre malheureuse, de la paix humiliante est imputée par un parti à l'autre. Leur haine réciproque ne s'accroît pas seulement, mais devient encore plus forte que celle qu'on nourrit contre l'ennemi le plus présomptueux; ce qui explique le phénomène si triste mais si fréquent de l'histoire, que l'ennemi parvient aisément, dans ces états, à gagner lui-même un parti qui fait réussir ses prétentions.

Ce triste phénomène se montre aussi à Carthage, dans toute son étendue, depuis la seconde paix avec Rome; on y aperçoit sans cesse un parti ami des Romains, formé dans le principe par les adversaires d'Hannibal (1). L'exil de cet homme qui, pendant la détresse de sa patrie, resta constamment étranger à tout esprit de faction, fut l'ouvrage de ce parti, et fournit la preuve la plus parlante de sa force comme de son aveuglement. Qu'est-ce qui pouvait réparer une telle perte?

Mais la dernière paix avec Rome contenait, par les rapports dans lesquels Masinissa était placé vis-à-vis de Carthage, une condition qui semble

---

(1) Tite-Live, XXXIII, 47.

pour le moins avoir contribué autant à son bouleversement intérieur.

Comme voisin et surveillant de la république, certain de l'assistance romaine, Masinissa chercha à s'agrandir aux dépens des Carthaginois, et leur enleva même la meilleure partie de leur territoire, connue sous le nom d'Emporia (1). Lui aussi, ne négligea pas d'acheter à Carthage un parti, lequel, devenu très-turbulent, fut chassé de la ville (2), et donna lieu à la guerre malheureuse qui amena la chute de la république.

Ces factions étaient à la vérité, comme il faut s'y attendre, contre-balancées par un parti patriote (3) qui, plein du souvenir des beaux jours passés, s'efforçait de les ramener. Mais il ne semble jamais avoir trouvé de chef assez habile pour rester à la hauteur de sa mission (4); et

(1) Polybe, IV, p. 547.

(2) Appien, I, p. 394. Aucun écrivain ne rapporte d'une manière plus exacte les vexations que Carthage eut à essuyer de la part de Masinissa.

(3) Ces trois factions sont décrites par Appien, I, p. 390. La grande population de la ville, évaluée encore dans les derniers temps à sept cent mille habitants, devait rendre la lutte de ces factions extrêmement dangereuse.

(4) Voyez la peinture que Polybe (IV, p. 701) fait d'Hasdrubal, dernier général des Carthaginois.

plusieurs indices dénotent qu'il se laissa entraîner par ses adversaires à des démarches imprudentes qui, loin de relever la bonne cause, tournèrent au contraire à son préjudice (1).

Ces menées des factions, qu'une histoire spéciale de Carthage seule saurait dévoiler en entier, durèrent presque sans interruption depuis le bannissement d'Hannibal jusqu'à la chute de la république. Dans la longue carrière de Masinissa, ses prétentions augmentèrent avec ses années; et dans le sénat romain il se forma, par la vanité offensée et par la passion haineuse de Caton l'ancien, un parti qui ne connut d'autre mot d'ordre que la destruction de Carthage, et qui fit éclater une nouvelle guerre.

La dernière lutte de ce malheureux état n'a pas besoin d'être commentée. Ce fut le combat d'un désespéré qui, certain de sa perte, ne veut cependant pas tomber sans gloire.

Nos recherches ont montré combien de causes concoururent pour rendre cette chute à la fin inévitable. Mais le dénoûment de ce grand drame n'est-il pas déja expliqué par la seule observation que Rome ne compta jamais que

(1) Voyez ce que TITE-LIVE, *Epitom.*, I, XLVIII, rapporte de Giscon, fils d'Hamilcar.

sur elle-même et sur ses armes, tandis que Carthage crut devoir compter sur son argent et sur l'assistance des autres? Rome avait assis sa grandeur sur un rocher, tandis que celle de Carthage roulait sur du sable d'or!

APPENDICES.

APPENDICE I.

ARISTOTE SUR L'ÉTAT CARTHAGINOIS.

*Extrait d'*ARISTOTE, *Polit., II*, 11 (1).

L'ÉTAT de Carthage aussi semble parfaitement organisé, et sous beaucoup de rapports mieux que d'autres. Il s'accorde surtout dans plusieurs points avec celui de Sparte ; car les trois états de Crète, de Sparte et de Carthage ont une grande analogie entre eux, et beaucoup de leurs institutions sont excellentes.

Mais ce qui caractérise une bonne institution, c'est que le peuple ne sorte pas des bornes qui

(1) La traduction a été faite sur la dernière édition de M. le professeur Kluge : *Aristoteles de Politia Carthaginensium. Vratislaviæ*, 1824.

lui sont tracées, et qu'il n'y ait pas de troubles sérieux, ni de tyrannie. La constitution de Carthage, à l'instar de celle de Sparte, reconnaît les repas des compagnies, en outre la magistrature des cent-quatre, comme Lacédémone possède ses éphores; mais ce qu'elle a de mieux, c'est que tout le monde peut parvenir à cette dignité, tandis que les éphores sont seulement choisis parmi les personnes les plus marquantes.

Ensuite les rois et la gerusia des Carthaginois ressemblent aux rois et aux gérontes de Sparte; mais chez eux, ce qui vaut bien mieux, les rois ne sont pas de la même famille, sans cependant être pris dans la première venue. Mais s'il y en a un qui se distingue par son mérite, on le choisit avec raison, plutôt que de s'arrêter à l'âge: car les rois étant chargés d'intérêts fort graves, ils nuisent beaucoup s'ils sont incapables, et ils ont déja fait du tort à l'état de Sparte.

La plupart des choses blâmées sont communes aux états mentionnés lorsqu'ils s'écartent de la voie légale. Les constitutions fondées sur un principe aristocratique ou démocratique passent en déviant forcément à la démocratie ou à l'oligarchie. Car sur les choses présentées ou non au peuple, les rois ou les gérontes décident s'ils sont tous d'accord, sinon c'est au peuple à prononcer.

Dans les choses présentées devant l'assemblée nationale, l'avis des magistrats ne lui est pas seulement référé, mais elle prend à cet égard une décision; et il est libre à tout le monde de contredire celui qui fait la proposition : ce qui n'a pas lieu dans les autres constitutions. Mais que les pentarchies, ayant de grandes et nombreuses affaires à traiter, choisissent elles-mêmes leurs membres, qu'elles nomment un conseil des cent, magistrature suprême, et qu'elles exercent plus long-temps que les autres leurs fonctions, voilà ce qui tient de l'oligarchie; mais ce qui est au contraire conformé aux principes de l'aristocratie, c'est qu'elles servent sans salaire, qu'elles ne puissent pas être élues par le sort.

Il en est de même pour les causes judiciaires jugées par tous les magistrats, et non comme à Lacédémone, où certaines affaires sont portées devant un magistrat spécial.

La constitution des Carthaginois passe cependant, sous un rapport, de l'aristocratie à l'oligarchie; parce qu'ils croient devoir nommer les magistrats non-seulement d'après leur mérite personnel, mais aussi d'après leurs richesses; car, disent-ils, il n'est pas possible qu'un citoyen pauvre remplisse ces fonctions avec la dignité et le calme nécessaires.

Si donc le choix fait suivant la fortune est oli-

garchique, et celui fait suivant le mérite personnel aristocratique, il en résulte une troisième classe moyenne de constitution chez les Carthaginois; car, en ayant égard à la fortune et au mérite, ils choisissent surtout les premiers magistrats, les rois et les généraux.

Il faut regarder cette dégénération de l'aristocratie comme un vice dans la législation; car il importe beaucoup, dès le principe, de veiller à ce que les plus dignes aient le temps nécessaire, et qu'ils ne se compromettent pas dans l'exercice de leurs fonctions, ni dans la vie privée.

Mais s'il faut aussi tenir à l'aisance, il est néanmoins vicieux que les premières dignités, telles que celles de roi et de général, soient vénales: car cette coutume élève les richesses au-dessus du mérite personnel, et rend tous les hommes cupides; car ce que la classe dominante regarde comme honorable, fixe aussi l'opinion des autres citoyens. Mais la constitution dans laquelle le mérite personnel n'est pas respecté par-dessus toute chose, n'a point d'aristocratie établie sur des bases bien solides. Il faut s'attendre à ce que ceux qui achètent des magistratures cherchent à y gagner de l'argent, s'ils ne conservent leurs places qu'en faisant beaucoup de frais; car il serait insensé de croire que l'homme pau-

vre, mais intègre, cherche à se procurer du gain, mais que l'homme moins délicat n'y prétende pas après avoir fait des dépenses : c'est pourquoi il faut que ceux qui gouvernent soient en effet les meilleurs.

Mais il vaut mieux que le législateur, s'il ne peut obtenir l'aisance des gens honnêtes, songe à assurer le loisir de ceux qui sont revêtus de fonctions publiques.

Il me paraît aussi abusif que plusieurs charges soient remplies par la même personne, ce qui est honorable chez les Carthaginois; car un seul office est aussi le mieux rempli par un seul. Le législateur aura donc soin d'y remédier, et ne prescrira pas que le même individu soit à la fois cordonnier et musicien.

Dans un petit état, il est donc plus dans l'intérêt des citoyens et du peuple que plusieurs personnes participent aux fonctions, car alors chaque office sera rempli, comme nous l'avons déja dit, d'une manière plus désintéressée et plus prompte. C'est ce qu'on voit chez les guerriers et les marins, où la discipline est égale pour tous.

Quoique leur constitution incline vers l'oligarchie, ils l'évitent cependant en enrichissant toujours une partie du peuple qu'ils envoient dans les villes. C'est par ce moyen qu'ils remédient au mal, et qu'ils rendent leur constitution

durable. C'est, à la vérité, un moyen fortuit : des états doivent être garantis des révolutions par des lois ; mais en cas de désastre, lorsque la foule abandonne les magistrats, les lois n'offrent pas de moyens pour rétablir la tranquillité. C'est là le caractère des constitutions de Crète, de Sparte et de Carthage, à juste titre célèbres.

APPENDICE II.

TRAITÉ DE COMMERCE ENTRE ROME ET CARTHAGE, CONCLU L'AN 509 AVANT J.-C. (1).

Extrait de Polybe, I, p. 434.

A ces conditions, l'amitié régnera entre les Romains et leurs alliés, et les Carthaginois et leurs alliés. Les Romains et leurs alliés ne na-

(1) Je joins, à mon travail sur Carthage, les pièces suivantes, qu'on peut appeler des documents carthaginois, non-seulement parce que j'y ai souvent renvoyé dans mes recherches, mais aussi parce que je crois qu'elles caractérisent l'esprit de cette république mieux qu'un long commentaire.

Les deux premières pièces sont aussi très-importantes pour l'histoire romaine. Elles datent des commencements de Rome, où cette ville ne dominait pas encore sur tout le Latium; le premier traité fut conclu un an après l'expulsion

vigueront pas au-delà du cap Bon (1), à moins qu'ils n'y soient poussés soit par une tem-

---

des rois; l'autre, cent soixante-un ans plus tard; tous deux nous montrent Rome alors sous un tout autre aspect que Tite-Live et d'autres historiens ne nous la présentent.

(1) Le cap Bon est désigné par Polybe comme étant placé au Nord devant Carthage (Τὸ προκείμενον αὐτῆς τῆς Καρχηδόνος ὡς πρὸς τὰς ἄρκτους), et ne peut donc guère être un autre que celui qu'on appelle vulgairement le *Promontorium Hermæum* (voyez le Mémoire de Heyne, *in Opuscul.* II, p. 47, où l'on trouve rassemblés les passages des autres auteurs, ce qui a porté quelques écrivains à admettre une autre position). Mais l'autorité de Polybe l'emporte sur celle des auteurs plus modernes. Voici ce qui donne aux mots cités dans le texte le sens suivant : « Les Romains ne doivent pas naviguer au Sud de ce cap, le long de la côte du territoire de Carthage, vers la petite Syrte, » où étaient une foule de villes, et les districts les plus fertiles de son territoire, surtout à Byzazena.

C'est ainsi que l'explique Polybe lui-même; et l'interprétation devient d'autant plus vraisemblable, si l'on se rappelle que dans ces contrées étaient aussi les entrepôts de leur commerce pour l'Afrique intérieure. Une seule difficulté s'élève : c'est qu'on nomme encore dans le second traité, à côté du cap cité, les villes de Tarseium et de Mastia. Il n'y a pas de villes de ce nom sur le territoire de Carthage, mais bien dans le Sud-Ouest de l'Espagne, près de Tartessus. Voyez Stephanus, *De urbib.*, à l'article de Ταρσήϊον et de Μαστία. Mais lors même qu'on aurait en vue ces villes, il ne s'ensuivrait pas que le cap Bon se trouvait placé à côté d'elles; car Heyne (*Opuscul.* I, p. 61)

pête, soit par des ennemis. Si quelqu'un est jeté sur ces côtes, il ne lui est pas permis de faire

---

a déja remarqué avec raison que les mots : Πρόσκειται δὲ καὶ τῷ καλῷ ἀκρωτηρίῳ Μαστία καὶ Ταρσήϊον, ne doivent pas être traduits ainsi : « A côté du cap Bon se trouve Mastia et Tarseium ; » mais au contraire, de la manière suivante : « Au cap Bon il faut ajouter Mastia et Tarseium ; » ce qui établirait alors ce sens : « Les Romains ne navigueront pas au-delà du cap Bon vers l'Est, et au-delà des villes Mastia et Tarseium vers l'Ouest dans l'Atlantique. »

Ce qui donne d'autant plus de créance à cette interprétation, c'est que les Carthaginois attachaient un grand prix aux possessions occidentales en dehors des colonnes d'Hercule, et en faisaient un profond mystère. L'objection que les Romains n'allaient pas encore si loin du temps de cette alliance, me semble de peu de poids; car d'où le savons-nous? Les Carthaginois ayant étendu leurs possessions à cette époque, et la fondation de leurs établissements hors des Colonnes, paraissant tomber justement dans l'intervalle entre le premier et le second traité, il est facile d'expliquer pourquoi ces villes sont mentionnées comme limite occidentale dans le deuxième traité, mais pas encore dans le premier. On pourra, à la vérité, objecter à cela que ce sens n'est pas clairement établi dans les termes du traité, et regarder comme plus probable que deux villes de ce nom, qui nous sont restées inconnues, se soient trouvées dans le territoire de Carthage, près du cap Bon, où il y avait en effet un plus grand nombre de cités qu'on ne le présume ordinairement. Il se pourrait cependant que la traduction du traité dans Polybe ne fût pas aussi littéralement exacte, puisqu'il ne faudrait qu'une tournure un peu changée, pour rendre vraisemblable l'explica-

quelque trafic, ni d'acquérir autre chose que ce qui est nécessaire au besoin du vaisseau et aux sacrifices. Au bout de cinq jours, les hommes qui auront mis pied à terre seront tenus de remettre à la voile. Des marchands arrivés en Libye ou en Sardaigne, ne pourront contracter de marché valable qu'en présence d'un officier de la justice et d'un greffier. Les choses vendues d'après ces formalités seront dues au vendeur sur la foi du crédit public. Un Romain arrivant sur le territoire de Carthage jouira des mêmes droits que les Carthaginois. Ceux-ci n'offenseront pas les habitants d'Ardea, d'Antium, de Laurentium, de Circeii, de Terracine, ni un peuple quelconque des Latins soumis aux Romains. Ils ne doivent pas non plus attaquer les villes des autres Latins non soumis à Rome; mais s'ils les occupent, ils les lui livreront intactes. Ils n'établiront aucun fort dans le Latium; et s'ils y arrivent armés, ils ne passeront pas une seule nuit dans le pays.

---

tion des villes d'Espagne. On ne peut donc pas décider ici avec certitude, et on ne gagnerait rien à trancher la question.

APPENDICE III.

DEUXIÈME TRAITÉ DE COMMERCE CONCLU ENTRE ROME ET CARTHAGE, L'AN 348 AVANT J.-C.

Extrait de Polybe, 1, p. 437.

A ces conditions, la paix sera maintenue entre les Romains, leurs alliés, et les Carthaginois, les Tyriens (1), les habitants d'Utique et leurs alliés. Au-delà du cap Bon, de Mastia et de Tar-

---

(1) Il n'est pas probable que cela s'applique à la ville de Tyr en Asie. Ou il y avait un Tyr en Afrique, ou bien cette ville s'appellerait Tysdrus (voyez p. 47 de ce volume).

Mais si on l'applique néanmoins à la ville des Phéniciens que Polybe indique, la raison pourquoi Tyr était comprise dans le traité se fondait sans doute sur les devoirs de piété réciproque qu'observaient la métropole et la colonie l'une envers l'autre.

seium, les Romains ne pourront point exercer la piraterie, ni trafiquer, ni fonder une colonie.

Si les Carthaginois occupaient dans le Latium une ville non soumise aux Romains, il leur sera permis de garder l'argent et les hommes, mais ils seront tenus de rendre la ville. S'ils faisaient des prisonniers dans des villes qui vivent en paix avec Rome, sans lui être soumises, ils ne pourront pas les conduire dans des ports romains; mais si néanmoins ils les y conduisent, et qu'un Romain les réclame, ils seront obligés de les mettre en liberté.

Les Romains sont tenus de remplir les mêmes obligations. Si un Romain fait de l'eau ou des vivres dans une contrée soumise aux Carthaginois, il n'offensera personne de ceux qui vivent en paix et en amitié avec Carthage. Les habitants de cette république observeront les mêmes règles. Si l'un ou l'autre était offensé, on considérerait ce fait comme une insulte publique.

En Sardaigne et en Libye, aucun Romain ne peut ni trafiquer, ni fonder une colonie, ni entrer dans aucun port, si ce n'est pour faire des provisions ou pour radouber son vaisseau. S'il y est jeté par la tempête, il est tenu d'en partir au bout de cinq jours.

En Sicile, en ce qui appartient aux Carthaginois, ainsi qu'à Carthage, le Romain peut

acheter et vendre, et jouit des mêmes droits que le citoyen de cette république. En échange, les mêmes priviléges sont accordés aux Carthaginois dans la ville de Rome.

APPENDICE IV.

TRAITÉ ENTRE HANNIBAL ET PHILIPPE DE MACÉDOINE, CONCLU L'AN IV DE LA SECONDE GUERRE PUNIQUE, ET L'AN 215 AVANT J.-C. (1).

Extrait de Polybe, II, p. 598.

C'est le traité qu'ont juré le général Hannibal, et Magon, Myrkal et Barmokal, tous les sénateurs qui sont auprès d'eux, et tous les Carthaginois qui sont dans son armée, avec Xénophanès, le fils de Cléomachus d'Athènes, envoyé comme ambassadeur auprès de nous par le roi Philippe, fils de Démétrius, pour lui, les Macédoniens et leurs alliés.

Ils l'ont juré en présence de Jupiter, de Ju-

(1) Hannibal, alors campé dans l'Italie inférieure, espérait par cette alliance avec Philippe, qui devait entrer en Italie par la mer Adriatique, écraser Rome.

non et d'Apollon; en présence du génie de Carthage, d'Hercule et de Iolaus; en présence de Mars, de Triton, de Poseidon et des dieux qui combattent avec nous; en présence du soleil, de la lune, de la terre, des fleuves, des prairies et des eaux; en présence de tous les dieux qui protégent Carthage; enfin de tous ceux qui protégent la Macédoine et tout le reste de la Grèce, et devant tous les dieux, dans l'armée, qui sont témoins de ce serment.

Le général Hannibal, tous les sénateurs de Carthage qui sont auprès de lui, et tous les Carthaginois qui sont dans son armée, avec l'assentiment des vôtres et des nôtres, nous nous engageons à jurer cette alliance d'amitié et de paix, comme amis, comme camarades et comme frères.

Le roi Philippe, les Macédoniens, et les autres Grecs leurs alliés, prêteront assistance et secours au peuple des Carthaginois, au général Hannibal, à tous ceux qui l'accompagnent, aux sujets de Carthage reconnaissant les mêmes lois, aux habitants d'Utique, aux villes et peuples soumis aux Carthaginois, à l'armée, aux alliés, à toutes les villes et à tous les peuples avec lesquels nous sommes liés, en Italie, en Celtique et en Ligurie, et avec lesquels nous pourrions encore contracter dans ces pays des relations amicales et des alliances.

Assistance et paix seront aussi accordées au roi Philippe, et aux autres Grecs alliés, par les Carthaginois, les habitants d'Utique, toutes les villes et tous les peuples soumis à Carthage, leurs alliés et généraux, et par les villes et peuples qui, en Italie, en Celtique et en Ligurie, sont ou désireraient devenir nos alliés.

Nous ne tendrons pas de piéges ni d'embuscades l'un à l'autre. Vous serez ennemis des ennemis de Carthage, à l'exception des rois, des villes et des peuples avec lesquels vous entretenez des alliances. Et de même, nous serons ennemis des ennemis du roi Philippe, à l'exception des rois, des villes et des peuples avec lesquels nous avons contracté des alliances. Vous serez aussi nos alliés dans la guerre contre les Romains, jusqu'à ce que les dieux nous donnent ainsi qu'à vous la paix. Vous viendrez à notre secours, quand il sera nécessaire, et selon que nous en conviendrons. Si les dieux vous favorisent ainsi que nous dans la guerre contre les Romains, et que ceux-ci viennent à demander la paix, nous la ferons de manière que vous y soyez aussi compris. Il ne leur sera pas permis d'entreprendre une guerre contre vous. Corcyre, Apollonium, Épidamnus, Pharus, Dimalle et Atintania ne pourront être sous la domination romaine. Ils rendront aussi à Démétrius de

Phare tous les hommes de sa nation qui sont sur leur territoire. Mais si les Romains venaient à nous attaquer l'un ou l'autre, nous nous assisterons comme les circonstances l'exigeront; de même aussi, si d'autres commençaient des guerres, excepté les rois, les villes et les peuples avec lesquels nous vivons en alliance. Mais, si nous jugions à propos de retrancher ou d'ajouter quelque chose à ce traité, il nous sera loisible de le faire d'un commun accord.

APPENDICE V.

RELATION D'HANNON, ROI DES CARTHAGINOIS, SUR LES PAYS DE LA LIBYE AU-DELA DES COLONNES D'HERCULE, DÉPOSÉE DANS LE TEMPLE DE KRONOS.

Les Carthaginois résolurent qu'Hannon naviguerait au-delà des Colonnes, et qu'il fonderait des colonies avec les Liby-Phéniciens. Il partit, emmenant avec lui une flotte de soixante vaisseaux, une quantité d'hommes et de femmes, au nombre de trente mille, des provisions et toutes les choses nécessaires.

Après nous être embarqués et après avoir passé par le détroit, nous naviguâmes durant deux jours, et fondâmes ensuite une ville du nom de Thymiatérium. Il y avait à côté d'elle une grande plaine. De là nous fîmes voile vers l'Ouest, vers le cap libyen de Soloës, garni de toutes parts d'arbres. Après y avoir élevé un temple

à Neptune, nous nous dirigeâmes, pendant une demi-journée, de nouveau vers l'Est jusqu'au moment de toucher à un lac voisin de la mer, et rempli de joncs. Il s'y trouvait des éléphants et beaucoup d'autres animaux herbivores. Nous longeâmes le lac pendant une journée, et nous construisîmes des villes sur la mer, que nous appelâmes Carikum Teichos, Gytte, Acra, Melitte et Arambe.

En partant de ces lieux, nous arrivâmes au grand fleuve Lixus qui descend de la Libye. Le long de ses rivages demeure un peuple nomade, les Lixites, qui faisaient paître leurs troupeaux; nous y fîmes quelque séjour en contractant avec eux alliance. Mais au-dessus d'eux vivaient des Éthiopiens sauvages, occupant un pays montagneux et riche en animaux, où le Lixus prend naissance. Les montagnes étaient habitées par des hommes d'une figure étrange, des Troglodytes, que les Lixites dépeignaient comme plus agiles à la course que des chevaux.

Nous prîmes des interprètes parmi les Lixites, et nous passâmes près du désert durant deux jours. Nous nous portâmes de là à une journée vers l'Est : ici nous rencontrâmes au fond d'un golfe une petite île ayant cinq stades de circuit; nous y établîmes des colons en lui donnant le nom de Cerné. Selon notre calcul, il nous sem-

blait qu'elle devait être à une distance égale de Carthage, car on mit autant de temps pour le trajet de là aux Colonnes que de celles-ci à Cerné. Nous arrivâmes à un lac, en remontant un grand fleuve nommé Chrètes. Ce lac renfermait trois îles plus grandes que Cerné. A partir de ces îles, il nous fallut une journée pour atteindre la fin du lac.

Au-dessus de ce lac on voyait s'élever de hautes montagnes, couvertes d'hommes féroces revêtus de peaux d'animaux, qui nous lancèrent des pierres et nous empêchèrent d'aborder. En continuant notre route, nous parvînmes à un grand fleuve rempli de crocodiles et d'hippopotames. Nous rebroussâmes chemin, et nous allâmes retrouver Cerné.

De cet endroit nous nous embarquâmes vers le Sud, et nous longeâmes les côtes pendant douze jours. Toute la contrée était habitée par des Éthiopiens qui, en nous voyant arriver, prirent la fuite. Ils parlaient un langage inintelligible, même pour les Lixites qui nous accompagnaient. Le dernier jour nous abordâmes près de quelques montagnes élevées, et garnies de différentes espèces de bois odoriférant. Nous naviguâmes deux journées plus loin, et nous mouillâmes près d'un très-grand golfe, ayant des deux côtés un terrain plat, sur lequel nous vîmes brûler par-

tout, la nuit, des feux à une certaine distance, et à une élévation plus ou moins grande. Nous y fîmes de l'eau, et nous côtoyâmes les rives pendant cinq jours; au bout de ce temps nous vîmes devant nous un grand golfe, auquel nos interprètes donnèrent le nom de *Corne-d'Ouest.* Il y avait dans ce golfe une grande île dans laquelle se trouvait un lac, qui à son tour renfermait une île plus petite.

Nous abordâmes en ce lieu, où nous ne vîmes, le jour, que des forêts, mais la nuit beaucoup de feux; et nous entendîmes le son de flûtes, de cymbales, de timbales, et un bruit effroyable. La terreur s'empara de nous, et nos devins nous ordonnèrent de quitter l'île. Nous mîmes aussitôt à la voile, et nous passâmes près d'une contrée brûlante nommée Thymiamata. Elle était pleine de torrents de feu qui se jetaient dans la mer. Mais cette terre était inaccessible à cause de sa grande chaleur. La crainte nous fit encore quitter promptement ces parages.

Pendant quatre jours en mer, nous aperçûmes, la nuit, les côtes couvertes de feux. Nous vîmes, au milieu de ce pays, un feu énorme qui semblait toucher jusqu'aux étoiles. Le jour, nous y distinguâmes une montagne très-élevée, que l'on appelait le *Char des Dieux.* Durant trois jours, nous passâmes près des torrents de feux, et nous

approchâmes d'un golfe appelé la *Corne-du-Sud.* Dans l'angle de ce golfe il y avait une île pareille à l'autre dont nous avons parlé, laquelle contenait un lac; celui-ci renfermait à son tour une autre île habitée par des hommes sauvages; mais la plupart d'entre eux étaient des femmes aux corps velus, que nos interprètes appelaient Gorilles. Nous ne pûmes pas attraper les hommes; ils s'enfuirent dans les montagnes et se défendirent avec des pierres. Quant aux femmes, nous en prîmes trois qui mordirent et égratignèrent leurs conducteurs et ne voulurent pas les suivre. Nous les tuâmes et nous leur ôtâmes la peau, que nous apportâmes à Carthage; car nous ne pûmes pas aller plus loin, faute de provisions.

ANNOTATIONS DE M. HEEREN.

Les opinions sur le Périple d'Hannon, autant sur son authenticité que sur sa nature, différaient autrefois beaucoup entre elles. Cependant je ne crois pas que son authenticité puisse être contestée aujourd'hui par un critique; mais il en est autrement de son intégrité. La brièveté de la relation a fait naître l'idée, partagée aussi par Rennel, que ce n'est qu'un extrait d'un plus grand écrit; ce qui semblait encore être confirmé par le passage de Pline (*Histor. natur.*, II, 67), où il est dit qu'Hannon avait navigué

de Gadès autour de l'Afrique jusqu'en Arabie, et qu'il avait décrit le voyage. Mais un autre auteur a déja rappelé avec raison que Pline n'avait pas lu lui-même le Périple, mais qu'il s'était fié à des témoignages incertains; et que le passage de Méla (III, 19) montrait surtout que ce dernier auteur avait lu notre Périple (GOSSELIN, *Recherches*, I, p. 64).

Le Périple n'était certainement pas une description de voyage, telle que nous l'entendons à présent, mais plutôt un monument public de l'expédition, c'est-à-dire une inscription consignée dans un temple principal de Carthage. Cela résulte en partie de ce qu'il était d'usage chez les généraux carthaginois de laisser de tels souvenirs de leurs entreprises, comme l'a montré l'exemple d'Hannibal, rapporté pag. 293; et en partie de la suscription du Périple lui-même, qui porte : « Ἄννωνος περίπλους ὃν ἀνέθηκεν ἐν τῷ τοῦ Κρόνου τεμένει; le Périple d'Hannon, qu'il a exposé dans le temple de Kronos. » Car c'est ainsi qu'il faut traduire le mot ἀνέθηκεν, qui, comme on sait, est le terme propre chez les Grecs pour les dons offerts aux temples, ce qui fait qu'on les appelle ἀναθήματα.

Cette inscription était sans doute en langue carthaginoise. Mais nous n'en avons que la traduction grecque, dont l'auteur est inconnu. Ce

fut probablement un Grec voyageur, peut-être un marchand qui, pour son propre usage, en fit une traduction; et Dieu sait quelle suite d'accidents il a encore fallu pour porter ainsi à la postérité cette relation remarquable du premier voyage sur la côte occidentale de l'Afrique, effectué peut-être cinq cents ans avant J.-C. Il faut donc aussi, je crois, imputer au traducteur les irrégularités dans les formes; mais elles ne peuvent nullement nous autoriser à en induire qu'on y a fait des interpolations.

Outre les anciens commentateurs du Périple, Bochart, *Geographia sacra*, I, 33; Campomanes, *Antiguedad maritima de Carthago*, vol. II; Dodwell, *Dissertatio prima in geograph. min.*, ed. *Hudson*, vol. I; et Bougainville, *Mémoires sur les découvertes d'Hannon, dans les Mémoires des Inscriptions*, tom. XXVI et XXVIII, qui font tous arriver Hannon jusqu'aux côtes de la Guinée. Deux de nos plus célèbres géographes modernes, Gosselin, *Recherches sur la géographie des anciens*, vol. I, pag. 63, et Rennel, *Geography of Herodotus*, pag. 910, etc., se sont occupés du Périple; mais ils diffèrent sensiblement l'un de l'autre dans leurs résultats. Le premier abrége le voyage d'Hannon, tellement que, selon lui, l'île de Cerné, la plus méridionale des colonies fondées par ce roi, serait l'île Fé-

dal, sous 33° 1/2 de latitude Nord. L'autre l'étend au point de placer cette même île à 13° plus au Sud, sous 20° 1/2 de latitude Nord; ce qui doit changer les bornes du trajet ultérieur, que Gosselin ne fait étendre que jusqu'au cap Nun par 28° de latitude Nord, mais Rennel au contraire jusqu'à Sierra-Léone, par 8° de latitude Nord : différence de calculs qui doit frapper d'autant plus, lorsqu'on considère que Hannon a indiqué d'ordinaire les distances par journées. Cependant, le calcul de Gossélin repose sur des suppositions que peu de critiques pourront admettre.

1° L'expression *hors des Colonnes* comprendrait encore le détroit, puisque les colonnes d'Hercule désignent les deux rochers Calpé et Abyla à l'entrée intérieure du détroit. Par conséquent Gosselin commence déja à calculer de ce point, et ne place pas seulement la ville Thymiaterium dans le détroit, près du Ceuta moderne; mais il prend aussi le cap Soloës, qu'Hannon n'atteignit qu'au bout de deux journées en dehors des Colonnes, pour le cap Spartel qui forme l'issue du détroit du côté de l'Afrique. Mais ordinairement l'expression *les Colonnes* n'est pas employée si exactement pour les rochers, mais pour le détroit en général; et la décision du peuple carthaginois, qui enjoignit à Hannon

d'établir des colonies « en dehors des Colonnes », n'avait certainement pas d'autre sens, sinon qu'il devait en établir sur la côte africaine occidentale, le long de l'océan Atlantique; de même que les autres villes étaient aussi placées dans ces parages, d'après les indications mêmes de Gosselin.

2° Ce géographe fait un calcul, d'après lequel une journée n'aurait pas compris plus de cinq grandes lieues (dont vingt font un degré). Car, dit-il, Cook, en longeant la côte orientale de la Nouvelle-Hollande, n'avait pas pu faire plus de dix-sept lieues en vingt-quatre heures; c'est pourquoi on ne pouvait accorder à Hannon, qui la nuit se tenait tranquille et avait toute une flotte avec lui, que cinq lieues pour le jour : mais cette comparaison n'est pas juste. Cook naviguant le long d'une côte parsemée de bancs de coraux, de laquelle il voulait lever des cartes exactes, fut obligé d'avoir presque toujours la sonde à la main. Hannon n'ayant pas l'intention de tracer des cartes, mais seulement de choisir des places pour des colonies, navigua dans une contrée où les vents et les courants réguliers qui, comme on sait, viennent tous deux du Nord, lui étaient favorables. D'ailleurs, cette assertion de Gosselin est combattue par l'autorité des écrivains anciens les plus dignes de foi, qui fixent la navi-

gation d'une journée à une bien plus grande distance, savoir : Hérodote (IV, 86) à sept cents stades (vingt-huit lieues), et Scylax (pag. 30) à cinq cents stades (vingt lieues).

Les conjectures de Gosselin une fois admises comme erronées, ses indications partielles perdent également leur créance. Mais il faut dire aussi que Rennel étend la navigation d'Hannon un peu trop loin. Cependant je ne me propose pas plus de contester ses indications dans leurs détails que de donner un commentaire sur le Périple, qui d'ailleurs ne serait pas même intelligible sans des cartes spéciales. Au lieu de cela, je présenterai quelques observations qui, à ce que je crois, peuvent servir de base générale à l'interprétation :

1° Il ne faut pas croire qu'il soit possible de fixer tous les points avec certitude; car d'un côté l'auteur lui-même n'a pas toujours indiqué le nombre des journées, et par conséquent les distances; de l'autre, nous n'avons pas encore une description assez exacte de cette portion de la côte africaine pour qu'elle pût nous servir de guide certain. Il faudra donc se contenter de quelques indications générales.

2° Pour arriver à ce résultat, il faut distinguer les deux parties principales du voyage, qui avait été entrepris dans un double but : ou de

fonder des colonies, et celles-ci non loin de la sortie du détroit, ou de faire des découvertes ultérieures le long de la côte. Car, d'après ces considérations, les journées de la première et de la deuxième moitié pouvaient bien, même dans des circonstances du reste pareilles, ne pas être égales. Car la première partie était faite avec une flotte fortement chargée; l'autre sans doute avec un ou deux vaisseaux. La première partie du voyage s'étend jusqu'à l'île de Cerné; l'autre jusqu'au golfe nommé *la Corne du Sud.*

3° Dans la première partie paraissent :

a. — La ville Thymiaterium, à deux journées de la sortie du détroit, ou du cap Spartel. Si l'on évalue ici la journée faite avec toute la flotte à environ dix lieues de mer, cette ville doit avoir été fondée près de Larache ou entre Larache et Mamora. On ne peut pas se tromper de beaucoup pour sa position.

b. — Le cap Soloès. Hannon ne fixe pas la distance de Thymiaterium à Soloès; mais il résulte de sa narration que ce devait être le premier cap bien saillant à l'Ouest que l'on atteignait. Ceci ressort aussi d'Hérodote, qui non-seulement le connaît, mais le place à l'extrémité occidentale de l'Afrique (HÉRODOTE, II, 32). Je ne doute donc pas que ce ne soit le cap Blanc près d'Azimur, par 33° de latitude Nord, qu'il ne faut

pas confondre avec le cap Blanc plus méridional par 20° de latitude Nord, qu'on pouvait atteindre en partant de Thymiaterium, d'après la mesure indiquée, en deux jours; et je le préfère par la raison ci-dessus indiquée, au cap Kantin placé à une journée plus loin au Sud, que Rennel désigne comme tel.

c. — Les colonies nommées Acra, Gytte, Karikum Teichos, Melitte et Arambe étaient situées à une journée et demie au-delà du cap Soloës. Il faut donc supposer qu'elles se trouvaient dans la contrée de Safy ou d'Asafy presque au-delà du cap Kantin, par environ 32° latitude Nord. Le grand fleuve Lixus, où l'on arrivait après ces villes, serait alors le fleuve Marokos (ou Tersif) sur lequel est bâtie la ville de ce nom. D'ici jusqu'à la dernière colonie dans l'île de Cerné, on ne fixe pas davantage les journées de navigation; mais on trouve du moins l'indication que le trajet des Colonnes jusqu'à Cerné avait été aussi long que le trajet de Carthage jusqu'aux Colonnes. Si on voulait en déduire la même longueur du chemin, il faudrait chercher l'île de Cerné au-delà du cap Bojador où la place Rennel, jusque sous le 20° de latitude Nord. Mais je ne crois pas que, d'après l'espace égal de temps, on puisse déterminer la distance égale du chemin; car depuis Carthage jus-

qu'aux Colonnes, on traversait une mer bien connue où rien n'arrêtait le voyageur, où l'on pouvait donc aussi naviguer la nuit; mais à partir des Colonnes, on entrait dans un océan inconnu, où il fallait beaucoup plus de précaution. Je crois donc que l'île ou la petite île de Cerné se trouve ou près de Mogador, par 31° 1/2, ou bien près de Santa-Cruz par 30° 1/2. Mais quoique la position de cette dernière place demeure un peu incertaine, on ne peut pas se tromper de beaucoup dans la détermination des autres.

4° La seconde partie du voyage, à partir de Cerné, est simplement un voyage de découverte, et doit être regardée comme telle : mais c'était un double trajet. La première fois Hannon se dirigea vers le Sud, et arriva auprès d'un grand fleuve rempli de crocodiles et d'hippopotames. Le nombre des journées n'est pas indiqué; mais comme on ne rencontre pas de fleuve pareil, jusqu'au Sénégal, je n'hésite pas un instant de le prendre pour ce fleuve. Mais de là on retourna, par des raisons non indiquées, à Cerné, d'où l'on entreprit le second trajet, lequel est fixé en grande partie, sinon en entier, par journées : savoir d'abord, douze journées au Sud le long de la côte jusqu'à de hautes montagnes; puis deux journées jusqu'à un golfe où l'on fai-

sait de l'eau ; ensuite cinq journées plus loin jusqu'à un autre golfe appelé la *Corne d'Ouest*, en tout dix-huit journées. De là on naviguait le long du pays brûlant de Thymiamata, sans fixer le nombre des jours. On en fit après quatre jusqu'à la haute montagne appelée le *Char des Dieux*, et enfin encore trois jusqu'au golfe appelé *la Corne du Sud*, d'où l'on retourna. Si l'on admet pour le trajet le long du pays de Thymiamata quatre journées, l'ensemble depuis Cerné comprendrait trente-une journées. Dans tout ce voyage, comme on le trouve marqué sur la carte de Rennel, le courant et le vent furent favorables aux voyageurs : on peut donc sans crainte fixer la journée à seize lieues (douze lieues et demie de mer). Cela nous conduit, en plaçant l'île de Cerné près de Santa-Cruz, jusqu'à l'embouchure du Gambia ; et c'est une supposition très-probable que le golfe appelé *la Corne du Sud* (car on sait que les Grecs nommaient les bras des fleuves ses cornes) n'est autre chose que l'embouchure du Gambia, comme peut-être la *Corne d'Ouest* celle du Sénégal. Quoi qu'il en soit, la distance indiquée nous transporte aux côtes de la Sénégambie, que je prends pour le pays chaud de Thymiamata ; et Rennel a déja montré si clairement que tout ce qui est raconté de la nature de ce pays répond parfaite-

ment à la vérité, qu'il me paraît inutile de nous y arrêter plus long-temps. Quant à Gosselin, qui regarde ces navigations comme trop reculées, je rappellerai seulement ce que j'ai développé page 198, et que cet auteur n'a pas trouvé; c'est que, du temps d'Hérodote, les Carthaginois avaient établi une navigation régulière jusqu'à la côte d'or, dont le chemin n'a peut-être été frayé que par le voyage entrepris par Hannon.

APPENDICE VI.

FRAGMENT DU RAPPORT FAIT PAR LE GÉNÉRAL CARTHAGINOIS HIMILCON, SUR LES PAYS EUROPÉENS AU-DELA DES COLONNES D'HERCULE, D'APRÈS RUFUS FESTUS AVIENUS (1).

Une autre entreprise, contemporaine de celle d'Hannon, fut arrêtée à Carthage dans le même but, et dirigée vers la côte occidentale de l'Europe (2). Anciennement, il y eut de cette expédition une relation semblable à celle d'Hannon, mais elle n'est pas arrivée jusqu'à nous. Cependant Festus Avienus en tira parti dans

(1) *Ora maritima, ed. Wernsdorf, poetæ latini minores.* T. V., p. 3.

(2) Pline, II, 67. *Et Hanno Carthaginis potentia florente, circumvectus à Gadibus ad finem Arabiæ, navigationem eam prodidit scripto: sicut ad extera Europæ noscenda missus eodem tempore Himilcon.*

son ouvrage poétique, conçu dans l'idée d'instruire son parent Probus. Ce poème a du mérite en ce que l'auteur a dû consulter plusieurs anciens géographes; mais il nous est parvenu très-défectueux, et semble plutôt avoir été un recueil de matériaux qu'un travail achevé. Il manque d'ordre; on y trouve beaucoup de répétitions, et il paraît même que l'auteur n'avait point une idée claire des côtes qu'il décrit. Voyez à ce sujet le traité de M. le professeur Ukert, dont le prix est encore rehaussé par une carte, dans *Geographie der Griechen und Römer* (*Géographie des Grecs et des Romains*), tome II, sect. 1, appendice 2. Je ne fais ressortir ici que les passages qui se rapportent à l'écrit d'Himilcon et à Carthage.

I. *Ora maritima*, v. 80—130.

Là où les flots de l'Océan se heurtent avec impétuosité contre les eaux de la Méditerranée, se trouve le golfe Atlantique (1). Ici est située la ville de Gadeir, nommée autrefois Tartessus; ici se montrent les colonnes d'Hercule, Abyla (à

(1) Le golfe entre le cap Vincent et Trafalgar.

gauche de la Libye) et Calpé (1)...........
....
Et ici s'élève la tête du promontoire appelé anciennement Œstrymnon (2); et à ses pieds le golfe et les îles du même nom (3).

Elles s'étendent bien loin, et sont riches en métaux d'étain et de plomb. Un peuple nombreux s'agite là avec un esprit fier et une grande activité. Tous sont livrés exclusivement au soin du commerce; ils traversent la mer dans leurs canots, lesquels ne sont pas construits en bois de pin ou de sapin, mais fabriqués en peaux et en cuir. On met deux jours pour aller de là en bateau jusqu'à l'île Sacrée, comme on l'appelait jadis, qui occupe un grand espace dans la mer, et qui sert de demeure au peuple des Hiberniens. L'île des Albions se trouve à côté (4).

(1) Il y a ici probablement une lacune, puisque l'auteur nomme de suite un autre golfe.

(2) Il faut chercher le promontoire Œstrymnon sur la côte septentrionale de l'Espagne. On peut entendre par-là le cap Finis-Terræ ou un autre; car comment indiquer des déterminations précises, lorsque le poète lui-même n'en avait qu'une idée confuse ?

(3) *Sinus Œstrymnicus, et insulæ Œstrymnides.*

(4) Ces indications montrent du moins clairement que les îles Œstrymnides sont dans le voisinage de l'Hibernie et

Les expéditions de commerce des Tartessiens allaient jadis jusqu'aux Œstrymnides; cependant le peuple de Carthage et de ses colonies autour des colonnes d'Hercule naviguait sur cette mer qu'Himilcon visita jadis en quatre mois; car aucun vent ne poussait ici le vaisseau; les flots de la mer y sont impassibles et paresseux, et sa surface est couverte de jonc qui retient le cours du navire, qu'entourent des monstres marins.

II, v. 263—274.

.... On voit le fort de Géryon de loin; ici s'ouvre le large golfe de Tartessus (il faut une journée de navigation pour aller au fleuve de ce nom); ici est située la ville de Gaddir (ce qui veut dire en langue punique enfermée de digues). On l'appelait d'abord Tartessus; autrefois grande et riche, elle est actuellement pauvre et dégradée, et, sauf la fête d'Hercule, je n'y vis rien de grand.

III, v. 304—317.

Le fort et le temple de Géryon inclinent vers la mer, le golfe est couronné par une chaîne de

---

d'Albion; semblent être les mêmes que les îles Sorlingues. éloignées de trente lieues des côtes d'Irlande.

rochers. Près du second rocher le fleuve décharge ses eaux. A côté s'élève le mont Tartessus couvert de bois. Vient ensuite l'île Érythéa gouvernée par des Carthaginois, car autrefois ce peuple avait transporté des colons. Le bras de mer qui la sépare du continent et du fort Érythéa, n'a que cinq stades de large (1). L'île est consacrée à la Vénus maritime (2), laquelle déesse a ici un temple et des oracles.

IV, v. 375—412.

Au-delà des Colonnes, sur les côtes d'Europe, les citoyens de Carthage possédaient jadis beaucoup de villes et de bourgs. Ils avaient l'habitude de faire des canots à fond plat, pour qu'ils puissent glisser facilement par-dessus les bas-fonds; cependant vers le couchant, comme le dit Himilcon, il y a pleine mer; aucun bâtiment ne s'est encore hasardé sur cet océan, où ne se fait jamais sentir le souffle des vents, et où des brouillards épais couvrent les eaux. C'est le vaste Océan, cette mer infinie, dont le mugissement vient frapper au loin les terres.

---

(1) C'est donc une petite île dans le voisinage de Tartessus, en face de la côte; peut-être S. Pedro, vis-à-vis de Chiclana.

(2) Probablement Astarthé. Voyez p. 156 de ce volume.

Voilà ce que le Carthaginois Himilcon a vu de ses propres yeux ; et je te le raconte d'après les annales antiques de Carthage.

Au nombre des documents carthaginois il faut encore compter une inscription punique, apportée de ces lieux, que M. le professeur Hamacker à Leyde (*Diatribe aliquot monumentorum nuper in Africa repertorum interpretationem exhibens*, Lugd. Batav., 1822) rapporte aux vendanges. M. le conseiller privé Kopp, au contraire (*Annales de Heidelberg*; 1824, n° 28), la prend, à ce que je crois, avec plus de raison, pour une épitaphe, et la traduit ainsi : *Deploravit familia traditum* (*positum*) *dum operata est* (*intulit*) *ad lapidem nostrum. Baal Haman* (*Deus Solis*) *vos subjecit succidendo tempora. Lex* (*fatum*) *Hassad filium Abamel subjecit.* Elle serait à comparer avec celle que Brès a publiée *in Malta antica.* Une autre épitaphe, communiquée à M. l'évêque Münter, est trop incertaine pour que M. Kopp se donne la peine de la critiquer. Il y est fait mention d'un collége de prêtres.

APPENDICE VII.

FRAGMENTS DE L'OUVRAGE DE MAGON SUR L'ÉCONOMIE RURALE (1).

Observations préliminaires de M. Heeren.

PLUSIEURS raisons m'ont engagé à rassembler les fragments du seul ouvrage de la littérature carthaginoise dont on en ait conservé : ils conduisent à des résultats instructifs, en nous apprenant que l'économie rurale était regardée comme l'occupation la plus noble à laquelle se livraient même les premiers hommes de l'état, et que toutes les branches de l'industrie rurale étaient exercées selon les règles de l'art. On

(1) Voyez p. 121 de ce volume.

voit par le n° 16, que l'ouvrage de Magon n'était pas le seul de cette espèce, puisqu'on cite également Hamilcar, et en général les auteurs carthaginois. Combien ne devait-on pas avoir écrit sur ce sujet, avant qu'il pût paraître un ouvrage aussi étendu que celui de Magon en vingt-huit livres? Son mérite a été constaté par le témoignage de Columelle, que Magon appelle le père de l'économie rurale. Si parmi ses préceptes il y en avait qui ne répondissent pas aux idées de nos économes, il faudra se rappeler qu'il écrivit en Afrique, et ne pas trancher la question sans connaître le sol et le climat.

Les noms de Magon et d'Hamilcar étaient très-communs chez les Carthaginois. On ne nous dit pas qui étaient les deux personnages dont il est ici question; mais on nous apprend cependant qu'ils étaient tous deux des généraux célèbres, et qu'ils consacraient le loisir que leur laissaient les armes à l'économie rurale. On concevra facilement qu'il ne s'agit point d'Hamilcar, père d'Hannibal, car celui-ci passa presque toute sa vie loin de sa patrie. Je ne crois pas me tromper en entendant ici par Magon le général qui le premier fonda la domination de Carthage (*Justin*, XIX, 2), le contemporain de Cyrus, souche de la maison qui, pendant plus d'un siècle, fut à

la tête de la république, et dont la généalogie se trouve rapportée dans le tableau de l'Appendice suivant. Hamilcar est alors son fils, le même qui, l'an 480, périt dans la bataille contre Gélon en Sicile. Si l'on admet la conjecture que ce sont ses fils, Hannon et Himilcon, qui fondèrent les colonies sur les côtes de l'Afrique et de l'Europe, et en consignèrent le souvenir dans leurs relations, cela répand quelques clartés sur l'époque la plus brillante de l'histoire carthaginoise; ce fait expliquerait la prospérité d'un état présidé par une famille de héros, qui s'illustrèrent pendant trois générations comme généraux, écrivains et voyageurs, et non moins fidèles à la nature, retournèrent cultiver leurs champs dès que la patrie le leur permit.

I. *Extrait de* Varron, *De re rustica.*

1. Le Carthaginois Magon surpassa tous les auteurs cités en dignité (*nobilitate*); il traita, en langue punique et en vingt-huit livres, les objets divers que Cassius Dionysius d'Utique traduisit en grec, et envoya au préteur Sextius, en empruntant différentes choses aux auteurs grecs cités plus haut, et en omettant huit livres de Magon. Diophane de Bithynie réduisit tout l'ouvrage de

Magon à six livres, et les adressa au roi Déjotare. Varro, I, 10.

2. Magon et Dionysius écrivent que la mule et la jument couvertes ne mettent bas que le douzième mois. Varro, I, 1, 27.

3. Quant à ce qui concerne la santé des bêtes à cornes, j'ai extrait beaucoup de choses de livres de Magon, et j'ai soin de le faire lire à mes pasteurs. Varro, II, 5, 18.

4. Comme il y a deux manières de nourrir, l'une dans les champs pour le gros bétail, l'autre dans la métairie pour les poulets, les pigeons, les abeilles, etc.; sujets que Magon le Carthaginois, et Cassius Dionysius et d'autres ont traité dans différents passages de leurs écrits; Séjus, en Sicile, semble les avoir lus, et avoir tiré plus de profit d'une métairie que d'autres de toute une terre. Varro, III, 2, 13.

II. *Extrait de* Columelle, *De re rustica.*

5. Diophane de Bithynie a réduit à six volumes le grand ouvrage de Dionysius d'Utique, traducteur du Carthaginois Magon. Colum., I, 1, 10.

6. Outre les auteurs que nous venons de citer, nous mentionnerons surtout avec éloge le Carthaginois Magon, père de l'économie rurale,

dont les remarquables vingt-huit livres ont été traduits en latin, en vertu d'un sénatus-consulte. COLUM., I, 1, 13.

7. Voilà, je crois, ce que voulut exprimer le Carthaginois Magon, qui commence son ouvrage par la sentence suivante : « Celui qui veut acheter une terre doit vendre sa maison, pour qu'il ne s'occupe pas de sa demeure de ville plus que de celle de campagne. Celui qui tient davantage à sa maison de ville, n'a que faire d'une terre. » COLUM., I, 1, 18.

8. Démocrite et Magon recommandent l'exposition du Nord comme la plus productive pour la culture des vignes; mais ils disent que la qualité du raisin n'y est pas aussi bonne qu'ailleurs. COLUM., III, 12, 5.

9. En plantant la vigne, il faut charger le côté des fossés de pierres qui ne doivent pas peser plus de cinq livres. Car ces pierres, dit Magon, écartent des racines l'eau en hiver, et les vapeurs en été. Le même écrivain pense que les raisins pressurés, mêlés d'engrais, communiquent de la force à la semence posée dans la fosse, en lui faisant pousser de nouvelles petites racines; tandis que, pendant l'hiver humide et froid, l'engrais donne de la chaleur en temps utile, mais en été, de l'humidité et de la nourriture au cep de vigne en fleur. Si le sol

dans lequel on plante le cep est maigre, il faut mettre dans les fosses de la terre grasse. COLUM., III, 15, 4, 15.

10. Pour tailler ces ceps de vigne il y a deux saisons; cependant la meilleure, à ce que dit Magon, est le printemps, avant que les rejetons commencent à germer, vu que, pleins de jus, on peut les tailler de la manière la plus facile et la plus égale, et qu'ils ne résistent pas à la faux. COLUM., IV, 10.

11. Magon ajoute encore un précepte pour scier le cep de vigne : il faut que la semence soit placée de manière que la fosse ne se remplisse pas de suite de terre, mais que la moitié seule en soit remplie l'année d'après; car ainsi, dit-il, le cep est forcé de pousser ses racines en dessous. COLUM., V, 5, 4.

12. Dans l'achat des bœufs de charrue, l'économe doit suivre certaines règles que Magon a présentées dans l'ordre que nous indiquons. Il faut que les bœufs soient jeunes, robustes, aient de gros membres, des cornes longues, noires et fortes, un front large et ridé, des oreilles rudes, des yeux et des lèvres noirs, des narines grandes et ouvertes, une nuque longue et courbée, des fanons larges qui descendent jusqu'au genou, un gros poitrail, des hanches fortes, un ventre spacieux, des reins tendus, des cuisses

larges, le dos droit et plat, le derrière rond, les jambes droites et pleines, plutôt courtes que longues, les genoux fermes, la queue longue et velue, d'une couleur rouge ou brune, et tendre à toucher. COLUM., VI, 1, 2, 3.

13. Selon Magon, il faut châtrer les veaux lorsqu'ils sont encore jeunes; et non avec un fer, mais avec une verge fendue, en pressant le testicule et l'écrasant peu à peu. (*Voyez*, sur les autres procédés à suivre, COLUM., VI, 26, 1, sq.)

14. Quelques écrivains, que nous ne saurions omettre, tels que Caton, et surtout Magon et Dionysius, mandent qu'on ne regarde pas comme un prodige en Afrique de voir les mules mettre bas leurs petits; mais que c'est aussi commun que de voir pouliner les juments. COLUM., IV, 37, 3.

15. Magon, ainsi que Démocrite et Virgile, disent que, dans le ventre d'une jeune vache tuée, il se forme des abeilles dans certaines saisons. Magon prétend que cela arrive aussi dans le corps des bœufs. COLUM., IX, 14, 6.

16. Quelques-uns croient que chez les abeilles il faut détruire entièrement l'ancienne couvée; ce que je n'admets pas avec Magon. COLUM., IX, 15, 3.

17. L'histoire nous apprend que les écrivains

carthaginois et grecs, ainsi que les romains, ne négligeaient pas de porter leur attention sur de petites choses; car Magon et Hamilcar ne regardèrent pas comme au-dessous d'eux, lorsqu'ils n'avaient pas de guerres à soutenir, de consacrer leurs loisirs à des travaux qui conservaient la vie humaine. Colum., XII, 4. 2.

18. Magon apprend, comme je l'ai fait moi-même, à tirer ainsi la mère-goutte de la première espèce (*passum optimum*). Qu'on choisisse des grappes de raisins bien mûres et cuites, en ôtant celles qui sont sèches ou gâtées; qu'on élève un échafaud de pieux ou de fourches sur lesquels on étend du jonc; qu'on expose ensuite les grappes au soleil, et qu'on les couvre la nuit pour les garantir de la rosée. Lorsqu'elles sont sèches, on détache les raisins des grappes, on les jette dans un tonneau, on les pressure et on y met le meilleur moût dessus. Lorsqu'ils ont bien attiré tout le jus, on les met, le sixième jour, dans un vase, on les pressure, et on obtient la mère-goutte. Après avoir ajouté un moût tout frais, les raisins sont de nouveau pilés et pressurés. Le second produit est mis aussitôt dans des vases poissés pour qu'il n'aigrisse pas. Vingt ou trente jours après, quand il a fini de fermenter, on l'éclaircit dans d'autres vases, dont les couvercles

sont aussitôt graissés et couverts d'une peau. Colum., XII, 39, 1, 2.

19. Le Carthaginois Magon veut que l'on plonge les grenades dans l'eau de mer chaude, après les avoir enveloppées dans du lin ou dans de l'étoupe de chanvre, jusqu'à ce qu'elles perdent leur couleur; qu'on les sèche ensuite au soleil, qu'on les suspende dans un endroit frais, et qu'on les trempe, un jour avant d'en faire usage, dans de l'eau douce mais froide. Je conseille en outre de les enduire fortement de craie pilée, de les suspendre dans un endroit plus froid, et de les mettre, avant de s'en servir, dans de l'eau pour dissoudre la craie. Puis il demande qu'on les mette dans une cruche nouvelle de terre, en plusieurs couches les unes sur les autres, entremêlées de sciures, jusqu'à ce que la cruche soit pleine; on pose enfin le couvercle dessus, et on le bouche soigneusement avec de la colle forte. Colum., XII, 14, 5, 6.

20. Magon veut qu'on plante l'olivier dans un terrain sec, bientôt après l'équinoxe d'automne et avant le jour le plus court. Colum., *De arb.*, 17, 1.

III. *Extrait de* Pallade, *De re rustica.*

21. Magon dit que la fosse dans laquelle on plante le cep de vigne ne doit pas être comblée

tout d'une fois, mais peu à peu, parce qu'il prend alors des racines plus profondes. Pallad., *febr.* X, 3.

22. Magon apprend à châtrer les veaux, etc. (Voyez n° 12.) Pallad., *Maj*, VII, 1.

IV. *Extrait des* Ἱππιάτρικα. *Basil.*, 1538.

23. Si le cheval souffre d'un fort asthme (δυσπνόια), il resserre le flanc, a ses yeux, ou du moins l'œil droit, chassieux, la bouche brûlante, la démarche mal assurée. Cette maladie peut d'abord être guérie facilement, quoiqu'elle réclame beaucoup de soins. Qu'on observe donc la figure du cheval. Si le flanc droit se courbe, il pourra être guéri; si c'est au contraire le flanc gauche, il ne pourra guère rester en vie. Cependant il faut ouvrir la veine au cheval, et lui donner à prendre une potion préparée de crocus, de myrrhe, de nard, de poivre blanc, de miel pur, d'huile antique, de l'huile de rose (ἐλάιου ῥόδινου), le tout cuit dans de l'eau de miel. (*Medicinæ veterinariæ*, L. II, p. 95.)

V. *Extrait de* Pline, *Historia naturalis.*

24. Pour les arbres qui proviennent de pepins, Magon s'est surtout attaché aux noix. Les amau-

des doivent être plantées dans une terre molle exposée au Sud; mais elles aiment aussi un sol dur et chaud, tandis que, dans un sol gras et humide, elles meurent ou ne donnent pas de fruits. On doit, surtout, planter celles qui sont falciformes, après les avoir laissé tremper pendant trois jours dans le jus de fumier. La pointe doit être placée en bas, le côté tranchant vers le Nord; elles sont plantées en triangle, l'une à une palme de l'autre. Il faut les arroser tous les dix jours pour qu'elles grandissent. PLINE, XVII, 11.

25. Magon veut que les peupliers soient plantés dans des fosses faites un an avant, pour qu'elles pompent le soleil et l'humidité. Si cela ne se peut pas, il faut y allumer du feu deux mois avant, et ne planter qu'après la pluie. PLINE, XVII, 16.

26. Magon exige que les oliviers soient plantés à soixante-quinze pieds l'un de l'autre, ou au moins quarante-cinq pieds, dans un sol dur et exposé au vent. PLINE, XVII, 19.

27. Magon demande que les oliviers soient plantés sur des collines, dans un sol sec et argileux, entre l'automne et l'hiver, dans un sol gras et humide, entre la moisson et l'hiver. On voit facilement qu'il avait prescrit cela pour l'Afrique. PLINE, XVII, 30.

28. Des rois aussi ont écrit sur l'agriculture, tels qu'Hiéron, Attale Philométor et Archélaüs; et des généraux, tels que Xénophon et Magon, dont l'ouvrage fut tellement honoré par le sénat romain, qu'après la conquête de Carthage celui-ci donna toutes les bibliothèques aux rois présents, mais fit traduire l'ouvrage du général par des gens instruits dans la langue punique, parmi lesquels D. Silanus, d'une des familles les plus considérées, l'emportait sur tous les autres. PLINE, XVIII, 5.

29. Que celui qui achète une terre doit vendre sa maison, voilà ce que Magon réclame un peu durement, et non dans l'intérêt public. En commençant par là ses préceptes, il en résulte du moins qu'il exige un travail sérieux et assidu. PLINE, XVIII, 7.

30. Quant à la manière de moudre ou de piler, Magon demande que le froment soit d'abord arrosé d'eau, ensuite épuré, puis séché au soleil et jeté dans des mortiers. Il en est de même de l'orge. On prend deux pintes d'eau pour mouiller vingt mesures d'orge. Les lentilles doivent être d'abord séchées, ensuite pilées légèrement avec du son; les vesces de même que les lentilles. Le sésame doit d'abord être trempé dans de l'eau chaude, ensuite broyé et jeté dans de l'eau froide pour que la paille surnage, et enfin

être séché au soleil sur des draps de toile. Pline, XVIII, 23.

31. Magon demande que l'*albacum* soit fauché à la fin du mois de mars et au commencement du mois d'avril, lorsqu'il a fleuri. Il dit que les Grecs appellent *pistana* ce que nous nommons la flèche d'eau sous la laîche. Pline, XXI, 68, 69.

(Le reste de là traduction du passage, qui montre combien Magon avait traité exactement des différentes espèces de joncs, exige des explications botaniques. Nous voyons, par les observations précédentes, qu'il était familiarisé avec la littérature grecque.)

APPENDICE VIII.

SUR LA GÉNÉALOGIE DES MAISONS RÉGNANTES A CARTHAGE.

L'HISTOIRE et la constitution de Carthage gagnent beaucoup à être envisagées sous ce rapport, que déja, à l'époque florissante de la république, avant les guerres puniques, certaines maisons étaient placées pendant plusieurs générations à la tête de l'état. Parmi ces maisons, la première et la plus considérable fut la famille de Magon, qui, durant un espace de près de cent cinquante ans, donna des généraux à la république. La généalogie de ces maisons est sujette à de grandes difficultés, parce qu'il n'y avait pas de noms propres à Carthage, et que l'origine de chaque individu n'y était connue qu'autant qu'on nommait le père. On peut cependant la recomposer, et surtout celle de la maison de Magon, à

l'aide de Justin et de Diodore, comme le montrera l'essai suivant, où les autorités sont toujours citées.

1. Magon, souche de la maison, fondateur de la domination de Carthage par l'introduction de la discipline et de l'art militaire (JUSTIN, 19, 1). Ses fils furent les contemporains de Darius, fils d'Hystaspe; il doit donc avoir été le contemporain de Cambyse et de Cyrus, entre l'an 550-500 avant J.-C. Il laissa deux fils, Hasdrubal et Hamilcar, héritiers de sa puissance et de sa grandeur. Ils soutinrent tous deux des guerres en Sardaigne et en Afrique (JUSTIN, 19, 1). Le premier fut :

2. Hasdrubal, nommé onze fois général, obtint quatre fois l'honneur du triomphe (JUSTIN, liv. c). Il succomba, grièvement blessé, en Sardaigne, et laissa le commandement à son frère

3. Hamilcar. Celui-ci soutint de grandes guerres en Sicile, durant lesquelles des envoyés de Darius vinrent à Carthage. Il périt enfin (JUSTIN, 19, 2), dans la lutte contre Gélon de Syracuse, l'an 480 avant J.-C. (HÉRODOTE, VII, 165; DIODORE, I, pag. 420).

Chacun des deux frères laissa trois fils (JUSTIN, liv. c). Ceux d'Hasdrubal furent :

4. Hannibal,

5. Hasdrubal,

6. Sappho; tous trois généraux, probablement dans les guerres d'Afrique contre les peuples indigènes, par lesquelles Carthage fut délivrée de son tribut (Justin, liv. c). Les trois fils d'Hamilcar s'appelèrent Himilcon, Hannon, Giscon (Justin, liv. c). Le premier,

7. Himilcon, succède à son père dans le commandement en Sicile; il perd son armée par une peste, et se donne lui-même la mort (Justin, 19, 2, 3).

(Ce dernier trait est attribué par l'histoire à Himilcon le jeune, le petit-fils, n° 11. Il est donc probable que Justin s'est trompé à cet égard.)

8. Hannon, le second fils d'Hamilcar, n'est guère connu que de nom par Justin. Si l'on peut le regarder comme l'auteur du célèbre Périple, son frère Himilcon aurait composé l'autre Périple fait le long de la côte d'Espagne, qui a été perdu. (*Voyez* pag. 109 de ce volume.) Il ne faut pas le confondre avec cet Hannon, dont Justin parle plus bas, 20, 5, et 21, 4. Mais il est très-vraisemblablement le père d'Himilcon, dont nous parlerons au n° 11.

9. Giscon, troisième fils d'Hamilcar, est connu aussi bien par Justin (19, 2) que par Diodore (I, p. 574, 588). A cause de la défaite de son père, il fut, quoique innocent, puni par l'exil,

et passa sa vie à Sélinus (DIODORE, l. c.). Son fils fut :

10. Hasdrubal (DIODORE, I, p. 590), général et vainqueur dans la guerre de Sicile, l'an 410 avant J.-C. Nommé de nouveau général, l'an 406, dans la première guerre contre Denys Ier, il choisit, à cause de son âge, son cousin pour collègue.

11. Himilcon (ou, comme il est aussi appelé souvent, Hamilcar), fils d'Hannon, de la même famille (DIODORE, I, p. 605). Il fait la guerre en vainqueur, et la termine en 405. On ne peut guère douter que ce ne soit le même Himilcon qui, dans la seconde guerre avec Denys, reçut, en 398, le commandement comme roi des Carthaginois (DIODORE, I, p. 681), qui, l'an 396, perdit son armée par la peste, se réserva une retraite libre avec les Carthaginois échappés au carnage, en abandonnant les troupes mercenaires à leur sort, et, après son retour à Carthage, se donna lui-même la mort. (DIODORE, I, p. 700, 701.)

Il est probable qu'avec cet Himilcon la maison de Magon s'éteignit; du moins il ne paraît pas que les généraux postérieurs en aient encore fait partie. Son successeur dans le commandement fut Magon (DIODORE, I, p. 711), dont le père n'est pas indiqué. Celui-ci termina

la guerre en 392, par un traité (Diodore, l. c.). Dans la troisième guerre contre Denys Ier, l'an 383 avant J.-C., il fut de nouveau, comme roi, investi du commandement; mais il fut battu et périt. Son fils encore jeune, du même nom, lui succéda (Diodore, II, p. 15), et termina la guerre dans la même année par un traité.

Autant que nous pouvons en juger par les fragments de l'histoire punique, pour les temps qui suivirent immédiatement, il ne semble pas qu'une autre maison se soit maintenue jusqu'aux temps d'Hamilcar Barca, autant que celle de Magon, à la tête de l'état. Ce qu'on peut encore dire de la parenté des chefs et des généraux de la république se réduit aux observations suivantes :

Dans la guerre contre Timoléon, on voit paraître comme général Magon qui, par sa négligence, perdit le commandement, et se suicida l'an 341 avant J.-C. (Plut., op. I, p. 244). Il n'est pas certain si c'est là le même Magon qui termina la guerre l'an 383. Ses successeurs furent Hasdrubal et Hamilcar, battus par Timoléon l'an 340 avant J.-C. (Plut., op. I, pag. 248). Leur famille est inconnue.

Mais maintenant, il s'élève de nouveau une seule maison, qui devient puissante, et qui pouvait même devenir dangereuse à la liberté : celle de

Hannon, ayant un fils, Giscon; lequel, à son tour, eut deux fils, Hamilcar et un anonyme, qui donna le jour à Bomilcar.

1. Hannon, la souche, n'est pas autrement connu, à moins qu'on ne le prenne pour le même Hannon dont Justin (21, 4) décrit la tentative d'une révolution échouée l'an 340 avant J.-C. Il faut alors changer ce que dit Justin, que tous ses fils avaient été exécutés avec lui, contre cette donnée qu'ils avaient été punis de l'exil, mais que son fils Giscon aurait encore été rappelé la même année (340). Cette opinion devient vraisemblable, par les reproches que Bomilcar adresse aux Carthaginois sur leurs injustices (Justin, 22, 7), reproches où il prend des exemples dans sa famille et où il cite Hannon. Quoi qu'il en soit, le fils d'Hannon fut :

2. Giscon, rappelé de l'exil pour prendre le commandement, l'an 340 (Diodore, II, p. 144; Plut., *in Timol.*, op. I, p. 248). Un de ses fils,

3. Hamilcar (Justin, 22, 3), un des principaux Carthaginois (Diodore, II, pag. 399), fut nommé général contre Agathocle, en Sicile; mais il tomba au pouvoir des Syracusains qui le tuèrent (Diodore, II, p. 426). Justin (22, 7) le confond avec un autre Hamilcar qui assista

d'abord Agathocle; mais Diodore a soin de les distinguer l'un de l'autre.

4. Le frère de celui-ci (l'histoire ne cite même pas son nom) n'est connu que par son fils

5. Bomilcar, qui, selon Justin (22, 7), voulut passer comme général dans le parti d'Agathocle, et qui, pour ce méfait, fut exécuté par les Carthaginois. Mais, selon Diodore (II, p. 437), cela arriva parce qu'il voulut s'emparer de force du pouvoir suprême.

FAMILLE DE MAGON.

1. Magon (entre 550 — 500 avant J.-C.).

2. Hasdrubal, général en Sardaigne et en Sicile.

- 4. Hannibal, 5. Hasdrubal, 6. Sappho, généraux, probablement en Afrique.

3. Hamilcar, mort en Sicile, l'an 480 avant J.-C.

- 7. Himilcon,
- 8. Hannon,
  - 11. Himilcon, général en 406 et 396; se suicide en 395.
- 9. Giscon, mort à Selinus, en exil.
  - 10. Hannibal, général en 410 et 406 avant J.-C.

MAISON D'HANNON.

1. Hannon, exécuté l'an 340 avant J.-C.

2. Giscon, général l'an 340 avant J.-C.

- 3. Hamilcar, général en 311, fait prisonnier et exécuté à Syracuse en 309.
- 4. Anonyme.
  - 5. Bomilcar, exécuté en 308.

Dans les premiers soixante ans qui succédèrent à ce temps jusqu'à l'époque où la maison des Barca prit le timon des affaires, depuis l'an 247 avant J.-C., on ne voit point de familles dominantes à Carthage. La généalogie de cette famille, composée d'Hamilcar Barca, fils d'Hannibal, de son gendre Hasdrubal, et de ses trois fils Hannibal, Hasdrubal et Magon, est généralement connue. Mais quant à la famille d'Hannon-le-Grand au contraire, qui balança long-temps le pouvoir des Barca, l'histoire ne nous en a pas conservé les moindres notions.

APPENDICE IX.

(INÉDIT.)

DERNIÈRES DÉCOUVERTES FAITES DANS L'AFRIQUE NORD, CONFRONTÉES ET MISES EN HARMONIE AVEC LES DONNÉES ANTÉRIEURES DE L'AUTEUR.

Depuis 1825, époque à laquelle parut la quatrième édition de cet ouvrage, de nouvelles investigations ont, ou confirmé mes recherches, ou étendu le cercle des connaissances acquises sur l'Afrique septentrionale. Ce sont surtout les relations de Denham, de Clapperton et d'Oudney (1)

(1) *Narrative of Travels in Northern and central Africa*, 1822—1824, *by* Denham, *capt.* Clapperton, *and the late by* Oudney, 1826. Nous ne parlerons pas du second voyage de Clapperton (1829), puisqu'il choisit la Guinée pour point de départ.

qui nous ont été d'une grande utilité. (Ces voyageurs nous ont appris que l'empire de Bornou était faussement marqué huit degrés de plus à l'Est; que ses villes frontières Lari et Angornou se trouvent sous le même méridien que Murzuk dans le Fezzan, et par conséquent que la route commerciale d'Hérodote par Bilma conduit directement dans le Bornou.) Il ne nous faut pas non plus oublier le compagnon de Clapperton, Lander, qui descendit le Joliba; et Caillié, qui poussa jusqu'à Tombouctou.

Les voyages de Clapperton et de ses compagnons ont répandu plus de clarté sur toutes les routes commerciales, ainsi que sur les peuplades libyennes que nous comprenons sous la dénomination de Berbers. Les Tuariks en forment une branche principale; les Tibbos au contraire appartiennent à la race des Nègres. Les empires de Houssa et des Fellatas sont situés au-delà des limites de l'Afrique ancienne.

Lors de la publication de cet ouvrage, je n'eus à ma disposition que les extraits des voyages susmentionnés, publiés par les journaux; mais depuis, j'en ai pu consulter les relations ellesmêmes.

Les voyageurs allèrent de Tripoli par Murzuk dans le Fezzan. Arrivés à Tegerry, sa frontière méridionale, ils se dirigèrent vers Bilma, avan-

cèrent jusqu'à l'empire de Bornou et jusqu'aux pays du Soudan : ils suivirent par conséquent la même route de caravanes par laquelle Hérodote nous conduit jusque chez les Atlantes, près de Bilma.

Après les renseignements fournis par Hornemann et Lyon sur le Fezzan, il ne restait plus qu'à les vérifier. Je ferai seulement remarquer que la station des Garamantes, indiquée par Hérodote, trouve sa place avec plus de raison dans l'ancienne capitale Garama qu'à Zuila, comme je l'avais supposé d'abord. Grace à Oudney, nous savons actuellement que la ville de Garama est au Nord-Ouest, à environ une journée et demie de Zuila et de Murzuk, la capitale moderne. Oudney vit encore les ruines de l'ancienne cité, dont le nom s'est conservé dans celui de Germa. Au reste, la nature du sol confirme ces données. On y trouve plusieurs sources d'une très-bonne eau ; les palmiers, autour de la ville, plient sous le poids de leurs fruits. Un étang, couvert d'une croûte épaisse de sodium, forme la colline de sel dont parle Hérodote (1).

Cela ne change en rien la direction de la route. La station la plus proche des Atarantes est toujours Tegerry, ville frontière au Sud du Fezzan.

(1) *Narrative*, p. 27.

La distance de Germa à Tegerry est de quatre-vingts lieues, ce qui répond aux dix journées d'Hérodote. La distance de Tegerry à la ville de Bilma au contraire est presque du double. Mais en considérant que le district de Bilma avec la chaîne des montagnes, ou le pays des Atlantes, commence bien avant la ville de ce nom, et qu'il n'est pas prouvé que la station d'Hérodote tombe justement dans cette dernière ville, il faudra nous contenter de ces données générales. Un critique juste et impartial n'en demandera pas davantage pour des contrées où l'on traverse de longs déserts sans rencontrer des routes tracées et des milliaires; mais la preuve la plus concluante de ce que nous avons avancé se fonde sur la nature du pays et de ses habitants.

Suivant Clapperton et les frères Lander, elle est absolument telle que je l'ai présentée selon les indications d'Hérodote.

En quittant Tegerry, on arrivait, après quatre journées de marche, dans le pays des Tibbos. C'est sur les sommets des montagnes que se trouvent les habitations (1) de ce peuple, à qui l'on donne plus au Sud le nom de Tibbos des

(1) Voyez la description de la forme de ces montagnes dans *Narrative*, p. 8. Les sommets plats offrent de la place pour des constructions.

Rochers (*Tibbu Irehad*), parce qu'ils demeurent dans des grottes. Ces Tibbos, que peuvent-ils être, sinon les Éthiopiens-Troglodytes d'Hérodote, chassés, encore aujourd'hui, pour la traite des hommes, par les Tuariks, comme ils l'étaient autrefois par les Garamantes?

M. Hodgson, consul de l'Amérique Nord à Alger peu avant la conquête française, homme érudit, qui fit de la langue et des tribus des Berbers l'objet de ses études, confirme aussi quelques particularités qu'Hérodote nous rapporte des Atarantes et des Atlantes (1). Il dit des Atarantes que c'est le seul peuple où l'on trouve, à la place des noms propres, des noms appellatifs. M. Hodgson, sans faire mention d'Hérodote, présente toute une liste de noms d'hommes et de femmes. Les derniers traduits sont : la *lumière de soleil*, la *lumière de lune*, l'*abeille*, la *perdrix*, etc. — L'auteur grec dit des Éthiopiens-Troglodytes, qu'ils gazouillent comme les chauves-souris. La même chose fut racontée à M. Hodgson sur la langue des Tibbos des Rochers. Il ajoute :

(1) Voyez : *Transactions of the american philosophical Society of Philadelphia*, vol. IV, 1831. M. Hodgson (p. 30—36) confirme entièrement les recherches auxquelles je me suis livré à ce sujet.

« J'ai, du reste, acquis la certitude que la plupart des récits en Afrique, qui semblent souvent fabuleux, ne sont pas sans un certain fondement. »

On conçoit maintenant pourquoi la chaîne des peuples chez Hérodote s'arrête aux Atlantes. Hérodote ne put recueillir de plus amples renseignements de la part des Nasamons, par la raison toute simple que les voyages ordinaires de cette tribu ne s'étendaient pas au-delà de Bilma, marché principal du commerce de sel et des affaires avec le Soudan. Mais le voyage de découverte de ceux d'entre eux qui atteignirent le Niger, paraît actuellement aussi sous un jour plus clair. Ils allèrent, dit l'historien grec, plus loin qu'on n'avait été jusqu'alors; en passant Bilma, ils arrivèrent dans le Soudan, dans le pays des Nègres, et poussèrent jusqu'aux rivages du Joliba. Mais on ne saurait déterminer en quel endroit ils touchèrent les bords de ce fleuve, et où était située la ville des Nègres, qu'ils trouvèrent sur leur chemin.

Qnant à l'embouchure du Joliba, le voyage de MM. Richard et John Lander nous a appris que ce fleuve change sa direction orientale, se tourne vers l'Ouest, et se jette, par la baie de Benin, dans l'océan Atlantique, ce qui fait que les embouchures du Benin sont celles du Joliba.

Cependant le système fluvial de l'intérieur de l'Afrique-Nord ou du Soudan n'est pas encore connu d'une manière complète. La question sur laquelle se fonde l'opinion établie anciennement, et encore de nos jours, que le Nil descend de l'Ouest, et qu'il se joint au Joliba, reste toujours à résoudre. Nous avons déja fait observer ailleurs que cette opinion s'était accréditée du temps d'Hérodote, et que lui ou les auteurs de ces relations appuièrent sur ce fait la conjecture que le fleuve découvert par les Nasamons était le Nil. Mais tant que l'étendue du grand lac Tsaad, arraché à l'oubli par Denham et Clapperton, ne sera pas fixée, et que le cours du fleuve Blanc, branche occidentale du Nil, n'aura pas été exploré jusqu'à ses sources, on pourra toujours croire à la possibilité de la jonction de ces deux fleuves, du moins lors des inondations annuelles.

Dans les derniers temps, le voyageur Caillié a visité et décrit la célèbre ville de Tombouctou (1). La grandeur de cette cité ne répond pas, il est vrai, à l'idée que l'on en avait conçue sur la foi de quelques relations antérieures; mais elle brille néanmoins comme place commerçante,

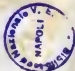
(1) *Journal d'un voyage à Tombouctou*, par CAILLIÉ. Paris, 1830.

surtout comme entrepôt du commerce de sel, déja très-important dans l'antiquité.

On ne sait pas à quel âge remonte le Tombouctou moderne. Edrisi, vers le milieu du XIIe siècle, en ignorait jusqu'au nom; mais dans le XVe, Léon l'Africain en avait connaissance. Ptolémée (1) place sa *Metropolis Nigri* au Nord de ce fleuve, sous le 17° 2/3 de latitude et le 25° de longitude, ce qui forme, après la réduction sensible à faire dans l'indication de ce géographe, 18° de longitude à l'Est de l'île de Fer, ou 2° Ouest du méridien de Paris; et par conséquent presque sur la même ligne que Tombouctou occupe sur nos meilleures cartes. Cela prouve qu'il s'élevait déja de son temps, dans la contrée où se trouve le Tombouctou moderne, une ville considérable, en un mot une métropole. Mais nous ne savons pas s'il en était de même du temps d'Hérodote.

(1) *Geograph.*, livre IV, chap. 6.

FIN DU QUATRIÈME VOLUME.



ERRATA DU TOME II.

Page 176, ligne 5, au lieu de *fouilles de l'Orient*, lisez : *mines de l'Orient*.

Page 215, ligne 25, au lieu de *les fouilles de l'Orient*, lisez : *les mines de l'Orient*.

ERRATA DU TOME III.

Avant-Propos, page VIII, ligne 12, au lieu de *nos ajoutés*, lisez : *nos additions*.

Page 474, lignes 2 et 75,.	au lieu de *routes commerçantes*, lisez : *routes commerciales*.
Page 476, ligne 7,......	
Page 485, ligne 14,.....	
Page 488, lignes 4, 13, 22,.	
Page 489, ligne 7,......	

40

Tab. VII.

40

rides

A



